Closed
Stacks

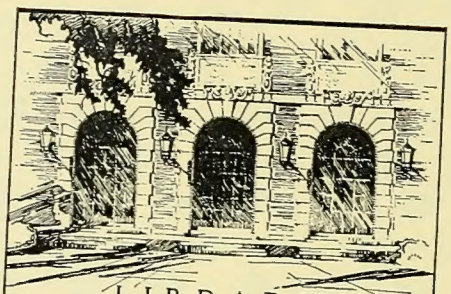

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS

598.2944
G31t
1806
atlas

OCT 24 1967

BIOLOGY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign

http://www.archive.org/details/tableaulment00gera

Paul Leverkühn.

# TABLEAU ÉLÉMENTAIRE
# D'ORNITHOLOGIE.

# TABLEAU ÉLÉMENTAIRE

# D'ORNITHOLOGIE,

OU

# HISTOIRE NATURELLE

## DES OISEAUX

QUE L'ON RENCONTRE COMMUNÉMENT EN FRANCE:

SUIVI

D'un Traité sur la manière de conserver leurs dépouilles pour en former des collections, et d'un Recueil de quarante-une planches.

PAR SÉBASTIEN GÉRARDIN (de Mirecourt),

Ancien Chanoine du noble et insigne chapitre de Poussay; ex-Professeur d'Histoire naturelle de l'Ecole centrale des Vosges; attaché au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; l'un des coopérateurs du Dictionnaire des Sciences naturelles; Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et Correspondant de plusieurs Sociétés savantes.

*Le naturel et les mœurs dépendent beaucoup des appétits.*
BUFFON, Disc. sur la nature des Oiseaux.

# ATLAS.

A PARIS,

CHEZ TOURNEISEN FILS, RUE DE SEINE SAINT-GERMAIN, N.° 12.

1806.

# TABLEAU ÉLÉMENTAIRE

# D'ORNITHOLOGIE,

OU

# HISTOIRE NATURELLE

## DES OISEAUX

QUE L'ON RENCONTRE COMMUNÉMENT EN FRANCE;

SUIVI

D'un Traité sur la manière de conserver leurs dépouilles pour en former des collections, et d'un Recueil de quarante-une planches.

PAR SÉBASTIEN GÉRARDIN (de Mirecourt),

Ancien Chanoine du noble et insigne chapitre de Poussay; ex-Professeur d'Histoire naturelle de l'École centrale des Vosges; attaché au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; Tandis [illegible] des Sciences naturelles; Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et Correspondant de plusieurs Sociétés savantes.

# ATLAS.

A PARIS,

chez TOURNEISEN FILS, RUE DE SEINE SAINT-GERMAIN, N° [illegible]

1806.

598.2944
G31t
1806
atlas
Biol.

# TABLEAU ÉLÉMENTAIRE D'ORNITHOLOGIE,

OU

# HISTOIRE NATURELLE DES OISEAUX

## QUE L'ON RENCONTRE COMMUNÉMENT EN FRANCE.

### *Cabinet d'histoire naturelle, et moyens de s'en former un.*

Un cabinet d'histoire naturelle est la réunion du plus grand nombre possible des dépouilles conservées, par des procédés certains, des animaux qui vivent sur notre globe, qui s'élèvent dans les airs, ou qui demeurent plongés dans le sein des eaux; des corps qui végètent sur la surface de la terre, ou enfin des substances inertes qui étoient enfouies dans ses entrailles.

Une telle collection, lorsqu'elle est ample, et surtout rangée méthodiquement, est pour l'œil étonné un spectacle enchanteur. Le philosophe y contemple avec fruit l'ordre des productions de la nature; le physicien y découvre des phénomènes nouveaux et singuliers; le chimiste, dans l'essai combiné de ces matériaux, surprend quelques secrets qu'il sait convertir aux usages et surtout au profit de la société; le cultivateur laborieux tente de multiplier ou d'améliorer les espèces qui, dans ce sanctuaire de la nature, lui ont paru les plus importantes, soit à l'entretien de la vie, soit à l'économie domestique; enfin, le voyageur instruit y conçoit de nouveaux désirs de multiplier ses recherches, afin de recueillir, dans ses courses, de semblables curiosités.

Le Muséum de Paris est le point unique du globe où la presque universalité des êtres de la nature se réfléchit. Mais le temps, les peines et les trésors immenses qui y ont été consommés, le nombre des savans distingués qui se sont occupés de sa formation, l'immensité des correspondances étrangères qu'elle a nécessitées, opposent un obstacle qui paroît insurmontable à tout citoyen isolé, fût-il même le plus passionné pour l'histoire naturelle, parce que d'après ces considérations il n'ose plus tenter de se former une collection.

Nous devons convenir, à la vérité, qu'un simple particulier, quelque fortuné qu'on le suppose, qui auroit la témérité de vouloir rivaliser, sur ce point, avec Paris, après s'être ruiné de fond en comble, succomberoit bientôt sous le poids de sa folle entreprise : n'oublions donc pas qu'il n'est qu'un Paris dans le monde; qu'il n'existe qu'un empire français dans l'univers, et que tous ses établissemens doivent être marqués du sceau de sa grandeur, et proportionnés à la majesté du nom de son auguste chef. Bornons donc notre ambition et restreignons nos désirs dans la proportion de notre existence et surtout de nos moyens pécuniaires; contentons-nous seulement de former de petits cabinets d'histoire naturelle qui soient, en raison de notre département, ou même de la commune que nous habitons, ce qu'est le Muséum de Paris par rapport à l'étendue de ce vaste Empire.

Rien n'est plus facile que l'exécution d'un tel projet, si nous nous contentons de recueillir d'abord les richesses naturelles que nous offre le département dans lequel nous vivons: il n'est nullement douteux qu'on ne puisse y rassembler, et à peu de frais, plusieurs centaines d'espèces d'*oiseaux*, et, pour agrandir cette première collection, on peut la former du mâle et de la femelle de chacune, ce qui en doubleroit le nombre.

Un cabinet disposé de cette manière renfermeroit déjà, sans doute, une grande quantité d'individus, puisqu'on peut facilement trouver dans l'intérieur de la France trois cents espèces d'*oiseaux*, au moins: or, cette petite collection, étant composée du mâle et de la femelle de chacune de ces espèces, fourniroit bientôt un nombre de six cents individus: et si pour rendre plus intéressante cette première collection on y ajoutoit le nid de chaque couple avec leurs œufs (nous indiquerons ci-après la manière de conserver les uns et les autres): déja ce petit cabinet, s'il étoit surtout rangé d'après une méthode ornithologique (celle que l'on suit au Muséum de Paris est de MM. Geoffroy et Cuvier), deviendroit intéressant pour l'homme instruit, comme il fixeroit l'attention de la simple curiosité. D'ailleurs, ne pourroit-on pas y joindre les *mammifères*, dont le volume ne seroit pas trop considérable, ainsi que les *quadrupèdes ovipares*, les *serpens* et les *poissons* que l'on trouve dans le département que l'on habite? Pourquoi fermeroit-on l'entrée de ce petit sanctuaire de plaisirs innocens aux *insectes*, dont on peut faire partout une ample moisson 1)? Quel obstacle s'opposeroit aussi à ce qu'on y rassemblât les *minéraux*, de même que les *végétaux*, que nous foulons sous nos pieds à chaque pas?

On s'imagine faussement qu'un herbier joue un mauvais rôle dans un cabinet d'histoire naturelle, parce qu'il ne représente tout au plus que l'étude d'un procureur, ou bien la boutique d'un marchand papetier. Sans doute, si on se contente d'y entasser les cahiers qui renferment les plantes, les uns sur les autres. Mais ne peut-on pas y introduire un certain luxe, qui, sans être fort dispendieux, concoure encore à la conservation

1) Nous donnerons ci-après la manière de préparer ces divers animaux avant de les admettre dans une collection.

des plantes? Ce luxe consiste à fabriquer autant de boîtes de carton, qu'il y a de classes ou de familles dans la méthode botanique que l'on a adoptée. Ces boîtes, que chacun peut enjoliver à sa manière, sont susceptibles de s'ouvrir d'elles-mêmes pardevant lorsqu'on en soulève le couvercle, et chacune d'elles porte sur ce devant un titre, qui est celui de la classe des plantes qu'elle contient. Ces objets, ainsi voilés, ne manquent pas d'ailleurs d'exciter la curiosité et produisent un fort bon effet.

C'est en fixant ainsi des bornes à notre ambition, que nous sommes parvenus, dans l'espace de plus de trente ans, à la vérité, à nous former un cabinet d'histoire naturelle, qui, étant surtout presque l'unique dans le département que nous habitions alors, faisoit l'admiration des curieux, des étrangers, et quelquefois même des savans.

Un aussi long espace de temps pour former une collection méthodique n'étonnera sûrement personne, si l'on veut bien réfléchir que n'ayant pas eu, dans notre jeunesse, de ressources telles qu'en offroient les écoles centrales, pour guider les premiers pas des élèves dans les sentiers quelquefois épineux de cette science si utile et en même temps si agréable, nous étions obligés d'étudier seuls les divers auteurs qui s'en sont occupés, de préparer les individus et de les classer. Cette dernière opération n'étoit pas toujours la plus facile, dans l'affluence surtout des objets nombreux qui nous arrivoient de toutes parts.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, d'offrir ici un témoignage public de notre sincère reconnoissance à nos concitoyens de la ville qui nous donna le jour 1), eux qui, pour seconder le goût que, dès notre plus tendre enfance, nous manifestâmes pour l'étude de l'histoire naturelle, s'empressoient à l'envi l'un de l'autre de nous procurer, soit des échantillons de minéraux, soit des individus morts ou vivans de tous les ordres de la *zoologie*. Et ce qui honore davantage la conduite de la plupart de ces estimables compatriotes, c'est leur intention, que nous avons connue depuis. Convaincus que l'application à l'étude de l'histoire naturelle étoit une passion aussi vive qu'elle est remplie de charmes et de douceur, ils mettoient le plus grand zèle à enrichir notre cabinet, de manière que la vue des objets qu'il renfermoit enflammât les désirs de leurs enfans nos amis, et qu'elle éteignît dans nos jeunes cœurs toute autre espèce de passions, dont quelques-unes deviennent souvent funestes à cet âge.

Mais revenons à notre cabinet, que nous supposons seulement enrichi de la collection complète des *oiseaux* du département que nous habitons. Désire-t-on de l'amplifier? rien ne paroît si facile. Une foule d'*oiseaux* se trouvent exclusivement dans un ou plusieurs départemens et ne se rencontrent jamais dans d'autres. On peut donc alors s'établir des correspondances avec les amateurs de ces départemens, et au moyen d'échanges que l'on fait avec eux, on voit bientôt les bornes de son petit domaine se reculer et s'agrandir insensiblement, sans que pour cela il en coûte beaucoup. On peut d'ailleurs échanger des

1) Mirecourt, dans la ci-devant Lorraine, aujourd'hui département des Vosges.

*oiseaux* contre d'autres objets, et se former ainsi en peu d'années un cabinet d'histoire naturelle d'autant plus intéressant, qu'il contiendra d'abord toutes les productions de son propre pays et en renfermera d'autres aussi qui lui seront étrangères.

## *Manière de se procurer les nids et les œufs des oiseaux, et de les conserver dans une collection.*

Les nids des *oiseaux*, ainsi que leurs œufs, sont des objets pour ainsi dire inséparables de l'histoire naturelle de ces animaux. Ces nids sont plus ou moins grands; ils sont construits souvent d'une manière fort simple, et d'autrefois ils offrent dans leur arrangement de l'élégance, de l'art et surtout beaucoup de soins; il s'en trouve qui ont une forme singulière et quelquefois bizarre : ils méritent donc par là d'être connus.

Si l'on ne peut par soi-même, soit à raison de ses occupations, soit à cause du défaut d'habitude que l'on a, soit par la crainte du danger que l'on court à grimper sur des arbres souvent fort élevés, se procurer une infinité de nids, qui quelquefois sont placés à la cime des plus grands arbres, il est facile alors, moyennant une rétribution modique, de trouver, parmi le peuple surtout, de ces jeunes gens qui remplissent avec fidélité et avec beaucoup d'exactitude la tâche qu'on leur a imposée; ils indiquent même les espèces d'*oiseaux* auxquelles on a fait le larcin de leurs nids : c'est presque toujours, à la vérité, sous un nom trivial; aussi c'est ce qui nous a engagés à donner dans ce *Tableau d'ornithologie* les noms vulgaires de tous les individus qu'il renferme. Il importe seulement de recommander à ces pourvoyeurs de prendre toujours, autant que cela leur est possible, les nids avant que, par l'incubation, les œufs qu'ils contiennent n'aient éprouvé une trop grande action procréatrice.

Lorsque l'on veut d'ailleurs s'assurer du degré de fraîcheur des œufs que l'on reçoit, il suffit de les interposer entre l'œil et la lumière d'une bougie ou d'une chandelle. Ceux qui sont frais offrent une sorte de transparence; ceux au contraire qui sont opaques indiquent qu'ils ont été couvés; et c'est toujours par ces derniers que l'on doit commencer l'opération conservatrice, parce qu'ils sont, plus que les autres, susceptibles de tendance à la putréfaction.

Pour conserver les œufs, il est nécessaire de les vider, et pour cela on emploie deux moyens. Le premier consiste à les percer adroitement par les deux bouts et à souffler avec la bouche par un des trous pour faire sortir par l'autre la matière liquide qui y est contenue. Le second moyen est d'extraire, avec le secours d'un tube de verre fait exprès pour cette opération (nous en expliquerons plus bas la forme), tout ce que l'œuf contient de substance liquide, par un seul trou que l'on a pratiqué dans son milieu.

Mais nous devons dire, au préalable, que nous avons renoncé depuis long-temps à la

première manière de vider les œufs, et on en devine, sans doute, facilement le motif; car, de quelque côté que l'on tourne dans le nid des œufs ainsi perforés, il est impossible qu'on n'y aperçoive pas au moins un trou; ce qui est contre nature, tandis qu'en les perçant dans leur milieu (*Voyez* pl. XXXV, fig. IV, E), on évite cet inconvénient; et un œuf vidé de cette dernière manière, que l'on pose dans le nid, outre qu'il paroît dans son entier et suivant l'ordre naturel, présente encore l'avantage de s'y coller d'une manière invariable, au moyen du peu de blanc qui reste toujours dans sa coquille, malgré la lotion intérieure qu'on lui a fait subir, après l'avoir vidé, avec de l'eau saturée d'alun 1). Mais quel est le procédé pour vider les œufs dans leur milieu, avec un tube de verre, et quelle est la forme de ce tube? C'est ce que nous allons expliquer.

Lorsque l'on a reçu un nid qui contient trois ou quatre, huit ou dix, et quelquefois jusqu'à vingt œufs frais, ou déjà en fermentation par suite d'une incubation de quelques jours, on prend chacun d'eux séparément; on fait, dans son milieu, un trou (*Voyez* pl. XXXV, fig. VI, E), avec une pointe d'acier triangulaire, fort aiguë, et qui va en augmentant de grosseur vers la base; on agrandit ce trou de manière à pouvoir y introduire l'extrémité (N) du tube de verre (fig. V), dont on fait usage; on en place l'autre extrémité (L) dans la bouche, puis, en aspirant, on attire dans la boule (A, B, C, D, F) de ce tube toute la matière liquide qui étoit contenue dans l'œuf.

Mais on pourroit ici faire l'objection qu'en aspirant, au moyen de ce tube, la matière contenue dans l'œuf, cette même matière devroit passer nécessairement dans la bouche, et qu'alors cette opération ne pourroit qu'être fort désagréable, lorsque surtout elle auroit lieu pour des œufs qui auroient déjà été couvés. On seroit fondé, sans doute, à craindre cet inconvénient, si on faisoit usage, pour l'opération, d'un tube droit, tel que celui d'un baromètre; mais la forme de celui que nous indiquons ici, obvie à cet inconvénient: c'est pourquoi nous l'avons dessiné et fait graver (*voyez* pl. XXXV, fig. V).

Ce tube doit être composé d'une boule creuse de verre (A, B, C, D, F) qui ait trois pouces de longueur (H, G) et deux de diamètre dans son milieu (D, F); aux extrémités (B, C), on a fait ménager par le verrier souffleur deux trous (G, H). Le premier (G) du diamètre de deux lignes, et le second (H) de trois; au point (I) de cette boule, on a fait souder par l'ouvrier le premier tube (K), qui doit avoir au moins quatre pouces de longueur sur un diamètre de deux lignes au point (L); ce tube, dont on met l'extrémité (L) à la bouche, doit être courbé dans sa longueur, de bas en haut, et le trou qui règne dans tout son intérieur doit avoir le même diamètre que celui de la boule au point (G) de son insertion avec elle. A l'autre extrémité de cette même boule, on a fait souder au point (B) un autre tube (M, N), aussi recourbé de bas en haut, et long de trois pouces au moins: la forme de ce second tube doit être différente de celle du premier; il faut

---

1) On nomme *eau saturée d'alun* celle dans laquelle on a mis assez de ce sel neutre pour qu'elle n'en puisse plus dissoudre davantage, si on y en ajoutoit encore.

que le diamètre extérieur de son extrémité (N) n'ait tout au plus qu'une ligne et que son trou aille en s'agrandissant, ou, pour mieux dire, en s'élargissant vers le point (M) où il doit avoir au moins trois lignes de diamètre.

Lorsque l'on veut faire usage de ce tube ainsi conformé, on insinue d'abord sa pointe (N) dans le trou (E) de l'œuf (fig. VI), et on place dans la bouche l'extrémité (L) du tube (K); on aspire alors fortement toute la matière de l'œuf, qui, en suivant la direction du trou (N, H), vient se déposer au fond (F) de la boule (A). En vain on chercheroit à faire remonter dans le tube (K) cette matière liquide extraite de l'œuf; elle demeure dans la boule. Lorsqu'on veut l'en faire sortir, on souffle fortement par le bout (L), et cette même matière sort par l'extrémité (N), sans qu'on ait été exposé au désagrément d'avaler, ou tout au moins de recevoir dans la bouche des particules de cette même matière, qui souvent ne seroient point fort suaves.

On jette successivement chaque œuf vidé dans une jatte remplie jusqu'à moitié de l'eau dont nous avons parlé, ayant soin de les y plonger de manière à ce que cette eau entre dans l'intérieur de la coquille: autrement ils surnageroient tous sans qu'il y fût entré une seule goutte d'eau. Lorsque ces œufs sont vidés, on les retire de la jatte et on les secoue pour faire sortir l'eau qu'ils contiennent, et on en essuie l'extérieur avec un linge doux, et après les avoir laissé se dessécher un peu en dedans, on les place convenablement dans le nid, sur l'ouverture même qu'on leur a faite, et dans cette position, ils n'ont nullement l'air d'avoir été entamés en aucun point de leur contour.

Il seroit imprudent, sans doute, de placer dans un cabinet d'histoire naturelle tous ces nids, sans qu'au préalable on ne leur eût fait subir plusieurs fumigations de soufre ou de tabac à diverses époques éloignées l'une de l'autre de quelques mois, afin de détruire les insectes actuellement existans, ou ceux qui, n'étant encore qu'en œufs ou en nymphes, aient eu, entre l'intervalle de la première à la dernière fumigation, le temps d'éclore, pour les faire périr, ainsi que les premiers; car presque tous les insectes dont les nids sont infestés sont des rongeurs, qui causent souvent de grands dommages dans les collections.

Plus d'une fois nous avons parfaitement réussi à détruire cette cohorte malfaisante, en exposant dans un four, deux heures après qu'on en avoit retiré le pain, tous les nids que nous voulions placer dans notre collection. Cette opération nous a paru d'autant plus avantageuse, qu'elle tue non-seulement les insectes vivans, mais qu'elle dessèche et fait conséquemment périr leurs œufs, ainsi que leurs larves.

M. Dufresne, chef des travaux de zoologie du laboratoire du Muséum d'histoire naturelle de Paris, a imaginé, cette année, un procédé digne de son génie, pour faire périr les insectes rongeurs qui détruisent et anéantissent quelquefois la peau des *oiseaux* qui ont été long-temps encaissés, pour parvenir, de régions souvent lointaines, dans cet établissement, le plus beau et le premier de l'univers.

Comme ce procédé pourroit être aussi fort avantageux pour détruire les insectes dont les nids des *oiseaux* fourmillent quelquefois, nous l'indiquerons, tel que nous

avons cru en avoir saisi le mécanisme, que M. Dufresne donnera, sans doute, d'une manière plus circonstanciée, lorsque ses occupations, infiniment multipliées, lui permettront de faire part de ses lumières. On lui saura gré sûrement de la communication qu'il aura faite au public, qui saura apprécier ses talens et ses vastes connoissances, des procédés certains qu'il emploie pour préparer et conserver les dépouilles des divers animaux.

Il a fait construire une caisse de quatre pieds de longueur, à peu près sur autant de hauteur et sur deux pieds de largeur (*Voyez-en* la forme et les détails, pl. XXXV, fig. I). Le dessus de cette caisse (A, A, A, A) est tout entier de feuilles de fer-blanc soudées ensemble, ainsi que le devant (H, H, H, H, fig. IV), qui doivent être cloués sur les montans (C, C, fig. I) aux points (B, B, B, B). Ces montans sont de bois de chêne; ils sont coupés carrément par la base et inclinés en angle aigu à leur sommet : ces mêmes montans ont à peu près dix-huit pouces de largeur; ce qui fait la profondeur de la caisse, dont le fond seul (D, D), qui est aussi de bois de chêne, est mobile et susceptible de s'ouvrir, au moyen de deux charnières et d'un loquet qui le ferme à volonté (si nous avons séparé le devant (H, H, H, H, fig. IV) qui doit être, comme nous l'avons dit, cloué après les montans, ce n'a été que pour faire voir la disposition intérieure de cette caisse).

Dans le bas-fond de cette même caisse on aperçoit deux espèces de coffres carrés (E, E), dont nous avons tracé séparément la forme (fig. III); ils sont aussi de fer-blanc et entourés d'un rebord de trois ou quatre pouces de hauteur, avec une anse au milieu des deux côtés opposés. Au tiers à peu près de la hauteur des montans collatéraux de chêne (C, C), on voit un châssis de bois, d'une forme carrée longue (nous en avons aussi dessiné la fig. II séparément), et qui est maillé de petites ficelles disposées en losanges d'un pouce en carré à peu près (E); ce châssis est soutenu en l'air et dans la disposition qu'on lui voit, par un tasseau cloué dans l'intérieur contre chacun des montans.

Pour faire usage avec succès de ce coffre, après avoir rempli jusqu'à une certaine hauteur les deux boîtes de fer-blanc (E, E), l'une d'huile de pétrole et l'autre d'huile d'aspic, on place sur le treillis (F) du châssis qui est au-dessus de ces boîtes, les nids ou les *oiseaux* que, dans une collection, on soupçonne d'être attaqués par les insectes destructeurs; on expose le devant de cette boîte aux rayons les plus ardens du soleil du midi, qui, en frappant avec énergie sur les feuilles de fer-blanc dont ce devant est composé, et en même temps sur celles qui recouvrent le dessus de la caisse, concentrent dans son intérieur un degré considérable d'une chaleur plus forte, en même temps qu'ils développent l'activité de l'odeur pénétrante des huiles, et font éclore les œufs ainsi que les larves des insectes rongeurs qui, les uns comme les autres, ne manquent jamais de tomber dans cette huile, où ils périssent. De tous les moyens inventés jusqu'à présent pour débarrasser une collection d'*oiseaux* attaqués par les insectes rongeurs, aucun ne nous a paru plus efficace que celui-ci.

Il nous semble presque inutile de prévenir que les nids, préparés de cette manière doivent être placés dans des armoires vitrées. Tout le monde sent bien que la multiplicité de brins des divers matériaux dont ils sont composés, étant susceptible de ramasser une

grande quantité de poussière, il seroit impossible de l'en extraire sans s'exposer à dégrader sensiblement ces nids, que l'on ne pourroit plus réparer.

## *Moyens préférables de se procurer des oiseaux destinés à être montés, et de la saison la plus convenable pour leur faire la chasse.*

Il n'est pas toujours en notre pouvoir, sans doute, de nous procurer des *oiseaux* aussi intacts que nous les désirerions, afin de leur donner, au moyen de l'embaumement, une vie nouvelle, pour ainsi dire, après leur mort.

S'il ne dépendoit que de notre volonté de les prendre tous à la main, nos désirs seroient accomplis et nos collections deviendroient par là bientôt magnifiques. Mais la nature, qui a inspiré à tous les animaux un sentiment intime de leur propre conservation, a départi, pour cette fin, aux *oiseaux* une vue très-perçante et deux ailes au moyen desquelles ils savent discerner, et éviter ou fuir leurs ennemis. Mais cependant l'homme, plus industrieux qu'aucun des animaux, en a étudié les ruses; et plus rusé qu'eux, il a trouvé le moyen de leur tendre des piéges dans lesquels ils donnent sans la moindre méfiance.

On prend les *oiseaux* de plusieurs manières, les uns à la pipée et les autres à l'abrevoir; ceux-ci avec diverses espèces de lacets, et ceux-là avec des filets; quelques-uns donnent facilement dans les trébuchets et d'autres accourent en foule au sifflet qui les appelle sur le bâton fendu (nous donnerons ci-après l'idée la plus détaillée de ces différentes chasses qui, sans être cruelles, sinon par l'abus que l'on en fait, sont par là même fort amusantes, et nous joindrons à leur explication, des planches qui en faciliteront l'intelligence); la majeure partie des *oiseaux* enfin ne peut tomber à notre pouvoir sans le secours d'une arme à feu 1).

Les *oiseaux* que l'on a pris aux sautrelles, aux trébuchets, aux filets, au bâton fendu ou aux lacets, sont toujours préférables, pour être montés, à ceux que l'on s'est procurés par le moyen du fusil; ils le sont plus encore que ceux qu'on a pris, soit à la pipée, soit à l'abrevoir. Nous avons constamment rejeté ces derniers, à moins qu'ils n'eussent été d'une espèce rare et qu'il est souvent difficile de se procurer autrement, par la raison qu'il arrive presque toujours que leurs plumes et leurs pennes sont empêtrées de glue qui y imprime une tache qu'on ne parvient jamais à enlever parfaitement, quelque précaution

1) C'est à regret, sans doute, que nous indiquons les divers moyens de détruire d'innocentes créatures qui, outre qu'elles nous récréent par leur chant mélodieux, nous débarrassent encore de ces essaims nombreux d'insectes, et surtout de chenilles, qui sans leur secours anéantiroient en peu de temps nos espérances. C'est cependant le seul moyen de former des collections instructives. Nous nous dispenserons d'émettre notre opinion sur le compte des personnes qui ne tuent ces animaux que pour le plaisir cruel de détruire, ou bien pour assouvir une gourmandise qui tient de la barbarie.

que l'on prenne pour cela. Nous avons en vain tenté les divers moyens indiqués par plusieurs auteurs, et jamais nous n'avons eu de succès. Ces moyens consistent, selon eux, à laver les plumes imprégnées de glu avec de la lessive écrue ou bien avec de l'alkali volatil, ou enfin avec de l'alcool, autrement esprit-de-vin. Le résultat de cette lotion fut toujours que le plumage étoit un peu moins taché, mais enfin il l'étoit; et pour peu que l'on soit scrupuleux sur le choix des individus que l'on admet dans sa collection, on en rejette tous ceux qu'on a été dans le cas de laver, à moins que, comme nous l'avons dit plus haut, ils ne soient d'une espèce fort rare.

Dans ce cas, on donne à ces *oiseaux* dont une partie du plumage est défectueuse, après les avoir embaumés, une attitude telle, que l'on dispose cette partie lavée du côté qu'on ne peut l'apercevoir dans l'armoire vitrée qui les renferme. On emploie souvent cette petite ruse pour les *oiseaux* qu'on n'a pu se procurer qu'au moyen d'un coup de fusil, qui dégrade souvent l'animal. Si c'est à l'aile gauche, par exemple, qu'il est blessé, alors on en présente le côté droit, en tournant la tête de l'individu du côté des spectateurs : si la poitrine ou bien le ventre ont été trop maltraités pour être vus, dans ce cas, on tourne le dos de l'*oiseau* vers la compagnie; mais, comme l'œil est ce qui anime davantage la physionomie de tout animal, pour qu'on l'aperçoive, on donne à sa tête une attitude qui laisse voir l'organe de la vue dans tout son éclat ; et c'est ainsi que d'une collection souvent médiocre, on peut faire paroître une assemblée d'individus qui plaisent par leur perfection simulée.

Les *oiseaux* pris aux sautrelles ne sont à rejeter que lorsque, par suite de la fracture de leurs pieds ou de leurs jambes, le sang s'est répandu sur les plumes du ventre ou bien sur les couvertures du dessous de la queue, et les a souillées d'une manière irréparable (on réussit à effacer les taches de sang en lavant les plumes qui en sont imprégnées, soit avec de l'eau tiède, soit, mieux encore, avec de l'esprit-de-vin). Si les *oiseaux* pris à ces piéges ont seulement les jambes cassées, sans effusion de sang, il ne faut nullement les dédaigner; car, au moyen du petit fil de fer qui traverse chacune de ces parties, le dommage est bien vite réparé.

Tous les *oiseaux* que l'on a pris aux lacets, aux filets ou aux trébuchets sont ceux que l'on doit préférer pour être montés, parce qu'ils sont les plus intacts, et que d'ailleurs on les prend vivans pour la plupart. Lorsqu'il s'agit de les faire mourir, il faut bien se garder de leur écraser la tête, parce qu'alors il seroit impossible de les bien empailler, comme nous le démontrerons à l'article du dépouillement; mais il faut leur ôter la vie en les étouffant dans la main, et en leur comprimant la poitrine.

Mais les *oiseaux* que l'on prend à ces sortes de piéges ne sont pour la plupart que des *passereaux ;* il s'en trouve cependant une multitude d'autres qu'il est impossible de se procurer sans le secours d'une arme à feu : dans ce cas, on ne les obtient, ou qu'en leur cassant une aile, ou bien qu'en leur pénétrant le corps avec le plomb assassin qui leur dépêche la mort. Or, ce plomb, qui a pénétré un *oiseau*, n'a certainement pu le faire qu'en s'ouvrant une issue par laquelle le sang se répand aussitôt sur le

plumage, qu'il ne manqueroit pas de gâter, si on ne mettoit en usage sur-le-champ les précautions que nous indiquerons ci-après ; et assez fréquemment encore il arrive que, malgré ces précautions, la plupart des plumes se trouvent souillées de sang; on est donc forcé alors de les laver avec un linge doux, imbibé d'esprit-de-vin, qui, sans les nettoyer parfaitement bien, comme nous l'avons dit, les rend seulement un peu moins malpropres; et il ne reste, pour en cacher la défectuosité, que le seul moyen d'une attitude convenable, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

Nous ne pouvons passer ici sous silence notre manière de tirer les *oiseaux* ( et certes il en eût trop coûté à notre cœur d'en tirer d'autres que ceux que nous destinions à notre collection; nous nous glorifions même de n'avoir jamais pu étouffer une de ces innocentes créatures lorsque nous l'avions prise vivante; nous avons toujours confié cet acte à des ames moins sensibles que la nôtre). Quoique notre mode de tirer ces animaux que nous voulions embaumer, ait plus d'une fois excité le rire de quelques chasseurs, de ceux surtout qui ne tuent que pour le plaisir de détruire, nous ne craignons cependant pas de le soumettre au jugement des chasseurs ornithologistes, qui ne manqueront sûrement pas de penser, comme nous, que les plumes qui revêtent le corps des *oiseaux*, étant couchées les unes sur les autres, il est impossible que le plomb frappe et pénètre ce corps, sans se faire un passage à travers de ces mêmes plumes, qui sont couchées d'avant en arrière et les unes sur les autres.

Or, si on tire un *oiseau* en avant, toutes celles de ces plumes que le plomb rencontrera seront nécessairement coupées, les unes à leur origine, et les autres dans la moitié ou dans le tiers de leur longueur; et pour fournir un passage à un grain de plomb d'une ligne de diamètre, par exemple, nous posons en fait qu'il y aura sept ou huit plumes au moins de coupées : or, sept ou huit plumes de moins sur la poitrine ou sur le ventre ne laissent pas que d'y faire une brèche considérable.

Quel moyen donc employer pour éviter cet inconvénient qui est grave? le voici. Si c'est un *oiseau* perché, on cherche, autant qu'il est possible, à l'ajuster d'arrière en avant, et le plomb ainsi lancé par la force de la poudre, en suivant la direction des plumes, n'en coupe que peu et quelquefois point du tout. Si l'*oiseau* vient au vol droit au chasseur qui le guette, il attendra, pour le tirer, qu'il l'ait outrepassé et qu'il lui présente la queue. Cependant on n'est pas toujours le maître de choisir telle ou telle autre position, et dans ce cas on tire comme l'on peut.

Lorsqu'à la passion de la chasse on réunit l'art de préparer et de conserver la peau des animaux qu'on s'est procurée par ce moyen, on doit faire usage d'un fusil à deux coups, dont un des deux canons soit chargé de plomb, que l'on nomme *cendrée*, pour les petits *oiseaux*, et l'autre canon, de plomb beaucoup plus gros et toujours proportionné au volume de l'animal que l'on se propose de chasser. Dans tous les cas, d'ailleurs, on peut attaquer un *oiseau*, quelque gros qu'il soit, avec du plomb de lièvre ordinaire.

Il paroît presque superflu d'avertir que le canon chargé de *cendrée*, doit l'être avec bien moins de poudre et de plomb qu'à l'ordinaire : autrement on endommageroit les

individus que l'on tireroit, de-manière à n'en pouvoir faire l'usage auquel on les destine.

Il y a des *oiseaux* si petits qu'on ne peut trouver de plomb assez fin pour ne pas les couper en morceaux en les tirant : tels sont, par exemple, le *petit grimpereau*, le *pouillot*, le *roitelet*, le *troglodyte*, etc. Nous nous sommes servis, et avec succès, pour obtenir ces espèces intactes, de sable tel que celui que fournit la Moselle, après l'avoir tamisé, afin d'en extraire les grains qui auroient été trop gros : et toujours ce procédé nous a parfaitement bien réussi, attendu que le plus souvent il ne faisoit qu'assommer ces petits êtres, sans les endommager, puisqu'il n'entamoit pas leur corps.

Avant de partir pour la chasse, il faut se munir de plusieurs feuilles de papier, d'agaric, de terre franche pulvérisée et bien sèche, ou tout au moins de cendres; il faut aussi avoir, dans son sac du coton, ou de la mousse bien sèche, ou enfin de la filasse ou des étoupes. Voici l'usage que l'on fait de ces divers objets.

Aussitôt que l'on a tué un *oiseau*, on lui insinue d'abord dans le bec un tampon de coton ou d'étoupe, de crainte que son sang ou quelque autre liqueur sanguinolente, en s'écoulant par cet organe, ne souille son plumage. On cherche ensuite les plaies que le plomb lui a faites, ce que l'on découvre en relevant les plumes du dessus et du dessous du corps, soit avec un cure-dent, soit avec une épingle; on applique sur chaque blessure de l'agaric, de la terre en poudre, ou bien de la cendre : avec ces précautions on est sûr de conserver un *oiseau* aussi propre qu'il est possible. On place ensuite dans leur position naturelle les ailes et les plumes qui se trouvent dérangées; puis, après avoir formé un cornet avec une des feuilles du papier que l'on porte dans son havresac, on y introduit l'*oiseau*, la tête la première, en le tenant par les pates et par la queue; on ferme le cornet et on le place dans une boîte que l'on achève de remplir avec de la mousse, afin que l'animal ne soit pas ballotté durant le reste de la chasse.

La saison où les *oiseaux* sont le plus emplumés, et pendant laquelle on peut les conserver le plus long-temps avant de les travailler, est, sans contredit, l'hiver; mais, outre qu'en cette saison nous n'avons qu'un petit nombre d'*oiseaux sédentaires*, c'est qu'alors le plumage des mâles, de ceux mêmes qui au printemps brillent des plus vives couleurs, est terne, au point que souvent il ne diffère guère de celui des femelles. La saison la plus favorable pour se procurer des *oiseaux* destinés à une collection est donc le printemps, époque à laquelle ils sont en amour. Alors la nature semble prendre plaisir à parer surtout les mâles des couleurs les plus brillantes, afin, sans doute, que cet éclat soit un appât plus séduisant pour les femelles. A ce moment ils sont moins fournis de plumes, et quelquefois la chaleur humide de cette saison hâte bientôt la putridité de leur corps : c'est pourquoi on doit les travailler promptement.

*Manière d'écorcher ou de dépouiller les oiseaux pour en remonter ensuite la peau.*

Lorsqu'on se dispose à embaumer un *oiseau*, ou cet animal est vivant, ou bien il est mort : s'il vit encore, il faut auparavant l'étouffer ou le faire étouffer par quelqu'un, en lui recommandant de lui comprimer la poitrine et rien que la poitrine, jusqu'à ce qu'il ne donne plus aucun signe de vie. Si c'est un *oiseau* tué d'un coup de fusil, avant de procéder à son dépouillement on doit chercher à découvrir sa blessure, afin de la garnir d'un topique d'agaric. Mais, dans tous les cas, il est indispensable de lui introduire dans le bec et jusqu'au commencement de l'intérieur du gosier un tampon de coton ou d'étoupes, afin de prévenir ou d'empêcher, comme nous l'avons déja dit, l'écoulement, soit du sang qui se seroit ramassé dans la poitrine, soit de quelque autre liqueur, toujours sanguinolente, qui ne manque presque jamais de se répandre par le bec de l'animal sur les plumes de sa gorge, de sa poitrine, de son ventre, du dessus de son cou et de sa tête; accident, pour ainsi dire, irréparable et qui arrive presque toujours lorsqu'on retourne la peau de l'*oiseau :* cet accident est plus fréquent, si, quand on a tué un *oiseau*, il n'y avoit pas long-temps qu'il venoit de boire. On passe à travers de ses narines un fil retors, long de cinq ou six pouces, et on en noue ensemble les deux extrémités (on en verra l'usage ci-après).

Quand on a pris ces précautions indispensablement nécessaires, on pose l'*oiseau* le dos sur une table, en le disposant de manière que la tête se trouve placée du côté gauche de celui qui doit opérer, et les pieds de son côté droit. On écarte à droite et à gauche, avec des bruxelles ou avec la pointe d'un instrument quelconque, et toujours en ligne droite, les plumes ainsi que le duvet qui, dans un grand nombre d'espèces, recouvre le ventre depuis le bas de la poitrine jusqu'à l'anus inclusivement, et de suite, en tenant de la main ces plumes ainsi écartées, on ouvre d'un coup de bistouri, de scalpel, ou même de canif, toute cette partie découverte, à laquelle on imprime une incision longitudinale, ayant l'attention, le plus qu'il est possible, de ne fendre la peau que dans son épaisseur seulement, sans ouvrir les tégumens du ventre : autrement les intestins, ainsi que toutes les matières liquides que ceux-ci renferment, en sortiroient, gêneroient l'opération et pourroient même gâter le plumage.

On saisit avec des *bruxelles* 1) (*voyez* la figure de cet instrument pl. XXXVII, fig. V), que l'on tient de la main gauche, la peau incisée du côté de la personne qui opère et vers le milieu de son incision, tandis que de la main droite on détache avec la pointe de l'instrument tranchant dont on se sert, la peau d'avec les chairs, à la manière d'un boucher qui dépouille un mouton ; observant d'aller doucement et à coups mesurés, et on les sépare ainsi l'une des autres jusqu'à la cuisse.

---

1) Ce que l'on nomme *bruxelles* est une espèce de petite pince à ressort dont les horlogers font usage pour leurs opérations délicates.

Quand, avec le secours des bruxelles, on a détaché une suffisante étendue de peau pour qu'on puisse la saisir des doigts de la main gauche, on abandonne alors cet instrument, pour ne plus faire usage que de ceux-ci, qui donnent une bien plus grande facilité pour le reste de l'opération.

Lorsque l'on est parvenu à la cuisse 1), on la découvre le plus qu'il est possible, en la poussant de la main gauche contre le corps, tandis que de la main droite on refoule la peau du côté opposé, en donnant par-ci, par-là, quelques coups de bistouri entre celle-ci et la chair.

La cuisse étant ainsi dépouillée autant qu'elle peut l'être, on coupe de suite, avec une forte paire de ciseaux, non-seulement la chair de cette partie, mais encore les tendons et les nerfs, à l'endroit de l'insertion du *fémur* (os de la cuisse) avec le *tibia* (os de la jambe), ayant l'attention surtout de ne pas couper, ou au moins de ne pas percer la peau dans cet endroit (on évite cet accident en faisant usage de ciseaux qui n'ont point de pointes); on continue ensuite de détacher la peau qui se trouve au-dessous de la cuisse, jusqu'à l'insertion de cette partie avec le corps.

La peau du bas de la poitrine, celle qui couvre le ventre jusqu'à l'anus, étant détachées de même, et la cuisse étant séparée de la jambe de l'*oiseau*, du côté gauche, on répand avec du coton un peu de poudre à poudrer ou de farine sur l'intérieur de la peau et sur la chair, afin que les plumes ne se souillent pas en s'y attachant, puis on retourne l'*oiseau* toujours devant soi, et on recommence la même opération pour le côté droit.

Voilà donc les cuisses de droite et de gauche séparées des jambes et dépouillées de leur peau ainsi que le ventre, d'où on conçoit que les chairs de la partie postérieure de l'*oiseau* ne tiennent plus à sa peau que par le croupion et par le dos. C'est ici le plus difficile dans l'opération du dépouillement, surtout pour un apprenti; mais nous allons essayer de rendre facile cette opération, par les détails même minutieux que nous allons en donner.

On ne laisse plus l'*oiseau* couché sur son dos, mais on le relève par la queue, dont on fixe les pennes entre l'index et le pouce de la main gauche, et le dos tourné du côté de celui qui opère : on appuie les épaules de l'animal qui, dans cette position, a le derrière élevé; on les appuie, dis-je, contre la table; et tandis qu'on le tient ainsi on détache, avec la pointe d'un instrument tranchant, la peau qui adhère au croupion jusqu'aux vertèbres coccygiennes, ou la partie de l'épine du dos, qui se prolonge jusqu'à l'origine et un peu en deçà des pennes de la queue ; puis avec des ciseaux on coupe la continuité de cette colonne, ayant toujours l'attention de ne pas percer, comme nous en avons déjà averti, la peau dans cet endroit, et encore moins de la couper de manière à ce que les pennes de la queue se détachent du croupion.

Quand on a séparé la peau d'avec cette dernière partie, on détache celle qui recouvre

---

1) Nous ne nous servons ici du mot *cuisse* que pour nous accommoder à l'usage, et pour nous faire mieux comprendre; car, comme nous l'avons déjà dit, la *cuisse* est en dedans du corps; et la partie dont il est ici question est la *jambe*, qui est en dehors.

toujours le dos au moyen de petits coups de bistouri, jusqu'un peu au delà de l'insertion des cuisses avec le corps, en continuant de tenir toujours l'*oiseau* appuyé sur ses épaules; et quand une fois on est parvenu à ce point, on a franchi la plus grande difficulté de l'opération.

Il est nécessaire d'avoir préparé auparavant une ficelle d'une grosseur proportionnée au volume de l'*oiseau*, à l'une des extrémités de laquelle on a fait un nœud solide en anneau, tandis qu'à l'autre extrémité on a ménagé un nœud coulant : on passe ce nœud coulant par le croupion et on le descend jusqu'au-dessous de l'insertion des cuisses avec le corps, ayant soin, en serrant ce nœud, de ne pas engager entre lui et la chair la peau qui en est détachée, ou bien les plumes. On suspend ensuite, au moyen de l'anneau de l'extrémité de la ficelle, à l'espagnolette d'une croisée, ou bien à un clou qu'on y a fiché, le corps de l'*oiseau*, qui, dans cette position, a le croupion en l'air, et la tête, ainsi que les ailes, en bas.

Le reste de l'opération qui a été si longue à décrire n'est plus qu'une bagatelle, puisque, pour dépouiller un *oiseau*, il est rare que nous outre-passions un quart-d'heure.

Les détails dans lesquels nous entrons, peut-être trop scrupuleusement, ne peuvent que paroître minutieux aux personnes versées dans la manipulation du dépouillement des animaux; mais elles nous jugeront favorablement si elles veulent bien se rappeler que notre intention a été d'écrire pour la jeunesse seule qui désire de se livrer à cette occupation agréable, et qui n'a pas été à portée de voir quelqu'un opérer dans cette partie : et certes nous avouons de bonne foi que, dans notre enfance, lorsque nous avons commencé à dépouiller sans le secours de personne, nous nous serions estimés heureux de rencontrer au moins quelque ouvrage dans lequel l'auteur auroit encore été plus minutieux que nous sur cette matière. Au reste, nous n'avons peut-être à craindre (et nous nous en consolons à raison de notre intention) que la censure de quelques désœuvrés, souvent incapables de fabriquer une alumette, et qui pour l'ordinaire n'ont d'autre mérite que de censurer tout ce qu'ils ignorent. Peu nous importe d'ailleurs, pourvu que nous ayons atteint le but que nous nous sommes proposé en commençant cet ouvrage, et que nous ayons été assez heureux pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée. Mais reprenons notre *oiseau* où nous l'avons abandonné pour un moment de digression.

Son corps étant suspendu ainsi que nous l'avons indiqué, il suffit pour achever son dépouillement, de refouler de la main gauche la peau en bas, ayant la plus grande attention d'empêcher que les plumes ne touchent à la chair; puis, à petits coups de bistouri, on détache la peau dans toute la circonférence de l'*oiseau* jusqu'à ses ailes, dont on découvre d'abord une des deux, autant qu'il est possible, du côté qui est le plus éloigné du corps. Alors, avec des pinces, surtout si l'animal est d'une grande taille, on casse l'os de cette partie, et on en coupe avec le bistouri les chairs et les nerfs; on opère de même pour l'autre aile, et par suite de cette double opération l'*oiseau* se dépouille, pour ainsi dire, de lui-même; car il suffit alors de donner par-ci, par-là, quelques coups de bistouri jusqu'à la tête.

Arrivé à cette partie, il se présente de nouvelles difficultés; ce n'est plus avec le bistouri qu'il faut travailler, mais seulement avec les ongles des deux mains, afin de faire franchir à la peau du cou, ordinairement plus étroite que l'occiput, le commencement du crâne; mais avec de la patience (et elle doit être l'apanage d'un naturaliste dans toutes ses opérations) on vient à bout de tout.

Cependant il se trouve quelques *oiseaux*, tels que certains *canards*, des *accipitres*, soit *diurnes*, soit *nocturnes*, etc., qui ont la tête si grosse, qu'il est impossible de la faire passer par la peau du cou, et cette difficulté seule seroit capable de rebuter un jeune homme qui feroit ses premiers essais sur un *oiseau* de cette espèce, parce que l'impatience, jointe à la persuasion que le dépouillement de cette partie seroit impossible, l'empêcheroit d'imaginer quelque autre moyen. Il en est un bien simple cependant: il consiste à fendre d'un coup de bistouri et en long la peau à l'endroit qui fait obstacle et dès lors toutes les difficultés sont levées.

Mais, dira-t-on peut-être, voilà une peau gâtée! Point du tout, elle l'est bien moins que, lorsqu'en dépouillant un petit *oiseau*, s'il est surtout fort gras, on coupe sa peau en quatre ou cinq morceaux. Dans ce cas cependant, un routinier ne se déconcerte pas plus que si la peau étoit entière, parce qu'il sait en rapprocher les morceaux, qu'il coud proprement en dedans avec une aiguille fine et à points serrés, ayant soin surtout de ne pas prendre les plumes dans la suture; et alors le mal se trouve réparé, comme s'il n'avoit jamais existé: seulement il faut avoir l'attention, en enduisant la peau de préservatif, de n'en pas trop mettre sur cette couture, parce que ce liquide en la pénétrant souilleroit nécessairement les plumes qu'il en imbiberoit; on doit avoir la même attention de recoudre les trous que le plomb qui a tué l'*oiseau* a fait à sa peau, afin d'éviter par là la transsudation du préservatif sur les plumes qui avoisinent ces blessures.

Mais revenons à la peau du cou, que nous supposons avoir franchi le plus grand diamètre de la boîte osseuse de la tête. A ce moment on est tout étonné de voir la peau du corps et du cou s'étendre en une longueur qui paroît démesurée; mais bientôt elle s'arrête aux oreilles, parce qu'à cet endroit elle a une très-grande adhésion avec le méat auditif. On doit donc couper cette adhérence, non pas horizontalement, par rapport à cette partie osseuse, ce qui occasionneroit une trop grande ouverture des oreilles; mais il faut plonger la pointe du bistouri dans la cavité du conduit auditif, et alors la peau s'en détache et coule jusqu'à l'orbite ou la cavité osseuse des yeux.

Ici il faut encore user de précaution et être surtout attentif à porter toujours les coups de bistouri sur le globe même de l'œil et jamais sur la peau, parce qu'on s'exposeroit à couper les paupières, et conséquemment à agrandir les yeux contre nature.

Quand la peau a outre-passé les orbites, elle se trouve aussitôt à l'origine de l'angle que forme la commissure des deux mandibules, et là le dépouillement est à sa fin; on arrache donc, avec la pointe des *bruxelles* ou de ciseaux, les deux globes des yeux de leurs cavités orbiculaires, et on les jette; puis on coupe le cou immédiatement au-dessous de l'occiput, entre celui-ci et la première des vertèbres cervicales qu'on nomme l'*atlas*, et on emporte avec le cou la langue qui reste attachée au gosier. On jette le corps, et il ne

reste que la peau après laquelle adhèrent seulement la charpente osseuse de la tête, les os des jambes et des pieds, ainsi que ceux des ailes.

On rapporte cette peau sur la table, ayant toujours l'attention que les plumes qui bordent les levres de l'incision ne touchent pas à la graisse de l'intérieur, puis on s'occupe d'abord de la tête.

Après avoir coupé de cette partie et extrait le plus qu'il a été possible de la chair qui environne les os des deux mâchoires, on agrandit un peu avec des ciseaux ( de la forme de ceux de la pl. XXXVII, fig. III), le trou occipital; puis avec une petite cuiller de fer ( *Voyez-en* la forme, pl. XXXVI, fig. VII), d'une grosseur proportionnée à la taille de l'*oiseau* en chantier, laquelle est enchâssée dans un manche de bois garni d'une virolle de cuivre, et mieux encore d'os ou d'ivoire, on extrait jusqu'à la plus petite parcelle de la moelle du cerveau et du cervelet. On nettoie bien la cavité orbiculaire, on enlève toute la chair ou la graisse qu'elle contient; puis avec un pinceau de soies de cochon, que l'on nomme *brosse de peintre*, on enduit de préservatif toutes ces parties, ayant soin surtout d'en faire entrer la plus grande quantité possible dans l'intérieur du crâne, par le trou occipital, que l'on remplit ensuite de coton haché; on procède de même pour les trous orbitaires que l'on remplit également de coton au point qu'il rebombe un peu au-dessus.

De la tête on passe aux ailes, dont on enlève, au moyen des bruxelles et du bistouri, toutes les chairs restantes et que l'on peut atteindre; on enduit leur cavité de préservatif et on les remplit de coton, de manière cependant qu'il n'y soit pas en trop grande abondance: autrement, il y occasionneroit un gonflement qui seroit contre nature, ce qu'il importe d'éviter pour toutes les parties du corps.

Des ailes on passe aux cuisses 1), dont l'on refoule la peau en dedans, et la chair, ainsi que le *fémur* 2), en dehors, jusqu'à l'articulation de cet os sur les apophyses du *tibia* 3); on enlève toutes les chairs, de même que les muscles, les tendons et les nerfs qui revêtent ce *fémur;* on le ratisse même avec le tranchant du scalpel jusque sur le *tibia*, où l'on coupe tous les nerfs. On s'occupe ensuite du croupion, dont on enlève jusqu'à la moindre parcelle de chair qui y seroit restée et surtout de graisse, et comme on ne peut faire cette extraction qu'avec des ciseaux, il faut bien prendre garde de couper la racine des pennes de la queue : autrement elles tomberoient toutes, n'ayant plus suffisamment d'adhérence avec le croupion. On parcourt des yeux toute l'étendue de l'intérieur de la peau, afin d'y découvrir les endroits garnis encore de chair ou de graisse, que l'on saisit avec les bruxelles et que l'on extrait avec le bistouri.

Ces diverses opérations étant terminées, on enduit de préservatif avec un pinceau la

---

1) Ce sont les *jambes*.

2) Ce n'est point le *fémur*, mais le *tibia*.

3) C'est le *tarse*. Si nous nous sommes servi de ces dénominations impropres, nous l'avons fait dans l'intention de nous faire comprendre en nous conformant à l'usage.

peau dans toute son étendue et dans tous ses moindres replis ; mais les endroits où il importe d'en répandre une plus grande quantité sont d'abord le croupion, puis la cavité des cuisses et ensuite celle des ailes; ayant surtout le plus grand soin que jamais les plumes des bords de l'incision ventrale ne touchent au préservatif, qui, comme nous n'avons cessé de le répéter, les souilleroit d'une manière irréparable.

On fabrique ensuite, en l'affaissant entre les mains, un petit matelas d'étoupes, proportionné à la grosseur de l'*oiseau*. Ce matelas, qui ne doit avoir de longueur que celle de l'espace compris entre les épaules et le croupion de l'animal, aura l'épaisseur d'un travers de doigt dans son milieu et sera fort aminci dans son contour. On pose ce matelas sur le dedans de la peau du dos de l'*oiseau*, où il se fixe d'autant plus facilement que le préservatif encore frais, dont on a enduit l'intérieur du corps, le saisit en le happant.

Ce matelas étant ainsi disposé, on tâche de prendre de la main gauche, à travers les plumes du cou, qui sont toutes tournées l'une contre l'autre et en dedans, le fil que l'on a passé dans les narines avant de commencer l'opération du dépouillement; tandis que de la main droite on pousse le crâne en dedans, en ramenant en même temps et par un mouvement de saut la peau du corps sur cette main : de cette manière, on la retourne comme un gand. Aussitôt qu'on aperçoit le bec à travers les plumes du cou, on le saisit d'une main, puis en pressant de l'autre main sur le crâne, on fait couler la peau, et on la range dans la position où elle étoit avant le dépouillement.

On repose encore une fois cette peau sur la table, qu'on a eu grand soin de bien essuyer, afin qu'il n'y reste pas le moindre vestige d'humidité et surtout de préservatif, qui, sans cette précaution pourroit souiller les plumes; on arrange avec une pointe fine d'acier, enchâssée dans un manche de bois (pl. XXXVII, fig. IV) sous les paupières, les yeux d'émail (pl. XXXVII, fig. VI ou VII) qui conviennent, par leur ressemblance, à ceux que l'*oiseau* avoit de son vivant 1). C'est pourquoi il importe d'en bien examiner la couleur avant qu'elle soit ternie.

De suite on procède à la monture de la peau de l'animal, ou bien on la renferme dans une boîte qu'on a soin de tenir en un lieu sec pour la travailler dans un autre temps, ou enfin on la destine à être envoyée au loin.

Dans ces deux derniers cas, le petit matelas posé intérieurement sur la peau de l'*oiseau* ne suffit pas : il faut de plus introduire du coton ou de la filasse dans son cou et dans la cavité de ses cuisses autour de l'os *fémur*, afin de tenir ces parties tendues, de même que la peau du corps, que l'on remplit d'étoupes. Cette peau se dessèche sans doute, et il seroit impossible de la travailler ensuite sans la ramollir; mais quel est le procédé de cette opération? C'est ce que nous allons indiquer dans le chapitre suivant.

Avant de terminer celui-ci, nous devons prévenir nos jeunes concitoyens pour

---

1) On trouve des yeux d'émail assortis pour toutes les espèces d'*oiseaux*, et parfaitement bien exécutés, à Paris, chez *Azard*, émailleur, rue Aumaire; chez *Lalande* fils, à l'abbaye Saint-Victor; et chez *Jahiet*, émailleur, rue de Bracq.

lesquels nous nous sommes particulièrement occupés de cet ouvrage, et surtout de la manière de se former un petit cabinet d'histoire naturelle, qu'ils doivent bien se garder de tenter leurs premiers essais sur des *oiseaux* trop gros ou trop petits, parce qu'à coup sûr ils ne réussiroient pas, et que par cela même ils se rebuteroient aussitôt. Ils doivent faire leurs premières tentatives sur un *oiseau* d'une taille moyenne et qui soit vieux, si toutefois ils peuvent s'en procurer, tels qu'une *pie*, un *geai*, un *pigeon*, une *grive*, etc.

## *Manière de ramollir la peau sèche d'un oiseau, pour la monter ensuite, et la placer dans une collection.*

Lorsque l'on tient en réserve plusieurs peaux desséchées, et qui au préalable ont été préparées suivant la méthode que nous venons d'indiquer dans le chapitre précédent, ou on a préparé soi-même ces peaux, ou bien elles ont été envoyées de loin par quelqu'un qui a suivi le même procédé, soit en dépouillant les *oiseaux*, soit en préparant leur peau.

Dans l'un et l'autre cas, il faut poser cette peau sèche sur une table, le ventre en haut, détourner les plumes de cette partie à droite et à gauche, pour découvrir la couture qu'on y a faite; on la coupe à chaque point de suture; puis on tire peu à peu avec des bruxelles le coton, la filasse, ou toute autre matière dont on a rempli le corps.

On conçoit que rien n'est plus facile que d'extraire, même sans autre instrument que les doigts, le coton ou la filasse qui remplissent le ventre ainsi que la poitrine; mais il n'en est pas de même pour tirer celui du cou et des cuisses (nous ne parlons pas ici du coton que l'on a placé dans la cavité du crâne, ni de celui qui remplit les trous orbitaires : celui-là doit rester où on l'a placé).

Ne pouvant donc atteindre le fond de ces parties, ni avec la main, ni avec les bruxelles, on y parvient en y employant un fil de fer bien droit et d'une grosseur moyenne, à l'un des bouts duquel on a imprimé avec la lame d'un mauvais couteau quelques aspérités ou quelques dents dirigées d'avant en arrière, ou bien dont on a simplement recourbé la pointe.

On introduit d'abord ce fil de fer à travers le coton du cou; on lui fait faire quelques mouvemens circulaires et toujours du même côté : le coton alors s'engage dans les aspérités ou dans le petit crochet, et il se roule autour du fil de fer; on le retire doucement et on ramène avec lui une première couche de coton; on recommence, en introduisant de nouveau ce fil de fer dans la même cavité du cou, en lui faisant faire les mêmes mouvemens circulaires, et on le retire autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce qu'il n'y reste plus de coton ou de filasse; on fait ensuite la même opération pour la cavité des

cuisses et pour celle des moignons des ailes, puis on procède au ramollissement des ailes.

Lorsque nous ramollissions une peau desséchée (nous disons une peau, parce que cette opération ne regarde pas seulement celle des *oiseaux*, mais elle peut et doit encore s'appliquer aux peaux de toutes les espèces d'animaux) ; nous faisions anciennement usage du coton que nous venions de retirer de cette même peau, ou bien nous en prenions d'autre ; nous le cardions grossièrement entre nos doigts, puis nous le placions dans une cuvette de faïence ; nous versions dessus de l'eau aussi chaude qu'il étoit possible d'en supporter le contact, et, en versant cette eau, nous maniions et nous pressions alternativement ce coton dans l'eau, afin qu'il s'en imbibât : on voyoit alors l'air pur s'en dégager sous la forme de bulles. Quand ce coton nous paroissoit suffisamment imbibé, nous en exprimions une partie de l'eau surabondante, en sorte qu'il restât seulement humide, et que l'eau n'en dégouttât plus : alors, avec un petit bâton, nous insinuions ce coton, d'abord dans le cou, ensuite dans la cavité du moignon des ailes, puis dans celle des cuisses, et nous en remplissions de même tout l'intérieur du corps avec la main seulement. Nous posions cette peau ainsi garnie sur une table, dans un endroit humide, ayant soin de la tenir sur son ventre ; nous la couvrions d'un linge à plusieurs doubles, et, au bout de quarante-huit heures seulement, la peau la plus épaisse d'un *oiseau* se trouvoit ramollie.

Mais depuis que nous sommes attachés au Muséum d'histoire naturelle, nous avons changé notre procédé pour suivre celui d'un de nos amis M. *Dufrène*, chef des travaux du laboratoire de zoologie du jardin des Plantes, à qui cet établissement, le premier de l'univers en ce genre, doit l'arrangement de ses galeries, qui sont dignes de l'admiration générale : c'est là que le talent et l'art de cet estimable zoologiste brillent du plus grand éclat. (On nous saura gré, sans doute, de prévenir ici qu'un grand nombre d'*oiseaux* des galeries du Muséum, de ceux surtout qui s'y font particulièrement remarquer par leur conformité avec la belle nature, et par leur fraîcheur et leur éclat, sont sortis des mains de l'épouse de ce même M. Dufrène, son écolière, qui a atteint un tel degré de perfection en ce genre, qu'il est impossible à la nature elle-même de surpasser ses chef-d'œuvres.)

Lors donc qu'au laboratoire de zoologie du jardin des Plantes l'on veut ramollir une peau de quelques-uns des animaux qui y sont en grande quantité, et qui y arrivent chaque jour de tous les points de l'univers : après avoir extrait le coton, la filasse ou toute autre matière dont elles sont bourrées, on se contente de placer des boulettes de coton mouillées dans l'orbite des yeux, et d'envelopper les pieds avec de vieux linges aussi mouillés ; on les laisse dans cet état jusqu'au lendemain matin. Néanmoins comme il pourroit arriver que le coton des orbites, ainsi que les linges des pieds se desséchassent pendant la nuit, pour parer à cet inconvénient, on couvre tout le corps de l'oiseau avec un linge humide.

Le lendemain matin on remplit de nouveau de linges mouillés le corps, de même que le cou, et, trois ou quatre heures après, l'oiseau est en état d'être monté : quelquefois

les pieds d'un gros *oiseau* ne sont pas ramollis dans ce laps de temps, et alors on imbibe de nouveau les linges qui les entourent et on les laisse ainsi jusqu'au lendemain.

Lorsqu'on est assuré que toutes les parties de la peau sont suffisamment ramollies, on la place sur une table; on en extrait tous les linges qu'elle contient; on dégarnit les pieds et les orbites des yeux; puis on commence la première opération, par placer des yeux d'émail sous les paupières que l'on arrange convenablement, tandis que celles-ci sont encore fraîches; on interpose entr'elles et les émaux une goutte de la colle que nous indiquerons ci-après afin de les assujétir l'un sur l'autre.

Quand les paupières se refusent à l'attitude qu'on veut leur donner, on les y contraint avec un nombre suffisant de ces petites épingles que l'on emploie pour fixer les *papillons*, et de suite on imbibe de préservatif, avec un pinceau, toutes les parties internes qui y sont accessibles, quoiqu'auparavant elles aient déjà subi cette lotion; puis on procède au remplissage de toutes les autres parties de l'*oiseau* que l'on remonte ensuite. (Nous allons développer de la manière la plus circonstanciée et même la plus minutieuse, dans le chapitre suivant, tous les procédés de cette opération).

Cette manipulation pour remonter des peaux d'*oiseaux* fraîches ou ramollies exige autant de dextérité que de patience et d'attention; car dans un grand nombre de personnes, soit parmi nos amis, soit parmi nos élèves, devant lesquels nous avons souvent opéré, dans l'intention de les instruire, il s'en est trouvé très-peu qui ayent parfaitement réussi; mais n'était-ce pas par suite d'un défaut de patience ou peut-être de goût? Si nous plaçons ici cette réflexion, c'est bien moins dans l'intention de décourager les personnes qu'un premier essai rebuterait, que pour les encourager au contraire, en leur recommandant beaucoup de patience et sur-tout une constance à toute épreuve. Nous leur garantissons, d'après l'expérience, qu'elles ne manqueront peut-être pas deux *oiseaux* avant de réussir; mais enfin, en manquassent-elles dix, nous leur certifions qu'elles finiront par une parfaite réussite.

## *Manière de remonter les peaux d'oiseaux.*

Dès notre plus tendre enfance jusqu'en 1777, nous n'avions pas cessé un instant, excepté durant l'hiver, de travailler à nous former une collection d'*insectes* qui consistoit, à cette époque, en plus de quatre mille individus tous parfaitement conservés 1) parce que tous avoient été ouverts, remplis de coton et intérieurement enduits du préservatif de M. Bécœur de Metz, dont nous obtenions chaque année par l'entremise de nos amis, quelques petites fioles, et, par un hasard heureux, nous sommes devenus possesseurs

1) Il ne nous reste aujourd'hui à Paris que cinq grands tableaux d'insectes, dont le dernier a été formé en 1779; les individus qu'ils contiennent sont aussi bien conservés et aussi frais que lorsqu'ils y ont été arrangés.

de la recette de ce préservatif dont nous faisons usage depuis nombre d'années et toujours avec le même succès (on en trouvera ci-après la composition).

Notre collection entomologique offrait alors aux amateurs douze cents espèces au moins, toutes recueillies dans le seul département des Vosges : nous suivions pour leur classification la méthode claire et lumineuse de Geoffroy, à laquelle nous avions été assez heureux d'ajouter de nouvelles découvertes, soit en *coléoptères*, en *émiptères*, en *diptères*, en *papillons*, *sphinx*, *phalènes*, et surtout en *chenilles*, dont cet estimable auteur n'a pas parlé, parce que sûrement il n'avait pas eu occasion de les observer.

A cette époque, un de nos amis, qu'une mort prématurée enleva trop tôt aux intérêts de la science, l'abbé Bexon de Remiremont dans les Vosges, venait d'être choisi par l'immortel Buffon, pour être le coopérateur de ses utiles travaux en histoire naturelle. Profitant de l'entremise de ce digne ami pour communiquer quelques unes de nos découvertes entomologiques au Pline français, nous en reçumes des témoignages aussi flatteurs qu'ils étoient encourageans.

Ayant presqu'entièrement épuisé l'histoire des *insectes* des Vosges, nous désirions agrandir la sphère de nos connoissances en histoire naturelle; nous tournâmes donc nos regards curieux du côté de l'*Ornithologie*.

Quoique cette partie de la science de la nature nous parût moins épineuse que celle à laquelle nous nous étions livrés, cependant nous y apercevions de grandes difficultés, parce que nous nous doutions bien que, pour former une collection d'*oiseaux*, il falloit dépouiller ces animaux et remonter ensuite leur peau, afin de leur donner une attitude naturelle : nous sentions également qu'il falloit une charpente intérieure pour en soutenir tout l'édifice; mais nous n'en avions pas la première idée. Nous communiquâmes notre ignorance et nos désirs sur ce point à Bexon, qui ravi, d'après son inclination naturelle pour les bons offices, de trouver l'occasion de nous être utile, nous fit parvenir sous peu de temps, du Muséum national de Paris, six *oiseaux* (ils y figureroient bien mal aujourd'hui), empaillés par divers manipulateurs.

A peine ce cadeau précieux nous fut-il arrivé, qu'à l'instant même nous ouvrîmes deux individus, afin d'en étudier la charpente, qui nous parut si simple, que nous rougîmes de ne pas l'avoir devinée : elle consistoit dans un seul fil de fer qui s'étendoit depuis le croupion jusqu'au travers du crâne par le trou occipital, un seul anneau ménagé dans ce fil de fer, à peu près à l'endroit des cuisses de l'*oiseau*, recevoit les deux branches qui traversoient les pieds, les jambes et les cuisses, et là elles étoient fixées par quelques circonvolutions des unes autour des autres.

Aussitôt en quête pour nous procurer un *oiseau* : nous rencontrâmes un *coucou* 1), et

---

1) Nous avons conservé dans notre collection cet *oiseau* empaillé et préparé avec le préservatif dont nous donnons ci-après la recette, jusqu'au mois de pluviose de l'an XII, comme un témoin muet de l'efficacité de notre préservatif, autant que comme les prémices de nos tentatives en ce genre. Le savant ornithologiste Viellot parut le désirer, avec quelques autres *oiseaux* qui ne se rencontrent que rarement ailleurs que dans les Vosges;

il devint la première victime de nos tentatives. Nous l'embaumâmes donc à la manière des modèles que nous avions reçus de Paris, mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que ces modèles étoient vicieux, en ce que, lorsque nous pressions même légèrement sur la tête de notre *oiseau*, ainsi que sur celle des quatre individus qui nous avoient été envoyés, les uns et les autres, s'inclinoient et demeuroient dans cette humble posture, sans pouvoir se relever, ce qui nous déplut fort et nous fit imaginer la charpente dont nous allons donner l'idée, et tracer le modèle ; nous y ajouterons aussi le dessin de celle dont on fait le plus communément usage au laboratoire de zoologie du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Après avoir ramolli la peau que l'on doit remonter, ou bien en supposant que c'est celle d'un *oiseau* fraîchement dépouillé, lorsque l'une ou l'autre est enduite partout de préservatif, et qu'elle est retournée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, on la pose sur une table, la tête du côté gauche de celui qui opère; on arrange convenablement les ailes et les pates; on place sur les pennes de la queue un corps pesant au moins une livre, tel qu'un morceau de plomb, pour que cette peau que l'on travaille ne puisse se mouvoir durant l'opération; on soulève avec le pouce et l'index de la main gauche les plumes des bords de l'ouverture longitudinale du ventre; on introduit dans le cou, jusqu'à l'os occipital, de la filasse hachée; ayant l'attention de ne pas trop bourrer cette partie (c'est le défaut le plus ordinaire des commençans): puis on prend un fil de fer proportionné à la taille et au volume de l'animal (cette proportion se tire toujours de la facilité que l'on rencontre à faire passer ce fil de fer par les pieds de l'*oiseau* sans en rompre l'épiderme).

Il faut auparavant avoir eu l'attention de faire recuire ce fil de fer en le rougissant au feu sans le brûler; on le dresse à coups de marteau sur une surface unie, telle qu'une table ou bien une planche; puis, avec des pinces à bec, on en forme un carré long, semblable à celui de la planche XXXVI, fig. II. Au milieu du sommet de ce carré long (B), on doit avoir ménagé un bout droit (AB), et d'une longueur telle que, lorsqu'il est placé dans l'intérieur du cou tendu, depuis les épaules de l'*oiseau*, il excède d'un pouce au moins l'occiput qu'il perfore; autour de ce bout de fil de fer (AB), on tourne deux ou trois fois en (B) l'autre bout qui forme le carré; puis on en coupe l'excédent avec des pinces tranchantes.

Dans le milieu à peu près de chacun des plus longs côtés qui forment ce carré long, on doit avoir établi deux œillets ou anneaux (CC) dont on connoîtra ci-après l'usage : mais, avant d'aller plus loin, il importe d'observer que jamais ce carré long (non compris le fil de fer AB) ne doit excéder en longueur l'espace qui se trouve intérieurement entre les épaules et les cuisses de l'*oiseau*. Sa largeur doit être proportionnée dans ce sens qu'elle ne doit avoir que le tiers au plus de la longueur du même carré. A l'extrémité (A) de ce fil de fer (fig. II), qui excède le carré long, on fait avec une lime une pointe à trois faces, et la plus aiguë qu'il soit possible.

---

et ce fut une jouissance pour notre cœur de nous priver de cet individu auquel nous tenions par les seuls motifs que nous venons d'exposer, pour lui en faire un sacrifice bien volontaire.

Ce premier carré étant achevé, on procède à un second (pl. XXXVI, fig. III), celui-ci doit avoir absolument la même largeur que le premier; mais il doit être d'un pouce au moins plus long, et n'être fermé que dans sa partie supérieure en (D). Les deux branches collatérales (EE) doivent être droites, et n'avoir entr'elles aucune réunion.

On adapte ce second carré sur le premier, en posant sa partie (D) sur la partie (B) du carré (fig. II), et on entoure par plusieurs circonvolutions les branches (EE) de ce second carré sur les deux côtés (CC) du premier (*voyez* la fig. IV de la même planche). Les deux bouts excédens (GH) sont destinés à servir de porte-queue à l'*oiseau*; nous en parlerons ci-après.

Lorsque ces deux carrés longs sont réunis l'un sur l'autre de manière à ne former qu'un seul tout, alors on insinue leur pointe (A) par l'ouverture du corps, à travers et au milieu, autant qu'il est possible, de la filasse hachée dont on a garni intérieurement le cou jusque dans le trou occipital. Quand on est parvenu là, on serre entre les doigts de la main gauche la tête de l'*oiseau*, tandis que, de la main droite, on tient ce carré long que l'on agite par des mouvemens demi-circulaires, en poussant la pointe contre le crâne de l'animal, afin de le percer, ainsi que la peau qui le recouvre. Il faut, autant que cela est possible, que la pointe aboutisse entre les deux yeux, ou un peu en arrière de ces organes de la vue.

Nous avons constamment fait usage de cette espèce de charpente pendant plus de vingt-cinq ans, et nous en avons été parfaitement satisfaits, surtout quant à sa solidité: cependant, comme nous ne tenons pas à nos inventions, et que, quand nous en rencontrons une autre, sinon meilleure, au moins aussi bonne et surtout plus expéditive, nous abandonnons sans regret l'une pour saisir l'autre avec empressement. Nous avons monté au laboratoire de zoologie du Muséum national d'Histoire naturelle quelques individus pour lesquels nous avons fait usage indistinctement de notre charpente et de celle qu'on y employe le plus ordinairement, suivant que nous avions plus ou moins de temps à notre disposition.

La charpente du Muséum consiste, comme la nôtre, dans un seul fil de fer recuit et d'une force toujours proportionnée au volume de l'*oiseau* que l'on doit monter; ce fil de fer doit être presque de moitié plus long que le corps de l'animal: mais cette charpente diffère de la nôtre en ce qu'on forme d'abord un petit anneau avec la pince à bec au tiers au moins de la longueur de ce fer en A, (fig. V, pl. XXXVI); l'on fait en B une pointe à trois côtés avec une lime; on reprend l'extrémité opposée de ce fil de fer (G), que l'on contourne de manière à former un grand anneau ovale (D, H, E), en ramenant ce même fil de fer jusqu'au dessus du premier anneau (A): là, on le tourne deux ou trois fois autour de la branche (EB), et on le ramène en le ployant en F au point G; on introduit cette seconde charpente dans l'intérieur du corps de l'*oiseau*, à travers son cou et de la même manière que la précédente.

Lorsque l'on a placé cette première charpente de la fig. V dans le corps de l'*oiseau*, on en fabrique une autre (fig. VI) que l'on nomme *porte-queue*. Pour cet effet, on prend un autre fil de fer de même grosseur que le premier, et recuit de même, qui ait quatre ou

cinq pouces de longueur; on en forme l'anneau C, D, H de même dimension que celui D, E, H, (fig. V); on tord ensemble ces deux longs bouts de fil de fer (F, G) au point D, E; on les écarte ensuite l'un de l'autre en ligne droite et horizontale par rapport à l'anneau (C, D, H); puis on les reploie carrément aux points A B; et enfin on ramène en ligne droite et parallèlement entr'elles les branches A F et B G, à l'extrémité de chacune desquelles on fait avec la lime une pointe (F, G). On introduit ces deux branches (F, G) à travers le croupion et les pennes de cette partie, en dedans du corps où l'on fixe l'anneau de ce *porte-queue* sur celui de la première charpente, en les assujétissant intimement ensemble au moyen de plusieurs tours de fil retors ou de petite ficelle que l'on noue ensuite aux points H H.

L'une ou l'autre de ces deux charpentes étant ainsi disposées dans le corps de l'*oiseau* sur le petit matelas de la partie intérieure du dos dont nous avons parlé, on remplit et on bourre d'étoupes hachées 1) toute la capacité de la poitrine, autant néanmoins que cette partie est susceptible d'en contenir, pour n'avoir pas un air de monstruosité; et on la remplit ainsi jusqu'auprès de l'anneau ou des deux anneaux de la charpente que l'on a adoptée. (Ici, il importe d'observer qu'avant de bourrer la poitrine, on doit avoir grande attention d'examiner si le haut du premier carré, dont nous supposons qu'on auroit fait usage, n'excéderoit pas les épaules; car on conçoit que s'il s'étendoit jusqu'au-delà de l'origine du cou, il y occasionneroit nécessairement une enflure contre nature, en élargissant cette partie, qui d'ailleurs ne seroit plus susceptible des diverses inflexions qu'on voudroit lui donner.)

Ici, abandonnons un instant notre *oiseau*, pour nous en occuper de nouveau après que nous aurons parlé de la charpente de ses pieds et de celle de ses jambes!... Pour cet effet, on prend deux morceaux de fil de fer recuits d'un diamètre ou d'une grosseur proportionnée à la capacité du tarse 2); on coupe ce fil de fer, après l'avoir bien dressé, d'une longueur double au moins du *tarse* et de la *jambe* pris ensemble. A l'une des extrémités de ces fils de fer, on fait avec la lime une pointe à trois côtés, et la plus aiguë qu'il soit possible; puis, avec une autre pointe d'acier enchassée dans un manche de bois garni d'une virole de cuivre, et affilée à trois côtés (*voyez* fig. IX, pl. XXXVI), on perce la plante du pied de l'*oiseau* vis-à-vis et à travers l'os du tarse, autant que cela est possible, ainsi que de la tête supérieure de cet os, et de l'inférieure du *tibia* ou l'os de la *jambe;* puis, retirant cette pointe qui a frayé la route 3), on insère par ce trou un des fils de fer, que l'on pousse à travers de ces parties jusque dans l'intérieur du

---

1) Il faut se servir le moins possible de coton pour bourrer le corps d'un *oiseau;* l'expérience a appris que souvent ce coton se gonfloit de manière à faire sauter le point de suture que l'on avoit fait aux deux côtés de l'incision du ventre de l'animal.

2) On doit se rappeler que le *tarse* est cette partie de l'animal que le vulgaire nomme improprement la *jambe;* il règne depuis l'origine des doigts jusqu'au *calcanéum*, que l'on appelle communément le *genouil.*

3) On conçoit que l'on doit avoir de ces pointes d'acier de différentes grosseurs, suivant celle des divers *oiseaux* que l'on travaille.

corps (*voyez* la planche XXXVI, fig. VIII); on en fait passer la pointe (O) dans l'anneau (C), du côté de la *jambe* que l'on travaille; puis on pousse cette même pointe à travers du second anneau (C), du côté opposé; et là on lie par une plicature (G) cette pointe de la *jambe* avec ce second anneau de la charpente. (Nous supposons qu'on fait usage de celle dont nous nous sommes servis long-temps.)

Quand le fil de fer qui traverse le *talon*, le *tarse* et la *jambe* est ainsi assujéti par l'anneau (G) à celui de la charpente au point C, on tire le pied par les doigts autant qu'il peut s'étendre sur le fil de fer, puis avec un petit bâton ou tout autre instrument convenable on remplit de filasse hachée toute la peau de la *jambe* autant qu'elle en peut contenir, et de la manière la plus uniforme.

Lorsque cette peau est remplie de filasse, on ploie au point H le fil de fer de la jambe suivant la direction de la charpente, après laquelle on le fixe au point I avec du gros fil retors ou bien de la ficelle, suivant que le volume de l'*oiseau* est plus ou moins considérable, et on procède de même pour le côté opposé.

Mais avant d'achever de remplir de filasse le corps de l'animal, il faut avoir soin de rapprocher l'une de l'autre, en les comprimant avec les doigts, les deux branches excédentes (K et L), afin de les faire entrer toutes deux ensemble dans l'intérieur du croupion à travers les pennes de la queue. Si ces deux branches étoient trop longues, il faudroit les couper d'une longueur convenable; cependant elles doivent excéder au moins d'un travers de doigt le croupion, qu'on est forcé de tirer à soi pour fournir à ces deux pointes leur entrée libre dans les pennes de la queue.

Quand on fait usage de la seconde charpente (fig. V et VI), on prépare les fils de fer des jambes, à travers lesquelles on les passe comme ceux de la première manière; mais lorsque l'un et l'autre de ces deux fils de fer ont traversé l'anneau (A, fig. V), on les ramène sur et le long de la branche (F G); puis, avec des pinces plates, on tord ensemble et à plusieurs tours ces trois branches; et cette façon d'opérer, plus expéditive que la première, présente presqu'autant de solidité qu'elle.

Au reste, de quelque charpente que l'on fasse usage, toujours, lorsque les fils de fer des *jambes* sont fixés solidement après la pièce principale, on remplit le ventre de filasse ou d'étoupes hachées; et quand l'on juge que l'*oiseau* est suffisamment rempli, il faut le coudre à grands points, de la manière à peu près dont les femmes lassent leurs corsets, en commençant par le haut, à l'endroit de la poitrine, et en venant finir au croupion: là, on arrête cette suture par un nœud. Il faut avoir la plus grande attention de ne pas prendre dans la couture les plumes qui l'avoisinent: si cependant cela arrivoit, on retireroit ces plumes en dehors avec une pointe. On lisse ensuite proprement les plumes du ventre sur la couture, afin de la cacher, en y ramenant celles que l'on a écartées de chaque côté avant de faire l'incision.

Voilà donc l'*oiseau* reconstruit, pour ainsi dire; mais il n'a ni forme ni figure: il s'agit maintenant de lui en donner une, et de la lui imprimer telle, qu'elle fasse illusion entre l'animal mort et l'individu lui-même lorsqu'il étoit vivant.

C'est ici le grand art, l'art qui, pour être porté à sa perfection, veut que l'on soit dans le cas de dire d'un *oiseau*, lorsqu'il est bien embaumé, ou *que la nature est morte*, ou *que l'art est animé*.

On peut bien indiquer les moyens d'acquérir ce talent, mais on ne peut pas le communiquer; il est le fruit de l'adresse et du goût : la nature seule s'est réservé le droit d'en donner des leçons.

Quoiqu'il en soit, ou on a le dessein de percher l'*oiseau* que l'on a embaumé, ou bien on veut le tenir sur un plan horizontal : pour faciliter l'intelligence de sa position, supposons que nous allons le percher; à cet effet, *voyez* la planche XXXVI, fig. I.

Dans la traverse (AB), on doit avoir percé deux trous (C et D) dont le diamètre soit égal aux deux fils de fer (EF) qui dépassent d'un ou de plusieurs pouces la plante du pied : on fait donc entrer ces deux fils de fer (EF) dans les trous (C et D); et, afin de leur donner plus de solidité, on les ramène en arrière, et on les tord l'un sur l'autre en R; puis, avec des pinces coupantes, on tranche les deux bouts excédens (ST).

Quand les deux pieds sont ainsi solidement fixés dans la traverse (AB), on en prend un de chaque main au point C et D ; et, en les comprimant tous deux à la fois, on leur fait faire un mouvement en arrière qui renverse tout-à-fait l'*oiseau*; puis, sans quitter prise, on fait couler les doigts de chaque main jusqu'aux *calcanéum* (UV); et, en les pliant en sens contraire, on ramène en avant le corps jusqu'au point où l'on juge que l'*oiseau* est en équilibre parfait, et surtout naturel : c'est à la justesse de l'œil à en décider.

Mais les ailes alors sont pendantes, et tout le plumage est en désordre. Pour relever les premières et les assujétir en place convenable, on coupe deux fils de fer de la longueur de deux ou trois pouces, que l'on dresse, et à l'un des bouts de chacun on fait avec la lime une pointe aiguë ; on passe la pointe du premier à travers la peau du dessous du pli de l'aile; puis on la fait entrer, en longeant le plus qu'il est possible la direction de cette même aile, dans le corps de l'*oiseau*, à l'endroit des épaules au point G, où on l'enfonce autant que l'on peut dans la filasse qui en garnit l'intérieur: il faut néanmoins qu'il en reste au dehors la longueur au plus d'un travers de doigt, que l'on coupe ensuite le plus près possible des couvertures des ailes, en même temps que l'on coupe celui qui en M dépasse la tête : on en fait autant pour l'autre aile, ayant soin surtout que l'une et l'autre soient à la même hauteur et dans la même direction.

Après cela, on soulève, avec la pointe indiquée dans la planche XXXVII, fig. IV; on tourne, on détourne, on arrange à leurs places respectives toutes les plumes de la tête, du cou, du dos, de la poitrine, du ventre, ainsi que les plumes scapulaires, les couvertures des ailes et celles de la queue, tant en dessus qu'en dessous; et, afin de les lustrer en les plaquant davantage les unes contre les autres, on passe la paume de la main par-dessus du haut en bas en suivant leur direction naturelle.

Les ailes sont bien, à la vérité, assujéties vers les épaules; mais elles sont pendantes du côté de la queue. Pour les relever et les soutenir en place, on fait usage d'une bandelette de

mousseline que l'on passe sous le ventre, et que l'on ramène sur le dos, où on fixe ensemble les deux bouts avec une épingle, ou plus simplement on plante une épingle (O) au milieu du dos de l'*oiseau*, ayant soin de l'incliner de haut en bas, et de faire ensorte que la tête de cette épingle dépasse les plumes de plusieurs lignes : alors on passe un fil retors sous le ventre à l'endroit des *jambes* (on doit avoir fait au préalable à l'une des extrémités de ce fil retors un nœud en œillet susceptible d'être serré à volonté); on ramène les deux bouts de ce fil sur le dos (PP) en passant sur les ailes, et on insère le bout du premier dans l'œillet du second : on le serre plus ou moins, suivant que l'on désire plus ou moins abbaisser les ailes.

Après une huitaine de jours au moins, on enlève ce fil ou la bandelette de mousseline avec l'épingle, et les ailes demeurent dans la position qu'on leur a fait prendre. Lorsque les *oiseaux* ont, comme les gallinacés, des appendices charnus au-dessus et au-dessous de la tête, après les avoir assujétis par plusieurs bouts de fil de fer, qui passent dans leur intérieur et que l'on implante ou dans l'os du crâne ou dans celui des mâchoires, on les peint avec des couleurs broyées à l'huile, lorsqu'ils sont désséchés.

Si l'on veut un *oiseau* au vol, ou du moins dans une disposition qui indique ce désir de sa part, au lieu de lui serrer les ailes contre le corps, on les lui étend; mais on ne peut les soutenir dans cette position qu'au moyen de deux fils de fer qui passent à travers du haut de l'aile depuis le pli, et qui entrent dans le corps, où, avant de bourrer et de coudre l'*oiseau*, on les assujétit contre la charpente intérieure au moyen d'un anneau que l'on fait au bout de ce fil de fer, et que l'on lie contre la charpente intérieure avec du fil retors.

On soutient en position convenable l'extrémité de ces ailes étendues pour le vol, en passant un autre fil de fer de part en part à travers le corps, entre les *cuisses* et le *croupion ;* ayant soin que cette traverse excède d'un pouce au moins les ailes dans leur largeur; on peut même fabriquer à chacune de ses extrémités, avec une pince à bec, un petit anneau dans lequel on passe un fil que l'on ramène sur le dos, où on le noue après une épingle qu'on y a plantée dans une inclinaison de haut en bas.

On laisse sécher ainsi ces ailes une quinzaine de jours, après lesquels on essaie de retirer du corps le fil de fer qui en soutient les extrémités : si on ne peut en venir à bout sans courir risque de dégrader l'*oiseau*, alors on le coupe de chaque côté du corps, et le plus près possible, de même que celui qui excède le pli de l'aile.

Il ne nous reste plus que la tête à arranger; mais chacun doit le faire suivant son goût, et conformément à la passion dont il désire que son *oiseau* paroisse animé. Dans tous les cas, soit qu'il cherche sa nourriture à terre, comme les *gallinacés*, en grattant le sol de ses pieds; soit qu'il dévore sous sa serre cruelle l'infortunée victime de sa voracité, qu'il considère avec des yeux étincelans et féroces, comme les *accipitres ;* soit qu'il regarde en l'air, de côté ou derrière lui; soit qu'il fixe un objet en avant; soit qu'il alimente sa tendre compagne, occupée du soin pénible de l'incubation, ou bien les fruits naissans de leurs amours; soit enfin qu'il porte la tête haute ou basse, toujours, après avoir fixé

son attitude, on coupe avec des pinces tranchantes, et le plus près du crâne qu'il est possible, le fil de fer (M) qui le dépasse; et c'est là que se termine l'opération qui a été si longue à décrire.

Après sept ou huit jours, lorsque l'*oiseau* a été dégagé de ses liens, on doit le placer dans la collection suivant son genre et son espèce, que l'on indique par une étiquette (N) placé en avant du pied de bois qui le supporte, lequel support on peint en blanc ou en noir 1), selon qu'on le trouve convenable ( *voyez en* la forme, planche XXXVI, figure I.re).

Il arrive quelquefois, et même assez souvent, que l'*oiseau* que l'on a embaumé 2) tient son bec ouvert lorsqu'il devrait être fermé: on remédie à cet inconvénient en lui passant à travers les narines, avec une aiguille, un fil que l'on noue sous la mandibule inférieure, et que l'on enlève en même temps que tous les autres liens.

Avant de terminer ce chapitre, nous devons observer que si la taille de l'*oiseau* que l'on embaume excède celle d'un *geai*, on doit lui garnir la peau des jambes, que l'on nomme vulgairement les *cuisses*, d'une autre manière que celle que nous avons indiquée plus haut.

Après avoir passé le fil de fer à travers le *talon*, l'os du *tarse* et la *jambe*, on fait ressortir cette dernière partie de manière que l'os soit à découvert; alors on prend de la filasse non hachée, et on en enveloppe cet os avec le fil de fer, en la tournant autour; et, à mesure que l'on remonte vers le corps, on a l'attention de grossir insensiblement ces tours les uns sur les autres, afin qu'ils aient la forme de cette partie, qui doit être très-marquée, surtout dans les *oiseaux de proie*, auxquels on doit tendre la jambe presque perpendiculairement par rapport au corps.

Il arrive aussi souvent que la partie supérieure de l'aile des gros *oiseaux* est très-charnue; et, dans ce cas, on conçoit que le préservatif dont on l'enduit par l'intérieur du corps ne peut pas la pénétrer jusqu'au pli, et conséquemment mettre ces parties charnues à l'abri des atteintes des *insectes* rongeurs: pour obvier à cet inconvénient, on fend cette partie en dessous de l'aile avec le bistouri; on en extrait toutes les chairs; et, après les avoir enduites de préservatif, on les garnit convenablement de filasse hachée; puis on les coud proprement.

Quand le *tarse* est aussi trop épais et trop charnu, on le fend également par derrière; on fait la même opération que pour les ailes, et on le recoud proprement. On ne doit point oublier non plus d'enduire d'une, et même de plusieurs couches successives de préservatif le dessous des doigts, et sur-tout les membranes des *palmipèdes*.

---

1) Tous ceux des galeries du Muséum du jardin des Plantes de Paris sont peints en blanc et en détrempe à la colle, ainsi que l'intérieur des armoires vitrées dans lesquelles les *oiseaux* sont renfermés.

2) On disoit anciennement *empailler*, parce que probablement on faisoit alors usage de paille; mais cet usage étant réformé, on doit aussi réformer sa dénomination.

*Recette du préservatif dont on enduit l'intérieur de la peau des oiseaux pour les conserver dans une collection.*

Déjà on sait dépouiller un *oiseau*, construire sa charpente intérieure et le remonter; mais on ignore, et en 1777 nous ignorions nous-mêmes le moyen de le conserver; à cette époque, nous avions épuisé la dernière fiole que nous tenions de *Bécœur*, et il n'étoit pas facile, même à prix d'argent, de s'en procurer d'autres chez ce savant pharmacien. Nous fûmes donc réduits alors à puiser dans les foibles ressources de notre imagination quelque moyen qui suppléât au défaut de ce préservatif précieux : nous n'en trouvâmes pas de meilleur, d'après les observations que nous avions faites que les insectes rongeurs ne touchoient jamais au savon, que d'employer cette substance en décoction, amalgamée avec le camphre dissous dans l'esprit-de-vin : nous en enduisîmes alors intérieurement plusieurs centaines d'*insectes*, de *papillons* surtout, et ils se conservoient dans des tableaux vitrés et fermés hermétiquement, au point qu'il nous reste aujourd'hui un assez grand nombre de ces animaux qui sont encore frais, et conservés intacts.

Il n'en fut pas de même pour les *oiseaux* dont nous avions enduit la peau avec cette mixtion. Dès la seconde année, ou après la troisième au plus tard, nous eûmes le chagrin bien cuisant pour un amateur zélé, de voir plus de cinquante individus se dépouiller de leurs plumes, et tomber ensuite presqu'en poussière.

Sensible au désagrément que nous venions d'éprouver, un médecin, que notre trop bonne foi nous avoit fait regarder comme un de nos amis, crut y apporter un remède consolateur, en nous communiquant sous le secret (c'est bien abuser de la confiance, et nous rougissons de notre crédulité) une recette qu'il disoit tenir d'un docteur de Montpellier, qui passoit pour avoir une collection magnifique d'*oiseaux* (c'étoit, sans doute, aux yeux de gens qui, comme ce docteur, n'avoient jamais vu d'*oiseaux* embaumés); on va en juger par cette recette, qui consistoit à extraire du corps de l'animal, avec un crochet de fer, par l'anus, que l'on élargissoit un peu, les intestins, le cœur, etc.; il n'étoit pas même question de vider le cerveau; puis, après avoir fait fondre de l'*asphalte*, on le lui couloit dans le corps par cette ouverture, jusqu'à ce qu'il en fût rempli. Mais n'ennuyons pas davantage du récit de ce détestable procédé, que le bon sens auroit dû répudier à l'instant même.

Nous revînmes encore à notre premier préservatif, que nous composâmes et recomposâmes de mille manières différentes, et presque toujours aussi infructueusement.

Nous en étions réduits à ce point désolant, lorsqu'en 1780 une dame de la première qualité, sous l'ancien régime 1), pour seconder notre goût dans les occupations agréables qui partageoient tous nos momens de loisir, nous fit cadeau d'un cahier volumineux qui contenoit diverses recettes, soit de vernis, de teintures de bois, d'expériences curieuses de

1) Madame la marquise de Bassompierre.

physique, etc., qu'elle s'étoit procurées chez les plus grands artistes, les unes gratuitement et les autres à prix d'argent.

En compulsant toutes ces diverses recettes, nous en rencontrâmes une qui étoit intitulée : *Recette du préservatif de Bécœur de Metz, communiquée par lui à madame la marquise de B***, sous parole du secret.*

Nous essayerions envain ici de peindre notre joie, il nous seroit impossible de l'esquisser; pour en apprécier les effets, il faut être ornithologiste passionné comme nous l'étions, surtout dans ces temps heureux.

Nous volâmes à l'instant, et surtout pour ne pas trahir le secret (nous croyons que Bécœur vivoit encore à cette époque), chez divers apothicaires, chez l'un nous fîmes doser une drogue et une différente chez l'autre, dont nous composâmes aussitôt notre préservatif, afin d'en faire usage le plutôt possible.

Deux jours après sa composition au bain de sable, nous nous mîmes en quête d'un *oiseau* pour le soumettre à l'épreuve de cette précieuse découverte; et un *coucou* que nous avons donné, ce printemps dernier, à l'estimable ornithologiste *Vieillot*, devint la victime de notre empressement, et depuis nous avons pu offrir à nos élèves plus de six cents individus tous conservés intacts, dans les leçons que nous leur avons faites pendant huit années.

## RECETTE.

Prenez pour une bouteille d'eau de rivière et mieux de pluie.

| | |
|---|---|
| Une demi-once de . . . . . | *Chaux vive.* |
| Une once et demie de . . . . . | *Sel de tartre.* |
| Cinq gros de . . . . . | *Camphre.* |
| Quatre onces d' . . . . . | *Arsenic.* |
| Quatre onces de . . . . . | *Savon blanc.* |

Faites dissoudre les cinq gros de *camphre* dans deux gros *d'esprit-de-vin*; faites fondre dans l'eau de la bouteille les quatre onces *d'arsenic* et l'once et demie de *sel de tartre* avec la demi-once de *chaux vive;* agitez la bouteille pour faire dissoudre toutes ces drogues, après néanmoins que vous aurez eu soin de la boucher d'un bon bouchon de liége enveloppé d'un parchemin mouillé et bien ficelé : puis ajoutez-y les quatre onces de *savon blanc* que vous aurez coupés auparavant par petits morceaux, pour qu'il puisse se dissoudre plus facilement. Enfin incorporez avec ces drogues les cinq gros de *camphre* dissous dans *l'esprit-de-vin :* bouchez de nouveau et toujours hermétiquement votre bouteille, et après l'avoir placée aux rayons du soleil le plus ardent ou contre un poêle, ayez l'attention de l'agiter deux ou trois fois par jour, durant une semaine, afin que toutes ces drogues s'incorporent et s'amalgament ensemble.

L'usage de ce préservatif et sa composition surtout, exigent les soins et les précautions que la prudence doit suggérer dans le maniement d'un poison quelconque. L'expérience de plus de vingt années nous a donné la certitude que ce préservatif n'étoit nullement dan-

gereux par le sens de l'odorat; cela vient, sans doute, de ce que ses parties volatiles caustiques sont fixées et atténuées par les onctueux qui entrent dans sa composition, et qui en tempèrent le mordant; mais il est hors de doute que son absorption dans l'estomac y cause les ravages les plus funestes; car, en 1788, un chat en fut la victime, pour avoir mangé le corps d'un *oiseau* que nous venions de dépouiller, et sur lequel, probablement, étoit tombé le pinceau encore imprégné de ce liquide dont nous venions de faire usage.

Ce préservatif est le seul que nous employons depuis long-temps et toujours avec le plus grand succès, pour les grands *mammifères*, comme pour le plus petit *insecte*, et nos concitoyens, ainsi qu'une foule d'amateurs d'histoire naturelle, qui ont visité nos collections, attesteront qu'ils ont vu, quoiqu'à l'air libre, des individus parfaitement intacts, malgré que plusieurs y fussent placés depuis vingt ans: on y a même remarqué, dans toute son intégrité, un lièvre préparé au gîte, depuis 1786, qui a passé trois étés dans un bosquet que nous avions à la campagne, pour faire illusion à nos amis qui nous gratifioient de leurs visites et qui l'ont tiré plusieurs fois à coups de fusil

Le préservatif dont on fait usage au laboratoire du Muséum d'Histoire naturelle du jardin des Plantes 1) ne diffère pas beaucoup du nôtre; on va en juger par comparaison: et néanmoins l'usage de l'un et de l'autre nous a convaincus que le nôtre étoit préférable sous plus d'un rapport que nous avons fait sentir et apprécier à différentes personnes dans plusieurs occasions.

## RECETTE.

| | |
|---|---|
| *Camphre* . . . . . | 5 onces. |
| *Arsenic en poudre* . . . . . | 2 livres. |
| *Savon blanc* . . . . . | 2 livres. |
| *Sel de tartre* . . . . . | 12 onces. |
| *Chaux en poudre* . . . . . | 4 onces. |

Pour la composition de ce préservatif, on place dans un vase, sur un feu doux et avec une petite quantité d'eau, le *savon blanc* que l'on a réduit en plus petits morceaux qu'il a été possible et que l'on remue avec une spatule ou une cuiller de bois, jusqu'à ce qu'il soit totalement fondu; lorsqu'on s'aperçoit qu'il n'en reste plus de parcelles, on mêle à cette dissolution le *sel de tartre* et la *chaux* que l'on a réduits en poudre auparavant: on fait faire un bouillon à ces deux drogues, puis on retire la jatte de dessus le feu, afin d'y incorporer *l'arsenic*; pour cet effet on pétrit le tout ensemble et dans cette espèce de pâte

1) Neuf ans avant que nous fussions attachés au Muséum d'histoire naturelle de Paris, nous remplissions les fonctions de bibliothécaire temporaire du district de Mirecourt; et à cette époque, le comité d'instruction publique nous adressa un *agenda* relatif à l'arrangement méthodique des volumes nationaux qui y arrivoient de toutes parts, et dont on a tiré si peu de profit pour le progrès des sciences: cet *agenda* contenoit cette recette telle que nous la donnons ici.

on incorpore le *camphre* que l'on a fait fondre en le triturant dans un mortier avec un peu *d'esprit-de-vin* : l'on pétrit de nouveau le tout, qui prend la consistance d'une pâte claire, que l'on place dans des pots de faïence avec une étiquette qui en indique le danger qui est incontestablement plus à redouter que le nôtre, dont toutes les drogues sont plus intimement amalgamées et tellement incorporées les unes dans les autres qu'elles ne forment plus qu'un seul tout toujours liquide.

Lorsque l'on veut faire usage de celui qui est le résultat de cette seconde recette, on est obligé d'en prendre une quantité arbitraire, de la mettre dans un autre vase, de la délayer avec de l'eau, et il est impossible d'observer toujours, et de garder les mêmes proportions. Il est d'ailleurs d'autres inconvéniens que nous ne jugeons pas nécessaire de rapporter ici.

Nous ne croyons pas devoir placer ailleurs plus convenablement qu'ici, la recette d'une colle particulière dont on fait usage, soit pour recoller les plumes d'*oiseaux* détachées, soit pour fixer dans des tableaux les *insectes* embaumés : elle consiste à faire fondre de la *gomme arabique* dans de l'eau, de manière qu'elle soit un peu épaisse ; après avoir passé cette gomme fondue à travers un linge, on y ajoute de la *poudre à poudrer* que l'on remue avec une petite spatule de bois ou avec un morceau de fil-de-fer qui y reste toujours plongé ; lorsque l'on veut en faire usage, soit pour recoller des plumes à leur place, soit pour fixer les paupières des *oiseaux* sur les yeux d'émail ou bien pour assujétir des *insectes* dans un tableau, il faut y ajouter un peu de préservatif. Cette colle se conserve très-long-temps sans se corrompre ; et lorsqu'on veut s'en servir, si elle est trop désséchée, il suffit d'y ajouter un peu d'eau, et de la poser sur des cendres chaudes.

## *Manière de remonter les oiseaux plume à plume.*

En supposant qu'on n'aurait d'abord que l'intention de colliger les *oiseaux* de son propre département et successivement tous les indigènes de la France, il pourroit se faire néanmoins, comme cela arrive assez souvent, qu'on eût occasion de s'en procurer d'étrangers dont, presque toujours, on ne fait le cadeau que, parce qu'à raison de leur mauvaise préparation, les insectes rongeurs, en les attaquant, les ont défigurés au point que les propriétaires qui, quelquefois les ont achetés fort cher, s'en dégoûtent, et vous en gratifient sans se douter même que vous leur en avez de l'obligation.

De semblables acquisitions ne pourroient sûrement manquer d'être des hôtes dangereux et funestes à une collection, si on s'avisoit de les y introduire inconsidérément dans l'état de contagion où ils se trouvent. Mais il est un moyen sûr de parer à cet inconvénient, et de faire d'un *oiseau* rongé par les insectes, dégradé et quelquefois méconnoissable, un individu propre, frais et digne de figurer avec distinction et sans danger, au milieu d'une magnifique collection, de celle même qui est la plus intacte.

Ce moyen consiste à exposer d'abord l'*oiseau* dans son état de dégradation, à un degré de chaleur capable de faire périr les larves ou les insectes rongeurs actuellement vivans qui le dévorent (on trouvera ce degré de chaleur dans un four, deux heures au moins après qu'on en aura tiré le pain): ou bien on le placera sur un de ces poêles de faïence dont on fait un usage fréquent à Paris, et sur lequel on peut sans crainte le laisser plusieurs jours, après lesquels on le reconstruira plume à plume; et voici la manière d'opérer, telle que souvent elle se pratique au laboratoire de zoologie du Muséum d'Histoire naturelle du jardin des Plantes de Paris.

On prend un bout de fil de fer recuit, d'une grosseur et d'une longueur proportionnées à celles de l'*oiseau*: à l'une des extrémités de ce fil de fer on fabrique un gros anneau ovale, et à l'autre extrémité on fait une pointe avec une lime; on roule, autour de ce fer, de la filasse, en commençant vers la pointe, pour former le cou, en tâchant d'imiter la grosseur et la longueur de celui de l'animal que l'on se propose de rétablir: on passe ensuite à son corps dont on a sous les yeux le modèle; de temps en temps on prend de la colle de farine dans le creux de la main, et on en enduit la filasse; on forme ainsi la poitrine et le dos de l'*oiseau* postiche, que l'on rétrécit insensiblement depuis son milieu, en le terminant en pointe, vers la queue; en un mot, on imite ce corps autant qu'il est possible.

Cependant, si on jugeoit mauvais le modèle, parce qu'il auroit été mal monté, on prendroit alors pour type un bel *oiseau* de même espèce ou d'une espèce approchant et on donneroit à la filasse la forme de celui-ci, ayant soin d'enfermer dans le milieu de la filasse l'ovale de fil de fer dont nous venons de parler. Quand on croit avoir atteint les formes qu'on se proposoit de donner à ce petit mannequin, on le fait sécher au soleil pendant l'été, et près du feu pendant l'hiver.

Tandis que ce mannequin sèche, on fait ramollir, par les procédés que nous avons indiqués ci-dessus, page 18, la tête, les ailes, la queue et les pates que l'on a coupées auparavant à l'*oiseau* que l'on doit remonter, et lorsque toutes ces parties sont suffisamment ramollies, on place dans les orbites des yeux d'émail, sur lesquels on fixe d'une manière invariable les paupières avec la colle dont nous avons donné la recette à la page précédente.

On imprime ensuite aux ailes et à la queue ramollies une forme convenable, en les assujétissant avec plusieurs lames de plomb de cinq ou six lignes de largeur, sur une longueur double de celle de la largeur des ailes ou de la queue; on reploie alors les deux bouts de ces lames de plomb, et par leur secours et la souplesse dont les ailes sont susceptibles, on leur donne le degré de convexité que l'on juge convenable, comme on imprime aux pennes de la queue l'étendue en largeur qu'on leur désire: puis on passe dans les pates un fil de fer, dont on laisse sortir un bout par le talon et un autre bout bien plus long, du côté du haut des cuisses.

Quand toutes ces parties que l'on a détachées et ramollies sont sèches et qu'elles conservent la forme qu'on a eu intention de leur donner, on les présente sur le mannequin; on examine si elles coïncident parfaitement avec la longueur de la queue: quand la trop

grande étendue du corps fait juger que les ailes sont trop courtes, ou que le corps du mannequin est trop gros, alors on diminue celui-ci avec un instrument tranchant; si au contraire ces mêmes parties semblent trop petites ou trop courtes, on les augmente en y ajoutant une ou plusieurs couches de coton haché et imbibé de la colle ci-dessous.

Tout étant ainsi disposé dans l'ordre que l'on croit convenable, on prend les pates l'une après l'autre, et on fait entrer le fil de fer qui les dépasse du côté des cuisses, en dedans et à travers le mannequin précisément à l'endroit et dans la position naturelle qu'elles avoient dans l'état de vie; il faut que ces deux bouts de fil de fer viennent sortir sur le dos du mannequin, et là on fait, avec un instrument tranchant, une entaille transversale dans laquelle on enferme ces deux fers que l'on tord l'un sur l'autre, et dont on coupe les parties excédantes.

Pour que ces fers tordus ensemble ne paroissent pas au dehors, on les recouvre en remplissant de coton gommé l'entaille que l'on a faite sur le dos du mannequin.

On fixe ensuite les pates par les deux bouts de fil de fer qui dépassent le talon, dans les deux trous (F G) de la traverse de bois (D K, fig. II, planche XXXVII); puis on introduit le bout (D) de cette traverse qui doit aller en grossissant insensiblement de D en K, dans le trou E, fig. I, où on le maintient en le serrant avec la vis.

Le montant dont il est ici question et que, pour plus grande facilité, nous avons dessiné et fait graver (planche XXXVII, fig. I), se nomme *radiotrope;* cependant nous l'appellerons plus volontiers, et en français, une espèce de chandelier, ou mieux, *support provisoire mobile.*

Cette machine consiste, comme on peut s'en assurer par le dessin que nous en avons tracé de notre mieux, dans un montant de bois, dont la hauteur doit toujours être proportionnée à la taille de l'*oiseau* que l'on veut refaire plume à plume; d'où on peut conclure qu'il faut en avoir de différentes grandeurs: sa forme importe peu, pourvu que le pied soit assis sur une base carrée ou ronde, mais toujours d'un diamètre tel que la machine, lorsqu'elle est chargée du poids de l'*oiseau* que l'on travaille, ne soit pas susceptible de verser trop facilement.

Le haut de cette machine doit être couronné par une boule percée de part en part au point C pour recevoir dans son intérieur le tenon (B) de la seconde boule (A), dans le trou du milieu de laquelle on introduit en E la traverse (DK) de la fig. II, et dans les deux trous de laquelle (F. G.) on a assujéti, comme nous l'avons déjà dit, les pieds de l'*oiseau* au moyen des deux fils de fer qui dépassent ses talons. Chacune des deux boules dont nous venons de parler doit être munie d'une vis (H. et I.) de fer ou de bois, qui venant aboutir aux trous C et E servent à serrer, et d'une manière stable, les tenons de toutes ces pièces mobiles.

Lors donc que le mannequin est ainsi posé, on fait avec un instrument tranchant à l'extrémité qui remplace le croupion, une entaille horizontale dans laquelle on introduit la queue, qu'on y maintient d'une manière ferme et solide, d'abord par quelques bouts de fil de fer pointus qu'on y implante, et ensuite par du coton haché dont on remplit les vides qui se trouvent entre la queue et cette entaille du croupion.

Quand il s'agit de coller les plumes les unes après les autres sur ce mannequin, on dispose dans le trou (E) de la boule (A), fig. I, la traverse (DK.), fig. II, de telle façon que l'*oiseau* présente le ventre en l'air.

Dans cette position on enduit de la colle que nous avons indiquée et dans laquelle on verse un peu de préservatif, le dessous du ventre, depuis la queue jusqu'aux cuisses; on place devant soi l'*oiseau* dégradé que l'on veut reconstruire; on lui arrache avec des bruxelles et toujours une à une, d'abord les dernières plumes, qui recouvrent la queue en dessous, et on les pose sur le mannequin dans la même place qu'elles occupoient sur le corps de l'*oiseau* que l'on déshabille.

Il faut avoir l'attention de couper le tuyau de chaque plume que l'on repose et d'enduire l'endroit de cette coupure d'une goutte de colle; puis on continue ainsi de suite en remontant vers le ventre, et de celui-ci jusqu'à la poitrine, observant de placer toutes ces plumes toujours en recouvrement les unes sur les autres, à peu près comme les écailles qui revêtent le corps de la plupart des poissons, et de ne pas trop les multiplier dans la crainte de n'en avoir pas suffisamment lorsqu'on approche de la fin de l'opération.

On aura surtout la plus grande attention de remettre ces plumes à la même place et du même côté où on les a prises sur le corps de l'*oiseau* dégradé (des connoisseurs expérimentés tels que M. et M^e^. Dufrène, par exemple, ne s'y méprendroient jamais en voyant une plume de gauche qui seroit placée à droite, *et vice versâ*, parce qu'ils savent, ainsi que tous les ornithologistes manipulateurs, que les barbes droites d'une plume sont différentes de ses barbes gauches). On continue donc à reposer ainsi toutes ces plumes jusque sous la gorge.

Le dessous de l'*oiseau* étant entièrement remplumé, on retourne le support de manière que le mannequin présente le dos en haut; on gomme son croupion, et on procède de la même manière que ci-dessus pour replacer les plumes, toujours en remontant jusqu'au dos; là on s'arrête pour y adapter les ailes, ce qui se fait en mettant un peu de coton gommé entre elles et le corps; et pour plus grande solidité, on les fixe par leur bord supérieur qui aboutit au dos, avec des épingles que l'on enfonce dans le mannequin, et dont on cache la tête avec les couvertures des ailes que l'on colle en masse par dessus.

Quand les ailes et leurs couvertures sont ainsi solidement fixées, on continue à replacer en remontant, les plumes scapulaires et celles du dessus du cou jusqu'à l'occiput; là on cesse un instant l'opération afin de placer la tête. Pour cet effet on introduit par le trou occipital, et à travers le crâne, entre les deux yeux, le bout du fil de fer pointu du mannequin qui excède la longueur du cou, contre lequel on l'assujétit en les mariant ensemble par de petites couches de coton haché et gommé que l'on insinue dans les petites cavités qui se trouvent entre ces deux parties; puis on recouvre cette réunion de plumes convenables qui viennent insensiblement se perdre et se confondre sous celles de l'occiput.

Il ne faut pas se rebuter, si on ne réussit pas dès son premier essai (le contraire seroit même surprenant); il faut de la patience, et ce doit être, comme nous l'avons déjà

dit, la devise d'un naturaliste; il faut même, lorsqu'on n'a pas réussi une première fois, recommencer le plus tôt possible.

Si l'on veut réussir plus sûrement, il est un moyen facile, c'est de prendre deux *alouettes*, par exemple, ou deux autres *oiseaux* de même espèce, dont les plumes ne soient pas trop soyeuses ni les barbes trop désunies; il faut que l'un soit bien monté pour servir de modèle, et que l'autre soit destiné à être dépouillé de ses plumes; après avoir formé son mannequin sur le premier, on lui donnera la même forme et la même tournure, et lorsque ce mannequin sera sec, on enlevera les plumes de l'autre *oiseau* pour les placer aux mêmes endroits que celles du modèle; on fera de même pour les pieds, pour la queue, pour les ailes et pour la tête.

On ne peut se former une idée de la beauté dont est susceptible un *oiseau* que l'on a refait plume à plume, qu'en voyant les chefs-d'œuvres en ce genre qui sortent chaque jour des mains habiles de M.^e^ Dufrêne; ils sont tels que leur éclat, leur beauté et leur fraîcheur surpassent presque toujours celles des individus lorsqu'ils étoient vivans.

## *Manière d'embaumer ou de monter les petits mammifères, les lézards, les grenouilles, les serpens, les poissons et les insectes, ainsi que le moyen d'élever les chenilles pour avoir de beaux papillons* 1).

On peut, comme nous l'avons dit dans le chapitre de la formation d'un cabinet d'histoire naturelle, ne pas borner son ambition aux seuls *oiseaux*, car il n'est pas un instant, où pendant l'été, en se promenant dans les campagnes, on n'y trouve quelques petits *quadrupèdes*, ainsi que des *lézards*, des *grenouilles*, des *serpens*; on peut même se procurer facilement plusieurs espèces de *chauve-souris*, de *poissons*, etc.; on n'y fait pas un pas sans rencontrer des légions d'*insectes* de tous les genres et de beaucoup d'espèces 2). Nous allons indiquer les moyens d'embaumer tous ces animaux, et nous terminerons ce chapitre par la manière dont nous avons élevé des *chenilles*, durant un grand nombre

---

1) Nous avons pensé que, quoique l'embaumement des petits *mammifères*, celui des *lézards*, des *grenouilles*, des *serpens*, des *poissons* et même des *insectes* soit étranger à l'*ornithologie*, néanmoins on ne nous sauroit pas mauvais gré de l'avoir placé ici après la manière d'empailler les *oiseaux*, et d'y avoir joint celle d'élever des *chenilles* dans l'intention d'en obtenir de beaux *papillons*. Tous ces procédés d'ailleurs tiennent trop intimement à la formation d'un cabinet d'histoire naturelle pour les passer sous silence : ils sont suivis de l'indication des différens piéges que l'on emploie pour prendre les *oiseaux*.

2) Si cet ouvrage obtient dans le public quelque succès, enhardis au travail nous nous occuperons avec inclination pour l'amusement et l'instruction de la jeunesse d'un tableau méthodique des *mammifères*, et d'un autre d'*entomologie* ou de l'histoire des *insectes* seulement indigènes de la France, en suivant pour guide la méthode à jamais précieuse de *Geoffroy* relative à cette dernière classe d'animaux.

d'années, pour en obtenir de beaux *papillons*, qui toujours étoient d'une fraîcheur qui les rendoit préférables à ceux que l'on attrape.

### I.° LES QUADRUPÈDES.

Avant de commencer à dépouiller un petit mammifère, tel qu'un *chien*, un *chat*, un *lièvre*, un *lapin*, un *rat*, une *souris*, etc., il faut lui remplir la bouche de filasse, dans la crainte qu'il ne s'échappe par cet organe du sang ou quelques autres liqueurs qui en souilleroient la peau : on visite aussi tout le corps, et lorsqu'on y aperçoit des blessures, on les garnit, pour la même raison, de filasse et mieux encore d'un morceau d'agaric.

Ces précautions étant prises, on étend l'animal sur son dos ; on écarte à droite et à gauche tous les poils depuis l'anus, jusque vers l'estomac ; puis d'un coup de bistouri on ouvre la peau dans l'endroit même où on a séparé les poils. Il faut avoir l'attention de ne point ouvrir la peau intérieure du ventre, autrement les intestins en sortiroient et gêneroient beaucoup dans le reste de l'opération.

On détache ensuite de gauche et de droite cette peau, au moyen de petits coups de bistouri donnés par-ci par-là, à mesure que l'on opère ; on place, entre la peau et la chair qui en est détachée, quelques brins de filasse ou de coton, en s'avançant toujours du côté du dos ; lorsqu'on a outre-passé ce point à partir des flancs, on passe à l'anus que l'on dégage ; on coupe, à sa racine, la queue que l'on laisse adhérente à la peau, pour la détacher entièrement, après que l'on aura séparé tout le corps de son enveloppe extérieure.

Lorsque l'on est parvenu là, on sépare les deux cuisses à l'endroit de leur insertion avec l'os du bassin, et de suite on dépouille le dos jusqu'au dessus des épaules que l'on détache du tronc comme on a fait pour les cuisses ; puis on continue de dépouiller le cou, en faisant passer la tête en dedans du corps pour la dépouiller de même jusqu'auprès du bout du nez. Dans l'opération du dépouillement de la tête on rencontre les oreilles de l'animal qui présenteroient un obstacle presqu'insurmontable, si on ne l'aplanissoit en coupant ces organes dans leurs racines et le plus près du crâne qu'il est possible. Il paroît superflu d'avertir qu'on doit bien prendre garde d'endommager la peau des paupières, ainsi que celles des lèvres, accident qui défigureroit l'animal au point de le rendre méconnoissable.

Quand le dépouillement est terminé jusqu'à l'extrémité du museau, on sépare la tête à l'endroit de son insertion avec la première des vertèbres du cou, et on jette le massif du corps. Il ne reste donc de l'animal que sa peau garnie encore de ses quatre membres, de sa tête et de sa queue.

On commence par agrandir le trou occipital à travers lequel on extrait la moelle du cerveau, au moyen de l'espèce de cuiller de fer que nous avons indiquée pour cet effet, en parlant des *oiseaux*. On enlève à cette tête toutes les chairs que l'on peut y couper ; puis, après avoir arraché les yeux de leurs orbites, lesquels on remplace par des yeux d'émail, on passe à une des jambes du devant ou du derrière, peu importe, que l'on dépouille en la tirant à soi, et en repoussant la peau le plus près qu'il est possible des

ongles ou des sabots, si c'est un *solipède*. Quand la peau est entièrement détachée des chairs de cette partie, on enlève ces chairs de dessus les os, et on les maintient ensemble sans les séparer; on jette cette chair et on racle bien les os ; on procède de même pour les trois autres membres, et de là on passe à la queue, d'où on enlève également toutes les chairs avec les vertèbres caudales, que l'on a détachées de leur enveloppe naturelle.

Quand toutes ces opérations sont terminées, on étend la peau sur une table, le poil en dedans, et les pieds écartés ; on examine s'il ne seroit pas resté en certains endroits de son intérieur quelques portions de chair ou de muscles : dans ce cas, on les enlève, et après avoir fait sortir de la peau la charpente osseuse de la tête, on l'enduit amplement de préservatif tant en dedans du crâne qu'en dehors, ainsi qu'en dedans de la bouche dont on coupe la langue que l'on enlève avec le gosier : on place dans les endroits de cette charpente osseuse dont on a extrait une certaine épaisseur de chair ou de muscles, de petits matelas de filasse qui, en les remplaçant, comblent les vides qui se trouvent entr'elle et la peau, laquelle, sans cette précaution, se rideroit d'une manière monstrueusement ridicule : on fait ensuite rentrer la tête dans l'intérieur de son enveloppe.

Pour remonter la peau d'un animal quadrupède quelconque (supposons que ce soit un grand lièvre), il faut prendre quatre bouts de fil de fer, longs de quinze pouces au moins, capables de supporter ce *mammifère*, soit qu'on le dispose à la course, soit qu'on veuille le placer assis sur son derrière. (Cette règle est générale pour la proportion de la grosseur du fil de fer réuni, savoir, qu'il doit coïncider avec les quatre membres, eu égard au volume de l'animal.) On prend un autre bout d'un numéro plus foible que celui pour les pieds, dont on forme le porte-queue : le porte-queue consiste en un ovale de la largeur de la main à peu près; on en tord ensemble les deux bouts dont l'un doit être plus grand que l'autre; on présente ce fer tordu près de la queue, afin de lui comparer la grandeur de celle-ci : cette dimension exacte se prend depuis la première circonvolution des deux fils de fer tordus de l'ovale présenté sur l'origine de la queue jusqu'à l'extrémité de cette partie; on en coupe le plus petit, et après avoir fait une pointe à l'autre, on le garnit de filasse qui va en augmentant de grosseur de l'extrémité de la queue jusqu'à l'ovale : en sorte que là le volume de la filasse égale le vide de l'intérieur de la peau à l'origine de cet appendice.

Pour rendre cette filasse plus uniforme, on l'enduit de colle de farine dont on a rempli la main, et dans laquelle on la tourne ; on la fait sécher ensuite et lorsque l'on est sur le point de l'introduire dans la peau de la queue, outre qu'on enduit intérieurement celle-ci de préservatif on en imprègne encore avec le pinceau, le mannequin du porte-queue.

Pendant le temps que ce petit mannequin du porte-queue sèche, on fait une pointe triangulaire à une des extrémités des fils de fer destinés pour les pieds de l'animal; on en prépare un cinquième de même grosseur au moins, à une des extrémités duquel on fait également une pointe que l'on introduit par le trou occipital à travers le crâne, un

peu au dessus et entre les deux yeux, où cette pointe doit sortir de quelques pouces en dehors.

Vis-à-vis des épaules, on contourne avec des pinces, ce même fil de fer qui remplace la colonne vertébrale, et on forme là un premier anneau; on en fait un semblable à l'endroit qui correspond à l'attache des cuisses avec l'os du bassin; puis on reploie l'exmité inférieure de ce fil de fer, pour en former à l'endroit de la croupe un ovale du même diamètre que celui du porte-queue; on en tord le bout autour de lui-même immédiatement derrière l'anneau qui doit supporter les fers des cuisses, afin d'imprimer à cet ovale une plus grande solidité.

Après avoir enduit intérieurement de préservatif avec un pinceau la peau du cou, on la bourre légèrement de filasse hachée, pour ne pas grossir cette partie d'une manière difforme et contre nature; il seroit impossible d'ailleurs de donner au cou l'attitude qu'on lui désireroit, s'il étoit trop bourré.

Quand le cou est rempli de filasse jusqu'au premier anneau qui doit soutenir les pieds de devant, on prend un des fers, destiné pour une de ces parties; on le coule le long de chaque os, et on fait sortir sa pointe de trois ou quatre pouces en dehors, à travers le talon du pied; puis on fixe solidement ce premier fil de fer avec de la ficelle contre l'os du bras et contre celui de l'avant-bras; on enduit ces os de préservatif dans toute leur longueur; puis on les entoure, et ensemble le fil de fer qui les soutient, de filasse non hachée, à laquelle on donne la forme et le volume qu'avoit cette pate et l'épaule avant qu'elles ne fussent dépouillées de leur chair: on procède de la même manière pour l'autre jambe; et après avoir enduit intérieurement de préservatif la peau de l'une et de l'autre, on les tire sur leur mannequin respectif que l'on a aussi imbibé de préservatif.

Pour fixer ces deux jambes d'une manière solide, on passe le bout de fil de fer qui excède en dedans de plusieurs pouces le haut de l'épaule, à travers du premier anneau du fer qui remplace la colonne vertébrale; on y passe également le fer de l'autre jambe; puis on tord ensemble ces deux fers avec des pinces plates, que l'on tortille ensuite autour de celui qui tient lieu de colonne vertébrale, contre laquelle on les assujétit en les liant tous trois ensemble avec de la ficelle; puis, après avoir courbé les deux jambes conformément à l'attitude qu'on veut leur donner, on enduit de préservatif la peau des épaules et celle de la poitrine, que l'on remplit de filasse hachée, ayant soin d'imprimer à ces parties la forme qu'elles avoient avant leur dépouillement.

On passe de là aux cuisses, et on opère de même que pour les jambes de devant. Ici, on place le porte-queue, dont on introduit la pointe la première dans la peau de cet appendice en la tirant, jusqu'à ce que l'origine de la queue aboutisse au commencement de l'ovale que forme ce support que l'on fixe sur celui que l'on a fabriqué au bout du fil de fer qui remplace la colonne vertébrale, par plusieurs tours de ficelle qui les unit solidement ensemble.

Quand toute cette charpente en fer est terminée, on enduit entièrement de préservatif l'intérieur de la peau du dos, des flancs et du ventre; puis on les bourre convenablement de filasse hachée.

Nous disons convenablement, c'est-à-dire, non pas de la quantité dont la peau fraîche, qui est susceptible de s'étendre beaucoup, seroit capable d'en recevoir, mais dans la proportion, et suivant les dimensions de l'animal lorsqu'il étoit en vie.

Après le remplissage complet de la peau, on réunit ensemble les deux lèvres de l'incision que l'on a faite au ventre en les cousant proprement; on ramène ensuite les poils du ventre sur cette couture, avec un peigne, et alors il est difficile de l'apercevoir quand elle a été faite avec soin.

Avant de mettre en place cette peau bourrée, on ploie les quatre jambes dans l'attitude que l'on se propose de donner à l'animal, en leur faisant prendre les formes convenables; puis on présente une planche à ces quatre membres, sur laquelle on marque la place où chacun d'eux doit être fixé : on perce avec une vrille d'une grosseur correspondante aux quatre fers qui excèdent les pieds, cette planche à travers de laquelle on insère les fers que l'on reploie en dessous, quand le talon de chaque pied touche à la planche.

C'est à ce moment que l'on donne l'attitude convenable à l'animal, qu'on en examine toutes les parties, et lorsqu'on s'aperçoit que quelques unes sont trop bourrées, on les comprime avec force; si quelques autres paroissent trop peu garnies, on y insinue de la filasse ou du coton, soit par la bouche, soit par l'anus; et quand on ne peut atteindre celles qui sont trop creuses pour les remplir par l'un de ces orifices, alors on perce la peau avec un poinçon, et de sa pointe, à travers de la peau, on soulève la filasse dans cet endroit.

On profite de l'instant où la peau est encore fraîche, pour placer les yeux sous les paupières que l'on arrange convenablement, ainsi que les lèvres que l'on assujétit en place au moyen de petites épingles qui, en les traversant, s'insérent dans les gencives.

Pour contenir le nez dans son attitude naturelle on le remplit de coton; on en assujétit même l'extrémité avec de petites épingles; quant aux oreilles, on les soutient dans une position convenable, si, après avoir taillé deux morceaux de liége de la forme de leur intérieur, on les fixe dessus avec des épingles jusqu'à leur parfaite dessication : désire-t-on que la bouche de l'animal demeure ouverte? on la remplit de coton jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement sèche, et alors on retire ce coton.

Quand on a craint que quelques parties de l'animal, telles que les pieds ou les lèvres, ne soient pas assez pénétrés de préservatif, dans ce cas on les imbibe à plusieurs reprises et à plusieurs jours de distance, d'essence de térébenthine ou d'huile de pétrole; et lorsque l'on juge que l'animal est suffisamment sec, alors on le place sur une planche plus propre, et travaillée suivant le goût de celui qui forme sa collection, en y perçant les mêmes trous, à la même distance que ceux de la première, et en reployant en dessous les fils de fer qui traversent les pieds.

Ce que nous venons de dire du lièvre, peut et doit s'appliquer à toutes les espèces de mammifères; il n'y a aucune différence, si ce n'est dans la grosseur des fils de fer qui doivent toujours être proportionnés à la taille de l'animal.

### 2.° LES CHAUVE-SOURIS.

Comme on ne voit guère les *chauve-souris* que lorsqu'elles voltigent dans les airs, et toujours en dessous, nous pensons qu'on doit les embaumer pour être vues dans cette attitude au plafond d'un cabinet, où on les suspend avec un fil, qui les y maintient par le dos, ou bien avec un de ces crins que l'on nomme *boyaux de vers à soie.*

On doit donc les embaumer, en les dépouillant par le dos, et en les remplissant de filasse par cette partie, après qu'on a enduit intérieurement leur peau de préservatif. Leur charpente ne doit être qu'un seul bout de fil de fer qui traverse leur corps depuis le crâne jusqu'à l'anus.

Pour maintenir leurs ailes étendues, il suffit, après que leur corps est rempli de filasse en dessus et qu'il est recousu, de les placer sur une planche de bois tendre ou de liége, sur leur dos et d'assujétir leurs ailes étendues avec des épingles, jusqu'à ce qu'elles soient sèches : alors elles se maintiennent dans la forme qu'on a eu intention de leur donner.

### 3°. LES LÉZARDS, LES GRENOUILLES ET LES SERPENS.

Toutes les fois que nous avons monté pour notre cabinet des individus de ces genres d'animaux ( nous n'avons jamais dépouillé que des *serpens* sans venin ), nous leur avons ouvert la bouche, dans laquelle nous avons introduit une paire de ciseaux, sans pointes; nous leur avons d'abord coupé la première des vertèbres cervicales; puis, quelquefois avec des ciseaux, d'autrefois avec la pointe du scalpel ou du bistouri, nous avons cerné, derrière l'occiput, de chaque côté et en dessous des mâchoires, en en coupant toutes les chairs jusqu'à leur adhérence avec la peau: lorsque nous faisions usage d'un bistouri pour cette opération, nous avions l'attention d'en suivre la pointe avec le doigt, en dehors de la peau, afin de nous assurer, par le contact, que l'instrument ne la tranchait pas.

Quand nous étions certains que toutes les chairs de cette partie étoient cernées, alors nous renversions les deux mâchoires sur le cou, le dehors en dedans, et, *vice versâ*, le dedans en dehors; puis, avec des pinces, nous saisissions la colonne vertébrale que nous tirions d'une main, tandis que de l'autre nous refoulions la peau vers le bas du corps, et de cette manière, au moyen de quelques coups de bistouri donnés entre celle-ci et les chairs, nous parvenions à dépouiller tout le corps que nous faisions passer par la bouche.

Lorsque le corps étoit entièrement détaché et sorti de la peau retournée, nous enduisions celle-ci de préservatif; puis en la retournant, nous lui faisions reprendre son état naturel; de suite nous insérions un petit entonnoir de verre dans la bouche de l'animal, et nous faisions couler du sablon fin et bien sec dans toutes les parties de son corps : quand toutes étoient convenablement remplies de cette menue substance minérale, nous placions le reptile sur une planche, où nous lui donnions l'attitude qui convenoit à son genre;

s'il avoit des pieds comme les *lézards*, pour les fixer convenablement, nous les assujétissions sur cette planche avec des épingles, et nous laissions sa peau ainsi remplie jusqu'à ce que nous la jugeassions convenablement sèche. Alors nous renversions le corps, la bouche en bas, et, en l'agitant en différens sens, nous en faisions couler le sablon intérieur, à l'exception de celui qui s'étant amalgamé, pour ainsi dire, avec le préservatif, faisoit avec lui une espèce de corps qui donnoit une sorte de solidité à la peau.

Nous avons vu dans des collections d'amateurs plusieurs individus de cette espèce, qui étoient seulement enduits d'un vernis blanc: ce vernis remplaçoit, sans doute, le préservatif dont on n'avoit pas imprégné la peau intérieurement. Nous n'avons jamais fait usage de vernis, et nous avons néanmoins conservé des *serpens* pendant plus de vingt ans dans notre cabinet, sans qu'aucun d'eux ait souffert la moindre altération, sinon dans leurs couleurs, que la dessication leur fait ordinairement perdre.

Nous croyons qu'il est presque inutile d'avertir que, lorsque toute la capacité de la tête est retournée sens dessus dessous, on en extrait le peu de chairs qu'elle contient, ainsi que la moelle du cerveau, et qu'après avoir enduit toutes ces parties de préservatif, on en remplit les vuides de coton; que c'est dans ce moment, où les paupières sont encore flexibles, qu'on place dans les orbites les yeux analogues à ceux de l'animal.

### 4.° LES POISSONS.

Le petit nombre d'espèces de *poissons* que l'on trouve dans l'intérieur de la France, la facilité que l'on a de les voir vivans, jointe à l'impossibilité de leur conserver les couleurs naturelles sont cause que nous n'avons pas été tentés d'en colliger beaucoup; cependant nous avons embaumé quelques *anguilles* et des *lamproies*, des *saumons*, des *brochets*, des *truites*, des *renais*, et surtout des *misgurhs*: nous avons procédé avec succès pour les *anguilles*, les *lamproies* et les *misgurhs*, en opérant par la bouche, comme pour les serpens. Toutes les autres espèces se dépouillent facilement par le ventre, de la même manière que les *mammifères* et les *oiseaux*; on les remonte de même, en y employant telle charpente que l'on juge à propos d'y adapter.

### 5.° LES INSECTES.

Les nombreuses collections que nous avons faites dans ce genre dès notre tendre enfance, nous ont forcés à chercher les moyens de conserver ces charmans bijous de la nature; nous y avons réussi au point qu'en ce moment nous possédons encore quelques tableaux de *papillons* et d'autres *insectes*, tous indigènes de la France, qui, depuis trente-huit ans qu'ils ont été encadrés, sont aussi intacts et aussi frais que lorsqu'ils ont été rassemblés en familles. Mille témoins oculaires peuvent attesser ce fait.

Plusieurs amateurs de Paris qui ont des collections très-riches d'*insectes* exotiques les plus magnifiques et les plus brillans, ont le chagrin sensible de les voir détruire par la voracité des *charansons* et d'autres *insectes* rongeurs, et lorsque nous leur disons que c'est

uniquement de leur faute, quelques-uns prétendent qu'il est impossible de les conserver; alléguant pour motif que ces animaux, qui viennent de l'autre hémisphère, leur arrivent tout désséchés et quelquefois rongés à moitié, pendant le trajet.

Cette assertion de leur part nous paroît un peu hasardée, et nous allons leur prouver, par intérêt pour eux-mêmes, qu'ils se trompent : nous avons pour nous l'expérience, et contre l'expérience nul ne peut. Nous convenons qu'il faut de la patience; mais de quoi n'est-on pas capable pour satisfaire une passion si douce et si agréable ?

Un de nos amis nous donna, lors de notre arrivée à Paris, quelques superbes papillons exotiques qu'il avoit doubles, en échange d'autres objets d'histoire naturelle : nous nous aperçûmes pendant l'été que la plupart fourmilloient de *mites*, que nous découvrîmes avec le secours du microscope, et nous résolûmes à l'instant d'éteindre l'incendie qui paroissoit s'allumer.

Pour y parvenir, nous placâmes, comme on le fait, une feuille de liége de toute son épaisseur dans un plat de terre d'un diamètre capable de contenir une cloche de verre ( c'étoit un gros entonnoir de cette matière renversé dont nous bouchâmes l'orifice du tube ); nous coupâmes en rond notre liége qui avoit un pouce de diamètre de moins que la partie la plus large de l'entonnoir; nous plaçâmes ce liége dans le plat, et dans son milieu nous mîmes quatre de nos plus beaux *papillons ;* nous remplîmes le plat d'eau fraîche jusqu'à une ligne près du haut du liége , sur lequel nous renversâmes notre cloche que nous lutâmes contre le plat , en l'environnant tout autour et extérieurement de linge ; nous laissâmes ainsi tout cet appareil jusqu'au lendemain, et, en soulevant notre cloche, nous aperçûmes avec une grande satisfaction que nos *papillons*, sans s'être décolorés ni endommagés en aucune manière, étoient aussi mous et aussi flexibles, même dans leurs pieds et dans leurs antennes, qu'ils le sont lorsqu'ils viennent d'éclore.

Comme ceux-ci étoient les moins endommagés (ils n'avoient que quelques trous peu considérables qui traversoient leurs corps ; mais ces petits accidens se réparent bientôt au moyen d'un peu de coton haché imbibé de la colle dont nous avons parlé ) : nous les travaillâmes de la manière que nous allons indiquer en parlant des *papillons* frais que l'on embaume.

Dans le nombre que nous possédions, il s'en trouvoit dont le corps étoit entièrement ou presqu'entièrement rongé. Dans ce cas, après les avoir fait ramollir comme les précédens, quand même ce n'eût été qu'afin que leurs antennes et leurs pieds qui restoient redevinssent flexibles, nous leur fabriquâmes un corps avec de la moelle de sureau, que nous taillâmes de la même forme que le leur, et après avoir peint ce corps, même avec ses anneaux, nous y adaptâmes les ailes, les antennes et les pates : lorsqu'il n'y en avoit que deux, eussent-elles été du derrière, nous les arrangeâmes de manière qu'elles parussent être du devant, et par ce moyen nous nous assurâmes la possession et la conservation de ces beaux *papillons*. Ce que nous venons de dire des *papillons* s'applique également aux *insectes* pour lesquels on opére de la même manière.

Quant aux *papillons* et aux autres *insectes* frais, voici les moyens que nous mettons en usage pour les conserver (ce que nous dirons des *papillons* doit s'appliquer aux *insectes*, et comme les premiers demandent plus de soins que les seconds; nous en parlerons plus amplement).

Lorsque l'on doit embaumer un *papillon* frais, soit qu'on l'ait attrapé, soit qu'on en ait nourri la chenille, on lui perce à travers le dessous du corselet une aiguille, à laquelle on a fabriqué une tête avec de la cire d'Espagne (*voyez* la planche XLI, fig. III, A). On le fixe, au moyen de cette aiguille qui le perce de part en part du dessous en dessus du corps, sur le morceau de liége (A); puis avec deux autres aiguilles qui ont aussi des têtes de cire d'Espagne (CC), et que l'on fiche sur les côtés de ce morceau de liége, on écarte les ailes, afin de ne pas les souiller dans le peu de temps que dure l'opération.

Le corps étant ainsi fixé, on pose avec le pinceau une goutte de préservatif sur la bouche de l'animal, qui ne tarde pas à développer sa trompe quand il en est pourvu, et une semblable goutte sur chacun de ses stigmates: puis on pince avec des bruxelles l'extrémité du ventre (D), et avec des ciseaux dont les pointes sont très-aiguës, on lui ouvre le ventre depuis D jusqu'à E : on extrait du corps par cette ouverture, avec une plume taillée en curedent, tout ce qu'il contient, puis on en enduit l'intérieur d'une suffisante quantité de préservatif.

Sans abandonner les bruxelles qui maintiennent l'extrémité du corps, on roule entre les doigts de l'autre main un peu de coton auquel on imprime la forme du ventre de l'*insecte*, et on l'y introduit en l'y arrangeant convenablement avec le secours d'une pointe ou seulement avec le bout des bruxelles ; on enduit encore de préservatif avec le pinceau, ce coton placé dans l'intérieur du corps; puis on rapproche par-dessus ce même coton les lèvres de la plaie, et on arrache les deux aiguilles collatérales (C C). Avant d'aller plus loin on examine en dessus si le ventre paroît dans son état naturel : dans le cas contraire, on lui donne avec les doigts la forme qu'il doit avoir, en le pressant, soit sur les côtés, soit en dessus ou en dessous.

Quand on juge que tout est convenablement arrangé, alors on extrait l'aiguille du corselet, et on la remplace par une épingle (E, fig. VIII) qui enfile le *papillon* en dessus de cette partie. On le place ensuite sur le support (fig. VIII) où, après lui avoir étendu convenablement les pieds de devant et ceux de derrière, ainsi que les antennes (on est souvent obligé de maintenir ces dernières en place, avec de petites épingles que l'on enfonce dans le support, qui doit être pour cela de bois tendre), on étend les ailes dans une position convenable ; on les y maintient au moyen de deux bandelettes de carte (A B) que l'on fixe dans le bois à leurs extrémités (C), au moyen de quatre épingles (D), une à chaque bout des deux bandelettes.

On laisse le *papillon* dans cette attitude jusqu'à son entière dessication, qui est parfaite au bout de huit jours. A cette époque on l'enlève au moyen de l'épingle (E) qui lui traverse le corselet, après avoir ôté, bien entendu, les tenons de cartes (A et B), et on le place dans une boîte provisoire sur des feuilles de liége, jusqu'au moment où on arrange, par tableaux, tous les individus que l'on possède.

Pour former ces tableaux d'une manière utile aux progrès de la science, on y place les *papillons* ou autres *insectes*, dans la série de l'ordre de la méthode que l'on a adoptée, sans avoir égard à leur taille ou à leur grandeur respectives.

Si au contraire on ne veut former des tableaux que pour la régularité de l'arrangement, et seulement pour le coup d'œil, alors chacun prend son goût pour règle de leur arrangement. On peut encore utiliser au profit de la science cette espèce d'irrégularité, si, derrière le *papillon* ou *l'insecte* que l'on a placé dans ce tableau sur une quille de sureau taillée dans la forme de celle que nous avons notée (A, fig. I), et que l'on colle par sa base contre le fond du tableau, on ajoute une autre quille aussi de sureau (B) qui soit plus haute que la première, et au même niveau que le dessus du corps de l'insecte; on utilisera, avons-nous dit, cette collection, si cette seconde quille est couronnée à son sommet d'un petit rond de vélin (C), fabriqué au moyen d'un emporte-pièce, sur lequel on inscrit un n.°, depuis (1) jusqu'au nombre donné des individus qui doivent entrer dans chaque tableau, pourvu toutefois que chacun de ces numéros corresponde à de semblables d'un catalogue dans lequel ces animaux sont rangés méthodiquement.

Nous avons fait graver (fig. IV) un *coléoptère* (un bupreste) en dessous, afin qu'on vît l'incision que l'on fait à son ventre, et un autre en dessus (fig. VI), que nous avons représenté sur sa quille de moelle de sureau, comme il doit être placé dans la collection.

Il importe aussi de connoître la construction et la forme du support dont on fait usage pour embaumer les *insectes*, de même que celui que l'on emploie pour dessécher ces animaux dans l'attitude qu'on veut qu'ils conservent tout le temps qu'ils existeront.

Le premier (fig. II) est composé de trois parties; savoir,

1°. D'un plateau de bois (A), tourné ou non, peu importe, pourvu qu'il ait au moins quatre pouces de diamètre et qu'il soit appuyé sur une base solide et ferme, qui ait au moins un pouce d'épaisseur.

2°. D'un montant (B) aussi de bois, de trois pouces de hauteur, dont l'extrémité inférieure s'implante par un tenon dans ce plateau (A), dans lequel on le colle.

3°. D'un morceau de liége (C) dont la base (D) ait deux pouces et demi de longueur sur un pouce de largeur (D E); sa longueur dans le haut (F G) ne doit être que de deux pouces, et sa largeur, au même endroit (G H), de quatre lignes. Ce morceau de liége, dont on vient de connoître l'usage dans la fig. III, est soutenu dans son milieu par une prolongation du pivot (B) qui entre dedans à quatre lignes de profondeur, où il est collé.

Le second support (fig. VII), dont nous avons expliqué l'usage (fig. VIII), consiste dans un morceau de bois tendre, tel que du *tilleul*, du *tremble*, du *saule* ou du *peuplier*, de deux pouces de longueur sur trois de large (on en a d'ailleurs de toutes les tailles, et proportionnés aux diverses grandeurs des différens *papillons*); mais puisque nous avons pris celui-ci pour exemple, nous allons suivre toutes les proportions qui serviront de type pour la construction des autres.

Sa hauteur, ou, pour mieux dire, son épaisseur à chaque extrémité (d'A en B), est de six lignes : cette épaisseur diminue insensiblement de B en C, et là elle n'a plus que deux lignes. Entre les points C C, il règne dans toute la largeur une rainure (D E) qui a deux lignes et demie de large sur une de hauteur (de D en C, et d'E en C).

La fig. V représente une espèce de buffet que nous avons imaginé pour élever des *chenilles* qui nous ont donné une multitude infinie de superbes *papillons* pendant plus de vingt-cinq ans que nous en avons fait usage.

Ce buffet a cinq pieds de longueur du point A au point B ; sa largeur de B en C est de deux pieds et demi; il a de hauteur (A D) (B E) et (C F) trois pieds. Chacun des montans collatéraux (G), qui sont en bois de chêne, ainsi que toute la charpente, a deux pouces et demi sur chaque face : le bas de ce buffet est garni tout autour d'une plinthe aussi en bois de chêne (H), de sept pouces de hauteur, et les traverses du dessus (I) qui règnent dans tout le pourtour ont deux pouces de largeur sur six lignes d'épaisseur. En avant seulement et au milieu de ce buffet, il se trouve une porte (K) qui se ferme par un volet à charnière, dont le milieu s'accroche en L.

Tous les vides que laissent entr'eux les montans en devant, sur les côtés et en arrière, ainsi que le châssis de la porte, et celui du couvercle (M, N, O,), qui s'ouvre également au moyen de deux charnières et se ferme par deux crochets (P Q), sont garnis de canevas (R) ou de gaze.

Ce buffet, qui est soutenu à trois pouces de hauteur du sol par quatre pieds tournés (S), a son fond en bois de chêne supporté par des liteaux placés autour et en dedans du bas de la plinthe (H), de manière qu'il est susceptible de s'enlever lorsqu'on le juge convenable. Tout ce fond est garni de terre aux trois quarts de sa longueur et de sable dans le reste, sur lesquels on a soin de répandre de la mousse, afin que les *chenilles* en s'y enfonçant, trouvent ce qui leur convient pour se métamorphoser en chrysalides.

On place de plus sur la terre du fond du buffet en question de petites fioles remplies d'eau, contenant la plante dont chaque espèce de *chenille* se nourrit; lorsque celles-ci les ont tout-à-fait rongées ou bien que ces plantes sont fanées, on en substitue d'autres dans de nouvelles fioles, que l'on place à côté des anciennes que l'on ne retire du buffet que lorsqu'on s'aperçoit que toutes les *chenilles* ont quitté les branches sèches pour se porter sur celles qui sont fraîches.

On tient ce buffet exposé à l'air libre, la nuit comme le jour et au soleil levant; on peut, si on le juge à propos, le garantir de la pluie, au moyen d'un petit toit de planches, qui le couvre à deux ou trois pieds au-dessus, afin qu'il n'intercepte pas les rayons du soleil.

C'est par la petite porte de devant que l'on donne à manger aux *chenilles*, celle du dessus ou le couvercle ne sert que pour vider la terre, et y en placer de nouvelle à chaque printemps, ou bien pour prendre le soir les *papillons* de jour, lorsqu'ils sont en repos et qu'on n'a pu les attraper par la porte; comme pour se rendre maître des *papillons* de nuit ou *phalènes*, lorsque celles-ci semblent dormir pendant le jour.

## *Des différens pièges dont ont fait usage, surtout dans les Vosges, pour prendre les diverses espèces d'oiseaux qu'on y rencontre.*

Il n'est pas toujours en notre pouvoir, sans doute, de nous procurer les *oiseaux* même indigènes de la France, dont nous désirons former des collections. Pour obtenir ceux qui vivent loin de nous, on est souvent obligé d'avoir recours à des amis ou à des connoissances dans des départemens éloignés, qui, avec la meilleure volonté de nous être utiles, ne satisfont néanmoins qu'incomplétement nos désirs.

Un ami plein de zèle tue des *oiseaux* à dix, quinze ou vingt lieues de distance de son ami qui se forme une collection; mais il ne peut se les procurer qu'au moment de leur apparition dans les contrées qu'il habite, et ce moment est pour l'ordinaire la saison la plus chaude de l'année : quoiqu'il s'empresse de les envoyer promptement, néanmoins, malgré son zèle et ses soins, il arrive qu'avant que ces animaux soient parvenus à leur destination, ils ont atteint un tel degré de putréfaction, qu'il est impossible d'en tirer aucun parti que celui de les reconstruire plume à plume lorsqu'ils en méritent la peine.

Il seroit d'ailleurs souvent indiscret d'exiger d'un ami, quelque complaisant qu'on le supposât, qu'il se donnât la peine de dépouiller un *oiseau*, d'en enduire intérieurement la peau de notre préservatif et de la remplir de filasse ou de coton, afin qu'elle ne se déformât pas : d'ailleurs il pourroit arriver qu'avec la meilleure volonté il lui fût impossible de réussir dans cette opération, quelque facile qu'elle nous paroisse.

Le moyen le plus sûr donc pour se former une belle collection d'*oiseaux* indigènes, est de se les procurer soi-même, soit à coups de fusil, soit avec le secours des divers piéges que l'on a imaginés pour faire une guerre cruelle à ces innocentes créatures.

C'est dans les Vosges surtout qu'il faut aller prendre des leçons de cette perfidie; c'est là, plus que partout ailleurs, que l'on rencontre une multitude d'*oiseaux* de toute espèce, parce que ces contrées sont situées sur la route qui conduit périodiquement chaque année ces animaux du midi au nord, et du nord au midi réciproquement; c'est là aussi que l'on a imaginé la plus grande variété de piéges pour leur destruction : ce genre de plaisir cruel n'est qu'une sorte de récréation pour les personnes aisées; mais il devient une vraie spéculation de commerce, même lucratif pour les gens du peuple : les savans lui ont donné le nom d'*aviceptologie* 1).

Les piéges les plus en usage pour prendre les *oiseaux*, sont donc : la *pipée*, les *claies* ou *portes*, les *rejets à bécasses*, les *perchées*, l'*abrevoir*, les *lacets* et les *hameçons* pour les *canards*, le *trébuchet à rossignols*, le *batan*, la *tendue aux chardonnerets*, celle *aux bruans* et *aux tarins*, le *bâton fendu*, le *filet aux alouettes*, le *traîneau de nuit*, les *sautrelles* ou *rejets*, le *trémailler*, les *lacets aux grives*, ceux pour les *nids*; ceux pour les *perdrix*,

---

1) *Aviceptologie* est un nom composé de deux mots latins et d'un mot grec : le premier, *avis*, veut dire *oiseau*; le second, *capio*, *captus*, veut dire *prendre*; et le troisième, *logos*, signifie en grec *discours*, *science* ou *art* : ainsi l'*aviceptologie* est l'art de prendre les *oiseaux*.

et enfin les *lacets aux alouettes*. Nous allons expliquer chacune de ces chasses, qui toutes sont fort amusantes : et dussions-nous paroître fastidieux, nous entrerons dans les plus petits détails sur chacune d'elles, ne fût-ce que dans l'intention de procurer à la jeunesse un moyen de récréation honnête pendant le temps de ses vacances.

### 1.° LA PIPÉE.

(*Voyez* la planche XXXVIII, fig. I.)

La pipée, de même que la plupart des autres chasses dont nous allons parler, ne devroit jamais être permise avant l'époque de l'année où il ne se trouve plus de jeunes *oiseaux* qui ne soient en état de se passer des soins paternels : autrement on finiroit par anéantir en peu d'années des espèces entières; il devroit être défendu, sous des peines graves, de faire usage d'aucune sorte de piéges destinés à les détruire avant la fin du mois d'août; et cette défense devroit porter particulièrement sur ceux de ces piéges qui tendent à la destruction des *becs-fins*, qui nous rendent les services les plus importans en détruisant chaque année une multitude innombrable de *chenilles*, dont la race, si elle étoit impunie anéantiroit bientôt toutes nos espérances 1).

La pipée consiste dans un arbre de choix, dépouillé de ses rameaux; dans des ployans garnis les uns comme les autres de gluaux, et dans une loge de branchages sous lesquels le pipeur se tient caché en contrefaisaant le cri des *oiseaux*.

Pour faciliter l'intelligence de cette chasse agréable dont nous donnerons les détails les plus minutieux, nous avons dessiné et fait graver, dans la planche ci-dessus énoncée, un arbre de pipée avec toutes ses dépendances.

Lorsqu'on veut disposer une pipée, la première opération à faire consiste à chercher un arbre de médiocre élévation dans un bois de haute-futaie, et à portée d'un taillis de deux ou trois ans de crue, et qui ne soit pas dans le voisinage de ces arbres antiques dont la cime se perd dans les nues.

Quand on rencontre l'arbre qui convient sous tous ces rapports on se fabrique d'abord

---

1) Pour donner ici une idée des services importans que les *becs-fins* rendent à l'agriculture, qui est la base fondamentale, comme la source du bonheur des empires, qu'il nous soit permis d'exposer une réflexion qui ne peut manquer de militer en faveur de ces animaux. Une seule *fauvette* pond deux fois par an, et à chaque ponte, elle donne le jour à cinq petits; ce qui fait dix chaque année, que le père et la mère, abstraction faite de leur propre nourriture, alimentent de *chenilles* pendant quinze jours au moins. Or, en supposant qu'il n'en faille que quatre à chacun d'eux par jour, ce nombre donneroit un total de quarante; et ce produit, répété quinze fois, feroit disparoître des environs de cette petite famille six cents *chenilles*; mais si dans un finage il se trouve cinquante nichées de *becs-fins*, elles détruiront entr'elles trente mille six cents de ces *insectes* par année; supposant que dix mille seulement de ces *chenilles* deviendroient des *papillons* femelles qui, en prenant un terme moyen, ne produiroient chacune que dix œufs, voilà donc cent mille chenilles de moins pour l'année suivante que les *becs-fins* auront détruites au profit de la société.

pour plus grande facilité à le grimper, une échelle qui, de la terre, atteigne à ses premières ramifications.

Rien n'est si facile que la construction d'une échelle de pipée : il suffit de choisir dans la forêt un jeune arbre gros comme le bras, lequel soit garni de branches alternes 1) (*voyez* sa forme a), et qui se termine, dans sa partie supérieure, par une fourche (b) : on en coupe toutes les branches (c) de la longueur de huit à dix pouces, et à l'extrémité inférieure on fait avec la serpe une pointe que l'on enfonce en terre; puis avec une hare on assujétit contre le tronc de l'arbre la fourche (b), afin d'en assurer la solidité.

Au moyen de cette échelle, il est inutile de savoir grimper aux arbres pour parvenir à la première bifurcation de celui que l'on a choisi. Lorsqu'on l'a atteinte, on abat avec la serpe toutes les branches les plus près du tronc, qui paroissent inutiles, ou tout au moins superflues : on n'en conserve qu'une certaine quantité (e) que l'on dépouille de tous leurs rameaux jusque vers leur extrémité, ayant cependant l'attention de ne point les dégarnir entièrement de leur feuillage.

Des premières branches on passe aux suivantes que l'on dépouille de même, et de suite à toutes les autres jusqu'au sommet de l'arbre auquel on a grand soin de laisser une belle tête de verdure et la plus touffue qu'il est possible : il faut aussi que les branches que l'on conserve ne soient point placées dans une situation perpendiculaire les unes au-dessus des autres; mais, dans leur trajet d'élévation, les supérieures doivent coïncider avec les vides qui se trouvent entre les inférieures; car on conçoit que, sans cette précaution, un *oiseau* qui s'engluerait sur les branches les plus élevées pourroit emporter dans sa chute tous les gluaux qui, dans son chemin, se trouveroient sur les branches inférieures sur lesquelles il tomberoit.

Le long de toutes ces branches que l'on a dépouillées de leurs rameaux, et dans la partie qui regarde le ciel, on imprime, d'avant en arrière, avec la serpe, une multitude d'entailles (g) dans lesquelles on insinue, dans un plan incliné, et à la distance d'un pouce de hauteur l'un de l'autre, une quantité suffisante de gluaux (h).

On nomme *gluaux* des rameaux de saule ou d'osier que l'on a dégarnis de toutes leurs feuilles, et dont on a extrait avec un canif les petits boutons qui sont placés entre la branche et les feuilles dans les aisselles de ces dernières. On donne ordinairement à ces gluaux huit à dix pouces de longueur; on les taille tous en biseau, de chaque côté, et à leur plus gros bout : on les expose ensuite aux rayons du soleil, afin de les sécher un peu; et lorsqu'ils sont presque secs, on en prend vingt ou trente de chaque main, en les tenant par le gros bout; on plonge l'extrémité opposée d'une de ces deux poignées dans le pot à glu; puis en appliquant cette poignée engluée sur celle de l'autre main qui ne l'est pas, on les tourne l'une sur l'autre en divers sens, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que tous ces rameaux sont imprégnés de glu : on conçoit que la partie que l'on tient dans la main ne doit pas

---

1) On nomme *branches alternes* celles qui sont placées autour de la tige, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et qui s'élèvent l'une après l'autre, comme par degrés. De tous les arbres, les plus propres pour former cette espèce d'échelle ce sont les *pommiers*, les *poiriers*, les *grosses épines*, et à leur défaut, le *charme*.

être engluée ; autrement on ne sauroit par où prendre ces gluaux pour en faire l'usage auquel ils sont destinés.

Il faut pour une pipée ordinaire plusieurs centaines de gluaux, et pour une qui est un peu considérable plusieurs milliers, que l'on renferme dans un parchemin ou dans une toile cirée qu'on on a eu soin d'imbiber intérieurement d'eau, et mieux encore d'huile de chenevis, et d'où on ne les sort que pour tendre la pipée. Mais revenons à sa construction.

Au bas et en avant de l'arbre on amoncelle plusieurs branches de verdure (i) que l'on plante en terre par leur gros bout, à chacun desquels, pour cet effet, on a fabriqué une pointe d'un coup de serpe ; puis on assujétit le haut de toutes ces branches contre l'arbre, au moyen d'une hare qui les maintient dans cette position : on éloigne du tronc toutes ces branches de manière qu'entr'elles et lui, il se trouve un espace suffisant pour contenir commodément deux ou trois personnes assises par terre. On laisse encore entre ces branches et en avant un espace vide (k) qui sert de porte d'entrée, laquelle on ferme au moyen d'une branche mobile que l'on repousse lorqu'on veut sortir de la loge, et que l'on remet en place lorsqu'on y est rentré.

On conçoit que ces branches de verdure qui forment la loge, étant séparées de leurs racines ne tardent pas à se flétrir et à devenir bientôt un épouvantail pour les *oiseaux ;* mais on remédie à cet inconvénient en les recouvrant de temps en temps de petits rameaux bien feuillés et frais que l'on coupe par-ci par-là dans le bois.

Autour de l'arbre ainsi disposé, on décrit, à vue d'œil, une circonférence de vingt à trente pieds de diamètre à peu près (l), dans laquelle on ménage des issues ou faux-fuyans (m), larges de quatre ou cinq pieds, dans lesquels, de distance en distance, on reploie un jeune plançon qui part d'un côté de l'avenue et aboutit, en demi-cerceau, au côté opposé, où on l'assujétit avec une hare (n). On dépouille tous ces ployans de leurs rameaux, et après avoir imprimé sur leur partie supérieure, comme aux branches de l'arbre, une multitude d'entailles d'avant en arrière avec la serpe, on y insère de même une quantité suffisante de gluaux.

Il importe que toutes ces issues ou tous ces faux-fuyans soient disposés comme en autant de rayons divergens dont la loge soit le centre, de manière que de ce point le pipeur, puisse découvrir tout ce qui se passe dans ces avenues.

Il faut aussi que le terrain qui circonscrit l'arbre, la loge et les faux-fuyans, soient dégagés de telle sorte que ces espaces ne soient point obstrués par des branches qui s'entremêleroient entr'elles et en tout sens ; cependant il ne faut en couper que le moins possible : autrement on épouvanteroit l'*oiseau*, qui, loin d'approcher de la pipée, s'en éloigneroit avec frayeur.

Pour parer à cet inconvénient qui est grave, on ramasse toutes les jeunes crues qui se trouvent, soit dans l'enceinte de la pipée, soit dans ses avenues, et au lieu de les couper, on en forme des faisceaux que l'on lie ensemble avec une hare (o) ; puis, tout autour de la loge, ainsi que dans les faux-fuyans, on laboure la terre avec une pioche, et des ordures que l'on en a ramassées, ainsi que des petites branches traînantes que l'on a coupées, on

forme une espèce de haie ou de talus qui empêche les *oiseaux* pris par les ailes, de s'échapper et de se perdre à la course dans le bois.

On ne doit commencer le plaisir de la pipée qu'une heure ou une heure et demie avant le coucher du soleil; on peut le prolonger jusqu'à deux ou trois heures après que cet astre a quitté notre horizon. On fait aussi cette chasse le matin, une heure avant le lever du soleil, et une heure après. Mais la manière d'appeler les *oiseaux* se fait en sens inverse à ces deux époques de la journée. Quand c'est le soir que l'on chasse, on commence par frouer avant le coucher du soleil, et on pipe lorsque cet astre a disparu; le matin au contraire on pipe d'abord et on froue ensuite.

Ce que l'on nomme *frouer* est l'art de contrefaire la voix d'un *oiseau* qui a découvert la *chouette* à travers le feuillage, ou bien qui se trouve aux prises avec elle : à ce cri de détresse et d'alarme tous les hôtes emplumés de la forêt ne manquent jamais d'accourir au secours, et ils rencontrent presque toujours la mort pour prix de leur dévouement généreux.

On imite parfaitement bien ce cri au moyen d'une feuille de lierre rampant, *hædera pensilis*, Lin. (fig. 2), au centre de laquelle on a pratiqué un petit trou (a), et que l'on reploie sur elle-même, en forme de cornet (b). On tient cette feuille par sa queue ou pétiole (c), et on applique contre les lèvres la partie supérieure (d) de cette espèce de cornet dans lequel on souffle, de manière que le son entrecoupé qui se partage à travers le trou et la partie supérieure de la feuille vers laquelle il est renvoyé, semble être celui d'un *oiseau* agité par le sentiment pénible de la terreur.

On est dispensé d'employer cette feuille toutes les fois qu'il arrive (et cela est très-fréquent) que le *rouge-gorge*, ou le *troglodyte*, qui sont d'une curiosité et d'une familiarité telles que, lorsqu'ils aperçoivent le tendeur plaçant ses gluaux sur les ployans, l'on accourt pour voir ce qu'il fait, et ils se prennent sur un des ployans voisins, souvent même sur l'extrémité opposée de celui que l'on tend.

Dans ce cas, il faut bien se garder de tuer ces *oiseaux;* il faut au contraire les conserver jusqu'à ce que la tendue soit achevée : alors, quand le tendeur s'est retiré dans sa loge, il en prend un d'une main par les ailes, tandis que de l'autre il lui comprime légèrement les pieds afin de le faire crier.

A ce cri d'alarme et de douleur, tous les petits *oiseaux* des environs accourent en foule, tapagent, crient, voltigent des ployans sur l'arbre et de l'arbre sur les ployans; ils n'évitent alors jamais Scylla que pour se perdre dans Carybde; ils tombent de toute part comme la grêle, et le pipeur pour ne pas effrayer les autres *oiseaux*, au lieu de sortir de son embuscade, ramasse ceux qui sont tombés autour de lui avec son rateau (p).

Ce que l'on entend par *piper*, est contrefaire la voix lugubre et retentissante de la *chouette*. Quelques tendeurs de profession imitent ce cri si parfaitement, que la *chouette* elle-même et le *scops* surtout s'y méprennent.

On emploie pour cela une feuille de *gramen* qu'on tient des deux mains et que l'on applique horizontalement entre les deux lèvres; mais il faut en avoir contracté une longue habitude : car, sur cent, il n'y a quelquefois pas quatre personnes qui y réussissent, et



UNIVERSITY OF ILLINOIS LIBRARY

cependant un seul coup qui porte à faux est suffisant pour faire fuir tous les *oiseaux* du voisinage, qui ne reviennent plus quand une fois ils ont découvert le stratagème.

Il est plus sûr en général de faire usage du *pipoir* que nous avons dessiné et fait graver (fig. III). Il consiste dans une branche de coudrier, longue de trois ou quatre pouces, et grosse comme le doigt, aux extrémités de laquelle, à un demi-pouce près de chaque bout, on a fait avec le couteau, et du même côté, une entaille perpendiculaire qui aboutit jusqu'à la moelle qui est au centre de cette branche. On en enlève la partie contenue entre ces deux entailles; puis, avec un couteau, on unit l'intérieur de ces deux parties que l'on vient de séparer, et on place sur le dedans de la partie enlevée un brin d'herbe (fig. IV), ou mieux un petit ruban nommé *faveur;* puis on replace ce morceau ainsi garni entre les deux entailles d'où on l'avoit enlevé, et on l'y assujétit, aux deux bouts, avec un fil retors (fig. V).

Lorsque l'on veut faire usage de ce pipoir, on le place entre les deux lèvres, et on souffle à travers, ayant soin de contrefaire la *chouette*, dont il faut au préalable avoir étudié le cri, afin de le bien imiter.

Si on réussit dans l'usage de ce pipoir, on est sûr de faire accourir en foule, et de toutes les parties du bois, les *grives*, les *merles*, les *pies*, les *pics*, et surtout les *geais*, qui font tous un tapage épouvantable.

Quand on a pris un de ces derniers, si l'on chasse surtout pour s'amuser plutôt que dans l'intention de détruire, on y réussit d'une manière fort plaisante : on place pour cet effet le premier *geai* que l'on prend, sur son dos, contre terre, et près de la loge de la tendue : là, on l'assujétit au moyen de deux petits crochets de bois, à travers lesquels on passe ses ailes, et que l'on enfonce solidement en terre : on adapte même, si l'on veut, à un de ses pieds une petite ficelle que l'on tire doucement du dedans de la loge, toutes les fois que l'on veut le provoquer à crier. Il crie effectivement à tue-tête; ses camarades accourent en foule de toutes les parties de la forêt, et bientôt il s'en trouve une nuée, qui tous, la huppe relevée par suite de la colère qui les anime, font un fracas risible. Les uns se prennent sur l'arbre, et les autres sur les ployans : mais ceux qui échappent à ces piéges s'approchent en fureur de leur compagnon captif; et celui-ci, plus furieux encore, les saisissant de ses griffes qui sont libres, ne les échappe que lorsqu'on les lui arrache avec force : il en tient quelquefois un de chaque pied.

### 2.° LES CLAIES OU PORTES.

(*Voyez* la planche XXXVIII, fig. VI.)

Les *claies*, ainsi que les *portes*, sont des piéges dont on ne fait usage que pour prendre les *passereaux* qui hivernent avec nous. On ne peut cependant les employer que quand la terre est couverte d'une certaine quantité de neige, qui force ces nécessiteux à venir

jusque dans nos demeures pour y trouver quelques subsistances; et c'est à cet instant même que l'homme, insensible aux besoins qui les presse, loin de leur porter quelques secours, les trompe par une apparence de générosité qui leur devient funeste : aussi est-ce dans les campagnes plus particulièrement que les paysans mettent en œuvre cette perfidie.

Elle consiste à jeter sur la neige, dans un jardin, une cour ou tout autre endroit à portée d'une maison, un peu de menue paille couverte de quelques graines : là, on place sur cette paille une claie ou le battant d'une porte, que l'on dispose dans un plan incliné (a); on soutient en cette position cet instrument de mort, au moyen d'un bâton (b) qui, par l'un de ses bouts, touche à terre, tandis que de l'autre il appuie la claie dans son milieu; on adapte à ce bâton une ficelle (c), qui s'étend jusque dans l'intérieur de la maison, soit par la porte (d) que l'on tient demi-close afin d'observer ce qui se passe en dehors, soit par une croisée également entr'ouverte.

Lorsqu'on s'aperçoit qu'il se trouve une certaine quantité d'*oiseaux* sur la paille qui est dessous la claie ou dessous la porte, on tire la ficelle; le bâton échappe son point d'appui, la claie tombe, et ces malheureuses créatures emplumées trouvent la mort là où elles ont cru ne rencontrer que les moyens de substanter une vie languissante.

Les personnes qui ne veulent que se procurer le plaisir de cette chasse sans cruauté, mais seulement pour garnir des volières, emploient dans le même temps, au lieu de claies ou de portes, un châssis formé par quatre liteaux de sapin ou de chêne, qu'ils garnissent d'un filet maillé, tel que celui que nous avons dessiné et fait graver; ou bien elles font usage d'un filet aux *alouettes* dont nous parlerons ci-après, et que l'on dispose de la manière que nous indiquerons.

Dans cette même saison et au même moment où la terre est couverte de neige, on se donne une sorte de plaisir fort récréatif, celui de la chasse aux *corneilles ;* mais il faut pour l'exécuter un temps doux et sans gelée.

On fabrique avec du papier blanc des cornets, dans le fond desquels on place un morceau de viande commune, telle que du foie de bœuf; on enduit le haut de ces cornets de glu en dedans, et on les plante, l'ouverture en haut dans la neige, aux endroits que ces *oiseaux* fréquentent.

A peine ceux-ci, qui ont la vue très-perçante, découvrent-ils la viande qui gît au fond de ces cornets, qu'ils se précipitent dessus; ils y enfoncent leur bec pour la saisir; mais la glu happe les plumes de leur tête qui s'y attachent, et, en leur bouchant les yeux, leur encapuchonne le bec et la tête, de manière à ne pouvoir plus distinguer les objets : aussi, dans ce moment de surprise et de détresse, guidés par l'instinct qui les porte à éviter les arbres ou tous autres corps solides qui deviendroient autant de meurtriers pour eux, ils s'élèvent perpendiculairement dans les nues, jusqu'à ce que leurs forces épuisées les obligent de retomber perpendiculairement aussi dans l'endroit d'où ils étoient partis.

Dans certains pays, et dans les Vosges surtout, on prend, en temps de neige, les *corbeaux*, les *corneilles* et les *pies* avec de la noix vomique que l'on a réduite en poudre, et que l'on a répandue sur des morceaux de viande. Cette chasse est dangereuse, en ce qu'elle empoisonne, et fait périr, chaque année, une multitude de chiens précieux à leurs maîtres;

elle devroit être interdite, à moins qu'on n'y employât la chair de chien ou de chat que l'on auroit dépouillés, et à laquelle les animaux domestiques ne touchent jamais.

### 5.° LES REJETS A BÉCASSES.

(*Voyez* la planche XXXVIII, fig. VII.)

Lorsque, dans le sillon humide d'un champ de blé nouvellement ensemencé, on s'aperçoit, en automne, que les *bécasses* s'abbattent pour y chercher des vers pendant la nuit, (on reconnoît qu'elles fréquentent ces lieux par l'impression de leurs pieds qu'elles laissent sur la glèbe, et par leur fiente blanche et liquide qui s'étend en divergeant en rondeur), on y place, pour la nuit suivante, un piége que l'on nomme *rejet à pied*, ou *rejet à bécasses*.

Cet instrument est assez simple, et on le fabrique de cette manière :

On coupe dans la forêt une branche de coudrier longue de cinq ou six pieds, et du diamètre d'un pouce au moins à son gros bout, que l'on taille en pointe, afin de pouvoir l'enfoncer plus facilement dans la terre (a), à un pied à peu près de profondeur, et dans le champ voisin du sillon fréquenté par les *bécasses*, qu'il traverse. A l'extrémité opposée (b) de cette branche, on attache un lacet à nœud coulant, composé de plusieurs crins tordus ensemble entre les doigts, et les uns sur les autres; on ploie cette branche en demi-cercle, de manière que son extrémité (b) aboutisse au sillon : là, on fiche en terre une crosse de bois (c), que l'on a percée auparavant de part en part (d), pour recevoir par ce trou le lacet. Vis-à-vis de la crosse (cd), on plante en terre, et à un pied ou quinze pouces de distance d'elle, un autre piquet (e), après lequel on attache les ficelles (ff) de la détente (g) : cette détente doit être munie, à l'extrémité opposée à la ficelle, d'un mentonnet (i), dont nous allons expliquer l'usage. L'espace compris entre ce mentonnet et la ficelle doit être garni de plusieurs branches d'osier ou de fil de fer (h), qui le traversent de part en part, et le dépassent, de chaque côté, de quatre pouces au moins.

Lorsque l'on veut tendre ce rejet, on interpose entre la crosse (c) et le mentonnet (i) du trébuchet, la cheville (l), qui, maintenue par la force de ressort que lui imprime le rejet, autant que par un gros nœud que l'on a fait au haut du lacet, soutient ce rejet courbé. On étend en rond le lacet (m) sur les branches transversales (h) de la détente, et on se retire jusqu'au lendemain matin qu'on vient visiter sa tendue.

Les *bécasses*, en cherchant, pendant la nuit, dans le sillon humide les vers dont elles se nourrissent, passent sur les branches du trébuchet dont leur poids provoque la détente; le rejet part, et ces *oiseaux* se trouvent pris par les pieds dans le nœud coulant du lacet qui, en se serrant, les retient captifs.

### 4.° LES PERCHÉES.

(*Voyez* la planche XXXVIII, fig. VIII.)

On a donné le nom de *perchée* à une sorte de piége au moyen duquel on fait une guerre mortelle aux petits *oiseaux* qui se plaisent dans les haies, et surtout aux aimables *fauvettes*, qui fréquentent les ramées de pois par un goût de prédilection.

Cet instrument mortifère consiste dans une branche de coudrier, de troëne ou de quelqu'autre espèce de mort-bois, longue de deux ou trois pieds, et grosse comme le doigt. A chacune de ses extrémités, et à quatre ou cinq pouces près du bout, on fait en (a), et du même côté, une petite entaille avec le couteau, afin de les ployer plus facilement, en angle droit sans les rompre, sur la branche (b) qui leur sert de base.

A chacune de ces extrémités ployées, on fait un cran (c) qui maintient la ficelle (d), laquelle s'étend de l'une à l'autre. Le long de cette ficelle ainsi tendue, on place une quantité suffisante de lacets à nœuds coulans que l'on a formés avec quatre crins seulement, et que l'on attache après cette même ficelle en (e) : ces lacets étant ouverts ne doivent pas s'étendre au-delà de la baguette (b).

Lorsque l'on veut faire usage de ce piége, on écarte les branches les plus élevées d'une haie, ou bien les ramées d'une planche de pois, sans jamais y rien couper, et en les maintenant dans cet écartement par les moyens que le besoin suggère; puis on place dans ce vide la perchée qu'on y attache par les deux bouts des ficelles (d) qui excèdent chacun des côtés du piége, à une des branches collatérales.

Les *oiseaux* qui se plaisent à jouer dans ces vides, et à les traverser souvent, ne manquent guère de se reposer sur cette branche (b), où, sans s'en douter, ils s'entourent le cou d'un des lacets qui la garnissent; et lorsqu'ils veulent prendre leur essor ils sont arrêtés par cette entrave qui, en se serrant, les étrangle, et après laquelle ils restent suspendus.

### 5.° L'ABREUVOIR.

(*Voyez* la planche XXXVIII, fig. IX.)

De toutes les espèces de chasses aux *oiseaux*, l'*abreuvoir* est une de celles qui sont les moins fatigantes ; elle procure infiniment de plaisir, en ce qu'on y prend le plus grand nombre d'espèces différentes de ces animaux : aussi, pour la faire avec ce discernement qui tient à leur conservation, il importe de ne la commencer jamais avant le mois de septembre, parce qu'alors on est assuré de ne pas prendre des pères et mères qui aient encore des petits qui exigent leurs soins.

L'*abreuvoir* est une chasse dont le produit est d'autant plus abondant qu'une forêt est moins alimentée d'eau : aussi, lorsque dans un bois il ne se trouve qu'un seul, ou au moins qu'un très-petit nombre de ruisseaux qui sont surtout éloignés les uns des autres, on a la

certitude d'y prendre en peu de temps toutes les espèces d'*oiseaux* qui peuplent cette même forêt, parce que tous sont dans le cas de venir soir et matin s'abreuver à ce ruisseau, et plus particulièrement lorsque les automnes ne sont pas pluvieux.

Quand l'on veut disposer un *abreuvoir* dans un bois (celui que l'on pourroit établir sur sa rive seroit infiniment préférable), il faut auparavant s'être muni de plusieurs milliers de gluaux absolument semblables à ceux que l'on emploie pour la pipée; on se rend dans la forêt, portant avec soi une pioche et une serpe; on y examine le ruisseau dont on veut faire le choix, et toujours on doit préférer le moins abondant en eau, celui surtout dont les bords sont peu escarpés.

Après avoir couvert de branches feuillées (a) tous les endroits qui paroissent trop profonds, on aggrandit ceux des bords qui sont peu ou point élevés, en leur donnant avec la pioche une pente plus douce encore, laquelle vient se confondre insensiblement avec le niveau du sol (b); lorsqu'on s'aperçoit que l'eau ne baigne pas suffisamment cette rive nouvelle que l'on vient de construire, en la tirant en largeur, alors on forme un peu plus bas, sous le feuillage qui couvre les endroits trop profonds, une espèce de digue avec de la terre qui, en arrêtant l'eau, la force à se gonfler et à inonder entièrement cette rive nouvelle.

Quand on a ainsi disposé la totalité ou au moins une grande partie du ruisseau que l'on a choisi, on remonte vers les premiers endroits que l'on a nivelés; et là, à trois ou quatre pouces de l'eau, on place une suffisante quantité de gluaux (c), afin que les deux côtés en soient entièrement garnis.

Pour que ces gluaux soient convenablement placés, il faut que leur gros bout, qui n'est point englué, soit fiché en terre de manière à n'y tenir que foiblement, en sorte qu'un petit *oiseau* qui s'y empêtre, puisse entraîner avec lui ce brin de saule englué.

Il importe surtout que les gluaux ne soient distans les uns des autres que de deux pouces au plus, et qu'ils soient plantés obliquement et en recouvrement les uns sur les autres, sans se toucher cependant; car, à défaut de cette précaution, on conçoit qu'un seul petit *oiseau* pourroit les emporter tous. On continue de tendre ainsi tous les endroits du ruisseau que l'on n'a pas couverts de feuillages.

Dès que les premiers rayons du soleil commencent à dorer notre horizon, tous les *oiseaux* de la forêt accourent en foule pour boire à ce ruisseau; quelques heures avant le coucher de cet astre, ils y reviennent pour se désaltérer après la chaleur qu'ils ont éprouvée pendant le jour: et c'est alors qu'en cherchant des endroits commodes, ils s'approchent de ceux qui sont découverts, et là ils rencontrent les gluaux dont ils ne se méfient nullement, et qui néanmoins les retiennent tous captifs.

Le chasseur, retiré à l'écart sous quelque abri à portée de la tendue, découvre tout ce qui s'y passe; et lorsqu'il juge qu'il y a suffisamment d'*oiseaux* pris pour qu'ils méritent la peine d'être ramassés, il parcourt promptement sa tendue, dans les vides de laquelle il substitue d'autres gluaux à ceux qui manquent ou qui sont souillés par des plumes ou par d'autres ordures, et bien vite il se retire dans son embuscade.

On prend à cette chasse, qui n'est nullement fatigante, comme nous l'avons déja dit,

toutes sortes d'*oiseaux* indistinctement, parce que tous sont également pressés par le besoin de boire. Nous l'avons quelquefois faite en plein midi par une chaleur excessive, et nous y avons pris une multitude d'*oiseaux* de toutes les espèces, tels que des *tourterelles*, des *huppes*, des *geais*, des *merles*, des *grives*, etc. C'étoit, à la vérité, dans un bois dont le sol formoit une magnifique pelouse de verdure plantée uniquement de chênes antiques, beaucoup mieux disposés que ceux du bois de Boulogne, et sous l'ombrage frais desquels serpentait un superbe ruisseau peu profond.

### 6.° LES LACETS ET LES HAMEÇONS POUR PRENDRE LES CANARDS.

( *Voyez* la planche XXXVIII, fig. X. )

Ce n'est que pendant l'hiver que l'on peut faire usage de cette chasse, encore faut-il que le froid soit rigoureux au point de congeler les étangs et les rivières : alors elle ne peut s'exécuter qu'aux sources de quelques ruisseaux qui ne gèlent jamais, ou du moins, que par un froid des plus excessifs, lesquelles, pour cette raison, les *canards* fréquentent pendant la nuit, surtout lorsque ces sources sont garnies d'herbages et particulièrement de *cresson aquatique*.

Cette chasse se fait de deux manières, avec des lacets ou bien avec des hameçons. Celle que l'on fait avec des lacets, s'exécute ainsi. On prend une de ces larges tuiles destinées à couvrir le faîte des maisons, à travers laquelle on perce quatre trous d'un petit diamètre, et seulement capables de recevoir quatre fils de fer recuits au feu, longs de 18 pouces au moins chacun, et gros comme le tuyau d'une plume de *corbeau*. Après avoir passé ces quatre fils de fer à travers les trous de la tuile, on les assujétit en dehors, dans sa partie convexe, en les tordant ensemble; puis on les tresse dans la partie concave de cette même tuile, jusqu'à la hauteur de sept à huit pouces. Là on les écarte les uns des autres, de manière qu'ils forment quatre rayons, qui, divergeant horizontalement entr'eux, forment une espèce de croix (a). A l'extrémité de chacune des branches de ces quatre fils de fer, on fabrique un anneau en tordant sur elles-mêmes ces branches, et à chacun de ces anneaux on attache un ou plusieurs lacets à nœuds coulans, composés chacun de sept ou huit crins de queue de cheval.

On fait bouillir des grains d'orge ou de blé, afin que par le poids que la cuisson leur imprime, ils restent au fond de la tuile, quand elle est exposée au courant du ruisseau. (Nous avions fait fabriquer, pour l'exécution de cette chasse, des tuiles que l'on perçoit à la manufacture au moment qu'on en pétrissoit l'argile, et à chacune des extrémités desquelles nous avions fait ménager un rebord saillant pour empêcher les graines de s'échapper.)

Quand le tout est ainsi préparé, on descend ces tuiles dans le ruisseau dont l'eau doit submerger l'attache des lacets, tandis que ceux-ci nagent horizontalement à sa surface. On prétend que les *canards*, avides de ces sortes de grains, en plongeant pour les saisir,

s'engagent le cou dans les lacets, et qu'ils y demeurent suspendus. Nous croyons que cela est possible; cependant nous avouons de bonne foi qu'après plusieurs tentatives, nous n'avons jamais réussi à prendre un seul *canard* de cette manière.

Nous avons été plus heureux en leur faisant la guerre avec des hameçons, et nous convenons que le plaisir ne vaut pas la peine qu'il coûte.

Cependant, pour en donner une idée, nous dirons qu'on fiche en terre, au milieu d'un ruisseau, un piquet de bois (b), après lequel on attache deux ou trois ficelles (c) longues de six ou sept pieds : on adapte à leur extrémité un hameçon (d) que l'on insère dans un boyau de poulet, long de cinq ou six pouces, lequel est un appât pour les *canards;* puis on jette ces hameçons ainsi amorcés dans le ruisseau.

Ces *oiseaux* qui sont d'un naturel très-glouton, et qui ne peuvent triturer les alimens, saisissent le boyau qu'ils avalent tant que dure sa longueur, et avec lui l'hameçon. Ils veulent fuir ensuite, mais l'hameçon qu'ils ont avalé s'accroche contre leur estomac, et les retient douloureusement captifs : ils se débattent alors au point que souvent on les trouve morts le lendemain matin.

Nous avons vu des paysans qui mettoient moins d'apprêts que nous à cette chasse, et qui néanmoins ne laissoient pas que de prendre des *canards* et même des *oies sauvages* (nous n'en avons jamais pris) : ils se contentoient d'employer une cheville de bois longue d'un pouce ou d'un pouce et demi, pointue par les bouts, laquelle ils attachoient par son milieu, à une longue ficelle; ils inséroient cette cheville dans un bout de boyau de mouton ou de poulet, et ils jettoient le tout dans un ruisseau fréquenté par ces *palmipèdes*.

### 7°. LE TRÉBUCHET POUR LES ROSSIGNOLS.

(*Voyez* la planche XXXIX, fig. I.)

Le printemps est la seule saison où l'on puisse faire usage de ce piége. Avant d'en décrire la forme, nous allons indiquer la manière de s'en servir.

Lorsque dans les belles matinées du printemps, où la nature renaissante invite au plaisir de ces promenades champêtres qui sont, pour toute ame sensible, la jouissance la plus pure et la plus délicieuse, on dirige ses pas vers quelque forêt, l'asile du premier de nos musiciens emplumés, et qu'on y entend les mélodieux accens du *rossignol*, qui en y arrivant prélude ses amours, on l'écoute d'abord avec cette douce émotion qui fait palpiter le cœur; puis on désire de posséder un tel virtuose dans sa demeure : mais comment y parvenir ? Son caractère timide, craintif et même farouche, semble être un obstacle invincible à sa possession : on y parvient néanmoins et même assez facilement, au moyen du trébuchet que nous avons figuré.

Il suffit pour cela de gratter la terre, avec un couteau, au pied d'un gros arbre à portée de l'endroit où se tient cet *oiseau*, et de placer sur cette terre nouvellement labourée, le piége dont nous parlons; de l'y tenir ouvert, après en avoir garni la détente intérieure

d'une larve que l'on trouve dans la farine, et que, pour cette raison, le vulgaire a nommée *ver de farine*.

Le *trébuchet à rossignol* consiste en une espèce de cage, composée de lattes de sapin ou de chêne, disposées dans la forme d'un carré long (A), lequel a dix-huit pouces de longueur, sur huit à dix de largeur, et six ou sept pouces de hauteur.

Cette cage ne doit point avoir de fond, et tout son pourtour, ainsi que son couvercle (B), qui doit être susceptible de s'ouvrir et de se fermer librement, doivent être garnis d'un filet maillé, teint, ainsi que les montans et les traverses, en verd obscur, ou bien en couleur brune de terre d'ombre.

On doit avoir adapté dans le milieu de la latte d'en bas de ce couvercle une autre latte qui, en se prolongeant de (C) en (D), passe à travers le vide (F) large d'un demi-pouce, que laissent entr'eux les deux montans que l'on a établis dans le milieu du derrière de cette espèce de cage.

Lorsque l'on veut faire usage de ce trébuchet, on attache avec un fil, à l'extrémité du prolongement ou couvercle (D), un ou deux *vers de farine* qu'on a soin de ne pas trop serrer, dans la crainte de les faire mourir; puis on ramène le bout le plus extrême de cette branche (D) en dedans de la cage, et on l'appuie foiblement contre le mentonnet de la détente intérieure (K), que l'on soulève un peu pour cet effet. (Nous avons dessiné et fait graver cette détente séparément (G, fig. II), afin qu'on en conçoive plus facilement la forme.)

A l'extrémité opposée au mentonnet (K) de la détente, il doit y avoir deux bouts de ficelle (H), que l'on attache contre la traverse de la cage au point (I): cette ficelle forme un appui fixe à la détente qui, par son mentonnet, maintient le prolongement (D) du couvercle, qui, à ce moyen, demeure ouvert.

Quand ce piége est ainsi tendu, on se retire à l'écart, et bientôt le *rossignol* qui, de même que la plupart des espèces de son genre, est un *oiseau* très-curieux, ne manque presque jamais de venir visiter aussitôt ce lieu que l'on a labouré; peut-être même n'y vient-il que dans l'intention d'y trouver des vers de terre: mais dès qu'il aperçoit les *vers de farine* en dedans de la cage, il se précipite dessus, et le mouvement qu'il imprime, par son poids, à la détente, fait partir le couvercle qui ferme le trébuchet dans lequel l'*oiseau* se trouve captif. La difficulté la plus grande est de le saisir dans cette prison, mais alors chacun emploie pour cet effet les ressources de son industrie.

Il s'agit maintenant de nourrir à la maison ce nouvel hôte et surtout de l'habituer à la domesticité: pour cela on peut consulter ce que nous avons dit à cette occasion dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, à l'article *becs-fins*.

### 8.° LE BATTANT.

(*Voyez* la planche XXXIX, fig. III.)

On nomme *battant*, ou piége à battant, une cage de forme carrée longue, à trois appartemens, dont celui du milieu est d'une hauteur double de celle des deux collatéraux. C'est dans celui noté (A) que l'on place l'appelant de l'espèce d'*oiseau* que l'on désire prendre: on l'y pourvoit de deux abreuvoirs, dont l'un est rempli de la graine qui est du goût de cet *oiseau*, et l'autre contient de l'eau.

Les deux cages collatérales (B) qui tiennent à celle du milieu, et qui n'en sont séparées que par des fils de fer, ou bien par de petites branches d'osier, qui passent par les traverses de bois dont le massif de cette cage est composé, sont susceptibles de s'ouvrir et de se fermer en dessus, parce que leur couvercle (C) est mobile, et qu'on peut le maintenir ouvert au moyen de l'espèce de détente dont nous avons fait graver la forme (fig. IV).

Pour faciliter l'intelligence de ce piége avec lequel il est rare que l'on prenne d'autres espèces d'*oiseaux* que des *mésanges*, des *pinsons*, et quelquefois, mais rarement, des *moineaux*, nous en avons fait graver aussi séparément les pièces principales. La fig. V représente isolément le couvercle (C. de la fig. III).

Ce qu'il importe d'observer par rapport à ce couvercle, c'est que l'on doit avoir adapté dans le milieu de sa traverse du dessous une sorte d'appendice (D) dont on devine, sans doute, l'usage. Cette même traverse (E F) doit être munie d'une ficelle double, à l'extrémité de laquelle sont attachées deux chevilles de bois (G) dont nous allons indiquer l'usage.

On passe chacune des extrémités de cette double ficelle, à travers et de chaque côté de la latte du milieu de la cage, au point (H de la fig. III); et afin d'imprimer au couvercle un mouvement de ressort qui le porte à se fermer, on tourne ces chevilles, lorsqu'elles sont placées au point (H) dans le sens qui les incline à ce mouvement qui doit être brusque et précipité.

La détente (LM, fig. IV) étant fixée intérieurement à l'une des bases au point (B) de chacune des cages collatérales, au moyen des bouts de la ficelle (K) qui tient à l'extrémité de cette même détente, il suffit, pour que ce piége demeure ouvert, d'en soulever l'extrémité (M), jusqu'à ce que le mentonnet (N) atteigne l'extrémité (D de la fig. V). A l'instant où un *oiseau* entre dans cette cage, il imprime par son poids un mouvement brusque à la détente qui s'échappe, et le couvercle alors, en se fermant subitement, retient l'*oiseau* captif.

Lorsque l'on veut attirer un *oiseau* dans ce piége, indépendamment du cri de l'appelant qui l'y invite, il faut encore l'allécher par la vue de la graine dont il se nourrit, laquelle on a placée dans la détente même dont on a creusé le milieu en auget (o).

On voit en (P) une multitude de fils de fer ou de petites branches d'osier qui traversent de part en part la détente, et qui doivent avoir un pouce en moins de largeur que chacune des cages: leur usage est de présenter une plus grande surface au contact de l'*oiseau* sur cette détente, lorsqu'il entre dans une des deux cages.

### 9.° TENDUE AUX CHARDONNERETS, AUX BRUANS ET AUX TARINS.

(*Voyez* la planche XXXIX, fig. VI, VII, VIII, IX, X et XI.)

Cette espèce de tendue est encore une de celles qui, durant le temps des vacances, fait les délices des écoliers : elle n'est nullement fatigante, comme on va le voir, et elle est presque toujours si abondante, que le plus grand embarras pour les jeunes gens qui se procurent cette récréation innocente (ils peuvent même, en faisant cette chasse, s'occuper utilement de la lecture de quelques bons livres), est de pouvoir loger tous les *oiseaux* qu'ils prennent, lorsqu'une fois ils en ont rempli leurs volières.

Le seul moyen que, dans le temps heureux de notre jeunesse, nous avions trouvé pour obvier à cet inconvénient, étoit qu'après en avoir rempli nos volières, nous en faisions part à nos amis et à toutes les personnes qui en désiroient, et ensuite nous donnions la liberté à toutes les femelles pour ne retenir captifs que les mâles.

Quand on ne veut faire la chasse que séparément, soit aux *chardonnerets*, aux *bruans*, ou aux *tarins*, on doit au préalable s'être procuré un mâle d'une de ces espèces qui ait surtout un chant fort étendu : on le renferme dans la cage (fig. VI) que l'on porte à la campagne, et que l'on place sur terre dans un champ de blé ou d'avoine récemment moissonné ou bien dans une chènevière nouvellement récoltée.

Il importe surtout d'éviter le voisinage des arbres, et même celui des haies ou des buissons. On entoure cette cage de petits rameaux feuillés, et on se retire à l'écart, laissant à l'appelant le soin perfide de provoquer ses congénères à la perte de leur liberté.

Si c'est aux *chardonnerets* que l'on désire de tendre exclusivement, alors on entoure la cage qui renferme l'appelant de cette espèce, de dix ou douze des plus belles tiges du chardon à foulon ou à bonnetier (*dipsacus fullonnum* Lin.), qui soient garnies de cinq têtes au moins (*voyez* les fig. VII). Quand on juge que ces tiges sont trop peu élevées, on les rehausse en insérant dans le creux que laisse leur moelle desséchée, un bâton d'une hauteur convenable; mais il faut, au préalable, avoir coupé toutes les petites têtes, celles surtout que l'on juge inutiles, de même que les prolongations (a) des divisions du calice ; puis sur chacune de ces têtes ainsi préparées on place deux plumes de poulet, ébarbées et disposées en sautoir (b), dont la partie supérieure est enduite de glu, et dont l'inférieure ne l'est pas.

Comme il importe de connoître la manière de fabriquer ces sautoirs, nous en avons fait graver la forme (fig. IX et XI). On prend pour cela les plus grandes pennes des ailes d'un *poulet* ou d'un *pigeon*. On leur enlève à toutes les barbes des deux côtés, de manière à en faire des espèces de baguettes : on les coupe toutes à la hauteur de trois travers de doigt, au-dessus de leurs tuyaux.

Quand on les a toutes ainsi coupées, on les assortit par couples; puis avec un canif on en perce une de part en part immédiatement au-dessus de son tuyau (fig. IX); on passe l'autre à travers de celle-ci, et on en forme le sautoir (fig. X) que l'on enduit de glu en (c), depuis leur union intime entr'elles jusqu'à leur extrémité (d).

Pour porter commodément ces gluaux à la campagne, il faut s'être muni d'une branche de coudrier d'un pouce de diamètre (fig. XI), que l'on a fendue en quatre depuis sa partie supérieure, jusqu'au dernier tiers de sa longueur totale, qui est d'un pied ou de quinze pouces. C'est dans ces quatre fentes que l'on place horizontalement les gluaux (e), ayant soin que toutes les parties englués soient tournées du même côté, et que celles qui ne le sont pas soient rangées du côté opposé.

On place, comme nous l'avons dit, un de ces sautoirs sur chacune des têtes des chardons; puis on se retire un peu à l'écart: on s'assied, ou bien on se couche par terre, en observant de là ce qui se passe dans la tendue.

Toutes les fois que de sa cage l'appelant entend des individus de son espèce qui voyagent dans les airs, il semble faire des efforts nouveaux de poumons pour les appeler, et presque toujours ceux-ci, stimulés, soit par ce cri d'appel, soit plus encore par la vue des chardons dont ils aiment passionément les graines, s'abattent sur leurs têtes et s'y empêtrent les ailes dans la glu dont les sautoirs sont imprégnés: ils cherchent à prendre la fuite; mais, en entraînant les gluaux, ils tombent avec ceux-ci qui les retiennent captifs.

Quand on les aperçoit, on court aussisôt les ramasser, et, après les avoir débarrassés de leurs entraves, on les place ou dans une cage à part, ou mieux encore, dans une calotte de chapeau que l'on a garnie d'un filet maillé, qui se ferme au moyen d'une coulisse de ficelle, de la même manière que les bourses à poissons dont les pêcheurs font usage.

Si on désire de tendre de préférence aux *bruans* ou aux *tarins*, on substitue dans la cage, en place du *chardonneret* mâle, un *tarin* ou un *bruant* qui y fait l'office d'appelant; et alors, au lieu de chardons, on emploie des bâtons de quatre ou cinq pieds de longueur que l'on fiche obliquement en terre par leur gros bout: on imprime avec le couteau dans la partie de tous ces bâtons, qui regarde le ciel, une multitude de crenelures que l'on dirige toutes d'avant en arrière et dans lesquelles on place les mêmes gluaux de saule qui servent pour la pipée (*voyez* les fig. VIII).

Lorsque l'on désire de faire en même temps la chasse aux *chardonnerets*, aux *bruans* et aux *tarins*, il faut s'être pourvu de trois mâles appelans, un de chacune de ces trois espèces, que l'on place séparément dans une cage: on dispose ces trois cages à une certaine distance les unes des autres, et on les couvre toutes d'un feuillage plus épais que lorsque l'on n'en emploie qu'une seule, de manière que les appelans ne puissent s'apercevoir; et c'est un motif de plus pour qu'à l'envi l'un de l'autre, ils animent davantage leur cri d'appel qui s'entend de très-loin.

Dans le cas de cette triple chasse, on entremêle des chardons avec de ces bâtons inclinés dont nous venons de parler, et il n'est pas fort rare de prendre des *chardonnerets* sur les bâtons à *bruans* et à *tarins*, comme ceux-ci sur les chardons.

### 10.° LE BATON FENDU.

( *Voyez* la planche XXXIX, fig. XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII et XVIII. )

Les montagnes des Vosges sont à peu près le seul pays, du moins que nous connoissions, où, depuis le mois de septembre jusqu'aux premières neiges, qui dans ces contrées commencent quelquefois dès la mi-octobre, on fasse usage du *bâton fendu* pour attraper des *mésanges* et des *roitelets*, qui y sont en prodigieuse quantité; car il n'est pas fort rare de trouver à Remiremont et surtout à Bruyères des amateurs de cette chasse, qui y prennent en un seul jour jusqu'à dix et même douze douzaines de ces *oiseaux*.

Le *bâton fendu* consiste en deux lattes ou liteaux de bois de sapin ou de chêne, de quatre ou cinq pieds de longueur, que l'on assujétit l'une contre l'autre, au moyen d'un manche que l'on a creusé par le bout, et dans le trou duquel on insinue avec force une des extrémités de chacune de ces lattes (*voyez* la fig. XIII).

Comme cette chasse est peu connue, quoiqu'elle soit fort amusante, et qu'on puisse également en faire usage dans d'autres pays, pour les *pinsons*, les *rouge-gorges*, et pour plusieurs autres espèces de *passereaux*, comme on l'emploie dans nos montagnes pour les seuls *mésanges* et *roitelets*, nous avons pensé qu'il seroit agréable à plusieurs personnes d'en connoître les détails, et c'est par ce motif que nous en avons fait graver séparément toutes les pièces dont nous allons donner l'explication de la manière la plus intelligible qu'il nous sera possible, et en même temps la plus minutieuse, dussions-nous courir les risques de devenir fastidieux, parce que nous croyons qu'on nous fera grâce de notre prolixité en faveur de notre intention.

Pour construire un *bâton fendu*, il faut, autant que cela est possible, faire choix de liteaux de sapin ou de chêne (ce dernier est préférable), qui n'aient pas été refendus à la scie, mais à la hache, en sorte que leur coupe suive la direction droite des fibres du bois; on coupe ces deux lattes de la même longueur, c'est-à-dire, de quatre à cinq pieds, comme nous l'avons déjà dit (*voyez* la fig. XIV); il faut tailler en biseau l'extrémité (a) de chacune de ces lattes qui doivent entrer par leur bout d'en bas dans le manche dont nous allons parler. (Quelques personnes taillent ces lattes en biseaux du côté de dehors, mais nous préférons le faire intérieurement.)

On conçoit facilement que l'extrémité de ces deux lattes, ainsi taillée, doit entrer dans le trou (b) que l'on a fabriqué au centre du manche (fig. XV), et qu'y étant insérée avec force, elle doit nécessairement contraindre ces mêmes lattes à demeurer ouvertes, en s'écartant l'une de l'autre, et cela par une sorte de mouvement à ressort.

Avant de quitter ce manche, il importe d'en expliquer la forme, et d'indiquer l'espèce de bois que l'on doit employer à sa construction : d'abord il doit être courbé en manière de béquille, afin que quand le *bâton* est tendu, il ne tourne pas dans la main; ce qui pourroit arriver si ce manche était droit.

Le bois dont on le fabrique doit être dur, et même un peu noueux (la racine

du charme est excellente pour cela), afin qu'il ne se fende pas, quand, avec force, on insère dans son trou (b), qui doit avoir cinq pouces au moins de profondeur, l'extrémité des lattes (a) dont chacune doit être rabotée en rond du côté extérieur (c, fig. XVI), et intérieurement l'une des deux doit être creusée dans toute sa longueur d'une rainure triangulaire (d); tandis que l'autre, au contraire, doit avoir en dedans une arête saillante, aussi triangulaire (e), qui s'adapte dans la première, avec laquelle elle doit se joindre si intimement, que lorsque ces deux pièces sont réunies, elles pincent l'ongle d'un *oiseau*, de telle manière qu'il ne puisse s'échapper.

Pour parvenir à faire joindre ensemble ces deux lattes qui, par leur ressort, ont une propension à se tenir toujours écartées l'une de l'autre, il faut, après les avoir fabriquées, les assujétir l'une contre l'autre au moyen d'une ficelle dont on les entoure avec force dans toute leur longueur, et les percer toutes deux ensemble, et un peu obliquement, avec une mèche de vilebrequin (*voyez* les fig. XIII et XVI. f, g, h, i, k, l, m, n); puis passer à travers de ces trous une ficelle qui les lasse ensemble de distance en distance et alternativement.

On maintient cette ficelle au premier trou de l'extrémité supérieure des lattes en attachant à son bout une petite cheville de bois (*o*); à l'extrémité opposée, on lie cette même ficelle en (P), de manière que là elle forme un anneau; on conçoit déjà sans doute l'usage de cet anneau, mais nous le ferons mieux connoître, en parlant plus bas de la manière dont on se sert de ce *bâton*.

On chasse au *bâton fendu* le matin au lever du soleil, et le soir avant son coucher; on se place pour cela dans une touffe de jeunes sapins ou de jeunes hêtres, à travers desquels on passe cet instrument destructeur.

Mais nous avons préféré une autre manière de faire cette chasse, le peu de fois que nous nous en sommes procuré le plaisir; elle consiste à se fabriquer une loge portative que l'on fait voyager d'un endroit dans un autre. (Nous avons plus souvent employé cette loge, et toujours avec succès, pour approcher pendant l'été des *canards* et autres *palmipèdes* qui se tenoient près du bord des étangs, et pour les tirer à portée du coup de fusil : on s'en sert également dans la plaine pour y surprendre les *pluviers*, les *vanneaux* et quelquefois les *perdrix*.)

Pour former cette loge, il faut au moins trois cerceaux (a, b, c, fig. XII), lesquels, autant que cela est possible, augmentent de diamètre à mesure qu'ils sont plus inférieurs, en sorte que le cerceau (b) soit plus large que le cerceau (c), et le cerceau (a) plus que le cerceau (b); tous doivent être unis ensemble et à une distance égale et proportionnée à la hauteur d'un homme, moins six ou sept pouces, depuis ses épaules jusqu'au dessus du coup du pied, par quatre ficelles (d), qui, en dessus, forment un carré (e) à travers lequel on passe la tête; ce carré en s'arrêtant sur les épaules, donne la facilité de transporter la loge en question partout où on le juge à propos.

On attache au pourtour de ces cerceaux des branches de verdure (f), que l'on multiplie le plus qu'il est possible, afin qu'elles dérobent à la vue des *oiseaux* le chasseur qui les guette.

Quand la loge dont nous parlons est circonscrite de branches de *sapin*, elle peut presque suffire pour tout le temps que dure cette chasse ; mais lorsque ces branches sont de *charme* ou de *hêtre*, il faut les renouveler plusieurs fois, parce que leur verdure se flétrit en peu de jours.

Pour entrer dans cette loge, on l'incline et on s'y introduit par le cerceau (a), en passant la tête à travers le carré de la ficelle (e).

Pour plus grande commodité, on se fabrique une chaise dont les métayers de nos montagnes font usage pour traire leurs vaches qui paissent tout l'été en pleins champs et dans les forêts. Cette chaise consiste dans un plateau de bois (a, fig. XVIII), auquel on adapte un pied, aussi de bois, qui n'est qu'un bâton (b) tourné ou non, peu importe : ce plateau que l'on applique contre les fesses, s'y soutient au moyen d'une courroie (c) qui passe en ceinture autour des reins, et que l'on y assujétit par une boucle (d) : lorsque l'on veut s'asseoir, il suffit de s'abaisser et le plateau fait l'office de chaise.

Pour appeler les *oiseaux*, on fait usage du sifflet (fig. XVII), qui consiste en un tube de fer-blanc (a b), percé, dans toute sa longueur, d'un trou qui va en diminuant insensiblement de grosseur (d'a en b) : cette dernière extrémité (b) coïncide avec le trou (c) qui en est distant de deux lignes, et qui est percé dans une espèce de demi calotte (d), aussi de fer-blanc, soudée avec le tube au point (e).

On tient ce sifflet à la bouche ; on souffle à travers du tube, et la rencontre ou le passage du souffle qui sort de l'extrémité (b) en traversant le trou (c) de la calotte demi-sphérique (d), imite parfaitement le cri d'alarme des *mésanges*.

A ce cri, toutes celles des environs accourent en foule autour de la loge, et n'y voyant point de place plus commode pour se percher que le bâton fendu (g, fig. XII, ) que l'on tient ouvert en dehors et à travers des branches de ce logement portatif, elles s'y reposent quelquefois une douzaine en même temps.

A ce moment, le tendeur tire la ficelle, et les deux lattes dont ce bâton est composé, en se rapprochant l'une de l'autre, leur serrent à toutes les ongles, et les retiennent ainsi entravées : on retire alors ce piége dans la loge en le tenant toujours bien fermé, et à mesure que les *oiseaux* paroissent, on leur écrase la tête.

Lorsque cette cruelle opération est terminée, on relâche la ficelle ; le bâton s'ouvre, et toutes ces malheureuses victimes de la cruauté humaine tombent étendues mortes aux pieds de leur ennemi : on retend le bâton, et on continue de même cette chasse.

On conçoit que si, comme la première fois que nous avons essayé cette tendue, avant d'avoir tué les *oiseaux*, on relâchoit la ficelle pour prendre le premier qui paroîtroit dans la loge, ce bâton, en s'ouvrant, dégageroit leurs ongles, et qu'alors ces captifs échappés s'enfuiroient, avec joie, dans les airs, pour ne revenir jamais.

## 11.° LE FILET AUX ALOUETTES.

(*Voyez* la planche XL.)

Dans plusieurs contrées de la France, et surtout dans la ci-devant Lorraine, on prend à l'arrière-saison, et peu de temps après la récolte des avoines, une prodigieuse quantité d'*alouettes* avec une espèce de filet, qui consiste en deux grandes nappes maillées, et susceptibles de se ployer l'une sur l'autre à la volonté du chasseur. Dans quelques départemens, on nomme cette chasse la *ridée* (*voyez* la fig. I).

Pour l'exécuter, on choisit un champ d'avoine, nouvellement moissonné, qui présente la surface la plus unie que l'on puisse trouver, et qui soit dans le voisinage des guérets de blé que l'on commence à ensemencer.

C'est là que, pourvu de cinq piquets de bois de chêne, longs de trois pieds au moins et du diamètre de quatre pouces, et de huit autres piquets, aussi de bois de chêne, de dix-huit pouces de longueur sur quinze lignes de diamètre, que l'on a eu soin de tailler en pointe à l'une de leurs extrémités, avant de sortir de la maison, on fiche en terre, et à grands coups de massue, toujours dans une direction inclinée d'avant en arrière, un des cinq premiers piquets (A), jusqu'à ce qu'il n'excède le sol que de six ou huit pouces en hauteur. Si quelque obstacle s'opposoit à ce qu'on ne pût enfoncer ce piquet ou quelques-uns des autres que jusqu'aux trois quarts de leur longueur : alors, si on les trouvoit suffisamment affermis, on les scieroit à la hauteur des six pouces qu'ils doivent avoir hors de terre.

On passe d'abord ce premier piquet dans l'anneau (B) du cordeau (C) qui règne d'un bout à l'autre du filet, et qui l'excède en longueur de huit à douze pieds au moins à chacune de ses extrémités. On tire ensuite ce cordeau en ligne droite vers le piquet (D), que l'on enfonce en terre de la même manière et à la même hauteur que le premier, ayant surtout l'attention que celui-ci soit incliné dans la terre en sens inverse du premier, afin que leurs forces de résistance mutuelle se contrebalancent réciproquement, lorsque l'on aura tendu avec fermeté l'extrémité (E) du cordeau (C), que l'on tourne autour du piquet (D), sans néanmoins lui imprimer trop de roideur : autrement, il seroit impossible de le ramener sur les *quenouilles* (F), sans s'exposer à faire rompre celles-ci dans le milieu de leur longueur.

Au moment où le cordeau est étendu en ligne droite du piquet (A) au piquet (D), on marque sur la terre la place de ce cordeau où commence l'attache du filet (G) et celle où il se termine (H). Là, on couche par terre les deux *quenouilles* (F), comme on les voit posées dans le dessin que nous en avons tracé, en observant néanmoins de faire rentrer chacune des *quenouilles* en dedans de ce cordeau jusqu'au niveau du sommet (I) de leur fermant, au moment où ce cordeau décrit une ligne droite du piquet (A) au piquet (D).

A travers les deux anneaux (K) du fermant de chacune de ces *quenouilles*, on insinue

un des huit petits piquets (L) dont nous avons parlé, et on les enfonce en terre jusqu'à ce qu'ils ne dépassent que de deux ou trois pouces ces mêmes anneaux : ces piquets doivent être disposés de manière qu'ils puissent entrer et sortir facilement des anneaux des *quenouilles* qu'ils doivent maintenir en place.

Lorsque ces quatre premiers piquets sont ainsi solidement fixés en terre, et qu'on les croit capables de soutenir la force d'attraction du cordeau lorsqu'il sera tendu sur les *quenouilles*, on tire ce cordeau sur la première au point (G), où il entre dans une entaille (M), qui, pour plus grande solidité, est garnie d'une plaque de tôle (N), qui entoure le sommet de chacune. (Pour faciliter l'intelligence de la forme de ces *quenouilles*, nous en avons fait graver une isolément, fig. II, dans des dimensions plus grandes). Chacune de ces *quenouilles*, y compris son ferrement, doit avoir au moins cinq pieds et demi de hauteur.

Le premier pan du filet étant tendu, on passe au second, que l'on tend de même. Les règles à observer pour disposer ce second pan consistent à fermer le premier déjà tendu, puis à coucher pardessus les *quenouilles* du second : il importe que l'extrémité supérieure (M) de ces secondes *quenouilles* aboutisse au milieu de la largeur du filet que l'on a couché en dedans; on doit aussi faire la plus grande attention à ce que les quenouilles de ce second pan ne se trouvent pas vis-à-vis de celles du premier; il faut que la première quenouille du second pan rentre en dedans de celle du premier qui y correspond, et qu'elles soient placées à deux pouces au moins de distance l'une de l'autre, et que la seconde soit en dehors et à la même distance que la première : autrement, il arriveroit que ces *quenouilles*, poussées avec force, venant à se rencontrer dans leur mouvement brusque de détente, se briseroient l'une contre l'autre.

Quand les secondes *quenouilles* sont ainsi placées convenablement, on plante à travers de leurs anneaux les quatre autres petits piquets qui restent, comme on a fait pour les deux premières *quenouilles :* seulement il faut tendre sur la ligne droite que forment ces quatre piquets le grand cordeau du filet, dont on fixe d'abord l'anneau (B) au piquet (A) que l'on a enfoncé en terre de la même manière que le premier : on passe ensuite au second grand piquet (D), et on procède pour tout le reste de la tendue de ce second pan comme on a fait pour le premier.

Maintenant il s'agit de connoître le moyen que le chasseur emploie pour fermer son filet lorsque cela lui plaît!... Ce moyen est simple; il consiste dans un cordeau (OP) qui se bifurque en (P), et dont on attache l'extrémité des divisions à chacune des *quenouilles* de l'avant du filet, au point (M), tandis que l'extrémité (O) de ce même cordeau qui passe sous les fesses du tendeur (R) vient aboutir au piquet (Q), où on l'assujétit par plusieurs tours et par plusieurs nœuds.

En avant du tendeur, et au niveau du bord antérieur de la fosse qui lui sert de retraite, il doit y avoir un bâton tourné de quinze pouces de longueur, lequel est fixé, en travers, au cordeau de la tirasse : c'est par le moyen de ce bâton que le tendeur peut, quand il le juge à propos, fermer son filet.

Le tendeur se place à une vingtaine de pieds de son filet, dans une espèce de petite

loge, dont la construction n'est pas fort recherchée : elle consiste dans un simple fossé (S), creusé en terre à la profondeur de quinze ou dix-huit pouces, long de deux pieds et demi ou trois pieds, et large de deux seulement. Des décombres de cette petite fosse, on forme de chaque côté (T) un petit talus, dans lequel on plante quelques branches de verdure (U).

Au premier tiers à peu près de la longueur du filet et entre les deux pans, un peu sur le côté, on place deux gazons de verdure (a) sur lesquels reposent les *alouettes* (b) que l'on nomme *muttes* (ce sont les appelans) : ces deux muttes sont attachées par un de leurs pieds à l'extrémité de la ficelle (C), ainsi que par les pennes de leur queue, autour desquelles on tourne cette même ficelle, en reployant ensuite ces pennes dans leur milieu, lesquelles on assujétit dans cette position par deux ou trois œillets que l'on fait à cette ficelle qui adhère au point (d) de l'extrémité d'une verge flexible (e) de cornouiller ou de quelqu'autre espèce de bois d'une nature ployante et susceptible de faire ressort.

Cette verge (fig. III) entre dans l'extrémité (f) de la branche bifurquée (g), dans laquelle on la maintient solidement. L'ensemble de ce petit attirail se nomme *marionnette* : chacune de ces *marionnettes* est fixée contre terre par les deux piquets (h) qui tiennent à l'extrémité (i) de chaque crosse. Un troisième piquet (k), placé dans le milieu du vergeon, y tient aussi par une ficelle (l) qui empêche la mutte, en voltigeant, de se renverser en arrière. (Pour faciliter l'intelligence de la forme de cette *marionnette*, nous en avons dessiné et fait graver séparément la figure.)

Quand le chasseur aperçoit des *alouettes* qui voltigent en l'air aux environs de son filet, pour les inviter à descendre, il les appelle en même temps qu'il tire l'une ou l'autre des deux ficelles (m) qui, du point (l) de la *marionnette*, viennent aboutir dans sa loge, et en les élevant en l'air, il provoque ainsi le vol des *muttes* qui sont fixées à son extrémité.

Pour appeler ces *oiseaux*, il emploie le sifflet (fig. IV), qu'il tient suspendu à sa boutonnière au moyen de la ficelle (n). Ce sifflet, avec lequel il contrefait le cri d'appel des *alouettes*, consiste en un tube de cuivre ou d'argent, percé dans toute sa longueur d'un trou qui va en diminuant insensiblement de grosseur du point (o) au point (p).

A l'extrémité (p) de ce tube, et à quelques lignes de distance de là, il doit y avoir une boule creuse (q) de même métal et qui y adhère au moyen du tenon (r) qui les unit ensemble. Le milieu supérieur de cette boule est percé d'un petit trou (s), qui, en coïncidant avec celui du tube (p), imite parfaitement le cri des *alouettes* lorsque l'on souffle à travers l'orifice supérieur (o) de ce tube. Nous avons observé que les lèvres des tendeurs les plus habiles à appeler ces *oiseaux* articuloient, pour exprimer leur cri, les mots *toupèt-toupèt*, *toupèt-toupèt*.

Dans quelques contrées du département de la Meurthe, et dans celui de la Seine, par exemple, on fait usage, pour appeler les *alouettes*, d'un miroir sans *muttes*, ou bien d'une seule mutte avec le miroir. Dans la partie agricole des Vosges, où l'on prend beaucoup de ces *oiseaux*, on n'emploie que des muttes, et à peine y connoît-on le miroir, dont on ne se sert jamais.

Le *miroir* aux *alouettes* (fig. V) consiste en quatre pièces principales; savoir,

1.° Un morceau de bois (a), long d'un pied à peu près, et taillé en croissant, qui est parsemé en dessus et sur les côtés d'une multitude de petits morceaux de glaces de miroir que l'on y a incrustés et maintenus en place au moyen du mastic des vitriers.

2.° En une verge de fer grosse comme une plume à écrire, qui s'implante dans le milieu du dessous du croissant, laquelle s'étend jusqu'en (b) de la fig. VI. Au sommet de cette verge, immédiatement au-dessous du croissant, on adapte un pivot (c), dont l'extrémité inférieure (d) est arrondie, afin qu'il présente moins de surface au frottement lorsque ce miroir tourne avec rapidité. (On garnit même cette extrémité en cuivre, ainsi que le haut du montant sur lequel il repose.)

3.° En une bobine (e), entre laquelle et le pivot (c) la verge de fer reste à nu pour faire connoître l'usage auquel elle est destinée, et que nous allons indiquer après que nous aurons dit que cette bobine est chargée d'une quantité de ficelle suffisante pour qu'en passant par le trou (f, fig. V) du montant, elle vienne aboutir à la loge du tendeur.

4.° Enfin, en un montant (fig. VII) dans le trou (g) duquel on introduit l'extrémité de la verge (b) de la fig. VI; et l'espace compris entre le pivot (c) et la bobine (e) de la même figure s'adapte dans la rainure (h) du montant, dont on reploie la contre-partie (i) sur sa correspondante, à laquelle on l'accroche au point (K). On fiche en terre ce montant au moyen de la pointe (b) qui le termine, et on fait mouvoir cette mécanique au besoin. (On trouve de ces *miroirs* à Paris, qui, au moyen d'un ressort, tournent seuls.)

Quand le chasseur veut mettre en jeu ce miroir, il tire de sa loge la ficelle qui se dévide d'un côté par son mouvement de rotation, et se replace de l'autre, et toujours ainsi alternativement, sur la bobine.

Avant d'abandonner ce filet, nous devons observer (c'est ce que nous aurions dû faire au commencement de cet article) qu'il doit avoir trente, ou au moins vingt-cinq pieds de longueur dans sa seule partie maillée, abstraction faite de celle des cordeaux, sur cinq pieds de largeur; que ses mailles doivent avoir au moins un pouce en carré; que ce filet, ainsi que ses cordeaux, doivent être teints en couleur de terre, et qu'enfin, pour empêcher les *alouettes* de s'enfuir lorsqu'elles sont enfermées sous ce filet, on doit avoir fixé son cordeau intérieur contre terre, au moyen de petits crochets de bois (V) qu'on y enfonce. Il faut aussi arracher tous les chaumes qui se trouvent sous chaque pan du filet, comme dans le vide qu'ils laissent entre eux et sous les cordeaux.

Nous devons observer encore que l'on doit être très-attentif à conserver vivantes les premières *alouettes* que l'on a prises, et qu'on doit les loger provisoirement dans le même chapeau dont nous avons indiqué la forme en parlant de la chasse aux *chardonnerets*, parce que ces *oiseaux* sont destinés à servir de muttes dans la première chasse que l'on fera.

Pour les conserver jusqu'à ce moment, on les loge, lorsqu'on est arrivé à la maison, dans une cage couverte d'une toile, et sur le fond de laquelle on a placé en dedans un petit gazon de verdure que l'on a parsemé de grains d'avoine.

### 12.° LE TRAÎNEAU DE NUIT.

Le *traîneau de nuit* (nous n'avons pas figuré ici ce filet, dans la crainte de trop multiplier les planches; il nous a semblé que son explication était suffisante pour en donner l'idée) est une des chasses les plus fatigantes et en même temps les plus meurtrières, non-seulement pour les *alouettes*, mais aussi pour les *perdrix*, les *cailles*, etc.: elle consiste dans un long filet (le nôtre avait quatre-vingts pieds de longueur, sur trente de largeur), dont les mailles doivent avoir au moins un pouce en carré.

A chaque côté de la largeur de ce filet on adapte une perche de bois léger, tel que du sapin (lorsque l'on n'a pas de perches assez longues, on en fait joindre solidement deux ensemble bout à bout), sur lesquelles on coule de grandes mailles de ficelle qui maintiennent en place celles du filet, et on les asujétit aux deux extrémités de chaque perche, en les liant solidement avec de la ficelle.

Pour exécuter cette chasse, deux hommes forts et robustes portent ces perches inclinées de manière que leur extrémité antérieure soit élevée à trois ou quatre pieds au dessus du niveau du sol, tandis que la partie postérieure traîne contre terre; on adapte même à cette dernière de petits paquets de chaume qui, de distance en distance, y sont fixés par des ficelles d'un pied ou de quinze pouces de longueur, afin que ces paquets, en frottant contre les chaumes des champs que l'on parcourt, réveillent par le bruit qu'ils font les *alouettes*, et les forcent à s'envoler.

Ces *oiseaux*, en partant, frappent contre le filet, et leur choc avertit les porteurs de perches de les poser aussitôt par terre: alors une troisième personne qui marche à l'arrière du filet, et qui est munie d'une lanterne sourde, en ouvre le petit volet antérieur qui en déroboit la lumière; elle parcourt tout le filet en marchant sur ses mailles, et à l'aide de sa lanterne, elle aperçoit les captives, qui, en se débattant, s'efforçent en vain de tenter leur salut dans la fuite; chaque personne emploie les moyens que son adresse lui suggère pour prendre de dessous ce filet ces *oiseaux*, soit morts, soit vivans.

Dans l'exécution de cette chasse, on ne parcourt pas seulement les chaumes d'un canton, mais encore les champs nouvellement ensemencés de blé, de même que les jachères et les prairies, en un mot un finage en entier, pourvu qu'il ne s'y trouve ni haies, ni buissons: autrement on s'exposeroit à rompre le filet, dont les mailles s'engageroient dans leurs branches, et quelquefois de manière à ne pouvoir les en dégager sans les rompre: on évite ce grand inconvénient, si, de jour, on a eu soin de reconnoître le terrain, avant d'entreprendre de le parcourir pendant la nuit.

Le temps le plus propice, le seul même que l'on doit choisir pour cette chasse, est celui de la nuit la plus profonde et la plus obscure, parce qu'alors les *oiseaux* ne peuvent apercevoir ce filet: pour la faire avec plus de succès, il faut aller avant la chute du jour, reconnoître les endroits où les *alouettes* sont rassemblées en plus grande quantité; on peut même, si on le veut, les réunir en un même lieu, en faisant battre tout

le finage par plusieurs couples de petits garçons qui tiennent chacun l'extrémité d'une longue corde, qu'ils laissent traîner par terre, en se rapprochant en cercle dans un endroit désigné.

Nous avons été jadis une seule fois témoins d'une chasse aux *alouettes* fort dispendieuse, qu'un grand seigneur de la ci-devant Lorraine, le feu marquis de Bassompière fit exécuter. Elle consistoit en sept ou huit cents piquets que l'on avoit fichés perpendiculairement en terre, à deux pieds l'un de l'autre et qui excèdoient le sol de quatre pieds en hauteur.

Cette tendue étoit placée à cent pas de la rive d'un bois taillis. Tous ces piquets étoient disposés sur trois rangs, et chacun de ceux du second et du troisième rang étoient plantés vis-à-vis des vides que laissoient entr'eux les piquets du premier, et alternativement du second rang.

On avoit garni de gluaux à pipée les deux parties latérales de ces piquets; puis, avec un nombre considérable de jeunes garçons qui s'étoient répandus au loin dans la plaine avec leurs grandes cordes traînantes, on avoit ramassé en un tas toutes les *alouettes* du canton.

A mesure que ces jeunes garçons approchoient de la tendue, leur bruit concentré faisoit partir ces *oiseaux*, qui, à raison du déclin du jour, ne s'élevoient pas fort haut, et croyant passer librement entre les piquets de la tendue, y étoient arrêtés par les gluaux, et tomboient par terre.

On prit dans cette chasse plus de cinquante douzaines d'*alouettes*, que, sans doute, plusieurs personnes à préjugés et sans connoissances ornithologiques auroient dédaignées à Paris, si on les eût présentées sous leur véritable nom, sous celui d'*alouettes* qui, selon elles, sont un mauvais comestible parce qu'il est commun, tandis que le même *oiseau*, s'il leur eût été offert sous le nom controuvé de *mauviette* eût été un mets digne d'un palais délicat. Que l'empire des préjugés est à Paris, comme ailleurs, un dominateur puissant!

### 13.° LES SAUTERELLES OU REJETS.

(*Voyez* la planche XL, fig. VIII, IX, X, XI, XII.)

C'est ici le grand, le puissant moyen de destruction de presque toutes les espèces d'*oiseaux* qui aiment à se percher: c'est celui que l'on emploie avec tant de succès dans la ci-devant Lorraine, surtout dans le département de la Meurthe, et plus particulièrement encore dans les environs de Mirecourt, de Neufchâteau et de Bourmont, département des Vosges; là, chaque jour on prend une telle quantité de *rouge-gorges*, que si on n'en étoit pas témoin oculaire, on ne pourroit jamais y croire: aussi en fait-on au loin des envois considérables, quoiqu'il soit néanmoins vrai de dire qu'un *rouge-gorge* envoyé de Lorraine et mangé à Paris diffère tellement de celui que l'on mange dans les Vosges, qu'il paroît être un *oiseau* d'une espèce tout-à-fait différente, et même un mets si détestable, que, dans les Vosges, on ne voudroit pas en régaler un de ces chiens ou de

ces chats qui sont l'objet chéri de quelques femmes aussi ridicules qu'elles nous paroissent dignes de compassion.

Quoiqu'il en soit, les *rejets* ou *sauterelles* consistent dans une branche de coudrier de troëne, ou de quelque autre brin de mort-bois, d'un pouce à peu près de diamètre, sur trois ou quatre pieds de longueur ( AAA, fig. VIII ) que l'on ploie en demi-cerceau en en appuyant le milieu sur le genou, tandis que des deux mains on tient les deux extrémites que l'on ramène vers son corps. A deux pouces près du gros bout, on a formé au préalable, avec un couteau, un mentonnet ( B ) que nous avons rendu plus sensible dans la ( fig. X ), dont la coupe inférieure est nette, horizontale, et occupe presque le plus grand diamètre de la baguette; sa coupe supérieure (C) est obliquement posée sur ce mentonnet. Là, on perce de part en part, la baguette dans son milieu (D), et précisément au dessus du mentonnet en question, avec une gouge ou vrille que l'on fait fabriquer exprès, et qui est de la grosseur d'une petite plume à écrire.

On passe à travers de ce trou une ficelle double ( fig. XI ) que l'on attache à l'extrémité opposée de la baguette en ( E, fig. VIII ), tandis qu'à l'extérieur du trou (B) par lequel elle passe, elle est arrêtée au moyen d'une buchette transversale d'un pouce de longueur ( F, fig. XI ); ensorte que cette ficelle qui n'a que dix-huit pouces d'étendue, et au milieu de laquelle on a fait un nœud (G) en unissant ses deux côtés que l'on a croisés l'un sur l'autre, oblige la baguette, en rétrécissant le cerceau, quand ce rejet est tendu, de faire ressort.

Quand l'on veut tendre ce piége, soit dans des chemins préparés du bois, soit le long de sa rive ou de quelque ruisseau, il faut au prealable avoir fiché perpendiculairement en terre, et à trois ou quatre pieds de distance l'une de l'autre, des baguettes (R), fig. XII) dont le haut soit engagé entre les deux ficelles, et en arrière du nœud qu'elles forment : cette baguette est pour chaque *sauterelle* un tuteur qui la maintient en place.

Pour tendre cette sauterelle on tire à soi la petite buchette de l'avant qui tient à la ficelle. Elle force celui-ci de sortir par le trou du mentonnet, jusqu'au delà de son nœud; et quand celui-ci paroît hors du trou, on interpose entre lui et le mentonnet la partie taillée en bec de flûte en dessus et en dessous ( A ) d'une autre buchette ( fig. IX ) de la grosseur du bout du petit doigt, et longue de six pouces, laquelle, pour ne pas courir les risques de se perdre dans les branches ou dans la mousse du bois, on maintient par un bout de ficelle (D) après la sauterelle ( *voyez* la fig. VIII C ).

A un pouce près de l'extrémité opposée (A) de cette seconde buchette, on fait avec le couteau une entaille ( B, fig. IX ) dont l'ouverture regarde sa plus grande longueur. Cette même buchette au moyen de la force de ressort que fait sur la ficelle tendue le derrière du cerceau, presse contre le mentonnet et y reste assujétie dans une situation horizontale ( *voyez* la fig. XII ) : on étend dessus et en rond la partie de la ficelle (G) qui, depuis son nœud est hors de la sauterelle, et on en introduit l'extrémité (F) dans le cran (B) dont il vient d'être question.

Cet instrument destructeur, cinq ou six mille fois répété dans une forêt souvent peu spacieuse, et, avec lequel les oiseleurs des contrées que nous venons d'indiquer prennent en

automne une quantité incalculable de toutes les espèces de *passereaux*, et principalement de *rouge-gorges*, de *rouge-queues*, de *rossignols*, comme aussi de *geais*, de *grives*, de *merles*, etc., demeure tendu, jusqu'à ce qu'un *oiseau* vienne se poser sur la buchette fatale que son poids force à la détente, et alors il se trouve les pieds engagés dans la ficelle qui, subitement tirée par le ressort de la partie postérieure du rejet, les lui fracasse presque toujours.

### 14.° LE TRÉMAILLER.

(*Voyez* la planche XL, fig. XIII.)

On nomme *trémailler* un filet avec lequel on prend, surtout à leur arrivée en France, laquelle a lieu au mois de mai, les seuls mâles des *cailles*.

Ce filet est fait pour l'ordinaire avec de la soie verte; il est composé d'un triple rang de mailles, ou, pour mieux dire, d'abord de deux filets placés en dehors, d'un troisième situé au milieu des deux premiers, entre des piquets (AB), qui sont distans les uns des autres de cinq pieds à peu près, et dont on multiplie le nombre autant qu'on le juge à propos. Cependant la longueur ordinaire de ce filet est de vingt-cinq à trente pieds sur un et demi de hauteur.

Les mailles des deux premiers filets (CD), qui sont, comme nous l'avons dit, de soie verte, de la grosseur d'une petite ficelle, ont au moins trois pouces en carré, et entre ces deux filets à larges mailles, le troisième qui y est placé, n'a seulement ses mailles que dix lignes en carré. L'ampleur de ce ce dernier filet est infiniment plus considérable que celle des autres : aussi est-elle susceptible de former, à travers les grandes mailles, une espèce de bourse (DDF), qui retient l'*oiseau* captif, lorsqu'en poussant à travers pour se rendre à la voix trompeuse qui l'appelle, il s'y engage de manière à n'en pouvoir sortir sans le secours (alors funeste) du chasseur.

Lorsque l'on se promène le matin ou bien le soir dans la campagne, et que l'on y entend une *caille* mâle qui réclame, si on la juge éloignée, on donne un coup de sifflet qui, en stimulant sa vive ardeur, la fait aussitôt accourir à ce cri mensonger : bientôt elle s'arrête, et toujours près de l'endroit d'où on l'a appelée ; elle recommence à manifester ses désirs par un nouveau chant qui désigne le lieu où elle se trouve.

C'est alors qu'en silence on place entr'elle et soi le filet que l'on porte, en plantant en terre tous les piquets (B) auxquels ce filet est attaché dans une position perpendiculaire ; on les enfonce de manière que tout le bas (G) pose tellement par terre, qu'il ne laisse aucun vide à travers lequel l'*oiseau*, en filant, pourroit s'échapper.

Aussitôt que ce filet est tendu 1), on se retire à cinquante pas de là, et dans une ligne

1) C'est toujours en travers d'un champ de blé ou de seigle verts qui commencent à monter en épis, qu'on tend ce trémailler : on a l'attention sans doute d'y faire le moins de tort possible; autrement, ce serait un acte criminel et impardonnable aux yeux de tout homme d'une conscience un peu délicate.

directe de la *caille* au trémailler qui se trouve placé alors entre le tendeur et l'*oiseau*; on s'assied par terre, ou mieux on se couche sur le ventre; on donne quelques coups de sifflet; et il est rare qu'au premier son de cet instrument, la *caille* n'ait filé à l'instant, et ne se soit emboursée dans les mailles du filet: on en est assuré, sans même se donner la peine d'y aller voir, lorsqu'après plusieurs coups de sifflet de suite, elle ne répond plus à l'appel.

Le sifflet dont on se sert pour cette chasse, et que l'on nomme *appeau* (*voyez* sa forme, fig. XIV), contrefait le cri de la *caille* femelle: il est formé d'un os de volaille (A), auquel on a fait en dessus un petit trou (B) à un demi-pouce de son insertion avec la bourse (CD). On bouche cet espace avec de la cire, dans laquelle on ménage en dessus une ouverture plate et horizontale qui vient aboutir à ce trou, à peu près comme le tampon d'un flageolet. On assujétit en (E), avec du gros fil retors que l'on a ciré, l'extrémité de cette bourse (CD) tout autour du bas du sifflet.

La bourse dont il est question est faite de deux morceaux de maroquin taillés en poire, que l'on a cousus ensemble tout autour en (D). On remplit légèrement cette bourse de crins bouillis, qui, en contenant les parois de ce maroquin gonflés, y font ressort.

Pour s'en servir, on doit tenir cet instrument entre le pouce et l'index de la main gauche aux points (A et B), en sorte que ce sachet se trouve placé dans la paume de cette main; puis, avec le pouce de la main droite, que l'on tient comme amorti, on frappe à petits coups sur le ventre que fait cette bourse, et dont le vent, en passant à travers le sifflet, rend un petit cri que l'on imite assez bien par les monosyllabes *drî-drî*, *drî-drî*.

### 15.° LES LACETS POUR PRENDRE LES GRIVES.

(*Voyez* la planche XL, fig. XV.)

C'est dans les montagnes des Vosges surtout, qu'après les vendanges alors terminées dans la plaine, on prend une prodigieuse quantité de *grives* lors de leur retour vers les pays méridionaux, avec l'espèce de lacet dont il est ici question: sa construction est simple, et elle s'exécute de la manière suivante.

On fait à hauteur d'homme, dans le tronc d'une multitude d'arbres de la forêt, une première entaille (A) au moyen de la pointe d'un gros et fort couteau. On insinue dans cette entaille le bout, aminci des deux côtés, d'une branche de bois susceptible de se ployer en demi-cerceau (B); on en ramène l'autre extrémité, que l'on a également amincie, au point (C), et on l'insère dans une semblable entaille.

On attache dans le dessus de cette branche deux lacets de crins, à nœud coulant qui viennent aboutir sur la branche inférieure; on place en outre sur la partie supérieure de cette branche ployée, des graines d'arbousier (*arbutus unedo*, Lin.), dont les *grives* sont très-friandes: elles se posent donc, pour les attraper, sur la branche inférieure du demi-cerceau; et là, elles s'engagent le cou dans un des lacets, qui, lorsqu'elles veulent partir, les retient suspendues en les étranglant.

### 16.° LACET POUR PRENDRE LES OISEAUX SUR LEUR NID.

(*Voyez* la planche XL, fig. XVI.)

Ce n'est guère que dans le seul cas où l'on désire de former pour son cabinet une collection de nids d'*oiseaux* avec leurs œufs, accompagnés du mâle et de la femelle de chaque espèce, que l'on peut être absous du crime de cruauté envers d'innocentes créatures qui, dans ce moment, sont si intéressantes qu'on pourroit les offrir à certains couples humains comme des modèles de tendresse envers leur progéniture.

On nous pardonnera donc l'indication de cet instrument qui nous inspire un sentiment de douleur qui ne pourroit être supportable qu'en faveur des progrès de la science.

Ce lacet consiste en un long bout de gros fil retors ou de petite ficelle qui se termine par un nœud coulant, que l'on dispose en rond sur les bords du nid, après avoir fixé le centre de ce rond à un petit rameau (A) qui se trouve dans le voisinage du petit réduit, si précieux au malheureux *oiseau* que l'on voue à la mort.

On se retire à l'écart, et on se tient en embuscade derrière un gros arbre, auquel vient aboutir l'extrémité (B) de la ficelle ou du fil retors que l'on tient à la main; et lorsqu'on s'aperçoit que le père ou la mère est posé sur ses œufs dans l'intention de les couver, on a la cruauté, si on l'ose, de tirer la ficelle qui lui serre le cou et l'étrangle de suite.

### 17.° LACETS POUR PRENDRE LES PERDRIX.

(*Voyez* la planche XL, fig. XVII.)

Quand, durant l'hiver, la terre est couverte d'une épaisseur de neige telle que les *perdrix* ne trouvent plus à pâturer que sur les bords de quelques fontaines qui ne gèlent que par un froid excessivement rigoureux, on attire facilement alors ces *oiseaux* dans le piége dont nous parlons ici.

Il suffit pour cela d'examiner, pendant le jour, dans la campagne, les endroits qu'ils fréquentent; ce qui se reconnoît facilement par les nombreuses impressions de leurs pieds sur la neige.

On décrit alors dans ces places une circonférence d'un diamétre plus ou moins grand que l'on entoure de branches sèches (A), serrées les unes contre les autres en forme d'une haie épaisse : on ménage de distance en distance, et à travers de cette haie, des ouvertures dans lesquelles on place en sautoir (B) des bâtons que l'on enfonce en terre par le bas, et qui se croisent par leurs sommets, lesquels on maintient dans cette position, au moyen d'un bout de ficelle qui les lie ensemble : à l'extrémité de cette même ficelle on adapte un lacet (C) composé de quatre ou six crins de queue de cheval tordus ensemble, et qui se terminent inférieurement par un nœud coulant que l'on tient ouvert.

On répand dans cette petite enceinte de la menue paille, semée de quelques criblures

de blé. Vers la chute du jour et à l'aurore naissante, les *perdrix* qui sont affamées, en parcourant le finage pour y trouver quelques alimens, ne manquent pas d'apercevoir cette paille; elles y accourent en foule dans le dessein d'y pâturer : elles ne trouvent à travers de cette haie postiche que les ouvertures qu'on y a ménagées; elles passent outre et y rencontrent le fatal lacet qui leur fait perdre la vie.

On emploie pendant l'été, et avec succès, cette espèce de piége pour prendre dans les Vosges, les *grianos* (c'est ainsi que l'on nomme les jeunes du *coq de bruyères*), les *perdreaux* et les *pics*, lorsqu'ils viennent chercher dans les fourmillères que l'on entoure de cette sorte de lacets, les larves de ces insectes dont ils font leur première nourriture.

### 18.° LACETS POUR PRENDRE LES ALOUETTES.

(*Voyez* la planche XL, fig. XVIII.)

Si, dans une terre nouvellement ensemencée, on a découvert une grande abondance d'*alouettes*, on parvient à en prendre beaucoup, en tendant le long des sillons de cette pièce, et à un pied de distance, l'une de l'autre, des ficelles de quinze à vingt pieds de longueur (A et B), que l'on dispose convenablement au moyen de piquets (C D) que l'on a fichés en terre de distance en distance, et après lesquels on a attaché ces mêmes ficelles que l'on maintient tendues par un petit piquet à crochets que l'on a enfoncé profondément en terre à chacune des extrémités, et autour desquels on les attache fermement.

On place le long de ces mêmes ficelles, et à trois ou quatre pouces de distance les uns des autres, une multitude de lacets de crins à nœuds coulans (E), dans le milieu desquels les *alouettes*, en piétonnant à travers les champs pour y trouver de la nourriture, rencontrent la mort qui les dispense des soins de gratter la terre pour obtenir des alimens.

## FIN DES PIÉGES.

# EXPLICATION DES PLANCHES

CONTENUES

## DANS CET ATLAS

DU

## TABLEAU ÉLÉMENTAIRE D'ORNITHOLOGIE.

Squelette du Merle.

*Gérardin del.*

# PLANCHE PREMIÈRE (TOME I).

On a figuré dans cette première planche le *squelette* d'un *oiseau*, afin de faire mieux connoître toutes les parties osseuses qui sont non-seulement le soutien de son corps, mais qui concourent aussi à lui imprimer les formes que nous lui remarquons.

On sait assez généralement que le *squelette* d'un animal quelconque, est la réunion que l'on a faite après sa mort de tous les ossemens décharnés de son cadavre, que l'on a joints ensemble comme ils l'étoient dans leur situation naturelle, lorsque ce même animal vivoit; mais il est peu de personnes, si ce n'est celles qui ont fait une étude particulière de l'anatomie des animaux, qui ayent une connoissance parfaite de tous les os qui composent leur *squelette*.

Pour donc faciliter l'intelligence de cette charpente osseuse, après l'avoir dessinée, on l'a divisée en trois parties principales; savoir: la *tête*, le *tronc* et les *extrémités*. Ce que l'on nomme ici la *tête* ne se borne pas exclusivement à cette seule boîte osseuse, mais on l'a étendue à toutes les *vertèbres du cou*, jusqu'aux épaules ou l'origine des ailes. Le *tronc* comprend toute la masse du corps, depuis les épaules jusqu'à l'*os caudal* inclusivement. On a réservé la dénomination d'*extrémités* pour les ailes qui correspondent aux bras de l'homme, et en même temps pour les jambes.

On remarque dans la tête proprement dite, l'*occiput* (A), le *sommet* (B), les *tempes* (C), le *front* (D), les *orbites* (E), les *os maxillaires* (F), les deux *mandibules* (G), les *trous des narines* (H) et par continuité de cette première partie de la division du *squelette*, les *vertèbres cervicales* (I).

La deuxième partie de ce même *squelette* qu'on a nommée le *tronc*, est composée des *vertèbres dorsales* (K), des *vertèbres sacrées* ou *lombaires* (L), des *vertèbres caudales* (M), de l'*os caudal* (N), de l'*omoplate* (O), des *clavicules* (P), de la *fourchette* (Q), des *côtes* (R), du *sternum* (S), des *os des hanches* ou *os coxaux* (T), et enfin de l'*os ischion* ou l'*os des îles* (U).

Les *extrémités supérieures* ou les ailes des *oiseaux* sont formées de huit os; et les *extrémités inférieures* ou les jambes le sont de six. Le premier des os des ailes se nomme *humérus* (a), le second *cubitus* (b), le troisième *radius* (c), le quatrième *carpe* (d), le cinquième *métacarpe* (e), le sixième *pouce* (f), le septième, *la première phalange du long doigt* (g), le huitième, la *seconde phalange* ou le *petit doigt* (h).

On appelle *femur* (i) le premier os de la jambe, le second *tibia*, le troisième *péroné*; l'union intime de l'un avec l'autre ne formant, pour ainsi dire, qu'un seul os, on les a désignés tous deux collectivement sous la lettre (k); le quatrième, *tarse* (l), le cinquième comprend les *phalanges des doigts* (m), et enfin le sixième, l'*os* qui soutient les *ongles* (*n*).

Le *tarse* (l) s'articule par sa partie supérieure avec le *tibia* (k), au point (1), et inférieurement avec les *phalanges des doigts* (m). La partie supérieure du *tibia* (k) qui ne forme qu'une seule et même tête avec celle du *péroné* s'articule au point (2) avec la tête inférieure de l'os *fémur* (i).

La *tête*, ainsi que tout le *tronc* sont recouverts par les *plumes proprement dites*, qui ne revêtent des *extrémités* que la *jambe* seule. Les dix grandes *pennes primaires* de l'aile sont attachées au *métacarpe* (e); les *pennes secondaires* recouvrent le *cubitus* (b), et le *pouce* (f) porte celles de ces *pennes* qui forment ce que l'on nomme l'*aile bâtarde*: c'est à l'*os caudal* (N) que tiennent les grandes pennes auxquelles on a donné le nom de *pennes de la queue*.

# PLANCHE II (TOME I).

NOTA. *Dans la division que l'on a faite des* oiseaux *que l'on rencontre dans toute l'étendue de l'empire français, on a partagé la classe nombreuse de ces animaux en trois ordres. Dans le premier on a placé les* oiseaux fissipèdes proprement dits ; *dans le second, les* oiseaux fissipèdes de rivage, *et dans le troisième les* oiseaux palmipèdes *ou* nageurs. *Tous ceux du premier ordre ont pour caractères généraux et distinctifs, quatre doigts nus, tous séparés les uns des autres, et la jambe (le vulgaire nomme cette partie la cuisse) garnie de plumes au moins jusqu'au talon (on l'appelle improprement le genou). Ce premier ordre se sousdivise en quatre sections. La première comprend les* accipitres *ou* oiseaux de proie ; *la seconde renferme les* passereaux ; *la troisième contient les* oiseaux grimpeurs ; *la quatrième enfin est composée des* gallinacés.

Tous les *accipitres* sont des *oiseaux carnassiers* qui se nourrissent aux dépens des autres animaux qu'ils saisissent en volant, pour les déchirer ensuite avec leur bec et leurs ongles acérés et crochus.

La difficulté que l'on éprouve souvent à distinguer les uns des autres les *oiseaux* qui composent ce premier ordre, a engagé à les partager en deux familles : on a placé dans la première les *accipitres diurnes*, et dans la seconde les *accipitres nocturnes*.

Les *accipitres diurnes* sont ceux dont la vue vive et perçante leur donne la facilité de pouvoir chasser pendant l'éclat du plus grand jour ; les *accipitres nocturnes* au contraire ont l'organe de la vue si foible qu'ils sont forcés, pour n'être point incommodés par l'éclat de la lumière, de se tenir, pendant le jour, dans quelque retraite obscure d'où ils ne sortent qu'avant le lever du soleil, ou qu'après que cet astre a quitté notre horizon. Leurs yeux sont conformés de manière que leur pupille est susceptible, comme celle des *chats*, de se contracter ou de se dilater ; ce qui est cause que, comme eux, ils voyent dans les ténèbres.

La famille des *accipitres diurnes* renferme deux genres : le premier est celui des *vautours*, dont cette seconde planche représente deux individus ; savoir, le *percnoptère* et le *vautour* dit *arriun*.

Le premier a de longueur totale, de l'extrémité du bec à celle de la queue, trois pieds deux pouces, et huit pieds d'envergure ou de vol : on ne le trouve, et, encore assez rarement, que sur quelques unes des plus hautes montagnes de France.

Le second, mesuré de même, a trois pieds et demi de longueur ; et huit pieds et demi d'envergure ; celui-ci ne vit habituellement en France que sur les montagnes escarpées des Pyrénées d'où il ne descend que rarement dans la plaine qui les avoisine.

Toutes les espèces de ce premier genre ont pour caractères distinctifs, des yeux à fleur d'une tête absolument dénuée de plumes, et qui, comme le cou, n'est recouverte que d'une espèce de duvet laineux ; cette tête est rétractile dans une sorte de collier de plumes longues et effilées, qui sont placées au bas du cou ; tous ces *oiseaux* ont les ongles plus courts et moins crochus que ceux des *aigles*. Tous sont d'un naturel lâche et bassement cruel ; leur voracité et leur gourmandise sont si abjectes qu'ils recherchent les charognes, et s'acommodent très-bien des cadavres même les plus putrides. C'est ordinairement dans les rochers inaccessibles des montagnes les plus escarpées qu'ils établissent leur demeure, et jamais ils n'en sortent qu'ils ne soient plusieurs ensemble.

Le deuxième genre, qui est celui des *faucons*, a pour caractères distinctifs la tête et le cou garnis de plumes ; la base de la mandibule supérieure du bec recouverte d'une peau nue à laquelle les ornithologistes ont donné le nom de *cire*, et à travers de laquelle sont percées les narines ; leurs yeux qui sont enfoncés dans des orbites faisant saillie de chaque côté d'une tête aplatie, impriment à leur physionomie un air de férocité.

Tous ces *oiseaux* ont un vol très-élevé ; leurs jambes sont fortes ; leurs doigts nus sont armés d'ongles acérés et crochus, l'extérieur de chaque pied est uni au doigt par une courte membrane, et leur bec qui est tranchant et crochu, a de chaque côté de la mandibule supérieure, une forte dent.

Ce genre des *faucons* est divisé en deux tribus. Dans la première, on trouve sous le nom d'*oiseaux de proie ignobles* ceux de ces animaux qu'on n'a nommés ainsi qu'à cause de leur caractère qui est tellement indomptable que, quelques efforts que l'on ait faits, il a toujours été impossible de les dresser pour la chasse. Dans la seconde tribu on rencontre ceux de ces *oiseaux* que l'on a appelés *nobles* à raison de leurs mœurs plus traitables qui ont permis qu'on les employât pour la fauconnerie.

La planche deuxième représente deux de ces *oiseaux de proie ignobles*, dont l'un est l'*aigle commun* et l'autre l'*épervier*. (On a omis dans le texte le renvoi du premier à la planche deuxième, et le second auroit dû être placé dans l'ordre des gravures dans la planche III après *l'autour ordinaire*.) L'un et l'autre se rencontrent dans presque tous les départemens de l'Empire français où on les voit en plein jour chasser la proie dont ils se nourrissent,

# ACCIPITRES ou OISEAUX DE PROIE DIURNES.

## Ire FAMILLE

### Ier GENRE.

Echelle de 19 p^c

le Percnoptere

Echelle de 13 p^c

le Vautour Arrian

### IIe GENRE.

*1re Tribu*

l'Aigle Commun

Echelle de 18 p^c

l'Epervier.

Echelle de 6 p^c

Gérardin del.

# ACCIPITRES ou OISEAUX DE PROIE DIURNES.

## Ire FAMILLE.

### Ier GENRE.

*Ie Tribu.*

Echelle de 11 pc 2 lignes 1/2.

le Balbuzard

Echelle de 21 pouces

l'Orfraie

### Ier GENRE

*Ie Tribu*

Echelle de 11 pc

l'Autour ordinaire

Echelle de 8 pc

le Milan Royal.

Gérardin del.

# PLANCHE III (TOME I).

Cette planche représente quatre individus qui tous sont du deuxième genre de la première famille des *oiseaux de proie diurnes*. On a désigné ce genre sous la dénomination de celui des *faucons*.

Ces quatre individus sont de la première tribu de cette famille laquelle renferme les *oiseaux de proie ignobles* que l'on n'a nommés ainsi que parce que, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, leur caractère indomptable et féroce a toujours été un obstacle à ce qu'on pût parvenir à les dresser pour la chasse de la *fauconnerie*.

Ils ont tous la tête et le cou garnis de plumes; le bec tranchant, à pointe aiguë, recourbée en en-bas avec une dent ou croc plus ou moins marqué de chaque côté de la mandibule supérieure qui elle-même est recouverte à sa base d'une peau molle que l'on a nommée *cire*, et à travers de laquelle sont percées les narines. Les jambes de ces *oiseaux* sont fortes et musculeuses; leurs doigts nerveux sont armés d'ongles tranchans, très-aigus, et leur doigt extérieur est uni avec celui du milieu par une courte membrane.

Le premier individu de cette planche, qui est le BALBUZARD, a, de longueur totale, mesuré de l'extrémité du bec à celle de la queue, un pied dix pouces, et cinq pieds et demi de vol ou d'envergure. Cet *oiseau* que l'on rencontre le plus fréquemment dans les Vosges, comme dans les départemens de la Côte-d'Or et de la Meurthe, s'y tient sur le bord des rivières et des étangs dans lesquels il cause de grands dommages, à raison de la quantité de *poissons* qu'il prend chaque jour pour en faire sa nourriture.

Le second est *l'*ORFRAIE qui, comme le *balbuzard*, est aussi un grand destructeur de *poissons*; néanmoins il ne se borne pas, comme lui, exclusivement à cette nourriture; il se jette aussi sur les *oies*, les *canards*,, les *foulques*, les *sarcelles*, et même sur les *lièvres* qu'il dévore avec une gourmandise mêlée de férocité.

Quelques ornithologistes ont donné à cet *oiseau* le nom d'*aigle de mer* ou celui d'*aigle barbu*, et ils ne lui ont, sans doute, appliqué cette dernière dénomination que parce qu'effectivement il a sous la base de la mandibule inférieure quelques plumes pendantes qui y forment une espèce de barbe. L'*orfraie* a de longueur totale près de trois pieds et demi, et sept pieds d'envergure.

Le troisième est l'AUTOUR ORDINAIRE, dont le caractère également féroce et sanguinaire, le porte à commettre de grands ravages parmi les habitans paisibles de nos colombiers et de nos basses-cours. Le mâle de cette espèce n'a qu'un pied sept pouces de longueur, du bout de bec à celui de la queue, tandis que sa femelle mesurée de même a un pied dix pouces. Quoique l'*autour* soit répandu dans presque toute la France, cependant il se trouve plus fréquemment que partout ailleurs sur les montagnes des départemens de l'Ain, de l'Isère, du Doubs et sur celles des Vosges.

Le quatrième est le MILAN ROYAL, qui, de tous les *oiseaux de proie diurnes*, est le plus lâche. Il n'a que dix-sept pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et cependant son envergure est au moins de cinq pieds. Il est de tous les *oiseaux de proie* de la tribu des *ignobles* le plus facile à reconnoître par sa queue très-fourchue, et par son tarse qui n'a pas plus de deux pouces de longueur. Le *milan royal* est constamment sédentaire sur les montagnes des départemens de la Côte-d'Or et du Doubs : on le trouve plus rarement sur celles des Vosges, quoique voisines de ces deux départemens.

# PLANCHE IV (TOME I).

Les quatre individus de cette planche sont encore de la première famille des *accipitres diurnes*, mais ils sont de la seconde tribu du deuxième genre de cette même famille, qui renferme les *faucons*. Cette tribu est composée des *oiseaux de proie* qu'on a nommés *nobles*, à cause de leur docilité qui permet qu'on les dresse pour la chasse de la *fauconnerie* 1).

Tous les *oiseaux* de cette tribu sont aussi courageux qu'ils sont rapides dans leur vol : ils ont tous le bec courbé dès sa base, et la plupart ont une dent de chaque côté de la mandibule supérieure avec une peau molle, nommée *cire*, qui en recouvre la base, et à travers laquelle sont percées les narines. Leurs ongles sont aussi crochus et aussi acérés que leur bec, et c'est avec ces deux armes tranchantes qu'ils font de profondes blessures.

Le premier de ces individus est le FAUCON ORDINAIRE qui est à peu près de la grosseur d'une *poule* ; il a dix-huit pouces de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, et trois pieds six pouces de vol. Sa demeure ordinaire est le sommet escarpé des plus hautes montagnes des Alpes, de celles des départements de l'Isère, de l'Ain, de l'Hérault et quelquefois des Vosges ; c'est toujours dans quelques trous des rochers sourcilleux de ces montagnes qu'il établit son nid, auquel on a donné le nom d'*aire*. Cet *oiseau* courageux est particulièrement destiné dans la fauconnerie à la chasse des *faisans*, des *perdrix*, des *ramiers* et des *cailles*.

Le second est la CRESSERELLE que les oiseleurs de Paris nomment vulgairement *émouchet* : c'est le plus commun et en même temps un des plus petits *oiseaux de proie* que l'on trouve en France, car le mâle qui, à la vérité, est d'un tiers plus petit que sa femelle, n'a que quatorze pouces de longueur, du bout du bec à celui de la queue, et deux pieds cinq pouces de vol. Il habite ordinairement les châteaux antiques, ainsi que les vieilles tours abandonnées : c'est lui que l'on voit aux environs de plusieurs cathédrales ou églises gothiques dans les ornemens desquelles il fait sa ponte, quoique plus habituellement néanmoins il niche dans les forêts. On n'emploie guère cet *oiseau* que pour donner la chasse aux *alouettes*.

Le troisième est le ROCHIER qui jadis se trouvoit en France, mais qui y est devenu fort rare aujourd'hui : il est à peu près de la taille de la *cresserelle* : on ne l'employa jamais anciennement dans la fauconnerie que pour la chasse des *oiseaux de bas vol* 2).

Le quatrième est l'ÉMERILLON qui, quoique le plus petit de tous les *oiseaux de proie diurnes*, puisqu'il n'est que de la taille du *pigeon biset*, n'en est ni moins vif, ni moins hardi. Lorsqu'il attaque une *perdrix* dont il veut se rendre maître, il lui applique sur la tête un coup de bec qui la tue, et cette expédition est faite en un clin-d'œil. On croit qu'il est un *oiseau* voyageur qui, au printemps, va faire sa ponte dans le Nord, d'où il ne revient parmi nous qu'aux approches de l'hiver.

---

1) Le mot *fauconnerie* est susceptible de deux acceptions : la première a pour objet l'art de dresser et de gouverner les *faucons*, ainsi que toutes les autres espèces d'*oiseaux de proie* ; la seconde désigne la chasse que l'on fait avec ces *oiseaux*, ainsi que l'équipage qui y est destiné. Avant l'invention des armes à feu, la *fauconnerie* étoit un art important chez les souverains qui n'avoient d'autres moyens de se procurer le plaisir de la chasse ; mais aujourd'hui elle n'est plus que l'appareil de la puissance, et qu'un reste du luxe des anciens potentats.

2) La différence entre les *oiseaux* que l'on nomme de *haut vol* et de *bas vol*, consiste en ce que les premiers ont les dix premières grandes pennes de l'aile entières, les doigts longs et déliés, le bec très-arqué, sa pointe échancrée, et l'œil noir. Ceux de *bas vol*, au contraire, ont les cinq premières pennes de l'aile échancrées et d'inégale longueur, les doigts courts et massifs, le bec arqué, ne commençant à se courber qu'à quelque distance de son origine, sa pointe simple, sans échancrure, et l'iris jaune.

# ACCIPITRES ou OISEAUX DE PROIE DIURNES.

## I^re FAMILLE.

Echelle de 9 p^s

### II^e GENRE.
*2^e Tribu*

Echelle de 7 p^s

le Faucon ordinaire

la Cresserelle

### II^e GENRE.
*2^e Tribu*

Echelle de 6 p^s une ligne ½

le Rochier

Echelle de 6 p^s

l'Emérillon

Gérardin del.

# ACCIPITRES NOCTURNES.

## Ire FAMILLE.

### GENRE UNIQUE.

### 1re Tribu.

Echelle de 2 pc 3/4

le Scops ou petit Duc

Echell. de 11 pouc

le grand Duc

### GENRE UNIQUE.

### 2e Tribu

la Chouette

la Hulotte

Echelle de 6 pc

Echelle de = pc 3 lign

Gérardin del.

# PLANCHE V (TOME I).

Cette seconde famille, qui est celle des *accipitres nocturnes*, ne renferme que le seul genre des *chouettes*, dont la vue, susceptible d'être blessée par le trop grand éclat de la lumière, les oblige à se tenir pendant le jour dans quelque retraite obscure d'où elles ne sortent qu'au crépuscule du matin et à celui du soir pour chercher leur nourriture.

Tous les *oiseaux* de cette famille, qui n'est point nombreuse en France, ont la tête arrondie; l'ouverture des oreilles grande; les yeux ronds, dirigés en avant, et dont la pupille est susceptible de contraction et de dilatation, comme celle des *chats*; leurs orbites sont entourés d'une espèce particulière de plumes, comme décomposées, et qui ont le moelleux de la soie; elles forment un grand cercle tout autour de leurs yeux dont ceux-ci sont le point central; le bec des *chouettes* est courbé dès sa base jusqu'à son extrémité, l'origine de la mandibule supérieure est recouverte d'espèces de crins dirigés d'arrière en avant et qui cachent les narines; leurs jambes ainsi que leurs doigts qui sont armés d'ongles crochus, sont revêtus d'une espèce de plumes si fines, qu'on les prendroit volontiers pour un duvet de soie; le doigt extérieur de chacun de leurs pieds peut se retourner en arrière, et y faire l'office d'un second pouce.

La famille des *chouettes* est partagée en deux tribus; la première renferme ceux de ces *oiseaux* qui ont de chaque côté et en devant de la tête, deux aigrettes de plumes dont la racine s'insère au dessus des yeux.

On a figuré dans cette planche le *grand duc* et le *petit duc*, qui ont l'un et l'autre ce caractère particulier d'après lequel on a établi la première tribu de cette famille.

Le grand duc 1) est un habitant des sombres retraites que forment les rochers ébranlés de la chaîne de nos plus hautes montagnes, comme aussi des vieux châteaux et des antiques tours en ruine. Cet *oiseau* qui se nourrit de jeunes *lièvres*, de *rats*, de *mulots* et de *reptiles*, a un pied dix pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et quatre pieds onze pouces d'envergure.

Le petit duc, que l'on nomme aussi scops, n'est guère plus gros qu'une *caille*; il est un *oiseau* périodiquement de passage en France où il arrive chaque année au printemps; il niche dans un trou d'arbre, et se nourrit de *rats*, de *mulots*, et de *taupes*.

Les deux autres individus de cette même planche sont la *hulotte et la chouette*. L'une et l'autre sont de la seconde tribu de la deuxième famille des *accipitres*; elles sont de cette tribu, parce qu'elles n'ont pas, comme les espèces qui composent la première, des aigrettes de plumes en forme de cornes sur la tête; leur bec d'ailleurs est plus court et plus crochu.

La hulotte qui est la plus grande de nos *chouettes*, après le *grand duc*, a quatorze pouces et demi de longueur, du bout du bec à celui de la queue, et trois pieds d'envergure; elle vit habituellement dans le trou de quelque arbre creux de la forêt, d'où elle ne sort que pour donner la chasse, le soir et le matin, aux *taupes*, aux *rats*, aux *souris*, aux *mulots* et aux *sauterelles*, comme aux *scarabées* dont elle fait une grande destruction.

La chouette, que l'on appelle encore grand-chat-huant, vit le plus habituellement dans les contrées montueuses de la France, où elle établit son nid dans quelque fissures des rochers les moins accessibles aux hommes: c'est là qu'elle se nourrit particulièrement de *mulots*: elle est un peu plus petite que la *hulotte*, car elle n'a que treize pouces de longueur, prise de l'extrémité du bec à celle de la queue.

---

1) Il s'est glissé dans cette planche V, comme dans la VI.e, une inversion relative à l'arrangement des individus, à laquelle le graveur n'a pas fait attention; cependant elle est de peu de conséquence d'après le nom de chaque espèce qui se trouve placé convenablement.

# PLANCHE VI (TOME I).

Nota. *La deuxième section de l'ordre des* oiseaux fissipèdes proprement dits *est composée de ceux de ces animaux que l'on a nommés* passereaux. *La différence de mœurs, d'habitudes et même de taille, qui se trouve entre les individus nombreux que cette section renferme, paroît au premier coup d'œil ne devoir offrir qu'une confusion générale dans laquelle il semble sinon impossible, du moins très-difficile de se reconnoître : en effet lorsque l'on voit le* corbeau, *la* pie, etc, *former un groupe commun avec la* linotte, *le* chardonneret, *le* serin, et *même avec le* roitelet, *on croit apercevoir une réunion monstrueusement disparate; néanmoins on en juge d'une toute autre manière quand on fait attention que cette nombreuse société n'est ainsi réunie que par un caractère général, lequel est commun à tous les individus. Ce caractère consiste en ce que les* oiseaux *qui composent cette grande section ont tous quatre doigts dont trois sont dirigés en avant, et le quatrième, que l'on nomme le* pouce, *est placé en arrière (les* martinets *seuls, qui ont leurs quatre doigts en avant, sont exceptés de cette règle générale); ces quatre doigts sont terminés par des ongles non crochus; tous sont séparés les uns des autres, jusqu'à leur base, dans la plupart des espèces; et s'il s'en trouve quelques unes qui ayent le doigt extérieur uni avec celui du milieu, ce n'est que par une membrane légère, et qui ne s'étend jamais au delà de la première articulation. D'ailleurs pour établir entre ce nombreux assemblage d'*oiseaux *si différens, un ordre méthodiquement régulier, on les a d'abord divisés en six grandes familles, d'après des caractères sensibles et distinctifs; puis on a sous-divisé ces familles en genres, et la plupart des genres en petites tribus, d'après des caractères particuliers qui, en s'aidant mutuellement, concourent ensemble à porter la lumière là où on avoit d'abord cru n'apercevoir que ténèbres et confusion.*

La première famille des *passereaux* est donc composée des *oiseaux* dont le caractère distinctif consiste dans quatre doigts tous séparés les uns des autres jusqu'à leur base; trois de ces doigts sont dirigés en avant et le quatrième est placé en arrière. Cette famille renferme trois genres.

Le premier genre est celui des *pies-grièches*, qui, sans être de véritables *oiseaux de proie*, ont néanmoins un si grand appétit pour la chair, qu'elles osent attaquer d'autres *oiseaux* quelquefois beaucoup plus forts qu'elles, pour en faire leur nourriture. Toutes ont pour caractères particuliers un bec droit, convexe en dessus, comprimé par les côtés, dont le bord de la mandibule supérieure est échancré vers le bout qui est courbé en en-bas et crochu à sa pointe, avec une petite dent de chaque côté de cette même mandibule, et quelques poils roides à sa base, lesquels sont dirigés d'arrière en avant.

On a figuré dans cette planche la PIE-GRIÈCHE *grise* qui est constamment sédentaire en France où on ne la voit presque jamais que perchée au sommet des branches les plus élevées, et remuant sans cesse la queue de haut en bas; elle établit son nid sur un arbrisseau, et sa ponte est ordinairement de cinq œufs blancs, tachetés de brun sale sur toute la coquille, et de noirâtre vers le gros bout. La taille de cet *oiseau* est à peu près la même que celle du *merle*.

Le second genre est celui des *gobe-mouches* qui ne vivent que d'insectes; ils ont pour caractères particuliers le bec droit, comprimé horizontalement à sa base, presque triangulaire, un peu crochu à sa pointe, et le bout de la mandibule supérieure légèrement échancrée, avec quelques poils roides, qui de la base du bec se dirigent en avant.

Cette planche représente le GOBE-MOUCHES DE LORRAINE, qui n'a que cinq pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et huit pouces de vol. Cet *oiseau* n'arrive dans ces contrées qu'au commencement de mai; il y fait son nid dans le tronc d'un arbre de la forêt, où la femelle pond ordinairement six œufs blancs tâchetés de brun.

Le troisième genre est celui des *merles* avec lesquels on a placé les *grives*, soit à cause du rapport de leurs habitudes, soit parce que les uns comme les autres ont le bec droit, convexe en dessus, comprimé par les côtés, foiblement arqué dans sa longueur; la mandibule supérieure légèrement échancrée vers sa pointe, et accompagnée de quelques poils roides qui sont implantés dans la base de cette même mandibule.

On a figuré dans cette planche deux espèces de *merles*; la première est le MERLE ORDINAIRE qui se trouve en tous temps dans nos forêts; il a dix pouces trois lignes de longueur totale, et quatorze pouces de vol. Tout son plumage est noir; le mâle seul a le bec d'un beau jaune. Cet *oiseau* qui se nourrit d'insectes et de vers, ainsi que de baies, fait son nid sur des arbres peu élevés ou dans des buissons; il est intérieurement enduit de terre gâchée avec de l'eau, et la femelle y pond de quatre à six œufs d'un vert bleuâtre.

La seconde espèce est le MERLE DE MONTAGNES qui ne paroît en France qu'à la fin de l'automne; il est de même longueur, mais un peu plus épais que le *merle ordinaire*; il vit, comme lui, de baies et d'insectes, mais plus particulièrement de limaçons.

# PASSEREAUX.

## I^RE FAMILLE.

### II^E GENRE.

Echelle de 5. p^s.

le Gobe-mouche de Lorraine

### I^R GENRE.

Echelle de 5 p^s

la Pie-grièche grise

### III^E GENRE

Echelle de 5. p^s. 1 ligne ½

le Merle de Montagnes

Echelle de 5. p^s. 1 ligne ½.

le Merle Ordinaire

Gérardin del.

# PASSEREAUX.

## I.re FAMILLE.

### IIIe GENRE.

Echelle de 7 p.e 9 lig.

le Merle de Roche

Echelle de 4 p.e 4 lig

la Grive ordinaire

Echelle de 3 p.e 5 lign.

la Roussérolle

Echelle de 2 p.e ½.

le Mauvis

Gérardin del.

# PLANCHE VII (TOME I).

Cette planche présente quatre individus qui sont encore du troisième genre de la première famille de la section des *passereaux* : ils ont conséquemment trois doigts en avant, séparés les uns des autres jusqu'à leur base et un pouce en arrière ; ces doigts sont terminés par des ongles non crochus. Leur bec qui est convexe en dessus, comprimé par les côtés et légèrement arqué, offre, pour caractère distinctif, une petite échancrure vers l'extrémité de la mandibule supérieure, dont la base est garnie, de chaque côté, de quelques poils roides qui se dirigent d'arrière en avant.

Le premier de ces individus est le MERLE DE ROCHE, qui est fort rare en France ; il paroît qu'il n'y niche pas, quoiqu'on le voie durant la plus grande partie de l'année sur quelques-unes des plus hautes montagnes de l'Empire. Il est beaucoup moins gros que le *merle ordinaire*, car il n'a que sept pouces neuf lignes de longueur du bout du bec à celui de la queue, et un pied six lignes de vol.

Le second est la GRIVE ORDINAIRE, qui a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, huit pouces huit lignes de longueur, et treize pouces cinq ou six lignes de vol. Cet *oiseau* que tout le monde connoit, n'est que de passage momentané et périodiquement annuel en France, lequel a lieu aux mois d'avril et de septembre. Néanmoins il nous en reste quelques couples qui nichent de très-bonne heure sur les pommiers et les poiriers qui croissent dans les forêts. Leur nid, dans lequel la femelle pond ordinairement, deux ou trois fois l'année, six œufs d'un bleu foncé, tachetés de noirâtre, est extérieurement construit d'herbes sèches, consolidées et liées ensemble par de la terre gâchée avec de l'eau ; intérieurement il est garni d'un peu de laine et de crin.

Le troisième est la ROUSSEROLLE : c'est une espèce de *grive* qui se plaît dans les roseaux où elle établit son nid, en le fixant à ces plantes aquatiques par plusieurs anneaux assez lâches pour permettre à ce petit édifice de s'élever ou de s'abaisser suivant la crue de l'eau ; la femelle y pond quatre ou cinq œufs d'un blanc jaunâtre, tachetés de brun. Cette *grive* a six pouces, dix ou onze lignes de longueur totale, et dix pouces quelques lignes de vol ; elle n'est pas fort commune en France.

Le quatrième individu de cette planche est le MAUVIS ; il nous vient des environs de Dantzick ou de la Hollande ; il ne fait parmi nous qu'une apparition momentanée, et toujours dans les départemens de vignobles ; son séjour n'y dure que le temps de la maturité des raisins : c'est à cette époque surtout que l'on voit des bandes très-nombreuses de cet *oiseau*, qui, à la vérité, repasse aussi en bandes, mais fort rapidement, et sans s'arrêter chez nous, au mois de mars ou d'avril. Le *mauvis* est de toutes les *grives* la plus petite.

# PLANCHE VIII (TOME I).

On a figuré dans cette planche quatre individus, dont trois sont du premier genre de la deuxième famille des *passereaux*; le quatrième seul est du deuxième genre de cette même famille.

Toutes les espèces du premier genre ont pour caractères distinctifs le bec droit, gros, fort, comprimé par les côtés et sans échancrure vers le bout de la mandibule supérieure; la base de cette mandibule est garnie de petites plumes en forme de crins, qui se dirigent d'arrière en avant, et qui couvrent les narines; celui du milieu de leurs trois doigts antérieurs est étroitement uni avec l'extérieur, depuis son origine jusqu'à la première articulation, par un rudiment de membrane.

La première espèce est la CORNEILLE MANTELÉE, dont l'extrémité de la mandibule supérieure est un peu tournée en en-bas et dont les plumes de la queue sont à peu près d'égale longueur. Cet *oiseau* n'est que de passage dans nos contrées; il y arrive vers le milieu de l'automne, y passe l'hiver, et en repart au mois d'avril pour retourner dans les pays septentrionaux, d'où il nous étoit venu. La *corneille mantelée* ne se nourrit pas seulement de grains, de baies et d'autres fruits, mais elle mange aussi et avec avidité de la charogne: sa longueur totale est de dix-huit pouces et son vol de trente-six.

La deuxième espèce est la PIE, qui, outre les caractères communs à tous les individus de ce genre, en a un qui lui est particulier. Ce caractère consiste dans la forme de sa queue, dont les deux plumes du milieu sont très-longues, tandis que les latérales vont en diminuant de grandeur jusqu'à la plus extérieure de chaque côté, qui est la plus courte; ce qui rend cet appendice cunéiforme. La *pie* est à peu près de la grosseur du *geai*; elle a dix-huit pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et vingt deux pouces de vol. Elle fait son nid sur un arbre de la forêt, dès la fin de l'hiver; sa ponte est ordinairement de huit œufs d'un vert bleu, semé de taches brunes; elle est constamment sédentaire en France.

La troisième espèce de ce premier genre est le GEAI, qui a les plumes de la queue d'égale longueur; il fait son nid dans les bois sur un chêne, et la femelle y pond, dès la fin d'avril, quatre ou cinq œufs cendrés et tachetés de gris verdâtre. Cet *oiseau* passe l'hiver avec nous.

Enfin le quatrième individu de cette planche est le ROLLIER D'EUROPE, lequel forme seul le second genre de la deuxième famille des *passereaux*. Ses caractères particuliers consistent en un bec droit, en cône allongé, moins gros cependant que celui des espèces du genre précédent; le bout de sa mandibule supérieure est un peu incliné en en-bas, et les plumes qui en recouvrent la base, au lieu d'être dirigées d'arrière en avant, le sont au contraire d'avant en arrière. Cet *oiseau* a les yeux entourés d'une peau nue, et de couleur jaune, sur laquelle on voit une verrue qui est placée derrière l'œil; ses pieds d'ailleurs sont sensiblement plus courts que ceux des espèces précédentes. Le *rollier* ne paroît que rarement en France, et son apparition très-momentanée n'y a jamais lieu qu'en automne. Il a, du bout du bec à l'extrémité de la queue, près de treize pouces de longueur et deux pieds de vol.

# PASSEREAUX.

## IIe FAMILLE.

### Ier GENRE.

Echelle de 10 pc

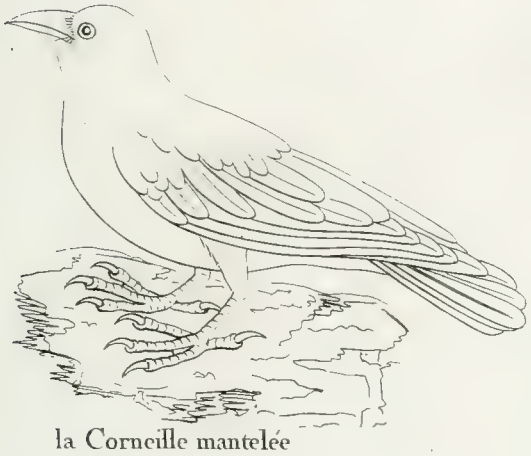

la Corneille mantelée

Echelle de 9 pc

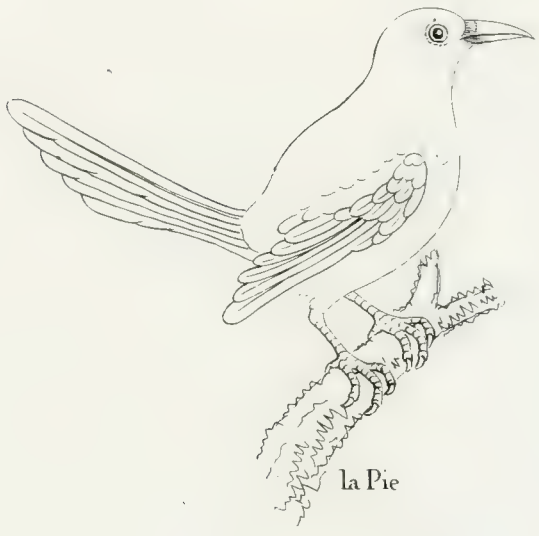

la Pie

Echelle de 6 pc 5 lign:

### IIe GENRE.

Echelle de 6 pc ½

le Geay

le Rollier d'Europe

# PASSEREAUX.

## IIIe FAMILLE.

Echelle de 5 pouc:

### Ier GENRE.

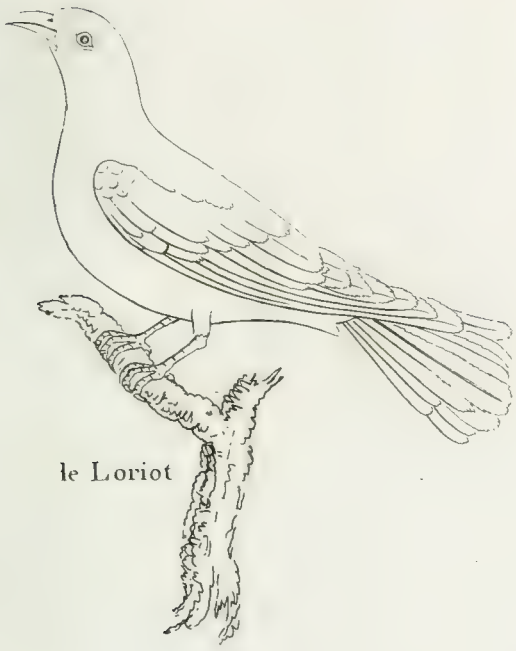

le Loriot

Echelle de 4 pc 3 lign

### IIe GENRE

l'Etourneau

### IIIe GENRE.

#### 1re Tribu

Echelle de 3 pc 4 lign: ½

le Bec croisé

#### 2e Tribu

Echelle de 5 pc 4 lign:

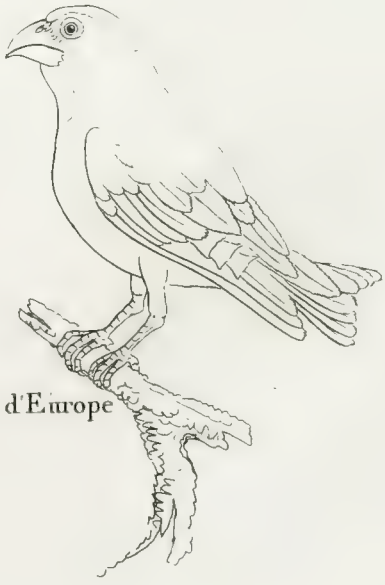

le Gros bec d'Europe

Gérardin del.

# PLANCHE IX (TOME I).

La troisième famille des *passereaux* est composée de cinq genres, dont cette planche représente des individus des trois premiers.

Tous les *oiseaux* de cette famille ont pour caractère général et distinctif un bec en cône, dont la forme se modifie suivant les genres que cette famille renferme.

Le premier genre, par exemple, est celui du *loriot*, qui est la seule espèce de ce genre, indigène de la France : il a le cône du bec allongé, comprimé à sa base, échancré vers le bout de la mandibule supérieure, et chacune de ces mandibules se termine en une pointe aiguë.

Le LORIOT est à peu près gros comme un *merle*; il a dix pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et seize pouces de vol; il n'est que de passage annuellement périodique en France, où il arrive vers la fin de mai, et en repart au commencement de septembre : dans ce laps de temps, il fait sa ponte, qui consiste en quatre œufs d'un blanc sale, tachetés de points d'un brun noir : la femelle dépose ces œufs dans un nid dont la structure est digne d'admiration. Cet *oiseau* vit de chenilles, de vermisseaux et d'autres insectes, comme aussi de baies et surtout de cerises.

Le second genre, celui de l'ÉTOURNEAU, qui est seul aussi de son espèce en France, a le bec en cône allongé, à pointe très-acérée, à mandibules entières, et dont la base de chacune est aplatie horizontalement : ce bec est plus large qu'épais vers son extrémité; ses narines sont à demi-recouvertes d'une membrane, et son doigt extérieur est uni avec celui du milieu jusqu'à la première articulation. L'*étourneau* habite pendant l'été les prairies basses et humides, dans lesquelles il se nourrit de vers et de semences : en automne il se mêle, en bandes nombreuses, à travers les troupeaux de vaches; ceux qui passent avec nous l'hiver se tiennent volontiers sur les tours élevées et sur le toit des maisons. Cet *oiseau* qui a huit pouces de longueur totale, et quatorze de vol, pond quatre ou cinq œufs blancs, nuancés de bleu verdâtre, dans un arbre creux ou dans un trou de murailles : il s'apprivoise aisément, apprend à siffler des airs et même à parler.

Le troisième genre de cette même famille renferme les *gros-becs*, dont la forme différente de cet organe de la mastication, quoique toujours en cône gros, court et comme renflé à sa base, a fait partager ce genre en quatre petites tribus.

La première de ces tribus renferme la seule espèce du BEC-CROISÉ. Les deux mandibules du bec de cet *oiseau*, qui n'est guère plus gros qu'un *moineau*, sont constamment crochues; et, dans tous les individus de cette espèce, elles se croisent l'une sur l'autre, en s'allongeant comme on le voit ici. C'est le plus habituellement sur les Alpes et sur les Pyrénées que le *bec croisé* niche; il n'est que de passage toujours irrégulier et souvent accidentel dans le reste de la France.

La seconde tribu ne contient aussi qu'une seule espèce indigène de toutes les régions tempérées de la France, où il se trouve en toutes saisons : aussi l'a-t-on figuré sous le nom de GROS-BECS D'EUROPE; cette dénomination convient d'autant mieux à cet *oiseau* qu'en effet la base de ses deux mandibules qui sont droites, entières, courtes et pointues, est presque aussi grosse que sa tête. Le *gros-bec* a six pouces neuf lignes de longueur, et dix-huit pouces, huit lignes de vol. Il aime passionément les cerises dont il casse les noyaux, entre son bec énorme, avec une facilité étonnante; il fait un nid hémisphérique qu'il place au sommet d'un arbre toujours le plus élevé de la forêt; la femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres, tachetés de brun.

# PLANCHE X (TOME I).

La troisième tribu du troisième genre de la troisième famille des *passereaux* est composée des *oiseaux* qui ont pour caractère particulier un bec qui, quoique conique, est bien moins gros que celui des espèces des genres précédens.

On a figuré ici, de cette troisième tribu, le seul VERDIER COMMUN qui se trouve dans toute l'étendue de la France et en toutes saisons : il a cinq pouces et demi de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue et neuf pouces de vol. Il fait son nid de mousse, de crins et de laine, sur un arbre peu élevé, comme aussi dans des haies ou des buissons; la femelle, qui est seule chargée du soin de l'incubation, y pond cinq ou six œufs d'un blanc verdâtre, tachetés de rouge-brun, surtout vers le gros bout.

La quatrième tribu du même genre ne contient que la seule espèce du BOUVREUIL COMMUN, qui a le bec en cône arrondi, convexe de toute part et le bout de la mandibule supérieure un peu crochu. Cet *oiseau*, qui plaît autant par la beauté de son plumage, que par la douceur de ses mœurs et la tendre mélodie de son chant, semble préférer les pays des montagnes à ceux de la plaine. C'est là qu'il fait son nid dans un buisson des forêts de sapins; la femelle y pond ordinairement quatre œufs d'un blanc bleuâtre, tachetés de violet et de noir, surtout vers le gros bout. Le *bouvreuil* est à peu près de la taille du *moineau franc;* il est un peu plus épais que lui.

Le quatrième genre de cette famille des *passereaux*, qui est celui des *moineaux*, renferme ceux de ces *oiseaux*, qui ont aussi le bec conique, mais que la forme différente du cône a fait partager en trois tribus.

Dans la première on trouve les *moineaux proprements dits*, dont on a figuré ici une espèce, qui est le MOINEAU FRIQUET, lequel est constamment sédentaire parmi nous : il a de commun avec ses congénères un bec en cône raccourci, dont la base est infiniment moins grosse que la tête, et dont l'extrémité, quoique grosse, est courte et aiguë; chacune de ses mandibules est droite, entière ou sans échancrure : toutes les espèces de cette tribu ont les ailes fort courtes. Un peu plus petit que le *moineau franc*, le *friquet* n'habite guère que nos campagnes; il s'approche rarement de nos demeures; il fait son nid dans un trou d'arbre ou dans une fente de muraille ou de rocher.

La deuxième tribu du même genre des *moineaux*, est composée des *pinsons*, dont le caractère distinctif consiste en un bec en cône plus court, et à pointe plus effilée que celui des *moineaux*; les deux mandibules de ce bec sont droites, sans échancrure et leur base est bien moins large que la tête. Le PINSON D'ARDENNES, que l'on a figuré dans cette planche, a six pouces et demi de longueur totale et dix pouces de vol; il n'est que de passage, et c'est particulièrement dans les pays montueux de la France, où il n'arrive qu'à la fin de septembre pour en partir après l'hiver.

# PASSEREAUX.

## IIIe. FAMILLE.

### IIIe. GENRE.

*3e Tribu*

Echelle de 5 pouc. ½.

le Verdier

*4e Tribu*

Echelle de 5 pouc. 7 lignes.

le Bouvreuil

### IVe. GENRE.

*1re Tribu*

Echelle de 5 pc. 7 lignes.

le Moineau friquet

*2e Tribu*

Echelle de 6 pouc. ½.

le Pinson d'Ardennes

Gérardin del.

# PASSEREAUX.

## IIIe FAMILLE.

### IVe GENRE.

*2e Tribu*

*Echelle de 5 pc. 1 ligne:*

la Limotte de Vignes

*3e Tribu*

*Echelle de 5 pouc: 1/2.*

le Chardonneret

### Ve GENRE.

*Echelle de 7 pouc: 1/2*

le Proyer

*Echelle de 6 pc. 1/2*

l'Ortolan de Lorraine

*Gérardin del.*

# PLANCHE XI (TOME I).

Nous avons encore fait figurer dans cette planche quatre individus, tant du quatrième que du cinquieme genre de la troisième famille des *passereaux*. Le premier, qui est une espèce de la deuxième tribu du genre des *moineaux*, est la LINOTTE DE VIGNES, laquelle est un *oiseau* répandu dans toutes les contrées de la France, et particulièrement dans celles où l'on cultive la vigne, sur les échalas de laquelle elle établit son nid : elle est partout recherchée non-seulement à cause de la beauté de son chant naturel et de celui qui lui est étranger, et qu'elle s'approprie facilement, mais encore à raison de sa gentillesse et de la grande familiarité qu'elle mêle de tendres et d'innocentes caresses envers les personnes qui prennent soin de son éducation, lorsqu'elle est réduite en servitude, à laquelle elle s'habitue sans beaucoup de peine. La *linote de vignes*, qui a cinq pouces une ligne de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et huit pouces huit lignes de vol, présente pour caractère particulier, ainsi que tous les *oiseaux* de cette deuxième tribu, un bec en cône, dont la base est infiniment moins grosse que la tête. Ce bec, plus court que celui du *moineau*, a sa pointe beaucoup moins allongée, plus aiguë, et ses deux mandibules sont droites, égales, entières ou sans échancrure.

Le second individu de cette planche est le CHARDONNERET, qui est de la troisieme tribu du quatrième genre de la troisième famille des *passereaux*. Tous les *oiseaux* de cette tribu ont pour caractère particulier le bec en cône raccourci, et se terminant en une pointe très effilée; les deux mandibules sont droites, égales et sans échancrures. On sait que le *chardonneret* est un hôte à demi-familier, dont le chant, long-temps soutenu est très-agréable. Cet *oiseau*, qui est répandu dans toute la France, y niche particulièrement sur les arbres de nos vergers; il supporte sans beaucoup de peine la servitude, lors même qu'il est déjà avancé en âge; il a du bout du bec à celui de la queue, cinq pouces trois lignes de longueur et neuf pouces de vol: son plumage est sans contredit le plus beau de ceux des *oiseaux* qui habitent nos contrées.

Les deux autres individus de cette même planche sont du cinquième genre de la troisième famille des *passereaux*. Toutes les espèces que ce genre renferme ont pour caractères particuliers le bec en cône raccourci; les deux mandibules droites et entières; leurs bords rentrans en dedans, et un tubercule osseux placé dans l'intérieur de la mandibule supérieure, au moyen duquel elles brisent aisément les graines dont elles se nourrissent.

La premiere espèce est le PAOYER qui fréquente périodiquement chaque année, depuis le printemps jusqu'en automne, la plupart des contrées de la France, où il est connu sous des noms différens. Cet *oiseau*, dont le plumage n'est qu'un mélange de brun clair et de roussâtre, a sept pouces et demi de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et onze pouces quatre lignes de vol.

La seconde espèce est l'ORTOLAN DE LORRAINE, qui ne se trouve guère que dans cette ci-devant province, où il n'est connu que sous le nom vulgaire et impropre de *bec-figue*. Son plumage n'offre que des teintes sombres; mais sa chair estimée comme un mets délicat : il a six pouces et demi de longueur totale.

# PLANCHE XII (TOME I).

Les quatre individus de cette planche sont tous de la quatrième famille des *passereaux*, à bec grêle, droit et menu, dont la forme approche de celle d'un poinçon ou d'une alêne. Tous les *oiseaux* qui composent cette famille ont pour caractère général celui du milieu des trois doigts antérieurs étroitement uni avec l'extérieur par une petite membrane qui ne s'étend que depuis leur base jusqu'à la première articulation.

Cette famille renferme trois genres, savoir : celui des *mésanges*, celui des *alouettes*, et celui des *becs-fins*.

Le premier genre est donc celui des *mésanges* dont on a figuré ici deux espèces. Ces *oiseaux* ont pour caractères particuliers un bec court, étroit, pointu, dur et recouvert, à sa base, de petites plumes dirigées d'arrière en avant; une langue terminée par une sorte de ligne droite et par des filamens; leur doigt postérieur est grand et fort : tous enfin grimpent le long, et en tous sens, du tronc des arbres et de leurs branches.

La première espèce est la MÉSANGE BLEUE, qui est répandue dans toute la France, où elle est constamment sédentaire. Son plumage est agréablement nué; elle a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, quatre pouces six lignes de longueur, et sept pouces de vol.

La seconde espèce est la MÉSANGE A LONGUE QUEUE, qui est surtout remarquable par la longueur de cet appendice, lequel est très-susceptible de se détacher du croupion à la moindre résistance qu'il éprouve. Cet *oiseau* est fort commun dans toutes les contrées, et surtout dans les parties montueuses de la France; c'est la moins grosse de toutes les *mésanges*, lorsqu'elle est dépouillée des plumes longues et soyeuses qui revêtent son corps, lesquelles n'offrent pas des couleurs fort brillantes. Cette *mésange* a cinq pouces huit lignes de longueur totale; sa queue seule a trois pouces six lignes, et son vol est de six pouces et demi.

Le deuxième genre est celui des *alouettes*, qui ont pour caractères particuliers un bec grêle, effilé et plus allongé que celui des *mésanges*; leurs narines ne sont point couvertes par les plumes de la base du bec, et l'ongle de leur doigt postérieur est presque droit et plus long que le doigt lui-même.

La première espèce que cette planche représente est l'ALOUETTE ORDINAIRE, dont le plumage, ainsi que celui de tous les individus de ce genre, n'offre que des teintes plus ou moins grises et brunes. Cet *oiseau* qui est constamment sédentaire en France, y est particulièrement connu par l'allégresse de son chant, qui est pour nous l'annonce des premiers beaux jours du printemps, et qu'il fait surtout entendre en s'élevant en l'air et jusque dans les nues; sa longueur totale est de six pouces dix lignes, et son vol de près d'un pied.

La seconde espèce est le COCHEVIS, qui ne se plaît pas également dans toutes les parties de la France; son chant est plus agréable que celui de l'*alouette ordinaire*, non-seulement en ce qu'il est plus doux, mais encore parce que cet *oiseau* est susceptible d'apprendre en cage et d'y siffler plusieurs airs de serinettes; il a sept pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et dix pouces et demi de vol; le sommet de sa tête est surmonté d'une huppe. Toutes les *alouettes* font leur nid à terre.

# PASSEREAUX.

## IIe. FAMILLE.

### Ier. GENRE.

Echelle de 4 pc. 6 lign:

la Mesange bleue

Echelle de 5 pc. 8 lignes.

la Mesange à longue queue

### IIe. GENRE.

Echelle de 6 pc. 10 lig.

l'Alouette Ordmaire

Echelle de 7. pc.

le Cochevis

Gérardin del.

# PASSEREAUX.

## IV.e FAMILLE.

### II.e GENRE.

Echelle de 6. p.o

Echelle de 6 p.o ½

le Gujelier

l'Alouette Pipi

### III.e GENRE

Echelle de 5. p.o 9. lig:

Echelle de 5. p.o 9. lig

le Rouge gorge

la Gorge bleue

Gérardin del.

# PLANCHE XIII (TOME I).

Des quatre individus figurés dans cette planche, les deux premiers sont encore des *alouettes* qui constituent le deuxième genre de la quatrième famille des *passereaux*. Ces deux *alouettes* ont, ainsi que nous l'avons dit précédemment, comme toutes leurs congénères, pour caractères particuliers, le bec grêle, effilé, et plus long que celui des *mésanges*; leurs narines ne sont point recouvertes, comme les leurs, par les plumes de la base du bec, et l'ongle de leur doigt postérieur est presque droit et plus long que le doigt lui-même.

La première de ces deux espèces est le CUJELIER, connu sous différens noms, dans les différentes contrées de la France qu'il habite, et dans lesquelles il est constamment sédentaire : au printemps il y niche à terre, où il cache son nid sous une motte de gazon. Cet *oiseau*, qui n'a que six pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et neuf pouces de vol, a un chant très-agréable, qu'il fait entendre la nuit comme le jour. Il differe de la plupart des autres *alouettes* par l'habitude qu'il a de se percher sur les arbres.

La seconde espece est l'ALOUETTE PIPI, connue plus particulierement sous le nom vulgaire d'*alouettine*. Elle n'a de longueur totale que cinq pouces et demi, et huit pouces six lignes de vol. Son chant n'est pas très-modulé; il se borne, à peu de chose près, aux deux monosyllabes *pi pi*, d'où probablement elle a tiré son nom. Cette petite *alouette*, qui se trouve en toutes saisons dans les contrées qu'elle fréquente, y établit, dans des endroits solitaires, son nid qu'elle cache dans une touffe de gazon.

Les deux autres individus figurés dans cette planche, sont des *becs-fins*, dont nous avons composé notre troisieme genre de la quatrieme famille des *passereaux*. Ce genre, qui est fort nombreux en espèces qui ont pour leur malheur la fatale réputation d'être un mets délicat, offre comme caracteres particuliers un bec en alêne, infiniment plus foible que celui des *alouettes*, des narines découvertes, et l'ongle du doigt postérieur courbé en arc, et pas plus long que le doigt.

La première espèce de ce genre, figurée ici, est le ROUGE-GORGE, qui est répandu dans toute la France, mais dont le passage d'automne particulièrement est incalculable dans les Basses-Vosges, où les oiseleurs de ces contrées en prennent des milliers à cette époque. Cet *oiseau* au regard tendre et affectueux, dont les mœurs sont douces et sociables, a cinq pouces neuf lignes de longueur totale, et huit pouces de vol; il fait son nid à terre, au pied d'un arbre; il le compose de mousse, de feuilles sèches, de crins et de plumes. Toute l'espèce ne nous abandonne pas pendant l'hiver; il nous en reste un grand nombre qui passent avec nous cette saison rigoureuse.

La seconde espèce est la GORGE-BLEUE qui, d'après ses mœurs, ses habitudes et sa taille, ne semble être que la répétition du *rouge-gorge*, différemment modifié quant à la distribution des couleurs du plumage. Il paroît que l'Allemagne, depuis l'Alsace jusqu'en Prusse, est le pays natal de cet *oiseau* qui, chaque année, à la fin de l'automne, vient visiter, et toujours par couples, les haies de clôture des jardins et des vergers des départemens circonvoisins, où on les voit toujours ensemble courir à terre comme des *souris*.

# PLANCHE XIV (TOME I).

On a figuré dans cette planche quatre individus pris parmi les espèces nombreuses que renferme le troisième genre de la quatrième famille des *passereaux*; les caractères particuliers à ces quatre espèces sont les mêmes que ceux que l'on a assignés aux *becs-fins*, dans la planche précédente.

La première de ces quatre espèces est le ROSSIGNOL DES BOIS, dont les accens mélodieux font palpiter, au printemps, tous les cœurs sensibles, en leur faisant éprouver de tendres émotions toujours mêlées de volupté.

Le *rossignol des bois* est un *oiseau* périodiquement de passage annuel en France, où il arrive des pays méridionaux, à la mi-avril; il y passe l'été et en repart dès les commencemens de septembre. Vers la fin d'avril ou au commencement de mai, cet *oiseau* timide et sauvage établit son nid dans les forêts ou dans les charmilles de nos bosquets; il le place ordinairement à terre sur une touffe d'herbe, ou très-près de terre sur quelques branches basses; il le compose de fibres de plantes sèches, de joncs et de petites racines en dehors; il en garnit le dedans de bourre et de poils. Le *rossignol des bois* a six pouces deux lignes de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et neuf pouces quatre lignes de vol.

La seconde espèce est le ROSSIGNOL DE MURAILLES. Celui-ci est un *oiseau* farouche et solitaire, qui semble ne se complaire que dans les pays de montagnes où il arrive tous les ans au printemps, et en repart en automne. Il fait son nid dans des trous, ou dans des fissures de quelques vieux bâtimens, ou bien sur le toit d'une chaumière rustique. Son chant, quoique un peu mélancolique, est néanmoins doux, filé, et assez agréable. Cet *oiseau* a de longueur totale cinq pouces trois lignes, et huit pouces de vol.

La troisième espèce est le TRAQUET, qui est fort commun dans toutes les contrées de la France, où il est connu sous des noms différens; il y arrive chaque année, dès les commencemens du printemps, et il les abandonne en automne; il fait son nid au pied d'un buisson; quelquefois aussi sous la saillie d'une pierre ou d'une racine d'arbre; il a quatre pouces dix lignes de longueur du bout du bec à celui de la queue, et huit pouces de vol.

La quatrième espèce, enfin, est le MOTTEUX ou CUL-BLANC : cet *oiseau* porte aussi différens noms dans les diverses contrées qu'il fréquente; il n'est guère plus gros que le *moineau franc*; il a cinq pouces six lignes de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et neuf pouces dix lignes de vol; il nous arrive de très-bonne heure au printemps, et il ne nous quitte que lorsque les premiers froids font disparoître les *insectes* dont il se nourrit. Il établit son nid sous une pierre ou sous une motte de terre.

Ces quatre *oiseaux* ont un mouvement de trépidation dans tout le corps, et un autre de vibration de haut en bas, dans la queue.

# PASSEREAUX.

## IIe FAMILLE.

### IIIe GENRE

Echelle de 6 p.ce 2 lign:

le Rossignol des bois

Echelle de 5 p.ce 3 lign:

le Rossignol de muraille

Echelle de 4 p.ce 10 lig.

le Traquet

Echelle de 5 p.ce 6 lig.

le Motteux ou Cul-blanc ordinaire

Gérardin del

# PASSEREAUX.

## IV^E FAMILLE.

### III^E GENRE.

Echelle de 5 p^c. 6. lig:

la Fauvette de roseaux

Echelle de 3 p^c 6. lig

le Roitelet

Echelle de 3 p^c 9. lign:

le Troglodyte

Echelle de 7 p^c ½

la Bergeronette jaune

Gérardin del.

# PLANCHE XV (TOME I).

Les quatre espèces figurées dans cette planche sont une continuation de celles que le troisième genre de la quatrième famille des *passereaux* renferme. Ce sont toujours des *becs-fins* qui, comme ceux des deux planches précédentes, ont pour caractères particuliers un bec en alêne, infiniment plus foible que celui des *alouettes*; des narines découvertes; l'ongle du doigt postérieur courbé en arc, et pas plus long que le doigt.

La première espèce est la FAUVETTE DE ROSEAUX qui est à peu près de la grosseur de la *linotte*; elle a cinq pouces six lignes de longueur totale, et neuf pouces de vol. Cette *fauvette* qui est de passage annuellement périodique en France, y arrive au printemps, et la quitte de bonne heure en automne. Elle se tient habituellement dans les roseaux où elle fait son nid avec un art admirable; ce nid est fixé à deux ou trois de ces plantes par autant d'anneaux assez lâches pour laisser à ce petit édifice la facilité de glisser, en s'élevant du nœud inférieur jusqu'au nœud supérieur de ces végétaux, quand une crue d'eau vient atteindre le fond de ce nid qui est d'un tissu serré et assez épais, pour garantir la couvée des influences dangereuses de l'humidité.

La seconde espèce est le BOITELET. Cet *oiseau*, le plus petit de tous ceux qui habitent la France, puisqu'il n'a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, que trois pouces six lignes de longueur, et six pouces de vol, y est constamment sédentaire, du moins dans certaines contrées montueuses de l'Empire. Le *roitelet* est surtout remarquable par une espèce de couronne d'un jaune doré, qu'il porte sur la tête, laquelle, sans doute, lui a valu le nom pompeux *roitelet* ou *petit roi des oiseaux*. La construction de son nid est digne d'admiration; il a une forme sphérique, ayant seulement une ouverture sur le côté; ce nid est composé de mousse affermie et consolidée par des toiles d'araignées; ses œufs qui ne sont gros que comme des pois, sont d'un blanc rose.

La troisième espèce est le TROGLODYTE, que l'on nomme improprement, et dans presque toute la France, où il est constamment sédentaire, *roitelet*. Le *troglodyte* est ce petit *oiseau* à plumage de *bécasse* et à queue retroussée, que nous voyons pendant l'hiver dans nos buchers, y entrer et en sortir incessamment, comme aussi dans des trous de vieilles murailles. Il est, après le *roitelet*, le plus petit des *oiseaux* qui vivent parmi nous, puisqu'il n'a, du bout du bec à celui de la queue, que trois pouces neuf lignes de longueur, et six pouces de vol. Il est, avec le *rouge-gorge*, de tous nos hôtes emplumés, le plus curieux, et celui qui semble rechercher davantage la compagnie de l'homme. Son nid est conformé comme celui du *roitelet*.

La quatrième espèce, enfin, est la BERGERONNETTE JAUNE, dont quelques individus passent avec nous la saison rigoureuse, quoique la masse de l'espèce abandonne notre climat aux approches de l'hiver, pour y revenir de bonne heure, au printemps. Cet *oiseau*, que l'on voit particulièrement en automne, parmi les troupeaux de *vaches* et de *moutons*, au milieu desquels il se promène avec une sorte de gravité, en hochant continuellement la queue de haut en bas, est très-susceptible d'être élevé en domesticité. Sa longueur totale est de sept pouces et demi; sa queue seule a trois pouces neuf lignes: il se plaît surtout sur le bord des ruisseaux et sur les fumiers des villages, dans lesquels il cherche des vers dont il se nourrit.

# PLANCHE XVI (TOME I).

Les trois premiers individus de cette planche sont de la cinquième famille des *passereaux*; le quatrième est seul de la sixième famille de cette même section.

Les caractères distinctifs des premiers, ainsi que de tous leurs congénères, consistent dans un bec très-court, comprimé horizontalement à sa base, et crochu à sa pointe, et dans l'ouverture de ce même bec qui est aussi large que la tête.

Les caractères distinctifs des espèces de la sixième et dernière famille des *passereaux*, consistent au contraire, dans un bec tres-allongé, droit et fort dans certains genres, grêles et courbés en arc en en-bas dans d'autres, mais allant dans tous en décroisant insensiblement de la base à la pointe.

La cinquième famille est partagée en deux genres; le premier est celui des *hirondelles*, et le second celui des *engoulevents*. Les caractères particuliers au genre des *hirondelles* consistent dans une tête grosse et aplatie en dessus; dans un cou court; dans des ailes longues; des pieds peu élevés, dont le doigt extérieur est uni avec celui du milieu jusqu'à la premiere articulation, par une courte membrane (les *martinets* ont leurs quatre doigts dirigés en avant) et enfin dans une queue qui est fourchue dans presque toutes les espèces.

Les caractères particuliers au genre des *engoulevents* consistent dans leur bec qui paroît encore plus court que celui des *hirondelles*; il est accompagné, de chaque côté de la base de ses mandibules, de poils en forme de soies, dirigés d'arrière en avant; leurs yeux gros et saillans sont susceptibles d'être offusqués par le grand éclat du jour, et leurs pieds très-courts sont souvent recouverts de plumes; ils ont les trois doigts antérieurs unis ensemble, jusqu'à la première articulation, par un rudiment de membrane, et enfin l'ongle qui termine celui du milieu est denté intérieurement comme une scie.

La première espèce du premier genre de cette famille est l'HIRONDELLE DE CHEMINÉE, qui est chez nous de passage annuel; elle y arrive vers la fin d'avril; elle fait son nid dans nos cheminées, avec de la terre humectée, qu'elle amalgame avec de la paille. Cet *oiseau* a six pouces et demi de longueur; du bout du bec à celui de la queue, et un pied de vol.

La seconde espèce de ce même genre est le MARTINET NOIR, dont les quatre doigts sont, comme nous l'avons dit, dirigés en avant. Celui-ci est la dernière des *hirondelles* qui arrivent dans nos contrées : sa longueur totale est de sept pouces dix lignes, et son vol de quinze pouces. Ce *martinet* niche dans les vieux bâtimens, dans les clochers et dans les tours antiques : il ne peut se poser à terre.

Le troisieme individu de cette planche est l'ENGOULEVENT qui est du second genre de la cinquième famille des *passereaux*. Il a dix pouces et demi de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et un pied neuf pouces de vol. Cet *oiseau* arrive chez nous, tous les ans, vers le mois de mai, et nous quitte au commencement de septembre : il niche à terre, et ne chasse qu'aux crépuscules du soir et du matin.

Le quatrième individu de cette planche enfin est la SITELLE; laquelle est du premier genre de la sixième et dernière famille des *passereaux* : les *oiseaux* de ce genre ont le bec droit, allongé en forme de coin; un peu renflé en dessus et en dessous vers sa pointe; les deux mandibules sont à peu près d'égale longueur; elles se terminent en une pointe mousse, qui est comme coupée carrément; leurs pieds sont courts et musculeux; celui du milieu de leurs trois doigts antérieurs est uni avec l'extérieur par une membrane qui ne s'étend que jusqu'à la première articulation. La *sitelle* demeure constamment parmi nous; elle a près de six pouces de longueur, et neuf pouces de vol; elle pond dans un trou d'arbre contre le tronc et les branches duquel elle grimpe à la manière des *pics*.

# PASSEREAUX.

## V.E FAMILLE.

### I.R GENRE.

Echelle de 7 p.ce 10 lign:

le Martinet noir

Echelle de 6 p.ce 1/2.

l'Hirondelle de Cheminée ou Domestique

### II.E GENRE.

l'Engoulevent d'Europe

## VI.E FAMILLE.

### I.R GENRE.

la Sittelle Ordinaire

Echelle de 10 p.ce 1/2.

Echelle de 6 p.ce

Gerardin del.

# PASSEREAUX.

## VI.e FAMILLE.

### II.e GENRE.

Echelle de ¼ pouc

le Grimpereau de muraille

### III.e GENRE.

Echelle de ½ pouc

la Huppe Ordinaire

### IV.e GENRE.

le Guêpier d'Europe

Echelle de 3 pouc.

### V.e GENRE.

le Martin-pêcheur d'Europe

Echelle de 6 p.s 9 lign.

# PLANCHE XVII (TOME I).

Cette planche, la dernière de celles qui correspondent au premier volume de cet ouvrage, représente quatre individus de genres différens; ils appartiennent néanmoins tous à la sixième et dernière famille de la section des *passereaux*. On trouve les caractères généraux de cette famille dans l'explication de la planche précédente où ils ont été exprimés à l'occasion du quatrième individu qu'elle renferme, et qui est de cette même famille.

Le second genre de cette dernière famille des *passereaux* qui est celui des *grimpereaux*, offre pour caractères particuliers aux espèces qui en dépendent, un bec long, grêle, effilé, un peu courbé en arc en en-bas, et allant en diminuant de la base à la pointe laquelle est très-aiguë; des pieds courts, terminés par des ongles crochus et acérés qui leur donnent la facilité de grimper au tronc des arbres ou contre les murailles; et enfin la réunion du doigt du milieu avec l'extérieur jusqu'à la première articulation seulement par un rudiment de membrane.

L'espèce de ce genre figurée ici est le grimpereau de muraille. Cet *oiseau*, peu commun en France, si ce n'est dans la ci-devant Lorraine allemande, a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, sept pouces de longueur, et onze de vol.

Le troisième genre est celui des *huppes* dont les caractères particuliers consistent dans un bec menu, effilé, un peu courbé en arc en en-bas; dans l'ornement de leur tête surmontée d'une huppe longitudinale, laquelle est composée d'un double rang de plumes qui s'étendent de la base du bec jusqu'à l'occiput, et que l'*oiseau* relève à volonté; dans des pieds courts, et enfin dans la réunion du doigt du milieu avec l'extérieur, jusqu'à la première articulation par une courte membrane.

La seule espèce de huppe qui se trouve en France, y arrive un peu tard au printemps, et en repart dès la fin de l'été; elle y niche dans un trou d'arbre sans autre préparation que la vermoulure sur laquelle la femelle pond quelquefois sept œufs, après avoir seulement gratté cette poussière avec ses pieds. La longueur totale de cet *oiseau* est de onze pouces, et son vol de dix-sept.

Le quatrième genre est celui des *guêpiers*, dont le bec est conformé comme celui des *huppes*, avec cette différence néanmoins qu'il est sensiblement plus large et plus fort à la base; leurs pieds sont également courts, mais le doigt du milieu des trois antérieurs, est uni avec l'extérieur, jusqu'à la premiere articulation, par une foible membrane, et avec l'extérieur par une autre membrane qui s'étend de la base jusqu'à l'origine des ongles; d'ailleurs les deux pennes intermédiaires de la queue, qui se termine en pointe, sont bien plus longues que les latérales.

Une seule espèce de ce genre paroît, et encore fort rarement, en France, à l'époque de la fin de mai; c'est le guêpier d'europe; il n'y fait qu'un séjour très-momentané. Cet *oiseau*, qui est à peu près de la taille du *mauvis*, quoique plus svelte que lui, a du bout du bec à celui de la queue, dix à onze pouces de longueur, et dix sept pouces de vol.

Le cinquième et dernier genre enfin de la sixième famille des *grimpereaux*, qui est celle qui, comme on l'a dit plus haut, termine le premier volume de cet ouvrage, comprend les *martins pêcheurs*, lesquels présentent pour caractères particuliers une tête grosse; un cou court; un bec long, droit, pointu et comprimé par les côtés; des pieds fort courts, dont celui du milieu des trois doigts antérieurs est étroitement uni avec l'extérieur jusqu'à la troisième articulation, de manière que ces deux doigts ainsi réunis semblent n'en former qu'un très-large; le même doigt intermédiaire est de plus uni au doigt intérieur, qui est le plus court de tous, jusqu'à la première articulation seulement.

On ne trouve également en France qu'une seule espèce ce genre de; c'est le martin-pêcheur d'europe: il y est constamment sédentaire; il niche sur la rive des eaux, dans des trous creusés par les *rats* ou par les *hirondelles de rivage*; sa ponte est au moins de six œufs. La longueur de cet *oiseau*, mesuré du bout du bec, qui a deux pouces d'étendue, à celui de la queue, est de six pouces neuf lignes, et son vol de dix pouces deux lignes.

# PLANCHE XVIII (TOME II).

NOTA. *La troisième section de l'ordre des* fissipèdes proprement dits *renferme les* oiseaux grimpeurs *qui excellent dans cet exercice : aussi la nature, en les formant, a donné à tous des pieds courts puissamment musculés ; quatre doigts épais, forts et nerveux, dont deux sont dirigés en avant, et deux en arrière, au moyen desquels ils peuvent s'accrocher au tronc, comme aux branches des arbres, soit en montant, soit en descendant. Tous les* grimpeurs *ont les deux doigts antérieurs unis ensemble, et à leur base seulement, par une courte membrane.*

Cette section ne contient que trois genres.

Le premier est celui des *pics* qui sont les grimpeurs par excellence. Leurs caractères distinctifs consistent dans une tête fort grosse ; dans des muscles du cou, très-épais et très-forts ; dans un bec droit, d'une substance compacte ; dense et très-solide : cet organe de la mastication est taillé en coin, carré à sa base, cannelé dans toute sa longueur et comme tronqué net à sa pointe ; la langue de ces *oiseaux* est ronde, armée, à son extrémité, de petites pointes courbées en arrière, et susceptible de s'étendre beaucoup au delà du bec ; enfin les pennes de leur queue, qui, non-seulement sont étagées en coin, mais qui sont aussi très-dures, très-roides et fléchies en dessous, leur servent de point d'appui dans les diverses évolutions qu'ils exécutent en grimpant.

Le premier individu de cette planche, est le PIC NOIR, qui n'est pas également commun dans toutes les parties de la France ; il est néanmoins constamment sédentaire dans celles qu'il habite. Cet *oiseau* a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, seize à dix-huit pouces de longueur, et deux pieds quelques pouces de vol. Il pond dans le trou d'un arbre qu'il a pratiqué à coups de bec, deux ou trois œufs parfaitement blancs.

Le second individu du même genre est l'ÉPEICHE ou le PIC VARIÉ. Celui-ci qui se trouve danspresque toutes les forêts de l'Empire, où on le rencontre en toutes les saisons, est bien plus commun que le *pic noir* ; il niche, comme lui, dans un trou d'arbre qu'il s'est creusé de même à coups de bec. La longueur totale de ce *pic* est de huit à neuf pouces ; il a treize à quatorze pouces de vol.

Le second genre est celui des *torcols*, qui ont pour caractères distinctifs un bec court, quatre doigts dont deux sont dirigés en avant et deux en arrière ; une langue longue, extensible et vermiforme comme celle des précédens ; et enfin une queue dont les pennes, au lieu d'être roides, comme les leurs, sont au contraire flexibles.

La seule espèce de ce genre que l'on trouve en France, et où elle n'est que de passage périodique chaque année, depuis le printemps jusqu'à la fin de l'été, est le TORCOL ORDINAIRE, qui est ici figuré. Cet *oiseau*, qui n'est guére plus gros qu'une *alouette*, a six pouces et demi de longueur du bout du bec à celui de la queue, et neuf pouces six lignes de vol. Quoiqu'il ait deux doigts en avant et deux en arrière, comme les *pics*, néanmoins il ne grimpe pas comme eux aux arbres. La femelle pond dans un trou d'arbre qu'elle rencontre tout fabriqué, huit à dix œufs d'un blanc d'ivoire, sans autre préparation de nid que la vermoulure de ce trou.

Le troisième genre est celui des *coucous*, dont on a représenté ici la seule espèce qui, chaque année, arrive chez nous au mois de mai, et nous quitte en septembre : cette espèce est le COUCOU ORDINAIRE, dont les caractères consistent dans un bec médiocrement long, très-peu arqué, arrondi à sa base qui est surmontée d'un rebord saillant, lequel entoure les narines, et qui a sa pointe un peu fléchie en en-bas. La langue de cet *oiseau* est, comme celle des espèces des deux genres précédens, longue, vermiforme et extensible ; il a, comme elles, deux doigts en avant et deux en arrière, avec une queue carrée.

Le *coucou* qui a treize à quatorze pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et vingt-deux pouces et demi de vol, ne construit point de nid ; sa femelle va pondre dans celui d'un petit *oiseau* son œuf ou ses œufs qui sont parfaitement ronds, à coque très-fragile et d'un blanc sale marqué de points rougeâtres et de quelques lignes noires ; le *coucou* femelle abandonne ainsi à une mère étrangère le soin de sa progéniture.

# OISEAUX GRIMPEURS

## Ier GENRE.

Echelle de 8 pc. ½.

le Pic noir

Echelle de 4 pc. ½

l'Epeiche ou Pie varié

## IIe GENRE

le Torcol Ordinaire

Echelle de 6 pc. ½.

## IIIe GENRE.

le Coucou Ordinaire

Echelle de 7 pouc.

Gérardin del.

# GALLINACÉS.

## Ier GENRE.

Echelle de 7 p.ces

le Pigeon Biset ou Fuyard

Echelle de 11 pouc

la Tourterelle

Echelle de 16 p.ces ½

## IIe GENRE.

### Ie Tribu.

le Grand Coq de Bruyeres

Echelle de 7 p.ces

la Gelinotte

Gerardin del.

# PLANCHE XIX (TOME II).

NOTA. *Cette quatrième et dernière section de l'ordre des* oiseaux fissipèdes proprement dits *renferme les* gallinacés, *parmi lesquels nous avons pris tous nos* oiseaux *de basse-cour : ce sont presque tous des animaux à vol pesant, mais dont la course est très-rapide. La plupart des espèces ont les pieds courts et armés, dans le mâle, d'un éperon plus ou moins pointu; leurs doigts, dentés sur les bords, sont réunis, à leur base, par une courte membrane; la mandibule supérieure de leur bec est légèrement arquée, et leurs narines sont recouvertes par une pièce charnue. La plupart d'entr'eux ont en outre des caroncules ou des appendices également charnus, soit autour de la base du bec, soit autour des yeux. Cette section est partagée en sept genres, dont un individu de chacun d'eux au moins, est figuré dans ces trois planches* XIX, XX et XXI.

Les caractères particuliers au premier genre, qui est celui des *pigeons*, consistent dans leur bec qui est droit, dont le bout de la mandibule supérieure est un peu renflé et courbé; et dans leurs narines à demi couvertes d'une membrane épaisse et molle.

La première espèce de ce genre est le BISET, ou PIGEON FUYARD OU DOMESTIQUE, qui, chaque année, nous arrive, en troupes nombreuses, des régions du midi, dès le mois de février, et nous quitte à la fin d'octobre. Durant le temps que cet *oiseau* passe avec nous, il se tient dans la solitude la plus reculée des forêts, ou parmi les rochers arides, dans les fissures desquels il établit son nid, ou bien dans un creux d'arbre; la femelle y pond deux fois deux œufs parfaitement blancs, et desquels il éclôt deux petits, dont l'un est ordinairement mâle et l'autre femelle. Le *biset* a quatorze pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et vingt-deux pouces de vol.

La seconde espèce de ce même genre est la TOURTERELLE, qui n'a de longueur totale, du bout du bec à celui de la queue, que onze pouces, et un pied huit pouces de vol : elle est également de passage annuel chez nous, où elle arrive à la mi-mai, et en repart dès la fin de l'été : elle se tient dans les bois comme le précédent; elle y construit son nid au sommet d'un arbre le plus élevé; elle le compose de bûchettes, et y pond deux œufs d'un blanc pur. Le mâle de l'une et l'autre de ces deux espèces partage alternativement avec sa femelle le soin de l'incubation, comme le font tous ceux de ce genre.

Le second genre est celui des *tétras* qui tous sont d'un naturel farouche et sauvage : leur forme est épaisse, et leur chair est recherchée comme un mets très-délicat : ils ont tous au-dessus de l'œil un espace dégarni de plumes, lequel est revêtu d'une peau nue, ordinairement rouge. On a partagé ce genre en trois tribus dont les caractères se tirent, soit de la nudité ou de la non-nudité du tarse, soit de la forme différente des appendices qui accompagnent leurs sourcils, soit enfin de la présence ou de l'absence d'un ergot à ce même tarse.

La première tribu de ce genre renferme ceux de ces *oiseaux* qui ont pour caractères distinctifs, un bec en cône courbé; un tarse garni de plumes; point d'ergot et la queue pleine ou fourchue.

Deux espèces de cette tribu sont figurées dans cette planche; savoir, le GRAND COQ DE BRUYÈRE et la GÉLINOTTE. Le premier, qui est gros comme un *paon*, a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, deux pieds neuf pouces de longueur, et trois pieds de vol. On ne trouve guères cet *oiseau* en France, si ce n'est sur les hautes montagnes des Alpes, et particulièrement sur celles des Vosges. La femelle, qui est seule chargée du soin de sa progéniture, pond de cinq à dix œufs blancs, tachetés de jaune, lesquels elle place sur la mousse dans un lieu sec, sans aucune autre préparation de nid.

La seconde espèce, qui est un peu plus grosse que la *perdrix grise*, a quatorze pouces de longueur totale, et vingt-un pouces de vol : elle habite les mêmes contrées que la précédente; elle fait également son nid à terre parmi les touffes de bruyères ou sous des branches basses de coudrier; la femelle pond dans ce réduit, qui est fabriqué sans beaucoup d'apprêts, de quinze à vingt œufs un peu plus gros que ceux de *pigeons*; ces deux espèces sont constamment sédentaires sur les montagnes que nous venons d'indiquer.

# PLANCHE XX (TOME II).

Le premier individu de cette planche est de la deuxième tribu du deuxième genre de la section des *gallinacés*. Cette tribu renferme les *oiseaux* qui ont pour caractères particuliers un bec en cône courbé, une tête dénuée de membranes charnues, des sourcils rouges, des tarses nus, un ergot aux pieds du mâle et une queue très-courte.

Ce premier individu, la seule espèce de *perdrix* que l'on a figurée dans cet ouvrage, est la BARTAVELLE, que l'on ne rencontre guères que sur les hautes montagnes de nos départemens méridionaux, d'où elle descend dans la plaine à deux époques de l'année: la première, au printemps, pour y faire sa ponte, sans autre préparation de nid que quelques feuilles sèches, et quelques herbages sur lesquels elle dépose de huit à quinze œufs blancs, pointillés de rougeâtre, et à peu près gros comme ceux d'une petite *poule*. La seconde époque où elle quitte encore les montagnes pour descendre dans la plaine, est celle où en automne l'intempérie de la saison l'oblige à venir y chercher un abri contre ses rigueurs, dans les bruyères et les broussailles des petits bois de ces terrains moins élevés. Cette *perdrix* est du double plus grosse que la *perdrix rouge*.

La deuxième espèce de cette planche est la CAILLE, qui forme à elle seule la troisième tribu du deuxième genre de la section des *gallinacés*. Ses caractères particuliers consistent dans un bec en cône courbé; dans une tête dénuée de membranes charnues; dans une tache nue et sans rouge, laquelle est placée derrière l'œil; dans un tarse nu, et enfin dans une queue fort courte.

La *caille*, qui n'est que de passage annuellement périodique en France, y fait sa ponte dans un petit enfoncement qu'elle a pratiqué en terre en la grattant avec ses pieds; elle le garnit d'herbes et de feuilles sèches, sur lesquelles elle pond de quinze à vingt œufs, fort gros, eu égard à sa taille; ils sont grisâtres, mouchetés de brun. C'est à la femelle seule que la nature a dévolu le soin pénible de l'incubation; son mâle qui est d'une inconstance outrée, ne prend aucune part à l'éducation de ses enfans, qui en naissant sont capables de courir et de chercher, en suivant leur mère, la nourriture qui leur convient. La *caille* a sept pouces six lignes de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et quatorze pouces de vol.

Le troisième individu de cette planche est le PAON ORDINAIRE, qui forme aussi à lui seul le troisième genre de la section des *gallinacés*. Ce magnifique *oiseau*, originaire des Indes, est depuis long-temps naturalisé en France où il propage son espèce; il a pour caractères particuliers et distinctifs un bec en cône courbé; une tête qui, au lieu d'être garnie de membranes charnues, est ornée d'une superbe aigrette composée de vingt-quatre plumes dont les sommets, épanouis en rond, offrent une espèce d'œil dans leur milieu. Ses pieds nus sont armés d'un ergot ou éperon, et les couvertures supérieures de sa queue, qui ont quelquefois plus de quatre pieds de longueur, sont terminées par un épanouissement au centre duquel on voit une tache de diverses couleurs, et que l'on a comparée à un œil; elles sont susceptibles de se relever dans un plan vertical pour former ce que l'on appelle la *roue*. Le *paon* mâle est un *oiseau* polygame qui, lorsqu'il a acquis toute sa croissance, a quelquefois quatre pieds de longueur, de l'extrémité du bec à celle des couvertures supérieures de la queue; la femelle, qui est infiniment plus petite, pond comme les *poules*, sans préparation de nid, de huit à douze œufs blancs, tachetés de brun et gros comme ceux du *dindon*.

Le quatrième *oiseau* de cette planche, enfin, est le FAISAN ORDINAIRE: il est du quatrième genre de la section des *gallinacés*.

Originaire des bords du *Phase* en Asie, le *faisan* s'est depuis long-temps à demi domesticisé en France où on ne l'élève guères que dans des enceintes murées, au milieu des forêts, et auxquelles on a donné le nom de *faisanderies*. Cet *oiseau*, gros comme un *coq ordinaire*, a deux pieds dix pouces six lignes de longueur, mesuré de l'extrémité du bec à celle de la queue.

Il a pour caractères particuliers le bec en cône courbé; une tête dénuée de membranes; les joues dégarnies de plumes; une huppe soyeuse sur le sommet de la tête; les pieds nus, armés d'un ergot court et pointu dans le mâle seulement, et enfin une queue longue, terminée en pointe et dont les deux pennes du milieu recouvrent les latérales qui vont en diminuant de longueur, à mesure qu'elles sont plus extérieures. La femelle pond ordinairement de douze à quinze œufs d'un gris verdâtre, maculés de petites taches brunes, et plus petits que ceux *de poule*.

# GALLINACÉS.

## IIe GENRE.

*2e Tribu*

*Echelle de 9 pc.*

la Bartavelle

*3e Tribu*

*Echelle de 7 pouc. ½.*

la Caille

## IIIe GENRE.

le Paon Ordinaire

*Echelle de 3 pieds 8 pouces*

## IVe GENRE.

le Faisan Ordinaire

*Echelle de 2 pieds, 10 pc 6 lig.*

*Gerardin del.*

# GALLINACES.

## Vᵉ GENRE

Echelle de 10 pᶜ ½

la Pintade Commune

## VIᵉ GENRE

Echelle de 16 pᶜ ½

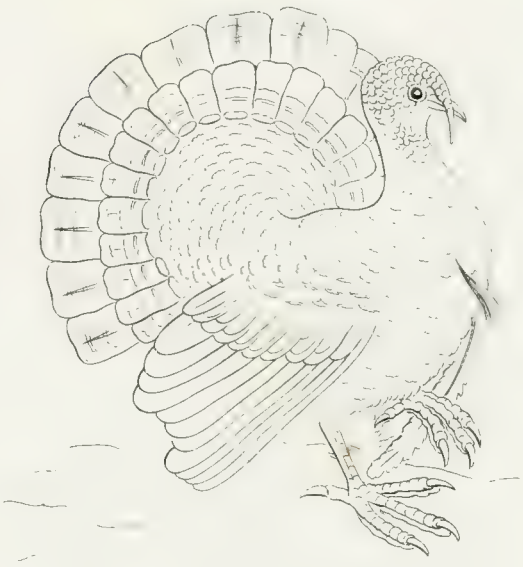

le Dindon

## VI. GENRE.

le Coq

Echelle de 18. pᶜ

## VIIᵉ GENRE.

la Grande Outarde

Echelle de 18. pᶜ

Gérardin del

# PLANCHE XXI (TOME II).

Les quatre individus de cette planche forment entre eux les trois derniers genres de la dernière section des *oiseaux fissipèdes proprement dits*, qui est celle des *gallinacés*.

Le premier est la PINTADE, qui, quoiqu'originaire d'Afrique, s'est néanmoins naturalisée en France, et même dans les parties les plus septentrionales de ce vaste Empire, au point d'y propager son espèce, comme si elle étoit dans son pays natal. Cet *oiseau* qui forme à lui seul le cinquième genre des *gallinacés* indigènes de la France, présente pour caractères distinctifs et particuliers, un bec en cône courbé; une membrane charnue de chaque côté de l'ouverture de cet organe; une protubérance osseuse et conique qui s'élève, en se dirigeant en arrière, sur le sommet de la tête; une tête et un cou absolument dégarnis de plumes, et n'offrant que quelques poils roides et noirs, disséminés en arrière de ces parties; et enfin des pieds nus, sans ergots, avec une queue courte et pendante.

La *pintade* a, de longueur totale, prise du bout du bec à celui de la queue, vingt-deux pouces. La femelle pond dans nos contrées de quinze à dix-huit œufs, légèrement teintés de couleur de rose. Le peu d'attachement que cet *oiseau* montre pour sa progéniture, oblige les personnes qui veulent en conserver l'espèce, à en faire couver les œufs par une *poule*.

Le sixième genre de cette même section est composé du DINDON et du COQ que l'on a réunis ensemble, et figurés de même dans cette planche, soit parce qu'ils sont l'un et l'autre les deux *oiseaux* étrangers les plus anciennement domestiques chez nous, soit parce qu'ils ont des caractères et des habitudes à peu près semblables.

Tous deux ont les trois doigts antérieurs unis ensemble, jusqu'à la première articulation seulement, par une courte membrane qui les borde dans toute leur étendue, jusqu'à l'origine des ongles; leur bec est en cône courbé, et le mâle de l'une et de l'autre espèce porte un ergot à chaque pied.

Quoique tous deux ayent le sommet de la tête dégarni de plumes, et surmonté d'une membrane charnue, cette partie néanmoins est recouverte, dans le *dindon*, de papilles et de mamelons charnus qui se répandent jusque sur le cou; il porte en outre à la base de sa mandibule supérieure une espèce de cône flasque et pendant, susceptible de s'étendre à la volonté de l'animal, jusque sur sa poitrine, au haut de laquelle le mâle seul porte une longue touffe de crins; il a aussi la faculté de relever, quand il lui plaît, et pour en former verticalement la *roue*, les grandes couvertures supérieures de sa queue, ce que ne peut, ou du moins ne fait jamais la femelle.

Les joues du *coq* sont, à la vérité, nues comme celles du *dindon*; mais, au lieu de ce cône flasque que l'on remarque sur la base supérieure du bec de celui-ci, le *coq*, au contraire, a sur le sommet de la tête, à partir de la racine de sa mandibule supérieure, une crête charnue, droite, roide, dentée à son bord supérieur, de couleur rouge, et qui s'étend jusqu'à l'occiput; ou bien une huppe composée d'un plus ou moins grand nombre de plumes; deux barbillons, de même nature que sa crête et de même couleur qu'elle, lui pendent de chaque côté de la base inférieure du bec, et les pennes de sa queue forment deux plans verticaux adossés l'un contre l'autre, lesquels retombent en demi-cercle.

Ces deux *oiseaux* sont polygames, et à leurs femelles seules est départi le soin de leur progéniture; elles pondent un grand nombre d'œufs, sans aucune préparation de nid; leurs petits, en naissant, sont en état de se pourvoir eux-mêmes de nourriture.

Le septième et dernier genre, enfin, des *oiseaux fissipèdes proprement dits* est celui des OUTARDES, dont on a figuré ici la grande espèce.

Leurs caractères distinctifs sont d'autant plus faciles à saisir, que non-seulement elles n'ont que trois doigts en avant, sans pouce ni ergot, et que ces mêmes doigts sont dénués de membranes, mais encore en ce que la partie inférieure de leurs jambes, que l'on nomme improprement les *cuisses*, est dégarnie de plumes: leur bec d'ailleurs est conformé comme celui de tous les *gallinacés*.

La *grande outarde* a trois pieds de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, et six pieds huit pouces de vol ou d'envergure. La ponte de cet *oiseau*, qui ne construit point de nid, consiste dans un nombre plus ou moins considérable d'œufs qui sont gros comme ceux d'une *oie*; leur couleur est d'un brun olivâtre clair, marqué de taches d'un brun plus foncé.

# PLANCHE XXII (TOME II).

NOTA. *C'est à cette planche que commence l'ordre second de la classe des* oiseaux : *c'est celui des* fissipèdes de rivages. *Ce sont ceux qui, comme l'on sait, ne fréquentent que le bord des eaux, dans la fange desquelles ils passent la plus grande partie de leur vie à la recherche de petits poissons, de reptiles, de vers et d'insectes aquatiques, dont ils font leur principale nourriture.*

LORSQUE l'Ordonnateur suprême créa les *oiseaux* de cet ordre, il les conforma d'une manière analogue au genre de vie qu'il leur destinoit; il donna à la plupart, non-seulement des pieds fort élevés et un cou proportionné à la longueur de ces parties, mais il munit encore la base de leurs trois doigts antérieurs, de demi-membranes qui, en unissant ces doigts entr'eux, seulement jusqu'à la première articulation, les soutiennent sur la surface des terrains fangeux qu'ils parcourent sans y enfoncer. Il a fait plus en leur faveur; il leur a dégarni de plumes une partie plus ou moins considérable du bas de la jambe, que l'on nomme vulgairement et improprement la *cuisse*, afin qu'ils entrassent plus facilement dans l'eau sans mouiller leur plumage. C'est à ce dénuement de plumes au bas de leurs jambes que l'on reconnoît facilement les individus de cet ordre, que nous avons divisé en familles seulement, d'après la conformation différente du bec des *oiseaux* qui le composent.

La première famille, qui ne renferme que le seul genre des *hérons*, est composée de ceux de ces *oiseaux* qui ont le bec long, fort, épais à sa base, se terminant insensiblement en une pointe très-aiguë; les narines longues et étroites; le cou très-allongé et peu recouvert de plumes sur le derrière; le corps efflanqué et aplati sur les côtés; les ailes amples, convexes, et la queue fort courte.

Ce genre est divisé en trois tribus.

Dans la première, on trouve les *hérons proprement dits*, dont on a figuré ici quatre espèces. Leurs caractères particuliers consistent dans l'ongle du doigt du milieu, qui est denté en scie sur son bord intérieur; dans leurs yeux, entourés d'une peau nue, au centre de laquelle ils paroissent comme implantés et dans la base même de ce bec; ce qui donne à ces animaux un air singulièrement stupide.

La première espèce est le HÉRON COMMUN, qui a quelquefois trois pieds de longueur, du bout du bec à celui de la queue; son vol est de cinq pieds, et la partie nue du bas de ses jambes est au moins de trois pouces.

Cet *oiseau* farouche, toujours errant et vagabond, vit constamment solitaire, sinon dans le moment de sa pariade, époque à laquelle il s'unit à une compagne pour le temps seul de la reproduction de son espèce : ils travaillent de concert l'un et l'autre à la construction de leur nid, qu'ils établissent à la cime d'un des arbres les plus élevés de la forêt; la femelle y pond quatre ou cinq œufs oblongs, d'un bleu verdâtre, sur lesquels on ne voit aucune tache.

La seconde espèce est l'AIGRETTE. Ce *héron*, quoiqu'assez rare en France, y paroît néanmoins quelquefois; il a dix-neuf pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et près de trois pieds de vol. Toute sa robe est d'un blanc de neige le plus éclatant : de chacune de ses épaules, il part des plumes d'une texture particulière, qui s'étendent jusqu'au-delà de la longueur de son corps : on les emploie à former de magnifiques panaches ou aigrettes; et c'est de là, sans doute, que cet *oiseau* a pris le nom qu'il porte.

La troisième espèce est le BLONGIOS, qui est le plus petit des *hérons* : en effet, il n'est guères plus gros qu'un *râle*, n'ayant que treize pouces neuf lignes de longueur totale, et un pied sept pouces de vol : il est fort commun sur les petits étangs de montagnes des Vosges, où il arrive des lacs de la Suisse pour y faire sa ponte.

La quatrième espèce enfin est le CRABIER GENTIL, qui se trouve dans toute l'Europe, sur les montagnes comme dans la plaine, le long du bord des eaux douces ou salées, vives ou dormantes, dans les régions chaudes comme dans les climats froids. Il a dix-neuf pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et deux pieds quatre pouces d'envergure.

# OISEAUX DE RIVAGES.

## *I^re FAMILLE.*

### *I^re Tribu*

Echelle de 2 pieds 10 pouc:

le Héron commun

Echelle de 19 p^s

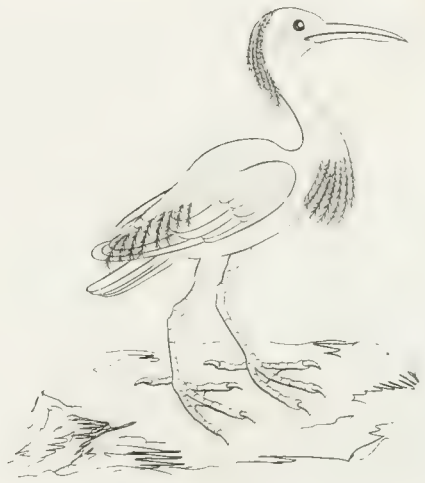

l'Aigrette

le Blongios

Echelle de 13 p^s 9 lign:

le Crabier gentil

Echelle de 19 p^s

Gérardin del.

# OISEAUX DE RIVAGES.

## 1re FAMILLE.

### 1re Tribu

Echelle de 2 pieds 5 pouces.

le Butor ordinaire

Echelle de 20 pouces.

le Bihoreau

### 2e Tribu

la Cigogne blanche

Echelle de 3 pieds ½.

### 3e Tribu

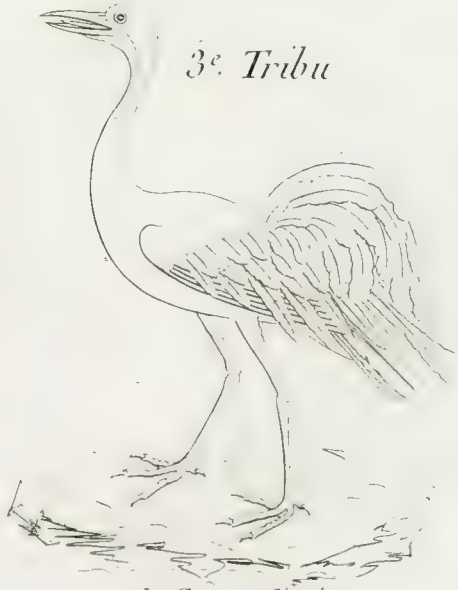

la Grue ordinaire

Echelle de 4 pieds.

Gérardin del.

# PLANCHE XXIII (TOME II).

Les quatre individus de cette planche sont une suite du premier genre de la première famille des *oiseaux fissipèdes de rivages*.

Les deux premiers qu'elle représente, savoir, le *butor* et le *bihoreau*, sont encore de la première tribu, dont ils ont les caractères; et le troisième, la *cigogne blanche*, est de la seconde tribu de ce même genre.

Tous les *oiseaux* de cette seconde tribu ont pour caractères distinctifs un bec gros, long, pointu, droit et lisse; l'œil plus éloigné de la base du bec que ceux de la tribu précédente; ce qui leur donne un air beaucoup moins stupide: leur doigt du milieu est uni avec les deux de chaque côté par une courte membrane, et leurs ongles sont sans dentelures.

Le quatrième individu, enfin, qui est la *grue ordinaire*, est de la troisième tribu du genre des *hérons*: cet *oiseau* a pour caractères généraux et particuliers un bec moins long que celui des espèces des tribus précédentes; ce bec d'ailleurs est plus droit; il est pointu, denté à son extrémité et lisse dans tout le reste de sa longueur; une partie de sa tête est dénuée de plumes; les pennes de ses ailes, celles qui avoisinent le corps, sont prolongées et recourbées en forme de lame de faulx, lesquelles se relèvent au dessus du croupion: le seul doigt du milieu est uni avec l'extérieur par une courte membrane, et les ongles sont sans dentelures.

Le BUTOR qui habite les marais comme le bord de presque tous les étangs de la France est un *oiseau* aussi patient à attendre la proie qu'il guette qu'il est prévoyant pour son salut, et courageux dans sa défense, lorsqu'il ne peut plus fuir. Sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de deux pieds cinq pouces, et son vol de trois pieds dix pouces.

Le *butor* mâle est surtout remarquable par un son de voix particulier, fort, retentissant, et qui approche beaucoup du mugissement du *taureau*; on l'entend de très-loin, surtout pendant la nuit. Sa femelle établit son nid dans les roseaux; elle le construit de ces plantes sèches qu'elle amoncelle, et elle y pond quatre ou cinq œufs d'un gris verdâtre.

Le BIHOREAU est une autre espèce, toujours du genre des *hérons*, de moyenne taille. Il n'a que vingt pouces de longueur totale, et trois pieds deux pouces de vol; il est bien moins haut monté qu'aucun autre individu de ce genre: il se distingue de ses congénères par les trois plumes longues et étroites qui, partant de son occiput, lui forment une sorte de huppe assez élégante. Cet *oiseau* n'est pas fort commun en France.

La CICOGNE BIANCHE, quoique plus abondante chez nous, n'y est cependant qu'un *oiseau* d'un passage rapide pour la plupart des départemens intérieurs; il semble qu'il ait choisi de préférence ceux du Haut et Bas-Rhin dans lesquels il vit, pour ainsi dire, à demi domesticisé. C'est là qu'il établit son nid sur le sommet de vieilles tours abandonnées, ou bien à la pointe de quelque clocher, ou sur le faîte des cheminées des villes et des villages, au haut desquelles on lui prépare un réduit commode pour sa ponte, qui est de deux et rarement de trois œufs, un peu moins gros que ceux de l'*oie*; ils sont d'un blanc jaunâtre. La *cicogne* a trois pieds et demi de longueur du bout du bec à celui de la queue, et six pieds quelques pouces de vol.

Quoique la GRUE soit originaire des pays du Nord, elle visite cependant chaque année, et à des époques périodiquement régulières, les contrées méridionales de l'empire français: c'est à ce moment qu'elle traverse par bandes quelquefois fort nombreuses, plusieurs de nos départemens intérieurs, sans cependant s'arrêter dans aucun, que le temps nécessaire pour y prendre à la hâte un peu de nourriture. Cet *oiseau*, un des plus grands qui paroissent chez nous, a au moins quatre pieds de longueur, du bout du bec à celui de la queue, et une envergure proportionnée à cette dimension.

# PLANCHE XXIV (TOME II).

On a figuré dans cette planche quatre individus dont le premier est de la deuxième famille de l'ordre des *oiseaux fissipèdes de rivages*, lequel ne renferme que cette seule espèce indigène de la France : les trois autres appartiennent à la troisième famille de ce même ordre.

Le premier de ces individus présente pour caractères généraux et particuliers un bec long et foible, aussi large à sa base que la tête : ce bec, qui est droit et aplati horizontalement dans toute sa longueur, se dilate en s'élargisssant à son extrémité, en une espèce de disque qui a la forme d'une SPATULE; ce qui a fait donner à cet *oiseau* le nom qu'il porte : ses trois doigts antérieurs sont réunis entr'eux par un rudiment de membrane dont ils sont tous légèrement bordés; cette membrane ne s'étend pas entre les doigts au delà de leur première articulation.

La classification de cet *oiseau* a été parmi les ornithologistes anciens l'objet d'une discussion que l'immortel Buffon a tranchée d'après la seule forme du bec de cet animal.

Quoique la *spatule* semble ne fréquenter que les bords de la mer, cependant elle s'échappe quelquefois dans l'intérieur de ce vaste Empire, où elle ne séjourne, à la vérité, que très-instantanément.

Cet *oiseau*, qui est à peu près gros comme le *héron commun*, a, de longueur totale, du bout du bec à celui de la queue, deux pieds huit pouces; il niche sur les arbres les plus élevés des forêts qui avoisinent la mer.

Cinq genres partagent la troisième famille de cet ordre : les uns renferment les oiseaux qui ont le bec grêle, ordinairement rond, foible et plus ou moins long, les autres contiennent ceux de ces animaux qui ont ce même organe comprimé horizontalement, tantôt recourbé en en-haut, et d'autrefois en en-bas; dans ceux-ci le bec est renflé par le bout, qui est uni ou raboteux, et dans ceux-là il est droit et comprimé sur les côtés.

Le premier genre de cette famille est celui de l'AVOCETTE, laquelle est seule de ce genre : ses caractères généraux et particuliers consistent dans un bec grêle, rond, foible, long, un peu comprimé horizontalement et recourbé de manière que sa pointe regarde le ciel.

Quoique cet *oiseau* ait les trois doigts antérieurs unis ensemble par des membranes entières, on ne doit cependant pas le ranger parmi les *palmipèdes*; seulement il fait, sous ce rapport, une exception à la règle générale des *fissipèdes de rivages* dont il a tous les autres caractères. D'ailleurs il nous suffit que les grands maîtres en *ornithologie* rangent cet *oiseau* parmi les *fissipèdes de rivages*, pour que nous ne nous permettions pas de le placer ailleurs.

L'*avocette*, qui paroît un *oiseau* exclusivemement propre aux rivages de nos côtes maritimes, s'en éloigne cependant quelquefois pour visiter momentanément l'intérieur de la France.

Elle est grosse à peu près comme le *pluvier doré*, ayant dix-sept pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue. Salerne prétend qu'elle niche sur les côtes du ci-devant bas-Poitou.

Le deuxième genre de cette troisième famille renferme les PLUVIERS, qui n'ont tous que trois doigts en avant sans pouce en arrière. Ce genre se divise en trois tribus, d'après des caractères particuliers aux espèces que chacune de ces tribus renferme.

La première, par exemple, contient celles qui ont le bec grêle, droit, médiocrement long et un peu renflé par le bout : leur doigt extérieur est uni, à sa base, avec celui du milieu par une petite portion de membrane.

Deux espèces de cette tribu sont ici figurées : la premiere est le PLUVIER DORÉ, qui n'est que de passage dans l'intérieur de la France, seulement pendant la durée des pluies d'automne, et toujours on l'y voit en bandes nombreuses qui se tiennent dans les prairies basses et humides.

Cet *oiseau* est à peu près de la grosseur d'une *tourterelle*; sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de dix pouces trois lignes, et son vol de dix-huit pouces huit lignes.

La seconde espèce de cette même tribu est le GUIGNARD, qui est plus petit que le *pluvier doré;* il n'a guère que huit pouces et demi de longueur, de la pointe du bec au bout de la queue; il ne paroît guères, et c'est toujours assez rapidement, dans quelques départemens intérieurs, qu'au mois de mars et au commencement de septembre, et toujours il s'y trouve en bandes assez nombreuses.

# OISEAUX DE RIVAGES.

## IIe FAMILLE.

### GENRE UNIQUE.

Echelle de 16. pc

la Spatule blanche

## IIIe FAMILLE.

### Ier GENRE.

Echelle de 17 pc

l'Avocette

### IIe GENRE.

*1re Tribu.*

Echelle de 10. pc 3. lig:

le Pluvier doré

Echelle de 8 pc ½.

le Guignard

# OISEAUX DE RIVAGES.

## IIIe FAMILLE.

### IIe GENRE.

2e Tribu.

Echelle de 12 pc 5 lign:

l'Echasse

3e Tribu

Echelle de 16 pouc:

l'Huitrier

### IIIe GENRE.

Echelle de 18 pc

le Vanneau ordinaire

Echelle de 8 pc 3 lign:

le Tourne-pierre

Gérardin del.

# PLANCHE XXV (TOME II).

Les deux premiers individus de cette planche sont l'un et l'autre du deuxième genre de la troisième famille des *oiseaux fissipèdes de rivages*.

La première espèce est l'ÉCHASSE, qui forme à elle seule la deuxième tribu de ce genre. La seconde espèce est l'HUITRIER, qui est seul aussi dans la troisième tribu du même genre.

*L'échâsse* offre pour caractères particuliers un bec très-long, cylindrique, courbé en en-bas et un peu renflé vers le bout; des jambes et des tarses grêles et fort élevés; enfin une courte membrane qui unit le doigt extérieur avec celui du milieu, par leur base, jusqu'à la première articulation seulement.

Cet *oiseau* qui est partout fort rare, se trouve néanmoins également sur toutes nos côtes maritimes qu'il quitte momentanément quelquefois pour se porter sur les marais de certains départemens de l'intérieur. La longueur de l'*échâsse*, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de plus d'un pied; elle a vingt-sept pouces de vol.

Un bec long, rétréci, terminé en coin et comme comprimé horizontalement entre les narines et son extrémité; la pointe mousse de ce bec qui se dirige un peu vers le ciel; celui du milieu des trois doigts antérieurs, uni avec l'extérieur depuis sa base jusqu'à la première articulation seulement, et l'absence d'un pouce, sont les caractères particuliers à l'*huitrier*, qui, sans être plus commun que le précédent sur nos côtes maritimes, paroit néanmoins chaque année sur celles des départemens de la Charente et de la Somme.

Cet *oiseau*, qui est de la taille à peu pres d'une *corneille*, a seize pouces de longueur, du bout du bec à celui de la queue, et trente-un pouces six lignes de vol.

Des deux autres individus que cette planche renferme, le VANNEAU ORDINAIRE est de la première tribu du troisième genre de la troisième famille, et le TOURNE-PIERRE est de la deuxième tribu du même genre.

Le *vanneau ordinaire* a pour caractères généraux et particuliers trois doigts en avant avec un pouce en arrière, mais ce pouce est si court qu'il appuie à peine contre terre en marchant; un bec droit et un peu renflé par le bout avec des narines fort petites: la base de ses doigts est garnie d'un rudiment de membrane qui les unit ensemble jusqu'à la première articulation seulement.

Le *vanneau* est un *oiseau* de passage qui arrive dans nos contrées en bandes quelquefois fort nombreuses, dès la fin d'avril.

La femelle pond trois ou quatre œufs d'un vert sombre, tachetés de brun; elle les dépose dans un foible enfoncement qu'elle a fabriqué sur un petit tertre élevé dans quelque prairie humide.

Cet *oiseau*, qui a dix-huit pouces de longueur totale, et vingt-huit pouces de vol, nous abandonne lorsqu'à l'arrière-saison les premiers froids font disparaître les vers qui, s'enfonçant alors plus avant dans la terre, l'obligent d'aller ailleurs chercher sa nourriture, qui consiste uniquement dans ces animaux.

Les caractères généraux et particuliers au *tourne-pierre*, se tirent de la forme de son bec qui est comprimé horizontalement, épais à sa base, et allant en diminuant insensiblement vers sa pointe, qui est un peu courbée en en-haut; la substance dont cet organe est composé est d'une nature de corne fort dure. Tous les doigts de cet *oiseau* sont séparés, et ne présentent entr'eux aucun vestige de membrane.

Le *tourne-pierre* ne fréquente que nos côtes maritimes; il n'a de longueur, du bout du bec à celui de la queue, que huit pouces trois lignes, et quinze pouces et demi de vol.

On dit que sa femelle ne construit point de nid, qu'elle se contente seulement de gratter le sable des bords de la mer, dans lequel elle arrondit une petite excavation, et que là elle pond ordinairement quatre œufs verdâtres, tachetés de noir: telle est du moins, ajoute-t-on, son habitude en Amérique.

# PLANCHE XXVI (TOME II).

Des quatre individus figurés dans cette planche, le premier, qui est le *combattant* ou *paon-de mer*, forme à lui seul la troisième tribu du troisième genre de la troisième famille des *oiseaux de rivages* : les trois autres, savoir, le *chevalier ordinaire*, l'*alouette-de-mer ordinaire* et la *maubèche grise*, sont de la quatrième tribu du même genre et de la même famille.

Le COMBATTANT ou PAON-DE-MER arrive chaque année, dans le courant de mars ou d'avril, sur nos côtes maritimes, où il ne séjourne que deux mois au plus ; il a pour caractères distinctifs un bec aussi long que la tête, un peu épais à sa base, légèrement courbé en en-bas, et foiblement renflé vers sa pointe : des caroncules charnues croissent au printemps autour de la base du bec du mâle, ainsi que sur le sommet de sa tête ; il lui vient de plus, à cette même époque, une espèce de fraise composée de plumes longues, et d'une texture particulière, autour de la gorge ; mais cet ornement passager ne dure que pendant ses amours, après lesquels il disparoît entièrement, ainsi que les caroncules, que les jouissances ont oblitérées.

Cet *oiseau* est à peu près gros comme le *chevalier ordinaire* ; mais il est bien moins haut monté sur jambes. On dit qu'il niche sur les côtes d'Angleterre.

Le *chevalier ordinaire*, l'*alouette-de-mer ordinaire*, ainsi que la *maubèche grise*, ont pour caractères particuliers un bec menu, de longueur moyenne, droit, un peu incliné en en-bas, obtus et lisse : les deux premiers ont une petite membrane entre chacun des doigts antérieurs, laquelle ne s'étend pas au-delà de la première articulation ; la *maubèche grise* n'a cette membrane qu'entre le doigt extérieur et celui du milieu.

Le CHEVALIER ORDINAIRE fréquente également les bords de la mer, comme ceux des rivières, des lacs et des étangs de l'intérieur de la France.

Cet *oiseau* n'a qu'un pied de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue ; son corps paroît beaucoup plus gros qu'il ne l'est en effet, parce qu'il est, comme celui de tous ses congénères, fort garni de plumes. On prétend qu'il ne niche pas en France.

L'ALOUETTE DE MER ORDINAIRE n'a rien de commun avec l'*alouette des champs*, si ce n'est la taille et quelques légers rapports dans les couleurs de son plumage.

Cet *oiseau* fait chaque année, au printemps et en automne, des apparitions de courte durée sur nos côtes maritimes de la Somme, d'où il s'avance, et toujours en bandes nombreuses, fort avant dans l'intérieur des terres ; mais jamais il n'y fait un séjour de longue durée.

La MAUBÈCHE GRISE. Celle-ci se distingue des autres *oiseaux* de cette tribu, en ce que, comme nous venons de le dire, elle n'a pas, de même qu'eux, les trois doigts unis ensemble, et à leur base seulement, par un rudiment de membrane : son seul doigt extérieur tient à celui du milieu par une petite membrane qui ne s'étend que jusqu'à la première articulation.

Cette *maubèche*, qui n'a que huit pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, ne se rencontre guères que sur nos côtes maritimes, où elle n'est, comme toutes ses congénères, que de passage qui dure peu.

Quoique des ornithologistes recommandables assurent que cet *oiseau* interrompt son séjour sur les bords sablonneux de nos mers, pour aller visiter ceux de certaines rivières ou de quelques étangs de l'intérieur de la France, il est certain cependant qu'il ne paroît jamais sur ceux des hautes et basses Vosges, quoique celles-ci semblent être un séjour de délices pour la plupart des *oiseaux* des trois ordres de notre méthode ornithologique.

# OISEAUX DE RIVAGES.

## IIIe. FAMILLE.

### IIIe. GENRE.

3e. Tribu

Echelle de 10. pc. 7/2.

le Combatant ou Paon de Mer

4e. Tribu

Echelle de 11. pouc.

le Chevalier Ordinaire

4e. Tribu

Echelle de 7 pc. 3 lig.

L'Alouette de Mer Ordinaire

Echelle de 8. pouc.

la Maubêche grise

Gérardin del.

# OISEAUX DE RIVAGES.

## IIIe. FAMILLE.

### IVe. GENRE.

*1re. Tribu*

Echelle de 7 pc. ½

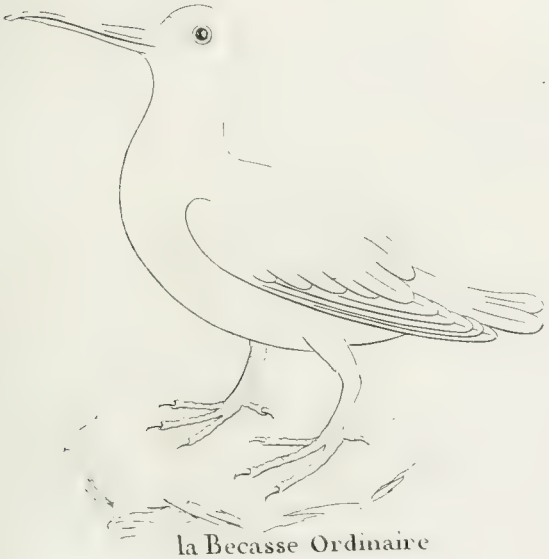

la Becasse Ordinaire

*2e. Tribu*

Echelle de 7 pc. 9 lig.

la Barge Commune

*3e. Tribu*

le Courlis Ordinaire

Echelle de 12 pc.

*4e. Tribu*

la Perdrix de Mer Ordinaire

Echelle de 7 pc.

Gérardin del.

# PLANCHE XXVII (TOME II).

Le quatrième genre de la troisième famille des *oiseaux fissipèdes de rivages*, qui est toujours celui des *bécasses*, se partage en quatre tribus, soit d'après la forme du bec des diverses espèces que ce genre renferme, soit d'après la séparation ou l'union de leurs doigts entr'eux, par un rudiment de membrane. Nous avons figuré ici un individu de chacune de ces quatre tribus.

Le caractère général des *oiseaux* qui composent le genre dont il est ici question consiste en ce que tous ont trois doigts en avant, de médiocre grandeur, avec un pouce en arrière : ce pouce, qui est composé de plusieurs articulations, est suffisamment long pour appuyer à terre dans la marche, et alors il se trouve de niveau avec les trois doigts antérieurs.

La première tribu de ce genre est celle des *bécasses proprement dites*, qui offrent pour caractères particuliers un bec droit, menu, fort long, et dont le bout est obtus et raboteux; des yeux gros, placés très à l'arrière de la tête et près de son sommet : aucune d'elles n'a de vestige de membrane entre les doigts.

La seule espèce de cette tribu, figurée dans cette planche, est la Bécasse ordinaire que tout le monde connoît comme un *oiseau* périodiquement de passage au printemps et en automne dans la plupart des départemens de la France. C'est ordinairement sur la cime, ou sur le penchant des montagnes que, de bonne heure, au printemps, il propage son espèce. Les montagnes des Vosges paroissent être du nombre de celles que les *bécasses* choisissent de préférence pour faire leur ponte, qui consiste en trois ou quatre œufs, à peu près gros comme ceux d'un *pigeon* de grosse race : ces œufs sont d'un fond gris roussâtre, ondés et marbrés de noirâtre.

Quand au moment de l'arrivée de ces *oiseaux*, au mois de mars, dans les Vosges, les montagnes de ces contrées sont encore couvertes de neige, la femelle, qui est alors pressée par le besoin de pondre, fait son nid, sans beaucoup d'art ni de préparation, dans les bois de la plaine de ce département.

Les *oiseaux* de la deuxième tribu de ce genre sont les *barges*, dont les caractères particuliers consistent en un bec grêle, cylindrique, deux fois plus long que la tête, et plutôt recourbé en en-haut que droit; le bout de sa mandibule supérieure est obtus et lisse, et le doigt extérieur est uni, à sa base seulement, avec celui du milieu, par une petite portion de membrane.

La Barge commune a quinze pouces et demi de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue; elle est, comme toutes celles de sa tribu, un *oiseau* de passage, en automne seulement. Quoique les *barges* paroissent préférer la grève limoneuse de nos côtes maritimes, cependant il s'en échappe quelquefois, à cette époque, qui se répandent assez avant dans l'intérieur de la France.

La troisième tribu du genre des *bécasses* ne renferme que le courlis ordinaire qui est gros comme un chapon de moyenne taille; il habite de préférence la grève de nos côtes maritimes.

Il a pour caractères particuliers un bec long de cinq ou six pouces. Ce bec est d'une substance si foible qu'il n'a presque point de consistance; il est longitudinalement silloné de rainures, arqué en en-bas, et terminé par une pointe mousse; le doigt extérieur seulement est uni avec celui du milieu par une petite membrane qui ne s'étend que de la base jusqu'à la première articulation.

Les *oiseaux de rivages*, enfin, qui composent la quatrième tribu du genre des *bécasses*, présentent pour caractères particuliers un bec court, convexe dans toute sa longueur, comprimé sur les côtés, et terminé par une pointe aiguë qui est dirigée en en-bas; leur doigt extérieur est uni par une courte membrane, avec celui du milieu, dont l'ongle qui le termine est marqué d'une arête dentée en forme de scie.

Des trois espèces de *perdrix de mer* que cette tribu renferme, et qui sont indigènes de la France, nous avons cru qu'il étoit suffisant pour donner une idée de leur port, ainsi que de leurs caractères distinctifs, de figurer dans cette planche la seule Perdrix de mer ordinaire. Cet *oiseau*, qui n'a rien de commun avec ce *gallinacé* terrestre que le nom, n'est guère plus gros que le *pinson d'Ardennes*; il fréquente les bords sablonneux de plusieurs de nos côtes maritimes; et c'est de là que quelques individus s'échappent instantanément sur ceux du Rhin, et quelquefois aussi, mais plus rarement, sur ceux de la Moselle, vers sa source.

# PLANCHE XXVIII (TOME II).

En partageant ce cinquième et dernier genre de la dernière famille des *oiseaux fissipèdes de rivages* en trois tribus, nous n'avons pas prétendu établir entre les animaux qu'elles renferment un ordre strictement régulier; car la troisième de ces tribus, dans laquelle nous avons placé le *merle d'eau*, ne doit être considérée ici que comme provisoire, en attendant que des ornithologistes recommandables aient assigné à l'*oiseau* qu'elle contient son véritable rang dans l'ordre méthodique de la série de ces animaux.

Il n'est aucun des *oiseaux* de ce genre, qui est celui des *râles*, qui ait des habitudes semblables à celles de ses congénères : les uns, comme le *râle d'eau*, se tiennent dans les joncs et les glaieuls des marécages ou des eaux stagnantes; les autres, tels que la *marouette*, habitent les prairies basses et humides; d'autres, enfin, comme le *râle de terre*, ne fréquentent que les prés élevés, ou bien les champs ensemencés de gros grains.

Ce n'est pas d'après les habitudes différentes de ces animaux que nous avons formé les diverses tribus qui les renferment, mais seulement d'après la grandeur respective de leur bec et de leurs doigts, qui sont tous séparés les uns des autres, n'ayant entr'eux aucune apparence de membrane sensible.

La première tribu de ce genre contient ceux de ces *oiseaux* qui ont le bec pointu, médiocrement long, et dont le bout se dirige un peu en en-bas; les doigts de grandeur médiocre; le corps comprimé par les côtés, et la tête petite. Tels sont le RALE DE TERRE OU DE GENÊT et la MAROUETTE, figurés l'un et l'autre dans cette planche. Ils sont tous deux de passage annuellement périodique en France, où ils arrivent au printemps, et en partent en automne.

Le premier est un peu plus gros qu'une *caille*; son corps est beaucoup plus allongé que le sien; il est comme aplati par les côtés : cet *oiseau* a neuf pouces et demi de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue. Sa femelle fait sa ponte dans un petit enfoncement qu'elle a pratiqué dans une prairie, en grattant la terre avec ses pieds; elle y dépose sept ou huit œufs blancs, tachetés de rougeâtre : aussitôt que les petits sont éclos, ils courent dans l'herbe, comme les *cailleteaux*.

La *marouette*, qui est, à peu de chose près, de la même taille que le *râle de genêt*, fait dans les herbages aquatiques un nid qu'elle fabrique de roseaux entrelacés les uns dans les autres : ce nid, en forme de petite nacelle, est amarré par plusieurs liens aux plantes qui l'avoisinent, de manière à pouvoir s'élever ou s'abaisser suivant la crue des eaux. La femelle pond dans cet édifice flottant sept ou huit œufs d'un brun clair, mouchetés de la même couleur, mais beaucoup plus foncé.

La deuxième tribu de ce genre ne renferme que la seule espèce du RALE D'EAU, indigène de la France, dans les marais de laquelle elle arrive au printemps; elle y fait sa ponte, composée de sept ou huit œufs jaunâtres tachetés de brun, et nous quitte en automne.

Les caractères particuliers à cet *oiseau* consistent dans un bec plus allongé que celui des précédens, lequel est obtus et comme renflé vers sa pointe; dans des doigts sensiblement plus longs que les leurs, et tous séparés entr'eux; et enfin dans la forme de son corps, comprimé par les côtés, et dans celle de sa tête qui est petite. La longueur totale du *râle d'eau*, mesuré du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de neuf pouces trois lignes.

La troisième tribu de ce dernier genre des *fissipèdes de rivages* n'est ici placée que provisoirement, comme nous venons de le dire : elle ne renferme que le seul MERLE D'EAU, qui a pour caractères particuliers un bec grêle, effilé, de médiocre grandeur; le corps plein et arrondi; les jambes garnies de plumes jusqu'au *calcanéum*, et tous les doigts séparés les uns des autres, sans la moindre apparence de membrane qui les unisse entr'eux, à leur base.

Le *merle d'eau* est un *oiseau* qui n'est pas fort commun en France : on ne le trouve guères que dans les montagnes des Vosges où il est constamment sédentaire. Il paroît que la préférence qu'il donne à ces charmantes contrées ne vient que du silence et de la tranquillité qui y règnent, et surtout de la limpidité des eaux de sources vives, dont la transparence lui permet d'apercevoir sur le sable graniteux de leur fond les petites *truites* et les *insectes* aquatiques dont il fait sa nourriture principale.

Une particularité digne de fixer l'attention des ornithologistes, et que nous croyons exclusivement propre au *merle d'eau*, est celle, non-seulement de plonger au fond de ce fluide pour y saisir sa proie, mais de marcher sur les cailloux argentés de son lit, comme il le feroit sur la grève de sa rive, et de s'y tenir ainsi pendant plus d'une minute.

Cet *oiseau*, qui a sept pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, vit toujours solitaire; il ne forme de société avec la compagne qu'il s'est choisie, que durant le temps qui est strictement nécessaire à la propagation de son espèce. A cette époque, ils cherchent ensemble un trou creusé sur le bord de quelque ruisseau; et lorsqu'ils n'en rencontrent point qui leur convienne, ils s'emparent d'une fissure de rocher ou de muraille qu'ils garnissent, sans art et sans apprêt, de quelques plantes graminées sèches et de quelques autres matières molettes sur lesquelles la femelle pond quatre ou cinq œufs d'un blanc de neige le plus pur. Le nombre de ces *oiseaux* est très-considérable dans les montagnes des Vosges.

# OISEAUX DE RIVAGES.

## IIIe. FAMILLE.

### Ve. GENRE.

### 1re. Tribu

Echelle de 9. pc. 1/2.

le Râle de genet

Echelle de 9. pc. 1/2.

la Maronette

### 2e. Tribu.

le Râle d'eau

Echelle de 9. pc. 3. lig.

### 3e. Tribu.

le Merle d'eau

Echelle de 7. pc.

Gérardin del

# OISEAUX PALMIPEDES OU NAGEURS.

## I^RE FAMILLE.

### I^R GENRE.

Echelle de 7. p^ce 3. lig:

la Poule d'eau proprement dite

### II^E GENRE.

Echelle de 7. p^ce 4^l.

la Foulque ou Morelle ordinaire

### III^E GENRE.

le Grébe Commun

Echelle de 11. p^ce 3. lign:

le Castagneux de rivieres

Echelle de 9. p^ce

Gérardin del.

# PLANCHE XXIX (TOME II).

NOTA. *Dans toutes les planches précédentes, nous n'avons vu que des* oiseaux *qui fréquentent la terre ou l'air pour y chercher leur nourriture. Nous y en avons remarqué d'autres qui ne peuvent la rencontrer que sur les bords fangeux des rivières ou des étangs. Ceux, au contraire, dont cette planche et les suivantes représentent quelques espèces, ont reçu en partage, des mains de l'Artiste éternel, toute la surface de l'onde, sur et au fond de laquelle ils trouvent sans beaucoup de peine des alimens en abondance : il leur a donné pour cette fin, en les créant, des pieds palmés ou garnis de membranes qui facilitassent leurs exercices ; et c'est d'après la conformation de ces espèces de rames, qu'on a nommé ces* oiseaux palmipèdes *ou* nageurs. *Ils forment le troisième et dernier ordre de notre méthode.*

LES *oiseaux* que renferme la première famille des *palmipèdes*, et qui tiennent presqu'autant à ceux de rivages qu'aux nageurs, puisqu'ils ont, comme les premiers, une partie de la jambe, au-dessus du genou, dégarnie de plumes, et que, comme eux, ils sont montés sur des tarses fort élevés, ont tous les doigts entièrement garnis, soit de membranes simples, soit de membranes festonnées, au moyen desquelles ils peuvent nager et plonger parfaitement bien ; avantage que n'ont pas les *oiseaux de rivages*, qui ne peuvent tout au plus qu'entrer dans l'eau jusqu'à un peu au-dessus du genou.

Cette première famille des *palmipèdes* est composée de trois genres.

Le premier est celui des *poules d'eau*, qui présentent pour caractères distinctifs trois doigts en avant et un en arrrière, tous séparés les uns des autres dès leur origine, mais garnis dans toute leur longueur et de chaque côté, d'une membrane étroite, laquelle cependant est suffisante pour faire de ces *oiseaux* de bons nageurs, et surtout d'excellens plongeurs. Ils ont le bec droit et pointu, comprimé par les côtés, et surmonté à sa base d'une plaque nue, cartilagineuse et ordinairement blanche, qui, de ce point, se dirige en arrière et leur couvre le front.

L'espèce de ce genre que nous avons fait figurer ici, est la POULE D'EAU PROPREMENT DITE, qui est à peu près de la grosseur d'un *pigeon* ordinaire, ayant quatorze pouces six lignes de longueur totale, et un pied sept pouces de vol. Les membranes qui entourent ses doigts sont peu larges, séparées l'une de l'autre, et sans la moindre apparence de festons. Son bec est conformé comme nous venons de le dire plus haut.

Ce petit *palmipède*, qui ne se rencontre que durant l'été, sur quelques étangs et sur certaines rivières de la plupart des départemens de la France, est constamment sédentaire sur ceux des montagnes des Vosges ; il y construit son nid avec des joncs et des roseaux, qui paroissent être amoncelés sans ordre, et qui flottent sur la surface de l'eau. La femelle y pond, trois fois par an, sept à huit œufs blancs, irrégulièrement tachés de brun rougeâtre.

Le deuxième genre est celui des *foulques* ou *morelles*. Celle qui est ici figurée est la FOULQUE ou MORELLE ORDINAIRE, qui est à peu près de la taille d'une petite *poule*. Les membranes qui enveloppent tout le tour de ses doigts, sont larges, séparées l'une de l'autre, et découpées en festons très-apparens ; son bec est conformé comme celui de la *poule-d'eau* : elle en diffère cependant en ce que sa plaque frontale s'avance davantage vers l'occiput. Elle est presque constamment sédentaire aussi sur les lacs et sur les étangs des montagnes des Vosges. C'est là que, dès le mois de mars, elle s'apparie, et qu'elle construit un nid sur une grosse touffe de roseaux flottans : la femelle y pond de quinze à dix-huit œufs aussi gros que ceux de *poules*, et dont la robe est d'un blanc sale.

Le troisième genre est celui des *grèbes*, dont nous avons fait représenter dans cette planche deux espèces; savoir, le GRÈBE COMMUN et le GRÈBE CASTAGNEUX DE RIVIÈRE. L'un et l'autre ont le corps allongé, renflé en devant et déprimé en arrière ; leur cou est fort long, eu égard à leur taille ; leur bec est droit et pointu ; sa base est dénuée de cette plaque cartilagineuse qui se voit chez les précédens, et leur front est recouvert entièrement de plumes courtes et d'une texture fine : ils ont les pieds courts et placés fort à l'arrière du corps ; chacun de leurs doigts est garni de larges membranes fendues, mais qui ne sont nullement festonnées.

Le *grèbe commun* est un peu plus gros que la *foulque* ; il a près de vingt pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de son apparence de queue. Quoique cet *oiseau* visite, chaque année, plusieurs contrées de la France, il est néanmoins presque certain qu'il ne niche dans aucune.

Le *castagneux de rivière* se trouve en toutes saisons sur la plupart des eaux tranquilles de la France, et constamment sur celles des Vosges : il est bien moins gros que le *grèbe commun*, puisqu'il n'a que neuf pouces de longueur, du bout du bec au croupion. Sa femelle construit son nid de roseaux et dans les roseaux, il flotte sur l'eau, et elle y pond de huit à dix œufs qui ressemblent assez à ceux de la *perdrix grise*.

# PLANCHE XXX (TOME II).

De tous les *oiseaux nageurs*, aucun n'est aussi complétement palmé que les espèces du genre dont cette planche offre quatre individus de la deuxième famille des *palmipèdes*.

Les caractères généraux qui constituent ce genre unique consistent en ce que les quatre doigts de tous les *oiseaux* qu'il renferme, sont unis et liés ensemble par une seule et même membrane.

Les caractères particuliers aux espèces se tirent de la forme de leur bec qui, dans les unes, telles que le *pélican ordinaire* et le *pélican brun*, est allongé, aplati en dessus, dénué de plumes à sa base, et revêtu d'une peau nue; de la présence d'une sorte de sac membraneux et extensible dont ces *oiseaux* sont pourvus, et qui règne le long de leur mandibule inférieure, à deux pouces près de son extrémité jusque sous la gorge; et enfin du croc très-fort, qui termine leur mandibule supérieure.

Les autres espèces du même genre, telles que le *cormoran* et le *fou de Bassan*, outre qu'elles ont le bec sensiblement plus court, l'ont encore crochu par le bout : leur queue d'ailleurs est beaucoup plus longue que dans les espèces précédentes, et elle est roide et inégale.

Le PÉLICAN ORDINAIRE, quoique plus grand que le *cygne*, a cependant les jambes beaucoup plus courtes que lui; sa longueur la plus commune est de cinq pieds quelques pouces, et son envergure de onze pieds au moins.

Le climat habituel de ce *palmipède* est celui des régions les plus chaudes; néanmoins il semble ne pas se déplaire sur les bords méridionaux du Danube, d'où il se répand quelquefois jusque dans l'intérieur de la France.

Au rapport de Sonnerat et du père Labat, le *pélican ordinaire*, qui niche dans les îles d'Amérique, n'y construit point de nid; sa femelle se contente de gratter un peu la terre sur le bord des eaux; et elle pond dans l'enfoncement qu'elle y a pratiqué avec ses pieds quatre ou cinq œufs, dont ces voyageurs n'indiquent pas la couleur.

Le PÉLICAN BRUN habite les mêmes contrées que le précédent, et il est très-probable que, comme le prétend M. de Buffon, ce n'est que la même espèce plus jeune qui n'a point encore atteint le terme où la couleur de son plumage sera parfaitement semblable à celle de ses ancêtres.

Le CORMORAN est à peu près de la taille de *l'oie domestique*, ayant, du bout du bec à l'extrémité de la queue, deux pieds sept pouces et demi de longueur, et quatre pieds de vol.

Ce *palmipède* ne paroît pas régulièrement et à des époques périodiques sur nos côtes maritimes, et ce n'est jamais que par suite de quelque accident, qu'on le rencontre dans l'intérieur de la France. Il passe pour être un des destructeurs les plus redoutables des habitans paisibles de l'onde.

Le FOU DE BASSAN, qui, comme le précédent, ne paroît qu'à des époques toujours incertaines de l'année, sur nos plages maritimes, se tient habituellement sur les rochers qui bordent l'île de Bassan dans le petit golfe d'Edimbourg : sa longueur totale est de soixante pouces, et il a cinq pieds trois pouces d'envergure. Tout son corps exhale une odeur fétide et pénétrante.

# OISEAUX PALMIPÈDES OU NAGEURS.

## II. FAMILLE.

### GENRE UNIQUE.

Echelle de 2 pieds 8 p^o

le Pélican ordinaire

Echelle de 2 pieds 2 p^o 6 lig

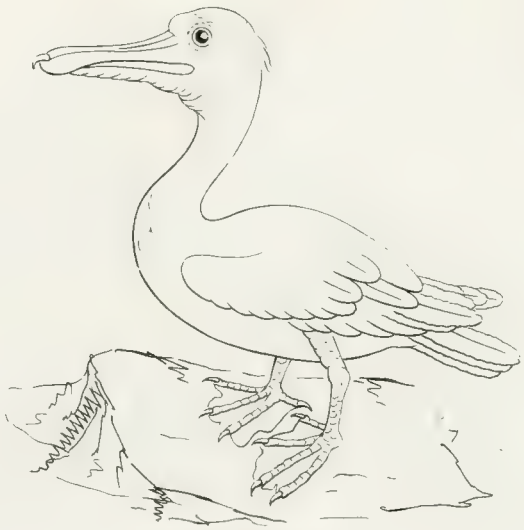

le Pélican brun

Echelle de 2 pieds 7 pouc: 1/2.

le Cormoran

Echelle de 2 pieds 7 pouces.

le Fou de Bassan

Gérardin del.

# OISEAUX PALMIPÈDES OU NAGEURS.

## III.e FAMILLE.

### I.er GENRE.

Echelle de 7 p.c 10 lig. ½

la grande Hirondelle de Mer

Echelle de 10 p.c

la Guiffette noire ou l'Epouvantail

### II.e GENRE.

le Goeland à manteau gris
ou
le Grisard

Echelle de 2 p.c ½.

la Mouette rieuse

Echelle de 15. p.c

Gérardin del.

# PLANCHE XXXI (TOME II).

La troisième famille des *palmipèdes* renferme deux genres d'*oiseaux nageurs* qui, quoique de haute-mer, font néanmoins, chaque année, des apparitions passagères sur nos côtes maritimes, et même jusque fort avant dans l'intérieur des terres.

Ils ont tous pour caractères distinctifs, un bec sans dentelures; le bas de la jambe dégarni de plumes; des pieds courts et trois doigts en avant, lesquels sont unis ensemble par une membrane entière, avec un pouce en arrière qui en est absolument séparé.

Le premier de ces genres, celui des *hirondelles de mer*, dont nous avons fait figurer ici deux espèces, offre pour caractères particuliers un bec long, droit, pointu, aplati par les côtés, et dont les deux mandibules sont d'égale longueur; des ailes fort longues, échancrées, et enfin une queue très-fourchue.

La première espèce est la GRANDE HIRONDELLE DE MER, ou le PIERRE GARRIN, qui est à peu près de la grosseur du *pigeon biset*, ayant quinze pouces, neuf lignes de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et vingt-trois pouces de vol.

Cet *oiseau* arrive sur nos côtes maritimes dès le premier printemps, et à cette époque il fait des apparitions très-momentanées dans l'intérieur de certains départemens. C'est toujours sur le bord de la mer qu'il fait, à nud, sa ponte, laquelle consiste en deux ou trois œufs assez gros, de couleur grisâtre et teintés de vert.

La deuxième espèce est la GUIFETTE NOIRE ou L'ÉPOUVANTAIL que l'on rencontre fréquemment sur les côtes maritimes de la ci-devant province de Picardie; c'est de là qu'elle se répand dans plusieurs départemens de l'intérieur. Sa longueur totale prise du bout du bec à celui de la queue, est de dix pouces seulement. On prétend que, chaque année, on en rencontre quelques couples qui ont niché dans les roseaux de certains étangs des hautes et basses Vosges. Les œufs de ce petit *palmipède* sont au nombre de quatre ou cinq; ils sont d'un vert sale, variés de taches noirâtres.

Le deuxième genre est celui des *mauves* dont les caractères particuliers consistent dans un bec comprimé par les côtés et tranchant sur ses bords; dans la mandibule supérieure qui est arquée, tandis que l'inférieure présente en dessous et vers sa pointe un angle saillant en dehors; dans une queue pleine; dans des jambes élevées et enfin dans les trois doigts antérieurs de leurs pieds qui sont réunis en une seule et même membrane avec un pouce en arrière, lequel est proportionnellement aussi court que les ailes de ces *oiseaux* sont longues.

Comme il pourroit régner de la confusion parmi les espèces que ce genre renferme, nous avons imaginé de nommer *goëlands* toutes les *mauves* dont la taille excède celle du *canard ordinaire*, et de réserver le nom de *mouettes* pour toutes celles qui sont au dessous de cette taille.

La première espèce figurée ici est donc le GOELAND A MANTEAU GRIS ou le GRISARD qui, ordinairement à l'arrière saison, est fort commun sur nos côtes maritimes. Tous les individus de cette famille sont des *oiseaux* voraces et gloutons que la nature semble avoir projetés sur les rivages des mers afin de les purger de toute espèce d'immondices, dont la réunion ne manqueroit pas de vicier l'atmosphère. Leur longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de près de deux pieds : ils ne nichent pas dans nos climats.

La seconde espèce est la MOUETTE RIEUSE. Ce petit *palmipède* qui paroit en bien moindre nombre sur nos côtes maritimes que ses congénères, est néanmoins un de ceux de cette famille qui abondent le plus dans l'intérieur des terres au printemps et en automne. Sa longueur totale est de quinze pouces, et son vol de treize : il ne niche pas non plus chez nous.

# PLANCHE XXXII (TOME II).

Tous les *oiseaux* compris dans la plus nombreuse famille des *palmipèdes*, qui est la quatrième de cet ordre, ont pour caractères généraux et distinctifs, un bec plus ou moins large, mais toujours denté comme une lime; une langue épaisse et charnue; quatre doigts dont les trois antérieurs sont joints ensemble par une membrane entière avec un pouce séparé : leurs ailes sont courtes, eu égard au volume de leur corps; tous enfin se tiennent habituellement sur les eaux.

Cette immense famille n'est composée que de deux genres : le premier est celui des *canards*, et le deuxième, celui des *harles*. Nous avons consacré cette planche et la suivante au genre des *canards* : chacune d'elles représente quatre individus, ayant tous pour caractères particuliers, un bec plus ou moins large, plus ou moins épais, mais toujours convexe en dessus, aplati en dessous, obtus et terminé par un onglet ou croc : tous ont les jambes avancées vers le milieu du corps et plus courtes que lui, tous enfin ont une partie plus ou moins considérable de la jambe, au dessus du *calcaneum*, dégarnie de plumes.

Le premier individu de cette planche est le CYGNE DOMESTIQUE qui a, du bout du bec à l'extrémité de la queue, quatre pieds trois pouces et demi de longueur, et sept pieds trois pouces de vol : il niche en domesticité et sa ponte n'est composée que de six à sept œufs fort gros et parfaitement blancs.

Le second est l'OIE SAUVAGE qui ne paroît dans nos contrées qu'au commencement de l'hiver, et en repart au premier printemps pour aller faire sa ponte dans des régions plus septentrionales; sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de deux pieds huit pouces et demi, et son vol de cinq pieds sept pouces.

Le troisième est le CANARD SAUVAGE, qui est originaire des contrées du Nord, vers lesquelles, après avoir passé avec nous l'hiver, il retourne au premier printemps pour y propager son espèce : néanmoins il nous en reste quelques couples qui nichent sur nos étangs ou dans nos forêts. Leur ponte est ordinairement de dix à dix-huit œufs un peu plus gros que ceux de *poule;* ils sont blancs, lavés d'une teinte verdâtre. Le *canard sauvage* a onze pouces de longueur totale.

Enfin le quatrième individu de cette planche est le CANARD SOUCHET, dont la longueur totale, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est d'un pied sept pouces ; il est de même que le précédent, un *oiseau* de passage qui ne nous visite qu'en hiver; il nous abandonne aussi au printemps pour aller nicher sur nos côtes maritimes dans des touffes de joncs. Sa ponte consiste ordinairement en dix ou douze œufs d'un roux pâle et uniforme.

# OISEAUX PALMIPÈDES OU NAGEURS.

## IVe FAMILLE.

### Ier GENRE.

Echelle de 2 pieds 2 pouc. ½.

Echelle de 16 pc. 3 lig.

le Cygne domestique

l'Oie sauvage

le Canard sauvage

Echelle de 11 pouc.

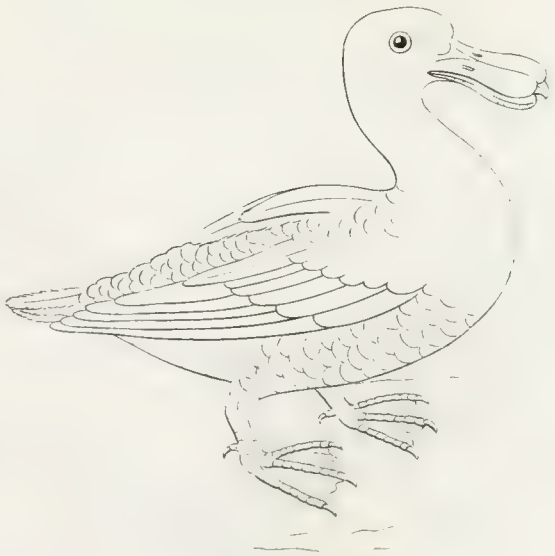

le Canard Souchet

Echelle de 9 pc. ½.

Gérardin del

# OISEAUX PALMIPÈDES OU NAGEURS.

## IV.e FAMILLE.

### Ier GENRE.

Echelle de 15. p.s

la Bernache

Echelle de 12 p.s

la Macreuse

le Morillon

Echelle de 7 p.s

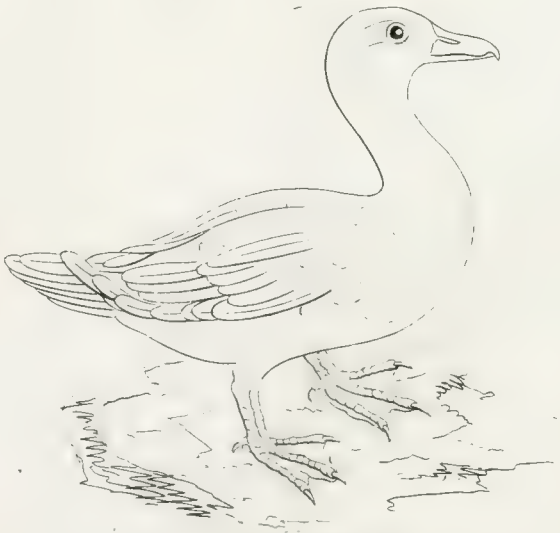

la petite Sarcelle

Echelle de 7 p.s

Gérardin del

# PLANCHE XXXIII (TOME II).

Les quatre individus figurés dans cette planche, sont de la même famille et du même genre que ceux de la planche précédente : les caracteres généraux et particuliers des uns sont communs aux autres.

Le premier est la BERNACHE, à l'occasion de la naissance de laquelle, ainsi que de celle de la suivante, les ornithologistes anciens ont débité les fables les plus absurdes, dont nous avons rapporté (pag. 374 du second volume de cet ouvrage) quelques-unes de celles qui nous ont paru les plus diamétralement opposées au bon sens.

La *bernache* qui a près de deux pieds et demi de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est originaire des contrées du Nord, où elle propage son espèce : elle ne paroît guères sur nos côtes maritimes, d'où elle se répand quelquefois fort avant dans l'intérieur des terres, que lorsque les hivers sont d'une rigueur excessive.

La MACREUSE un peu plus grosse que le canard domestique, a près de deux pieds de longueur, du bout du bec à celui de la queue; son vol est de trois pieds moins quelque chose.

Ce *palmipède*, qui ne niche pas non plus en France, n'y paroît, soit sur nos côtes maritimes, soit dans les départemens de l'intérieur, que dans les mêmes circonstances qui nous amènent la *bernache*. Son pays originaire est la Suède, la Norwège, la Russie, etc.

Le MORILLON. Ce joli petit *canard* de quatorze pouces de longueur sur vingt-cinq de vol, est un *oiseau palmipède* ordinairement maritime que l'on rencontre néanmoins et même assez fréquemment sur plusieurs des rivières, des lacs ou des étangs de l'intérieur de l'empire français.

La PETITE SARCELLE, enfin, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de même longueur que le *morillon*; son vol est de vingt-deux pouces.

Cet *oiseau* demeure constamment parmi nous, du moins dans certains départemens, tels que celui des Vosges; il niche sur nos étangs, où il construit son nid de manière à ce que, posé sur l'eau, il soit susceptible de s'élever ou de s'abaisser selon sa crue : la femelle pond dans cet édifice flottant de dix à douze œufs d'un blanc sale, légèrement liserés et ponctués de brunâtre.

# PLANCHE XXXIV (TOME II).

Le deuxième genre de la quatrième famille des *palmipèdes* ou *oiseaux nageurs*, est celui des Harles, dont cette planche offre trois espèces, qui toutes ont pour caractères particuliers le bec droit, presque cylindrique, étroit, onguiculé, et crochu à son extrémité; chacune des deux mandibules est garnie sur ses bords de dents inclinées d'avant en arrière; le bas de la jambe dégarni de plumes au-dessus du *calcanéum*; elles ont enfin trois doigts en avant, liés ensemble par une seule et même membrane, avec un pouce libre et séparé.

La première espèce est le harle proprement dit, qui est sensiblement plus gros que le *canard sauvage*, ayant vingt-six pouces de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, et cinquante neuf pouces de vol.

Cet *oiseau*, originaire des contrées les plus froides du Nord, ne paroît sur nos rivières, sur nos lacs ou nos étangs, que lorsque les hivers sont excessivement rigoureux : on les prend alors pour de très-petits *oiseaux palmipèdes*, parce qu'ils ont l'habitude de nager ayant le corps entièrement submergé, et qu'on n'aperçoit que leur tête hors de l'eau.

La seconde espèce est le harle huppé qui, quoiqu'originaire des régions glacées du Groënland, paroît néanmoins sur certaines rivières et sur quelques lacs ou étangs de l'intérieur de la France, aux mêmes époques, et à raison des mêmes circonstances que nous venons d'indiquer pour le *harle proprement dit*.

La troisième espèce de ce genre est le harle piette. Il est peu d'années où la *piette* ne visite, au plus fort de l'hiver, la plupart des rivières, des lacs et des étangs de l'empire français. Ce *palmipède* n'est pas plus gros que la *sarcelle commune*; il a seize pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et vingt-quatre de vol. Il est connu dans plusieurs départemens sous le nom vulgaire de *religieuse*.

La cinquième et dernière famille enfin des *palmipèdes* ou *oiseaux nageurs*, renferme ceux de ces animaux qui ont pour caractères généraux et distinctifs les jambes placées tout à fait à l'arrière du corps, presque entièrement cachées dans l'*abdomen*, et des ailes très-courtes.

Cette famille ne renferme que le seul genre des *plongeons*, dont les caractères particuliers consistent dans la forme de leur bec, lequel est droit, pointu, comprimé par les côtés, et sans dentelures; dans celle de leurs pieds qui sont déprimés et aplatis sur les faces latérales, et enfin dans leur queue peu apparente et presque nulle.

L'espèce figurée dans cette planche est le grand plongeon qui est presque aussi gros qu'une *oie;* il a de l'extrémité du bec à celle des ongles, deux pieds sept pouces et demi de longueur, et trois pieds dix pouces huit lignes de vol.

Cet *oiseau*, originaire des contrées helvétiques, s'échappe quelquefois sur les lacs et sur les étangs des Vosges, ses voisins, auxquels il fait des visites très-instantanées.

# OISEAUX PALMIPÈDES OU NAGEURS.

## *IV. FAMILLE.*

### II. GENRE.

Echelle de 12 pouc

le Harle ordinaire

Echelle de 9 pc 9 lig.

le Harle huppé

GENRE UNIQUE

la Piette mâle

Echelle de 9 pc

le Grand Plongeon

Echelle de 15 pc 9 lig

Gérardin del.

Fig. I

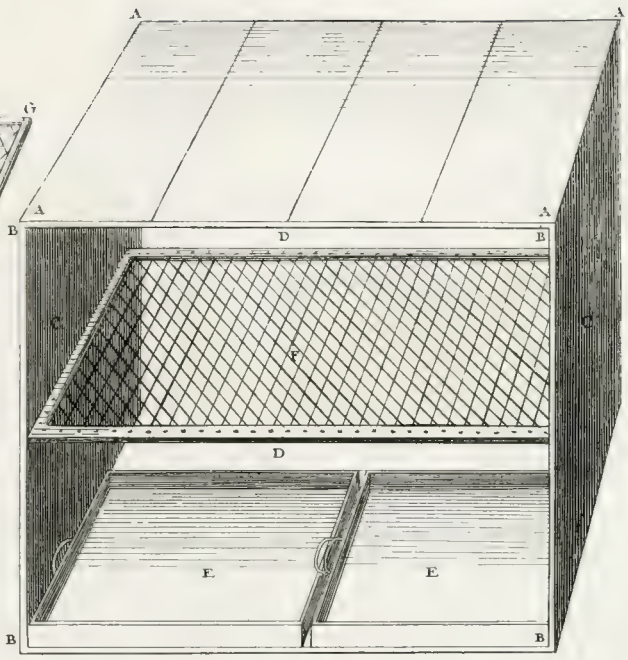


Fig. II

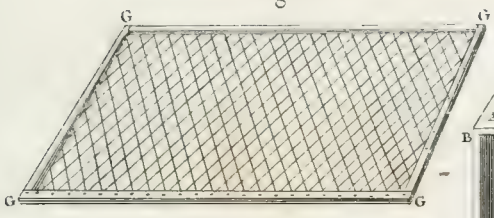


Fig. III.

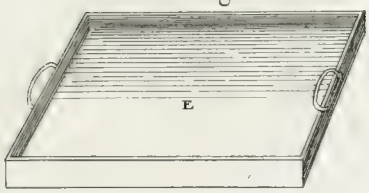


Fig. IV.

Fig. V

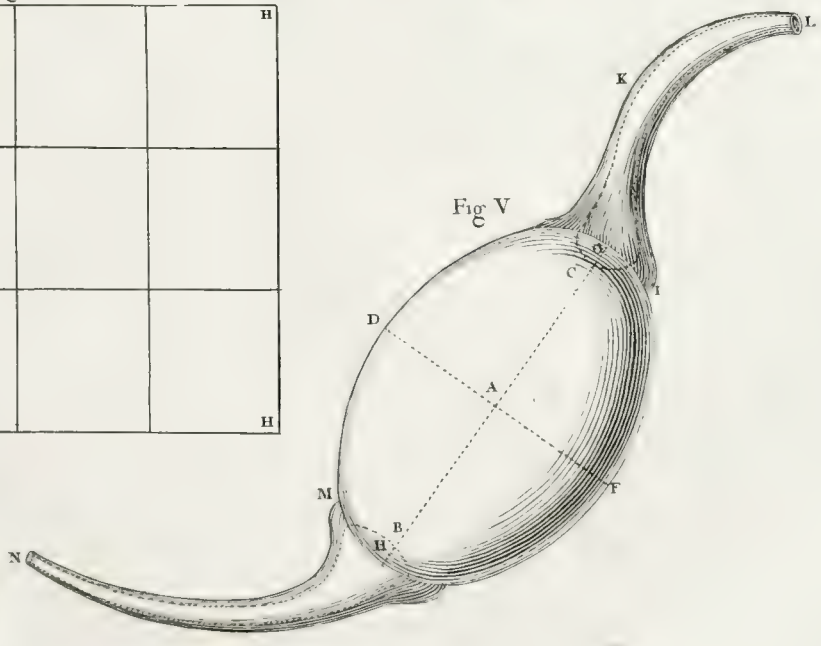


Fig. VI.

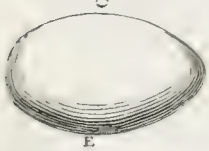

# PLANCHE XXXV (ATLAS).

On a figuré dans cette planche deux objets qui concourent à faire admettre, sans danger, dans une collection saine, les peaux d'*oiseaux* et les nids de ces animaux avec leurs œufs vidés, quoique les uns ou les autres aient été auparavant infestés d'insectes destructeurs.

Le premier de ces objets est une boîte ou coffre (fig. I) nouvellement inventé pour atteindre ce but; on en a représenté ici l'ensemble, sans en fixer les dimensions, parce qu'elles dépendent absolument de la volonté de celui qui le fait exécuter.

La base de ce coffre ou le parquet sur lequel sont placés les deux plateaux carrés, construits en fer blanc (EE), doit être formé de planches de chêne intimement et solidement unies ensemble au moyen de la colle forte, et par des bandes de bois, clouées transversalement en dehors, afin que la chaleur excessive que l'exposition de cette boîte aux rayons ardens du soleil lui communique dans l'intérieur, n'y occasionne pas des fissures, ainsi qu'aux côtés (CC), lesquels doivent être également formés de planches de chêne, traitées de la même manière que celles qui établissent le plancher de ce coffre.

Ces mêmes côtés doivent avoir leur sommet incliné d'arrière en avant, et cette inclinaison doit être au moins de la moitié de la largeur du côté ou montant, c'est-à-dire que le derrière de ce montant doit être de la moitié de sa largeur, plus haut que le devant.

Le dessus de ce coffre doit être entièrement de feuilles de fer-blanc, soudées ensemble (AAAA), et solidement clouées sur la tranche extérieure des deux montans (CC); le devant de ce même coffre (BBBB) doit être également garni de feuilles de fer-blanc, aussi soudées ensemble comme dans la fig. IV (HHHH), que l'on cloue, de la même manière que le dessus, sur la tranche antérieure du plancher et sur celle des deux montans, en sorte que les points (HHHH) de la fig. IV coïncident avec les points (BBBB) de la fig. I; ayant soin de faire souder ensemble la partie inférieure (AA), fig. I, avec la partie supérieure (HH) de la fig. IV.

Pour faciliter l'intelligence de cette nouvelle machine, on a gravé isolément (fig. III) un des deux plateaux carrés, de fer-blanc (E), muni de son rebord et de ses deux enceaux, lequel on place dans l'intérieur du coffre sur son plancher, et que l'on remplit, jusqu'à une certaine hauteur, l'un d'huile de pétrole, et l'autre d'huile d'aspic.

La fig. II est un châssis de bois formé de quatre liteaux (GGGG), unis par des mortaises, à chacun de leurs angles, pour former un carré égal à l'intérieur du coffre, contre les montans duquel on le soutient, sur deux tasseaux qui y sont cloués. Ce châssis doit être percé d'une multitude de trous distans d'un pouce et demi l'un de l'autre, à travers lesquels on lace une ficelle, dont on forme une espèce de rets (F) sur lequel on place un *oiseau* ou un nid que l'on a reconnu être infesté d'insectes destructeurs.

On conçoit que ce coffre doit être clos, en arrière, par une porte (DD), laquelle doit être intimement adaptée aux deux montans, et le fermer aussi hermétiquement qu'il est possible.

La fig. V représente un tube de verre au moyen duquel on parvient à vider proprement les œufs que l'on veut conserver dans les nids où ils ont été pondus. Ce tube est composé de trois parties: 1.° d'un corps sphérique, allongé en ovale vers les deux extrémités de son axe (ABCDF), lequel est percé en (H et en O) d'un trou dont le diamètre égale celui de la base des tubes (LO) et (NH); 2.° d'un premier tube (LKO) dont l'extrémité (L), que l'on met à la bouche, est du diamètre d'une plume à écrire: ce tube est percé d'un trou dans toute sa longueur, lequel va en s'élargissant insensiblement du point (L) au point (O), où il est soudé contre une des extrémités de l'ovale au point (I); 3.° d'un autre tube (NH) perforé de la même manière que le premier, et également soudé à l'extrémité opposée de l'ovale, au point (M). Il importe que le bout (N) de ce dernier tube ne soit guères plus gros qu'une plume de corbeau, afin de l'insinuer dans l'œuf dont on désire extraire le fluide qu'il renferme, sans être dans le cas d'en trop grossir le trou (E), fig. VI.

On extrait toute la matière liquide que cet œuf contient, en aspirant avec force par l'extrémité (L) que l'on tient à la bouche, tandis que le bout (N) du tube opposé est introduit dans ce même œuf: alors tout le fluide de l'intérieur, obéissant à l'attraction de la personne qui aspire, vient se déposer dans la boule, et quelques efforts de poumons que l'on fasse, il est impossible de faire remonter dans le tube (OL) cette matière que l'on fait sortir de là, par l'extrémité du tube (N), en l'inclinant vers la terre, et en soufflant fortement à travers le tube (L).

# PLANCHE XXXVI (ATLAS).

NOTA : *L'ordre des figures de cette planche y a été observé plutôt pour la symétrie que pour l'usage successif que l'on fait de chacun des objets qui y sont représentés. Néanmoins l'explication séparée des uns et des autres va rétablir entr'eux l'ordre qu'on n'a pu observer dans leur gravure.*

Cette planche est entièrement consacrée aux moyens de remonter la peau d'un *oiseau*, après qu'on en a fait le dépouillement; il n'y est donc principalement question que de la charpente de fil de fer, qui doit remplacer en quelque sorte la charpente osseuse qui soutenoit le corps de cet animal lorsqu'il vivoit, et les fig. II, III, IV, V et VI, composent l'ensemble de deux espèces différentes de cette même charpente.

La première est formée des trois figures II, III et IV : pour construire celle de la fig. II, on prend un fil de fer de la longueur et surtout d'une grosseur proportionnées au corps de l'*oiseau* que l'on doit travailler : pour un *aigle*, par exemple, il faut choisir du fil de fer de la grosseur au moins d'une plume à écrire, tandis que, pour un *roitelet*, le fil de fer que l'on emploie à sa charpente ne doit être que du diamètre d'un fil retors.

Avant d'employer l'un ou l'autre de ces deux fils de fer, on le fait rougir au feu, et, après qu'il est refroidi, on fait une pointe (A), avec une lime, à l'une de ses deux extrémités. On en forme ensuite le premier carré long, (fig. II), au milieu des branches collatérales, duquel on ménage, en le formant, les deux anneaux (C C). On ramène l'extrémité opposée à la pointe, au point (B), où on l'assujétit en la tordant avec la branche (B A), au niveau de laquelle on coupe l'excédant de l'extrémité que l'on vient de tordre.

Avec le même fil de fer on fabrique, au moyen d'une pince plate, un second carré long (fig. III E D F), qui doit être ouvert à sa base, et avoir un quart de plus en longueur que le carré de la fig. II.

On applique ce second carré sur le premier, de manière que son sommet (D) repose sur le sommet (B) de celui-ci; puis on tourne ses branches (E F) autour de celles (C C) du premier carré, comme on le voit dans la fig. IV.

La seconde espèce de charpente se compose des fig. V et VI que l'on forme de la même manière qu'on les voit ici : il suffit seulement de dire que quand la pointe (B) de la fig. V a traversé le cou de l'*oiseau*, et qu'elle en a perforé le crâne qu'elle dépasse, alors on applique l'ovale (D H C H) de la fig. VI, sur l'ovale (D H E H) de la fig. V, qui se trouve alors placé dans le corps de l'*oiseau*; et on lie ensemble ces deux ovales aux points (H H H H) avec du fil retors, de manière que les deux pointes (F G) de la fig. VI entrent, par le croupion de l'*oiseau*, à travers les pennes de la queue dont elles s'établissent le support; et c'est par cette raison qu'on nomme la fig. VI *le porte-queue*. Le fil de fer (F C) de la fig. V sert à fixer solidement contre la charpente les deux fils d'archal qui, du talon de l'animal, passent par son tarse, puis sa jambe, et viennent s'introduire dans l'intérieur du corps, où on les tord tous deux ensemble avec celui qui est noté (F C).

La fig. VII est une petite cuiller de fer insérée dans un manche de bois : on en fait usage pour extraire, par le trou occipital, toute la moelle du cerveau et du cervelet de l'*oiseau* que l'on travaille.

La fig. IX est un carrelet également fixé dans un manche de bois, dont la pointe aiguisée à trois faces sert à tracer la route que doit suivre le fil de fer que l'on insinuera par le talon de l'*oiseau*, lequel passera par son tarse, traversera sa jambe, et viendra sortir dans l'intérieur de son corps.

La fig. VIII représente, sur une table, la peau d'un *oiseau* dont le dedans du corps, du côté du dos, est garni d'un peu de filasse, sur laquelle est placée la charpente intérieure de fil de fer qui doit soutenir la masse de ce corps. La pointe (A) de cette charpente de la fig. IV et V a traversé, comme on le voit, toute la filasse hachée dont on a rempli le cou, et paroît en dehors du crâne de l'*oiseau* au point (M), tandis que les extrémités (G H) de la fig. IV, ou ceux (F G) de la fig. VI, qui sont, les unes comme les autres, les porte-queues de ces mêmes charpentes, s'insèrent à travers le croupion de cet animal aux points (K L). Dans cette même fig. VIII, on voit les deux fils de fer (E F) qui traversent le talon de l'animal, passant par son tarse et par sa jambe pour venir s'insérer à travers des deux anneaux (C C) de la charpente intérieure, contre laquelle on les fixe solidement ou par un anneau, ou par plusieurs circonvolutions que l'on a faites des uns autour des autres.

La fig. I offre la peau d'un *oiseau* remonté. Cet animal est posé sur un pied de bois tel qu'on doit les construire tous, pour former une collection; il y est perché, entouré de toutes ses ligatures et de tous les supports que l'on emploie jusqu'à sa parfaite dessication, époque à laquelle on enlève la ligature (P P), et l'épingle (O) : on coupe au niveau de l'aile et à celui du sommet du crâne les fils de fer excédant ces parties (G et M).

Fig. II

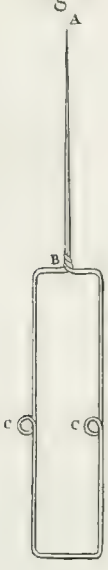


Fig. III.

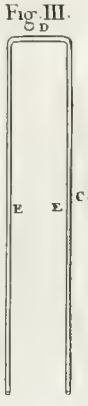


Fig. IV.

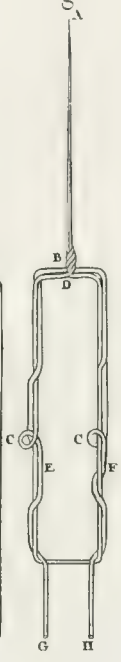


Fig. I.

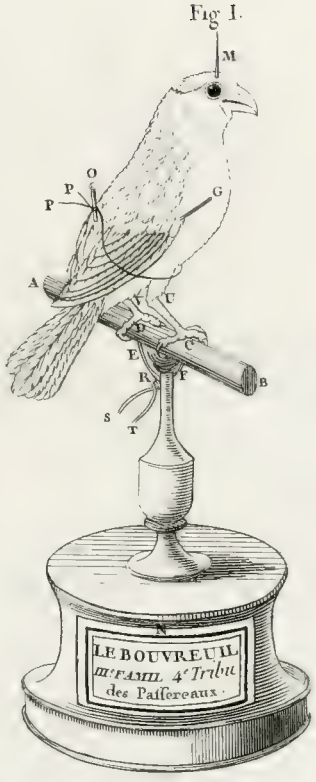


Fig. VI.

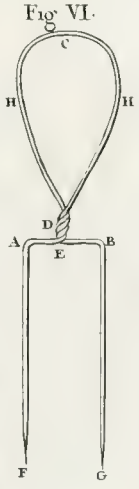


Fig. V

Fig. VII

Fig. VIII.

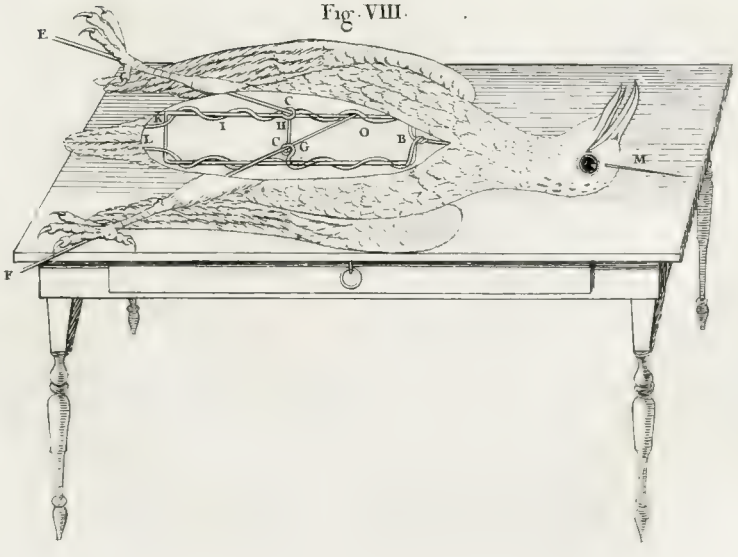


Fig. IX.

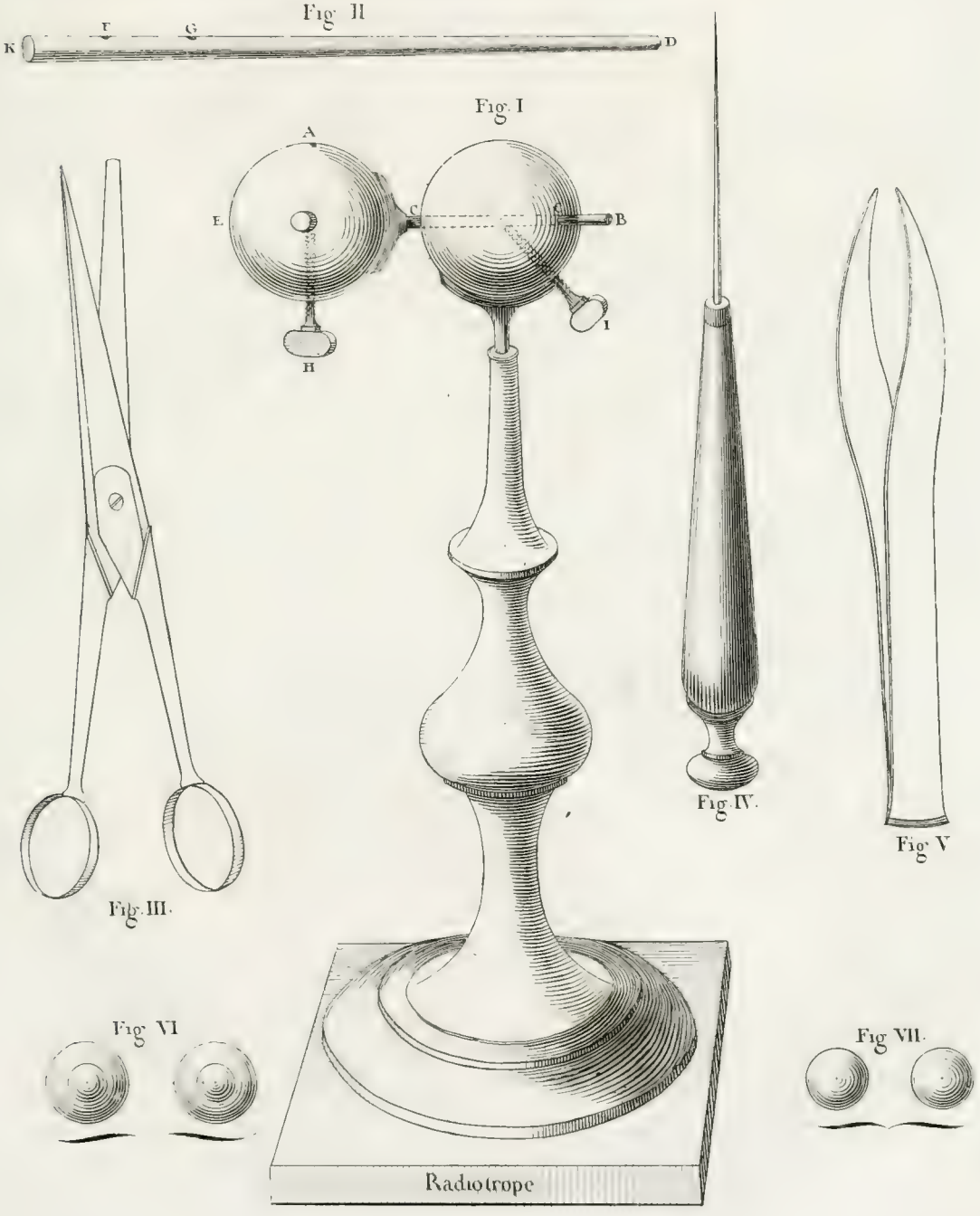


Gérardin del.

# PLANCHE XXXVII (ATLAS).

On a rassemblé dans cette planche plusieurs instrumens dont on fait usage, soit pour embaumer des *oiseaux* frais, soit pour remonter des peaux sèches que l'on a ramollies, soit enfin pour refaire un de ces animaux plume à plume.

La figure I est un instrument que l'on a appelé (on ne sait trop pourquoi) *radiotrope :* au reste, peu importe son nom; il n'en est pas moins fort utile lorsqu'il s'agit de réparer la dépouille d'un *oiseau*, et plus encore lorsqu'on est obligé de le refaire plume à plume.

Dans l'un et l'autre cas on insinue les deux fils de fer qui dépassent le talon de l'*oiseau*, ou ceux de son mannequin, à travers les deux trous (FG) de la fig. II; on les tord solidement ensemble et en dessous, afin d'assujétir d'une manière ferme et stable l'*oiseau* que l'on veut fixer sur ce support : on introduit ensuite l'extrémité (D) de ce support dans le trou (E) de la boule (A) de la fig. I; on en serre la vis (H) ainsi que la vis (I) de l'autre boule, et, par ce moyen, l'*oiseau* est fixé, d'une manière invariable, devant la personne qui le travaille. Si l'on désire de le parer en dessous ou sur les côtés, alors on fait faire, soit à la boule (A) fig. I, soit au support (DK) fig. II, un mouvement tel qu'on le désire, lequel place l'animal dans une position convenable, dans laquelle on le fixe au moyen de vis.

Tous les autres objets figurés dans cette même planche y ont été placés plutôt pour en remplir les vides, que pour en fournir l'intelligence; car tout le monde sait ce que c'est qu'une paire de ciseaux (fig. III); cependant il importe beaucoup que ceux dont on fait usage pour les embaumemens ayent, comme ceux-ci, une pointe fort aiguë et l'autre mousse.

La fig. IV n'est autre chose qu'une pointe d'acier, ronde, fixée à un manche de bois garni d'une virole de cuivre, de fer ou d'ivoire; elle sert à soulever les plumes d'un *oiseau* que l'on a réparé et à les ranger chacune à leur place.

La fig. V est cette espèce de pinces dont les horlogers font usage pour leurs ouvrages délicats, et à laquelle ils ont donné le nom de *bruxelles*.

Les fig. VI et VII sont deux paires d'yeux d'émail, que l'on substitue aux yeux naturels de l'*oiseau*, et qui doivent être de même couleur que ceux de l'animal lorsqu'il étoit vivant; les premiers ont leur globe d'une couleur et leur pupille de l'autre; les seconds sont en totalité d'une seule et même couleur.

# PLANCHE XXXVIII (ATLAS).

Fig. I. Arbre élagué et disposé comme il doit l'être pour former une pipée (*voyez-en l'explication détaillée dans ce volume*, pag. 48).

(a). Echelle fabriquée avec un petit plançon choisi dans la forêt, ayant des branches alternes (c, c, c, c, c), que l'on coupe à huit ou dix pouces de longueur, à partir de leur insertion avec le tronc commun. Cette échelle qui sert à monter jusqu'aux premières grosses branches de l'arbre, doit être taillée en pointe en (d), afin de pouvoir la ficher en terre à la profondeur de six pouces au moins; son sommet (b) doit être bifurqué pour embrasser le tronc de l'arbre, contre lequel cette échelle doit être solidement fixée par une harre qui l'entoure.

(e). Branches dépouillées de tous leurs petits rameaux et de leur feuillage, à l'exception de celui de leurs extrémités, (f).

(g). Entailles imprimées en grand nombre avec une serpe dans la partie de chaque branche dépouillée, et qui regarde le ciel : on place dans ces entailles et dans un plan incliné une multitude de gluaux (h, h), qui sont disposés en recouvrement les uns sur les autres.

(i, i, i, i). Loge de verdure formée par des branchages dont le gros bout est fiché en terre, en avant et au pied de l'arbre, dans une circonférence dont le diamètre doit avoir au moins quatre pieds; le sommet de ces branches doit être assujéti contre le tronc de l'arbre au moyen d'une harre qui les enveloppe ; un espace vide (k) sert de porte au tendeur, qui, avec un rateau de bois (P), ramasse les *oiseaux* qui tombent autour de lui.

(l, l, l, l). Circonférence de vingt à trente pieds de diamètre, décrite à vue d'œil autour de l'arbre, et dans laquelle on ménage des sentiers (m, m, m), dont les uns sont parallèles à cette circonférence, et les autres transversaux.

(n, n, n, n, n). Ployans qui, d'un côté des sentiers à leur côté opposé, sont disposés en cerceaux, et assujétis dans cette position par une harre : tous ces ployans doivent être garnis de gluaux, comme les branches de l'arbre.

(o). Réunion de tous les brins de bois qui excèdent le sol de quatre à cinq pieds de hauteur, et qu'il faut bien se garder de couper, soit dans l'enceinte de la pipée, soit dans les sentiers de sa circonférence, mais qu'il faut réunir en plusieurs faisceaux avec une harre.

Fig. II. Feuilles du lierre rampant (*hedera pensilis*, Lin.), avec lesquelles on imite le cri d'un *oiseau* qui est aux prises avec la *chouette*. Cette feuille doit être percée d'un petit trou en a; on la reploie ensuite en cornet (b); on applique sa partie (d) contre les lèvres, en la tenant par son pétiole ou queue (c).

Fig. III. Branche de coudrier, longue de trois ou quatre pouces, dont on a extrait une portion (fig. IV), et entre l'entaille de laquelle et la partie enlevée, on interpose une feuille de *gramen* ou un petit ruban : on assujétit le tout, à chaque extrémité, par plusieurs tours de fil retors (fig. V); on place ce pipoir entre les lèvres, et en soufflant à propos par la fente qui contient le ruban on contrefait très-bien le cri de la *chouette*.

Fig. VI. Espèce de piége nommé *claie* ou *porte* avec lequel on prend sur la neige les *passereaux* qui passent avec nous l'hivér.

(a, a, a, a). Châssis carré de bois, dont le dedans est garni d'un filet à mailles d'un demi-pouce carré, avec lequel on prend les *oiseaux* vivans : pour cet effet on répand sur la neige un peu de menue paille dans l'espace de la longueur et de la largeur de ce chassis, que l'on maintient élevé en avant, au moyen du bâton (b b), lequel est foiblement appuyé contre le milieu de la traverse supérieure par un de ses bouts, tandis que l'autre pose sur terre : à l'extrémité inférieure de ce bâton on a adapté en (c) une ficelle qui, de ce point, vient aboutir, soit à une porte (d), ou à une croisée de la maison, entr'ouverte. (*Voyez l'explication plus détaillée de ce piége*, pag. 52 de ce volume.)

Fig. VII. Rejets à *bécasses*.

# AVICEPTOLOGIE.

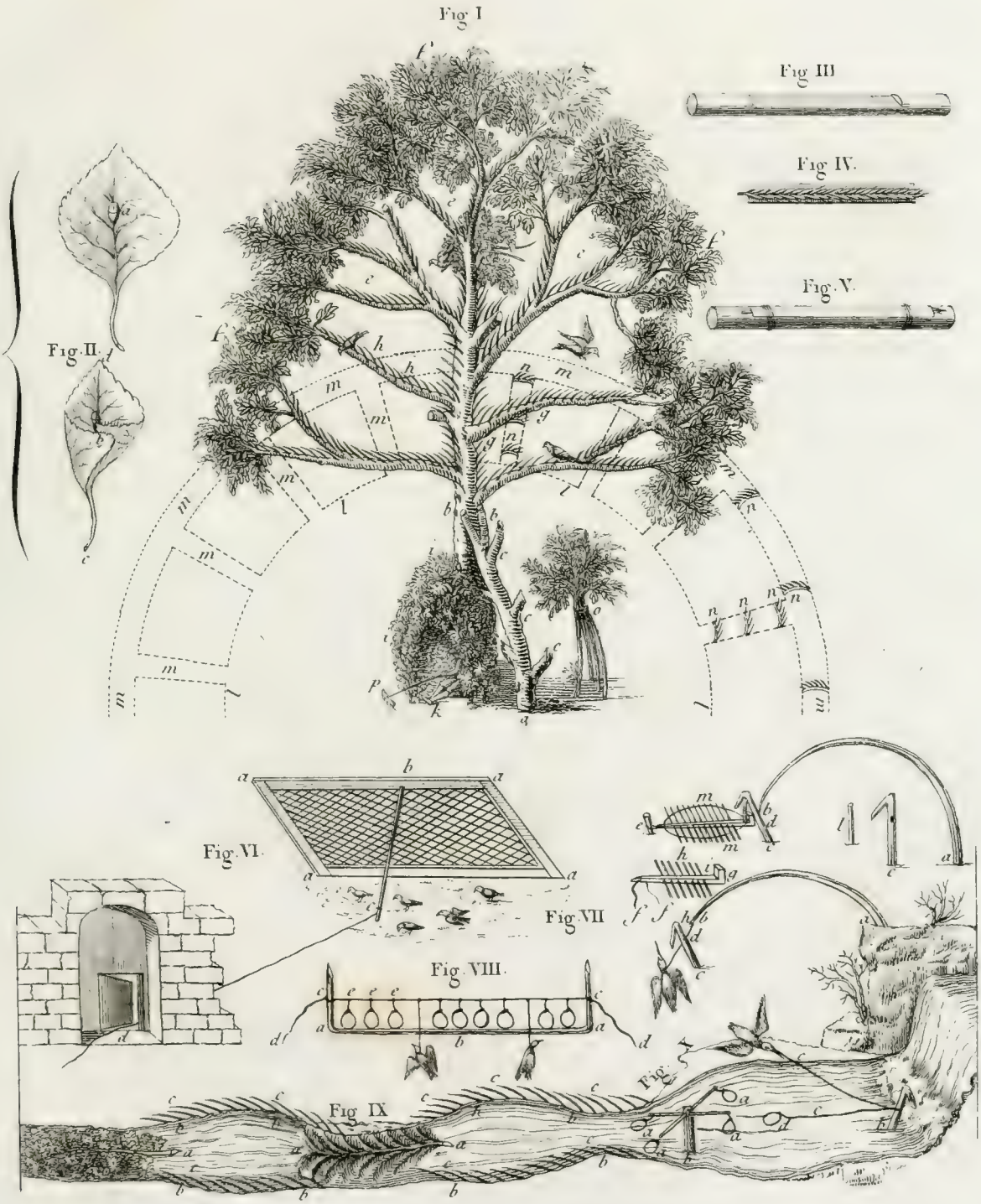

(a, a.) Branches de coudrier de six pieds de longueur, lesquelles sont fichées solidement en terre par leur gros bout, que l'on a épointé pour cet effet, et dont les extrémités opposées (b) sont garnies d'un lacet composé de plusieurs crins de queue de cheval, cordelés ensemble et à nœud coulant.

(c, c.) Deux crosses de bois fichées solidement en terre et percées d'un trou en (d), à travers lequel on passe le lacet.

(e, f.) Piquet de bois long de sept à huit pouces, aussi fiché en terre, après lequel on attache la ficelle (f) de la détente (g), dont la partie opposée à la ficelle (f) est garnie d'un mentonnet (i), et les côtés (h) sont munis de petites branches d'osier qui traversent cette détente, de part en part, dans un plan horizontal.

(l.) Cheville de bois de trois ou quatre pouces de longueur que l'on interpose entre le mentonnet (i) de la détente et le sommet (k) de la crosse (c, d, k).

(m, m.) Lacet de crins étendu en rond sur les petites branches transversales d'osier (h) de la détente (*voyez l'explication de ce piége*, pag. 54 de ce volume).

Fig. VIII. Perchée dont on fait usage pour prendre les *passereaux*, et surtout les *fauvettes*, à travers les haies ou les ramées de pois.

(a, a, b.) Branche de coudrier ou de troëne de la grosseur du doigt et longue de plusieurs pieds, que l'on reploie aux deux extrémités, et en angle droit, au point (a), pour les relever à la hauteur de quatre ou cinq pouces (en c, c); on les maintient dans cette position au moyen d'une ficelle (d, d), qui traverse de l'une à l'autre, et qui est arrêtée aux points (c, c); par une petite entaille qu'on a imprimée à chacun de ces petits montans, autour desquels on tourne la ficelle (d, d), que l'on fixe là par plusieurs nœuds, réservant à chacune de ces extrémités un bout de la même ficelle (d, d), assez long pour pouvoir attacher ce piége aux branches d'une haie ou aux ramées d'une planche de pois.

(e, e, e.) Lacets de crins à nœuds coulans, qui, lorsqu'ils sont ouverts en anneaux, doivent poser, par le bas de la circonférence qu'ils forment, sur la branche de coudrier (a, a, b). (*Voyez l'explication de ce piége*, pag. 55 de ce volume.)

Fig. IX. Abreuvoir ou ruisseau couvert de distance en distance par des branches de verdure, et dont quelques parties restées découvertes, ont leurs bords garnis de gluaux.

(a, a, a, a.) Branchages garnis de leurs feuilles, servant à cacher et à dérober à la vue des *oiseaux* la partie de l'eau du ruisseau qui est couverte de ces ramées.

(b, b, b, b.) Bords du ruisseau restés à découvert, ou que l'on a garnis d'une grande quantité de gluaux (c, c, c, c), lesquels l'on fiche foiblement en terre par leur gros bout dans une direction oblique, et en recouvrement les uns sur les autres, sans cependant qu'ils se touchent. (*Voyez à la pag. 55 de ce volume.*)

Fig. X. Lacets et hameçons avec lesquels on prend en hiver, dans les fontaines, les *canards* ou les *oies sauvages* qui s'y rabattent pour y chercher quelques subsistances et y passer la nuit.

(a, a, a, a.) Fils de fers tordus ensemble et disposés en croix que l'on a passés à travers des trous d'une tuile (*voyez l'explication de ce piége*, pag. 37 de ce volume), et à l'extrémité desquels on voit un anneau auquel on attache un lacet de crins à nœuds coulans, lequel doit surnager à la surface de la fontaine dans laquelle on tend ce piége.

(b.) Piquet de bois ayant un crochet à sa partie supérieure, que l'on fiche solidement en terre dans un ruisseau, un étang, ou une fontaine que les *canards* ou les *oies sauvages* fréquentent, et après lequel on attache, par un bout, plusieurs ficelles (c, c), longues de plusieurs brasses, et à l'extrémité desquelles on a adapté un hameçon de fer (d), ou une cheville de bois garnie de tripailles de poulets ou de moutons. (*Voyez, pour plus grande explication, la page de ce volume que nous venons de citer.*)

# PLANCHE XXXIX (ATLAS).

L'AVICEPTOLOGIE est un plaisir innocent, une récréation qu'aucun remord n'accompagna jamais, lorsque l'on n'en fit usage que dans la seule intention de retenir captifs dans des volières quelques hôtes aimables de nos bois, qui, pour dédommagement de la nourriture abondante et des abris commodes qu'on leur fournit, procurent beaucoup d'agrément, par la mélodie de leurs délicieux concerts. Mais quand la gloutonnerie prend part aux moyens que l'on emploie pour posséder ces douces créatures, alors on regrette de les avoir indiqués.

On pourroit sans doute, d'après cela, adresser quelques reproches de cruauté aux ornithologistes; mais leur justification sort du petit nombre d'espèces qu'ils sacrifient à leurs collections, dont le but principal est de hâter les progrès de la science.

La fig. I est donc le trébuchet à réseaux de soie et sans fond, dont on fait usage au printemps pour prendre les *rossignols*.

La fig. II représente la détente séparée de ce même trébuchet. (*Voyez l'explication détaillée de ce piége*, pag. 58 de ce volume.)

La fig. III offre une sorte de piége que l'on nomme *battant*, parce qu'en effet deux battans en manière de portes supérieures, dont on a gravé séparément la forme (fig. V) tombent et retiennent captif l'*oiseau* qui, alléché par la vue de quelques graines qu'il aime, et qu'on lui offre comme appât dans le petit auget (O) de la fig. IV, se précipite dans cette cage pour les saisir; mais son propre poids excite la détente du piége, qui est ce même petit auget; elle s'échappe; le couvercle se rabat avec promptitude, et l'*oiseau* se trouve pris. (*Voyez la page 60 de ce volume.*)

On a représenté sous la fig. VI une cage couverte de rameaux de verdure, dans laquelle on place, au milieu des champs, un *chardonneret* ou un *tarin*, qui servent l'un ou l'autre à appeler leurs semblables, quand ils les entendent passer dans le voisinage, et à les faire tomber dans les piéges qu'on leur a tendus.

Lorsque la cage renferme un *chardonneret* pour appelant, les piéges que l'on tend à ses congénères consistent dans plusieurs tiges de chardons à foulon (fig. VII) dont on a garni le sommet de chaque tête, de deux plumes ébarbées de *poulets* ou de *pigeons*. On dispose ces plumes en sautoir (voyez-en la forme fig. IX et X); ayant soin de n'engluer que les seules parties ébarbées (CC) fig. X. Avant et après la tendue, on place ces sautoirs dans le bâton (fig. XI), lequel est fendu en quatre parties, jusqu'à moitié de sa longueur.

Si l'*oiseau* que l'on a choisi pour appelant est un *tarin* ou un *bruant*, alors, au lieu de chardons, on entoure la cage qui le contient, de bâtons de la longueur de trois ou quatre pieds (fig. VIII), dont on fiche en terre le gros bout; on les dispose dans un plan incliné, et on les garnit, dans toute leur longueur, de gluaux de saule, longs de sept à huit pouces, que l'on maintient aussi dans un plan incliné, au moyen d'un nombre suffisant de petites entailles que l'on a imprimées à ces bâtons, avec un couteau, sur leur face qui regarde le ciel (*Voyez l'explication détaillée de ce piége*, pag 61 de ce volume.)

La fig. XII est une espèce de loge portative, composée de trois cerceaux, soutenus, à une certaine distance les uns des autres, par quatre ficelles, dont la réunion aux points (eeee) forme un carré à travers lequel le chasseur passe sa tête, et alors ce carré, reposant sur ses épaules, soutient la loge qui est entièrement garnie de branches feuillées (f), et que l'on peut porter partout où on le désire.

Cette même loge, dont on se sert avantageusement pour aborder et surprendre les *canards* sur le bord de quelque étang, est représentée ici comme l'abri du tendeur au bâton fendu, dont on voit les différentes pièces qui composent cet instrument, aux figures XIII, XIV, XV et XVI. Ce tendeur, muni d'un sifflet conformé comme celui de la figure XVII, avec lequel il appelle les *mésanges*, leur présente pour lieu de repos le bâton ouvert (g) fig. XII, qu'il passe à travers de sa loge; et lorsqu'il s'aperçoit que ce bâton est suffisamment chargé de ces *oiseaux*, il tire la ficelle (P) fig. XIII, et tous ces animaux sont pris par les ongles.

La fig. XVIII est une sorte de sellette, laquelle est fixée par la courroie (cd) au derrière du tendeur, et sur laquelle il s'assied dans sa loge. (*Voyez tous les détails de ce piége*, page 63 de ce volume.)

# AVICEPTOLOGIE.

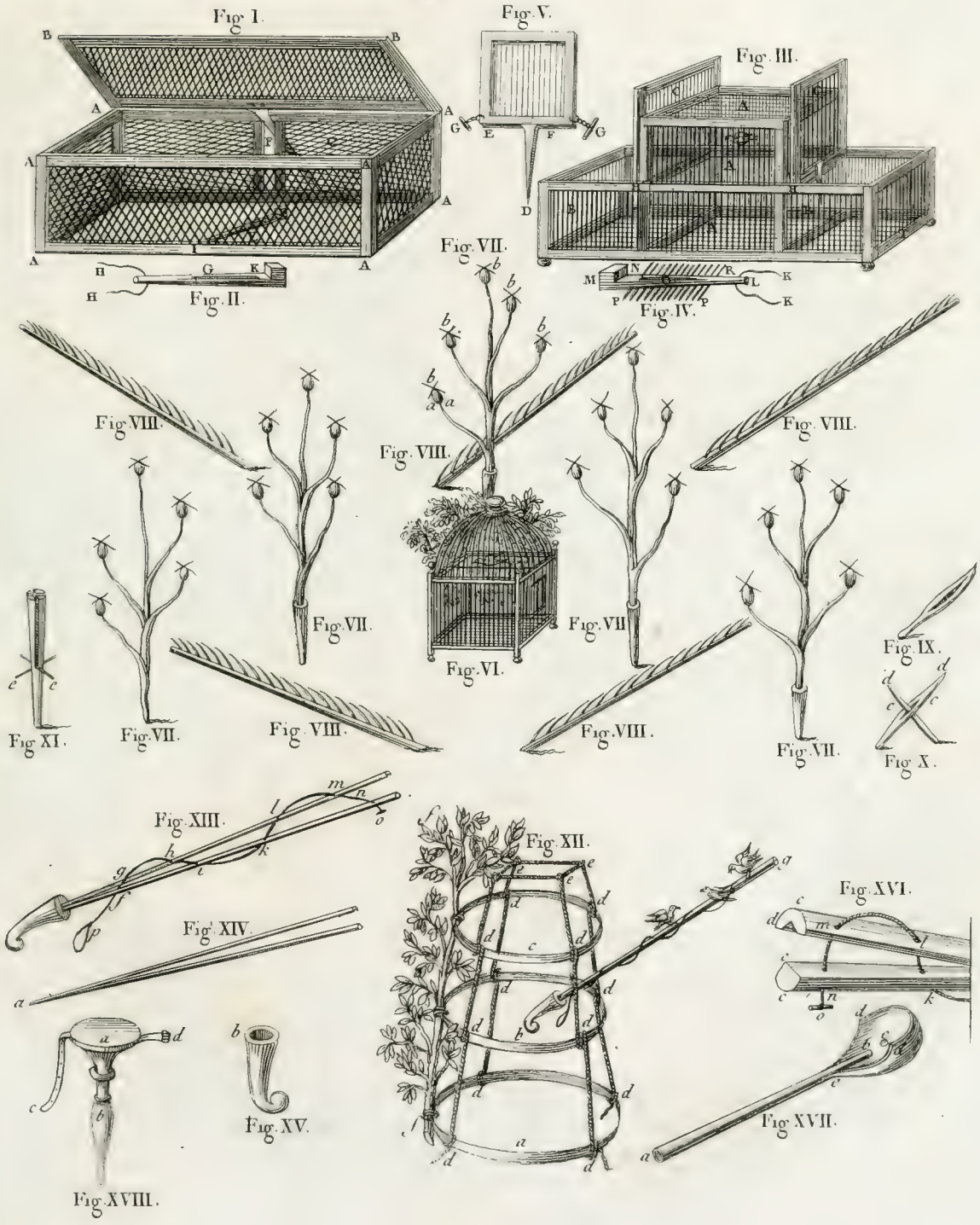


Gérardin del.

# AVICEPTOLOGIE.

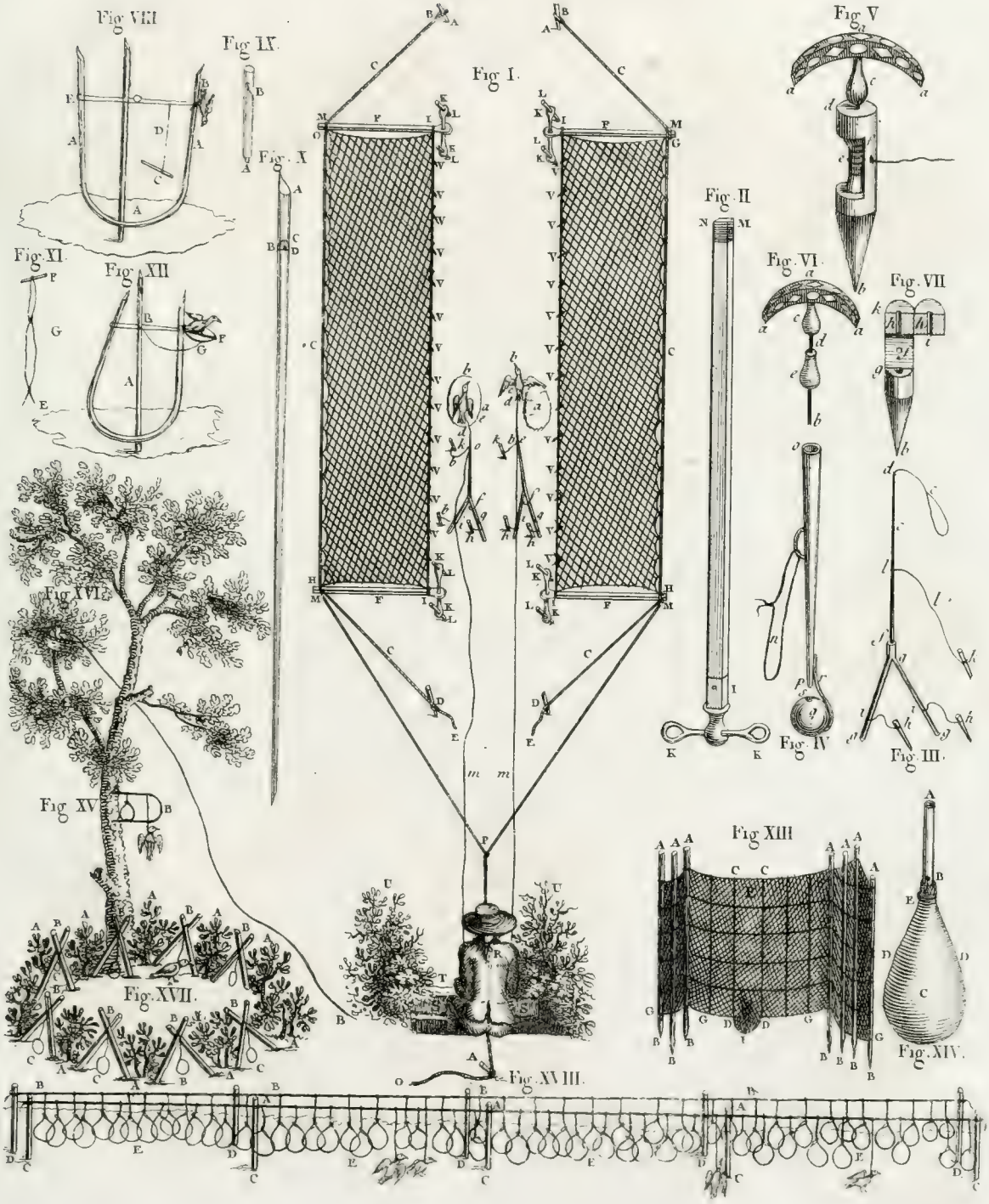

# PLANCHE XL (ATLAS).

NOTA. *Nous avons réuni dans cette planche le plus grand nombre des diverses espèces de piéges ornithologiques qu'il nous a été possible, afin de ne pas trop multiplier celui des planches.*

FIG. I. Filet propre à prendre les *alouettes*, que l'on nomme, dans quelques départemens, *volets* ou bien *chasse au miroir.*

(A, A, D, D.) Quatre piquets de bois de chêne, longs de trois pieds au moins, et du diamètre de quatre pouces, fichés en terre à coups de massue, jusqu'à ce que leur sommet n'excède le sol que de six ou huit pouces.

(B, B.) OEillet ferme et solidement fabriqué à l'une des extrémités du cordeau (c, c, c), qui traverse le filet dans toute sa partie supérieure, et dont on tourne et on assujétit solidement, par plusieurs nœuds, l'extrémité opposée (E, E) aux deux piquets D, D.

(F, F, F, F.) Quatre liteaux de bois de sapin, refendus et non sciés, que l'on nomme *quenouilles*, et sur le sommet desquels (G, G, H, H) on tend le cordeau (c). A leurs extrémités, ces quenouilles sont garnies d'une douille de fer (I), à travers laquelle il passe, par un trou, une traverse aussi de fer, qui y joue facilement. Chacune de ces traverses est munie, à chaque extrémité, d'un anneau (K, K), par lequel il passe un piquet de quinze lignes de diamètre (L, L, L), L, sur dix-huit pouces de longueur, qui, étant fiché en terre jusqu'à la hauteur de deux ou trois pouces seulement au dessus du sol, est assez solide pour maintenir en place les quenouilles, lors même que le cordeau du filet est tendu avec la plus grande force.

(M, M, M, M.) Ce sont autant d'entailles creusées en rond dans leur fond, et garnies de tôle qui occupent le sommet de chaque quenouille, et dans lesquelles on fait entrer le cordeau du filet. (*La fig. II, représentant une quenouille dessinée sous un plus grand module, en donnera une idée plus exacte*).

Des points (M, H, M, H) du sommet des deux quenouilles antérieures, il part un cordeau nommé la *tirasse*, dont la bifurcation en (P) s'attache solidement, par chacune de ses extrémités, au sommet de chacune des quenouilles; du point (P), cette même tirasse, qui se continue en un cordeau simple, est garnie en avant du tendeur (R), d'un bâton tourné qui y est transversalement et solidement attaché, et dont le même tendeur fait commodément usage lorsqu'il s'agit de fermer son filet. Ce même cordeau simple de la tirasse se continue de (P en O), en passant sous les fesses du tendeur, et vient s'attacher, par plusieurs tours et plusieurs nœuds, à un semblable piquet (Q) que ceux du cordeau (A, A, D, D), et fiché de même qu'eux solidement en terre.

(S, S.) Petite fosse creusée en terre à la profondeur de quinze ou dix-huit pouces, longue de deux ou trois pieds et large de deux, dans laquelle le tendeur (R), après avoir ramassé autour de lui la terre sortie de cette fosse, laquelle il dispose en talus de chaque côté (T, T), et après avoir planté dans ce même talus quelques branches de verdure (U, U), se place pour appeler les *alouettes*.

(V, V, V, etc.) Sont autant de petits crochets de bois qui, fixés en terre, empêchent la partie intérieure du filet de se soulever et de laisser échapper les *alouettes* qu'on y a renfermées.

(a, a.) Sont deux petits gazons de verdure sur lesquels reposent les *alouettes* (b), qui sont les appelans, que l'on nomme *muttes*. Ces *alouettes* sont attachées par les pieds et par la queue à une ficelle (c), qui tient au point (d), à l'extrémité d'une verge flexible (e, e), qui s'insère au bout d'une branche bifurquée (g, g), au point (f, f), et que l'on nomme les *marionnettes*; ces marionnettes sont assujéties contre terre aux points (k, k, k) par autant de petits piquets (h, h, h), après lesquels chacune de leurs branches tient par les ficelles (i i, i et l, l).

(m, m.) Deux ficelles qui, partant du point (b et o), des marionnettes pour se rendre dans la loge du tendeur, servent à faire mouvoir et voler en l'air les *muttes* quand il plaît à celui-ci. (*Voyez l'explication de cette chasse*, pag. 66 de ce volume.)

Fig. II. Quenouille dessinée sur un plus grand module.

(I.) Douille de fer dans laquelle le bois de la quenouille entre et y est clouée. (K, K), traverse de fer mobile dans la tête de l'extrémité de la douille, et dont chaque bout est garni d'un anneau de deux pouces de diamètre.

(M.) Entaille d'un pouce de profondeur, arrondie dans le fond, où est reçu le cordeau du filet, et qui, pour plus grande solidité, est encore garnie d'une plaque de tôle (N) qui l'embrasse.

Fig. III. Une marionnette isolée et vue dans tous les détails rapportés ci-dessus.

Fig. IV. Le sifflet d'argent ou de cuivre au moyen duquel on appelle les *alouettes*. (*Voyez ce que nous avons dit de cet instrument*, pag. 68 de ce volume.)

Fig. V, VI et VII. Miroir aux *alouettes*, vu tout monté dans la fig. V, et les détails de sa construction dans les fig. VI et VII. (*Voyez-en l'explication détaillée*, pag. 69 de ce volume.

Fig. VIII. Forme d'une *sauterelle* distendue, parce qu'elle tient un *oiseau* qui y est pris par les pieds.

Fig. IX. Bûchette de six pouces de longueur qui s'interpose en (B), entre le mentonnet et la ficelle (E), de la fig. VIII, et qui, lorsque l'*oiseau* la fait sauter, est suspendue par la ficelle (D) de cette même figure.

(A.) Entailles faites aux deux côtés du bout de cette bûchette.

(B.) Cran destiné à recevoir l'extrémité de la ficelle de la sauterelle, laquelle passe par son trou, et que l'on dispose en rond sur cette bûchette.

Fig. X. Branche de coudrier ou de troëne dont on fabrique les sauterelles.

(A.) Sa coupe oblique ou en biseau au sommet.

(B.) Entaille horizontale ou mentonnet, fabriqué avec un couteau.

(C.) Coupe supérieure obliquement posée par sa base sur ce mentonnet.

(D.) Trou fait avec une perce, et qui traverse de part en part la baguette immédiatement sur le mentonnet.

Fig. XI. Ficelle qui traverse la sauterelle par les deux bouts; (E), son nœud du derrière; (F), petite cheville grosse comme une forte plume de *corbeau* et longue d'un pouce, qui sert d'arrêt à la ficelle sur le devant du trou; (G), nœud de la ficelle qui maintient la sauterelle tendue, lorsque ce nœud se trouve entre le bout de la bûchette de la fig. IX. et la partie supérieure du trou de la sauterelle.

Fig. XII. Sauterelle tendue et soutenue par son tuteur (B).

Fig. XIII. Trémailler pour prendre *les cailles*, lequel est muni de ses piquets (A, A, A, B, B, B), et qui n'est point développé dans toute son étendue. (*Voyez pag. 73 de ce volume*).

Fig. XIV. Appeau de *cailles*, formé de l'os de la cuisse d'une volaille (A), lequel on a bouché par le haut avec de la cire jusqu'à ce point (A), et qui est percé d'un petit trou en (B), et muni de son sachet de maroquin (C, D, D, D), garni intérieurement de crins bouillis, et fixé en (E), au sifflet par du fil retors. (*Voyez* pag. 74 de ce volume.)

Fig. XV. Lacet propre à prendre les *grives*, (*Voyez cette chasse*, pag. 74 de ce volume.)

Fig. XVI. Autre lacet pour prendre sur les nids les femelles qui couvent leurs œufs, pour en faire, ainsi que de ces derniers, une collection. (*Voyez* pag. 75 de ce volume.)

Fig. XVII. Petite enceinte formée de branchages (A, A, A), pendant l'hiver, à travers lesquels on laisse des ouvertures garnies de deux bâtons en sautoir, lesquels sont fichés en terre par un de leurs bouts, et à la réunion desquels (A), à leur sommet (B), on a adapte un lacet de crins à nœud coulant, (c, c, c, c); dans lesquels les

*drix* s'étranglent en venant chercher la nourriture qu'on leur a mise pour appât dans cette enceinte. (*Voyez cette chasse*, pag. 75 de ce volume.)

La FIG. VIII enfin donne une idée d'une chasse que l'on fait aux *alouettes*. (*Voyez pag. 75 de ce volume.*) Elle consiste à planter en terre, de distance en distance dans les champs, plusieurs rangées de piquets (D et G), placés les uns derrière les autres, à trois ou quatre pieds de distance. chacun de ces rangs de piquets est garni d'une ficelle (A et B) qui règne d'un bout à l'autre, et à la hauteur de six pouces au moins; on garnit ces ficelles de lacets de crins à nœud coulant, lesquels restent ouverts (E, E, E), et touchent presque terre : alors les *alouettes*, en piétonnant dans les champs, s'étranglent dans ces lacets.

# PLANCHE XLI (ATLAS).

Cette planche n'a absolument rien de commun avec l'*ornithologie*; elle est destinée toute entière à indiquer la manière d'élever les *chenilles* pour en obtenir de beaux *papillons*, ainsi que les procédés que l'on met en usage pour embaumer ces bijoux de la nature, ou toutes autres espèces d'*insectes*.

En fournissant ces renseignemens que l'on a placés à la suite de l'Histoire des *oiseaux*, on a cru servir utilement les personnes qui désirent se former à elles-mêmes un petit cabinet de *zoologie*; et, ne fût-elle composée que des seuls animaux qu'on peut rencontrer dans le département que l'on habite, une telle collection ne laisseroit pas de présenter beaucoup d'intérêt. Or rien n'étant plus commun partout que les diverses espèces de *chenilles*, qui toutes fournissent des *papillons* différens, et une multitude d'autres *insectes* que l'on rencontre à chaque pas, on a donc cru qu'il n'étoit pas hors de propos d'indiquer dans cette planche le moyen de les préparer pour en former collectivement des tableaux.

La fig. I (A) est une quille de moelle de sureau que l'on a taillée en cône tronqué, laquelle on colle, par sa base, dans un tableau d'*insectes*, et sur le sommet de laquelle on fixe ces animaux, après leur desséchement, au moyen d'une épingle qui leur traverse le corselet de part en part. (B) de la même figure est un autre morceau de sureau, également taillé en cône tronqué, que l'on colle aussi, par sa base, derrière chaque *insecte*, et qui doit être à la même hauteur que la partie la plus élevée de son corps. Sur la coupe supérieure de ce second cône, on place un petit rond de papier ou de vélin, que l'on coupe avec un emporte-pièce, et sur lequel on inscrit un numéro qui correspond à celui d'un catalogue qu'on s'est formé, et qui contient les noms méthodiquement disposés de tous les individus que chaque tableau renferme.

La fig. II est un morceau de liége (CDDEFGH), taillé en forme de pupitre, et monté sur un pied de bois (AB) : ce liége sert à fixer un *papillon* ou tout autre *insecte* sur son dos, au moyen d'une épingle qui lui traverse le corselet, tandis que deux autres épingles (CC), fig. III, écartent de son corps ses ailes, afin qu'après l'avoir fendu de (D) en (E) dans toute sa longueur, on ne coure pas les risques de les souiller, soit en vidant le corps, soit en l'enduisant intérieurement de préservatif.

La fig. V présente le dessin de la boîte ou buffet, qui est environné de toutes parts d'un canevas, et dans lequel on élève des *chenilles*, afin d'en obtenir de beaux *papillons*.

On a cru qu'il étoit nécessaire de tracer dans la fig. VII le modèle des formes dont on fait usage pour imprimer aux *papillons* l'attitude qu'on désire qu'ils conservent après leur parfaite dessiccation. Ces formes, qui doivent être toutes du bois le plus tendre, tel que du saule, du tremble ou du tilleul, susceptibles, par cette raison, d'être facilement pénétrés par la pointe d'une épingle, doivent être de beaucoup plus épaisses sur leurs bords extérieurs (d'A en (B), que dans leur milieu (C) : là, on doit avoir ménagé une entaille longitudinale (EE) d'un tiers plus large que le corps du *papillon* qu'on doit y fixer, et qui ait une profondeur égale à l'espace qui se trouve entre l'insertion de leurs ailes avec le corps et le bas de cette partie. On fixe donc le *papillon* dans cette entaille au moyen d'une épingle (E), fig. VIII, laquelle lui traverse le corselet; on étend ses ailes sur les deux côtés de cette forme, et là on les fixe par deux bandes de carton mince ou de papier fort (AB), que l'on assujétit en place, en fichant à travers leurs extrémités des épingles (DDDD) qui s'implantent dans cette même forme, que nous avons dit être de bois fort tendre.

FIN DE L'EXPLICATION DES PLANCHES.

# ENTOMOLOGIE.

Fig. I

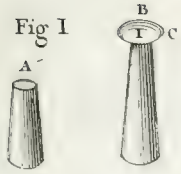


Fig. II

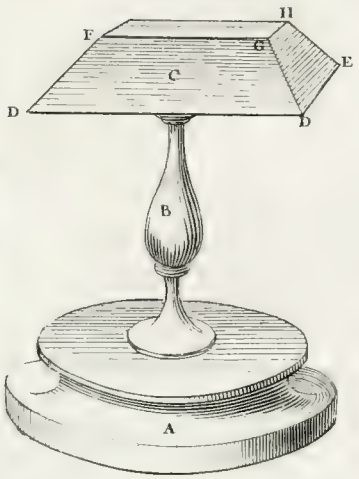


Fig. III.

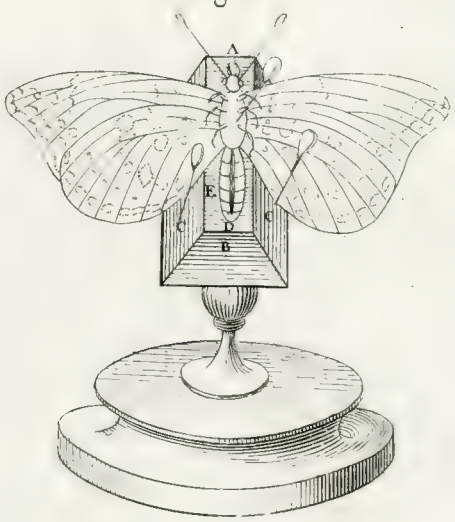


Fig. IV.

Fig. V

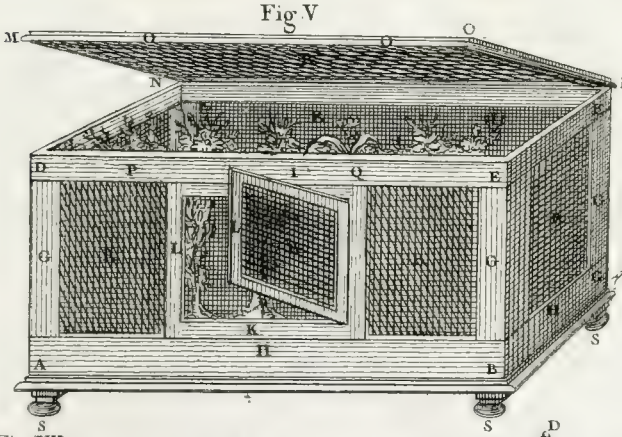


Fig. VI.

Fig. VII.

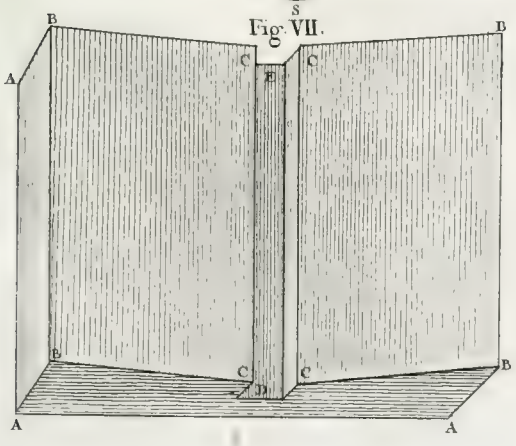


Fig. VIII.

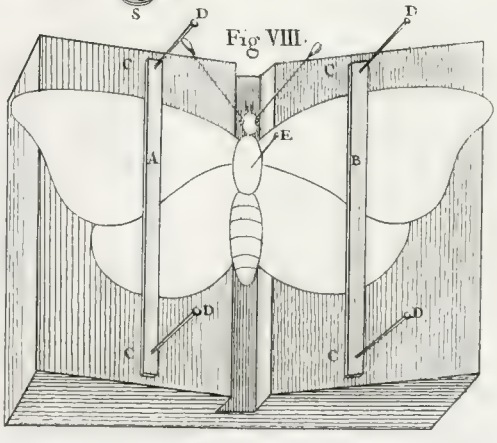


Gérardin del.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS FRANÇAIS

# DE TOUTES LES ESPÈCES D'OISEAUX

### CONTENUES

## DANS LES DEUX PREMIERS VOLUMES DE CET OUVRAGE.

NOTA. *Tous les individus du premier volume sont notés d'un* A, *avant le chiffre qui indique la page, et ceux du second volume le sont d'un* B.

## A


| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Aigle blanc (l') | *Falco albus.* Lin. | A. | 22 |
| Aigle commun (l') | *Falco fulvus.* Lin. | A. | 20 |
| Aigle (le grand) | *Falco chrysætos.* Lin. | A. | 17 |
| Aigrette (l') | *Ardea nivea.* Lin. | B. | 133 |
| Alouette-de-mer à collier (l') | *Tringa cinclus, pedibus fuscis.* Lin. | B. | 210 |
| Alouette-de-mer ordinaire (l') | *Tringa cinclus.* Lin. | B. | 208 |
| Alouette (la grosse) huppée, *ou* le cochevis | *Alauda cristata.* Lin. | A. | 256 |
| Alouette (la grosse), *ou* la calandre | *Alauda calandra.* Lin. | A. | 253 |
| Alouette (l') des prés, *ou* la farlouse | *Alauda pratensis.* Lin. | A. | 262 |
| Alouette ordinaire (l') | *Alauda arvensis.* Lin. | A. | 248 |
| Alouette (la petite) huppée, *ou* le lulu | *Alauda nemorosa.* Lin. | A. | 158 |
| Alouette-pipi (l') | *Alauda trivialis.* | A. | 264 |
| Arrian (l') | *Vultur ignobilis.* Gérardin. | A. | 11 |
| Attagas (l') | *Tetrao lagopus.* Lin. | B. | 64 |
| Autour ordinaire (l') | *Falco palumbarius.* Lin. | A. | 30 |
| Avocette (l') | *Recurvi rostra avocetta.* Lin. | B. | 166 |


## B


| | | | |
|---|---|---|---|
| Balbusard (le) | *Falco haliætus.* Lin. | A. | 23 |
| Barge aboyeuse (la) | *Scolopax totanus.* Lin. | B. | 234 |
| Barge aux pieds rouges (la) | *Scolopax obscura.* Lin. | B. | 236 |
| Barge commune (la) | *Scolopax limosa.* Lin. | B. | 232 |
| Barge rousse (la grande) | *Scolopax ægocephala.* Lin. | B. | 235 |
| Bartavelle (la) | *Tetrao rufus.* Lin. | B. | 79 |
| Batteur (le), *ou* pigeon tournant | *Columba percussor.* Lin. | B. | 473 |
| Bécasseau (le) | *Tringa ochropus.* Lin. | B. | 199 |
| Bécasse ordinaire (la) | *Scolopax rusticola.* Lin. | B. | 217 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Bécassine (la) | *Scolopax gallinago.* Lin. | B. | 223 |
| Bécassine de la Chine (la) | *Scolopax capensis.* Lin. | B. | 229 |
| Bécassine (la petite) | *Scolopax gallinula.* Lin. | B. | 226 |
| Bec-croisé (le) | *Loxia curvirostra.* Lin. | A. | 157 |
| Bec-figue (le) | *Motacilla ficedula.* Lin. | A. | 269 |
| Bergeronnette grise (la) | *Motacilla cinerea.* Lin. | A. | 332 |
| Bergeronnette jaune (la) | *Motacilla boarula.* Lin. | A. | 335 |
| Bergeronnette printanière (la) | *Motacilla flava.* Lin. | A. | 334 |
| Bernache (la) | *Anas erythropus.* Lin. | B. | 374 |
| Bihoreau (le) | *Ardea nycticorax.* Lin. | B. | 145 |
| Biset (le), *ou* pigeon fuyard | *Columba domestica.* Lin. | B. | 31 |
| Blongios (le) | *Ardea minuta.* Lin. | B. | 136 |
| Bondrée (la) | *Falco apivorus.* Lin. | A. | 42 |
| Bouvreuil commun (le) | *Loxia pyrrhula.* Lin. | A. | 167 |
| Bruant fou (le), *ou* de pré | *Emberiza cia.* Lin. | A. | 214 |
| Bruant proprement dit (le) | *Emberiza citrinella.* Lin. | A. | 210 |
| Bruant de haie (le), *ou* le zizi | *Emberiza cirlus.* Lin. | A. | 212 |
| Bruant de pré (le), *ou* bruant fou | *Emberiza cia.* Lin. | A. | 214 |
| Brunette (la) | *Scolopax pusilla.* Lin. | B. | 228 |
| Busard (le) | *Falco eruginosus.* Lin. | A. | 39 |
| Buse ordinaire (la) | *Falco buteo.* Lin. | A. | 34 |
| Butor ordinaire (le) | *Ardea stellaris.* Lin. | B. | 140 |
| Butor roux (le) | *Ardea soloniensis.* Lin. | B. | 145 |


## C


| | | | |
|---|---|---|---|
| Cabaret (le) | *Linaria minima.* Lin. | A. | 196 |
| Caille (la) | *Tetrao coturnix.* Lin. | B. | 82 |
| Calandre (la), *ou* grosse alouette | *Alauda calandra.* Lin. | A | 253 |
| Canard (le) à longue queue, *ou* le pilet | *Anas acuta.* Lin. | B. | 382 |
| Canard domestique (le) | *Anas domestica.* Lin. | B. | 355 |
| Canard musqué (le) | *Anas moschata.* Lin. | B. | 366 |
| Canard sauvage (le) | *Anas boschas.* Lin. | B. | 358 |
| Canard siffleur (le) | *Anas penelope.* Lin. | B. | 389 |
| Canard siffleur huppé (le) | *Anas rufina.* Lin. | B. | 392 |
| Cannepetière (la), *ou* petite outarde | *Otis tetrax.* Lin. | B. | 113 |
| Casse-noix (le) | *Corvus caryocatactes.* Lin. | A. | 143 |
| Castagneux de rivière (le) | *Colymbus minor.* Lin. | B. | 302 |
| Chantre (le), *ou* petit pouillot | *Motacilla trochilus.* Lin. | A. | 326 |
| Charbonnière (la grosse) | *Parus major.* Lin. | A. | 229 |
| Charbonnière (la petite) | *Parus ater.* Lin. | A. | 232 |
| Chardonneret (le) | *Fringilla carduelis.* Lin. | A. | 202 |
| Chat-huant proprement dit (le) | *Strix stridula.* Lin. | A. | 73 |
| Chevalier aux pieds rouges (le) | *Tringa gambetta.* Lin. | B. | 205 |
| Chevalier ordinaire (le) | *Tringa equestris.* Latham. | B. | 203 |
| Chevalier varié (le) | *Tringa littorea.* Lin. | B. | 207 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Chevêche (la), *ou* petite chouette | *Strix passerina.* Lin. | A. | 78 |
| Chipeau (le) | *Anas strepera.* Lin. | B. | 371 |
| Choquard (le), *ou* choucas des Alpes | *Corvus pirrhocorax.* Lin. | A. | 134 |
| Choucas (le) | *Corvus fuscus.* Lin. | A. | 132 |
| Chouette (la) de Sologne | *Strix Soloniensis.* Lin. | A. | 79 |
| Chouette (la), *ou* grande chevêche | *Strix ulula.* Lin. | A. | 76 |
| Cigogne blanche (la) | *Ardea ciconia.* Lin. | B. | 149 |
| Cigogne noire (la) | *Ardea ciconia nigra.* Lin. | B. | 153 |
| Cochevis (le), *ou* grosse alouette huppée | *Alauda cristata.* Lin. | A. | 256 |
| Cocotli (la tourterelle) | *Columba minuta.* Lin. | B. | 486 |
| Cocotzin (la tourterelle) | *Columba passerina.* Lin. | B. | 487 |
| Combattant (le), *ou* paon-de-mer | *Tringa pugnax.* Lin. | B. | 195 |
| Coq (le) | *Phasianus gallus domesticus.* Lin. | B. | 105 |
| Coq (le grand) de bruyère | *Tetrao urogallus.* Lin. | B. | 52 |
| Coq (le petit) de bruyère à queue fourchue | *Tetrao tetrix.* Lin. | B. | 57 |
| Coquillade (la) | *Alauda nudata.* Lin. | A. | 260 |
| Coracias huppé (le) | *Corvus eremita.* Lin. | A. | 137 |
| Coracias (le), *ou* le crave | *Corvus graculus.* Lin. | A. | 136 |
| Corbeau (le) | *Corvus corax.* Lin. | A. | 122 |
| Corbine (la), *ou* corneille noire | *Corvus corone.* Lin. | A. | 126 |
| Cormoran (le) | *Pelecanus carbo.* Lin. | B. | 313 |
| Corneille mantelée (la) | *Corvus cornix.* Lin. | A. | 130 |
| Corneille noire (la), *ou* la corbine | *Corvus corone.* Lin. | A. | 126 |
| Coucou ordinaire (le) | *Cuculus caudâ rotundatâ.* Lin. | B. | 17 |
| Courlis ordinaire (le) | *Scolopax arquata.* Lin. | B. | 238 |
| Crabier gentil (le) | *Ardea erythropus.* Lin. | B. | 137 |
| Cravant (le) | *Anas bernicla.* Lin. | B. | 376 |
| Crave (le), *ou* coracias | *Corvus graculus.* Lin. | A. | 136 |
| Cresserelle (la) | *Falco tinnunculus.* Lin. | A. | 56 |
| Cujelier (le) | *Alauda arborea.* Lin. | A. | 251 |
| Cul-blanc (le) ordinaire, *ou* motteux | *Motacilla œnanthe.* Lin. | A. | 289 |
| Cul-blanc (le) roussâtre, *ou* motteux | *Motacilla rufescens.* Lin. | A. | 291 |
| Cygne domestique (le) | *Anas olor.* Lin. | B. | 333 *bis.* (1 |
| Cygne sauvage (le) | *Anas cygnus.* Lin. | B. | 337 |


## D


| | | | |
|---|---|---|---|
| Dindon (le) | *Meleagris gallo pavo.* Lin. | B. | 103 |
| Draine (la) | *Turdus viscivorus.* Lin. | A. | 113 |
| Duc (le grand-) | *Strix bubo.* Lin. | A. | 64 |
| Duc (le moyen-), *ou* le hibou proprement dit | *Strix otus.* Lin. | A. | 66 |
| Duc (le petit), *ou* le scops | *Strix scops.* Lin. | A. | 68 |


## E


| | | | |
|---|---|---|---|
| Echasse (l') | *Charadrius himantopus.* Lin. | B. | 178 |
| Ecorcheur (l') | *Lanius collurio.* Lin. | A. | 90 |


1) Nous avons donné, dans une note, à la page 515 du 2.e volume, la raison pour laquelle on trouvoit *bis* après un petit nombre de numéros de la pagination. (*Voyez* cette note à l'endroit cité.)

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Effraie (l') | *Strix flammea.* Lin. | A. | 74 |
| Emérillon (l') | *Falco æsalon.* Lin. | A. | 60 |
| Engoulevent (l') d'Europe | *Caprimulgus Europæus.* Lin. | A. | 356 |
| Epeiche (le petit) | *Picus minor.* Lin. | B. | 12 |
| Epeiche (l'), *ou* le pic varié | *Picus medius.* Lin. | B. | 10 |
| Epervier (l') | *Falco nisus.* Lin. | A. | 32 |
| Epouvantail (l') | *Sterna fissipes.* Lin. | B. | 329 |
| Etourneau (l') d'Europe | *Sturnus vulgaris.* Lin. | A. | 154 |


## F


| | | | |
|---|---|---|---|
| Faisan doré (le), *ou* le tricolor huppé de la Chine | *Phasianus pictus.* Lin. | B. | 95 |
| Faisan (le) ordinaire | *Phasianus colchicus.* Lin. | B. | 91 |
| Farlouse (la), *ou* l'alouette des prés | *Alauda pratensis.* Lin. | A. | 262 |
| Faucon (le) ordinaire | *Falco communis.* Lin. | A. | 50 |
| Fauvette (la petite) à poitrine jaune | *Motacilla hippolais.* Lin. | A. | 305 |
| Fauvette (la) à tête noire | *Motacilla atricapilla.* Lin. | A. | 296 |
| Fauvette (la) babillarde | *Motacilla curruca.* Lin. | A. | 299 |
| Fauvette (la) de roseaux | *Motacilla salicaria.* Lin. | A. | 307 |
| Fauvette (la) des Alpes | *Motacilla Alpina.* Lin. | A. | 314 |
| Fauvette (la) des bois, *ou* la roussette | *Motacilla schœnobœnus.* Lin. | A. | 303 |
| Fauvette (la) d'hiver, *ou* le traîne-buisson | *Motacilla modularis.* Lin. | A. | 310 |
| Fauvette (la) grise, *ou* la grisette | *Motacilla cineraria.* Lin. | A. | 300 |
| Fauvette (la) ordinaire | *Motacilla hortensis.* Lin. | A. | 293 |
| Fauvette (la petite), *ou* passerinette | *Motacilla passerina.* Lin. | A. | 304 |
| Fauvette (la petite) rousse | *Motacilla rufa.* Lin. | A. | 309 |
| Fauvette (la) tachetée | *Motacilla nævia.* Lin. | A. | 313 |
| Fauvette (variété de la) ordinaire | *Sylvia viridi fusca, subtùs superciliisque albida, remigibus rectricibusque fusco-obscuris.* Latham. | A. | 295 |
| Fou (le) de Bassan | *Pelecanus bassanus.* Lin. | B. | 317 |
| Foulque (la), *ou* morelle ordinaire | *Fulica atra.* Lin. | B. | 286 |
| Founingo (le) bleu | *Columba madagascariensis.* Lin. | B. | 461 |
| Freux (le), ou la frayonne | *Corvus frugilegus.* Lin. | A. | 128 |
| Friquet (le) | *Fringilla montana.* Lin. | A. | 175 |
| Fuyard (le pigeon) | *Columba domestica.* Lin. | B. | 31 |


## G


| | | | |
|---|---|---|---|
| Ganga (le) | *Tetrao alchata.* Lin. | B. | 62 |
| Garrot (le) | *Anas clangula.* Lin. | B. | 387 |
| Garzette (la) blanche | *Ardea candida minor Brissoni.* Lin. | B. | 131 |
| Gavoué (le) de Provence | *Emberiza provincialis.* Lin. | A. | 223 |
| Geai (le) | *Corvus glandarius.* Lin. | A. | 141 |
| Gélinotte (la) | *Tetrao bonasia.* Lin. | B. | 60 |
| Girole (la) | *Alauda italica.* Lin. | A. | 265 |
| Gobe-mouche (le) de Lorraine | *Muscicapa atricapilla.* Lin. | A. | 95 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Gobe-mouche (le) proprement dit | *Muscicapa grisola.* Lin. | A | 93 |
| Goëland (le) à manteau gris | *Larus glaucus.* Lin. | B. | 333 |
| Goëland (le) varié, *ou* le grisard | *Larus nævius.* Lin. | B. | 334 |
| Gorge-bleue (le) | *Motacilla succica.* Lin. | A. | 275 |
| Goura (le), *ou* le pigeon couronné des Indes | *Columba coronata.* Lin. | B. | 450 |
| Grêbe (le) commun | *Colymbus urinator.* Lin. | B. | 292 |
| Grêbe (le) cornu | *Colymbus cornutus.* Lin. | B. | 299 |
| Grêbe (le petit) cornu | *Colymbus auritus.* Lin. | B. | 301 |
| Grêbe (le) huppé | *Colymbus cristatus.* Lin. | B. | 297 |
| Grêbe (le petit) | *Colymbus obscurus.* Lin. | B. | 295 |
| Griffon (le) | *Vultur fulvus.* Lin. | A | 8 |
| Grimpereau (le) de muraille | *Certhia muraria.* Lin. | A. | 367 |
| Grimpereau (le) ordinaire | *Certiha minor.* Lin. | A. | 365 |
| Grinette (la) | *Fulica nævia.* Lin. | B. | 284 |
| Grisard (le), *ou* goëland varié | *Larus nævius.* Lin. | B. | 334 |
| Grisette (la petite) | *Sylvia sylviella.* Latham. | A. | 301 |
| Grive (la) proprement dite | *Turdus musicus.* Lin. | A. | 108 |
| Gros-bec (le) d'Europe | *Loxia coccothraustes.* Lin. | A. | 160 |
| Grue (la) ordinaire | *Ardea grus.* Lin. | B. | 158 |
| Guêpier (le) d'Europe | *Merops apiaster.* Lin. | A. | 377 |
| Guifette (la) | *Sterna nævia.* Lin. | B. | 327 |
| Guifette (la) noire, *ou* l'épouvantail | *Sterna fissipes.* Lin. | B. | 329 |
| Guignard (le) | *Charadrius morinellus.* Lin. | B. | 176 |
| Guignette (la) | *Tringa hypoleucos.* Lin. | B. | 201 |
| Gyntel (le) de Strasbourg | *Fringilla Argentoratensis.* Lin. | A. | 194 |
| Gypaëte (le) des Alpes | *Vultur barbatus.* Lin. | A. | 12 |


## H


| | | | |
|---|---|---|---|
| Harle (le) huppé | *Mergus serrator.* Lin. | B. | 413 |
| Harle (le) piette | *Mergus albellus.* Lin. | B. | 415 |
| Harle (le) proprement dit | *Mergus merganser.* Lin. | B. | 410 |
| Harpaye (la) | *Falco rufus.* Lin. | A. | 41 |
| Héron (le) blanc | *Ardea alba.* Lin. | B. | 125 |
| Héron (le) commun | *Ardea cinerea.* Lin. | B. | 121 |
| Héron (le) montagnard | *Ardea monticola.* La Peyrouse. | B. | 127 |
| Héron (le) pourpré | *Ardea purpurea.* Lin. | B. | 128 |
| Hibou (le) proprement dit, *ou* moyen duc | *Strix otus.* Lin. | A. | 66 |
| Hirondelle (l') de cheminée, *ou* domestique | *Hirundo rustica.* Lin. | A. | 340 |
| Hirondelle (l') de fenêtre, *ou* à croupion blanc | *Hirundo urbica.* Lin. | A. | 344 |
| Hirondelle (la grande) de mer, *ou* le pierre-garin | *Sterna hirundo.* Lin. | B. | 322 |
| Hirondelle (la petite) de mer | *Sterna minuta.* Lin. | B. | 325 |
| Hirondelle (l') de rivage | *Hirundo cinerea.* Lin. | A. | 347 |
| Hirondelle (l') grise de rochers | *Hirundo rupestris.* Lin. | A. | 349 |
| Hobréau (le) | *Falco subbuteo.* Lin. | A. | 54 |
| Huitrier (l') | *Hæmatopus ostralegus.* Lin. | B. | 180 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Hulotte (la) | *Strix aluco.* Lin. | A. | 70 |
| Huppe (la) ordinaire | *Upupa variegata.* Lin. | A. | 373 |

## J

| | | | |
|---|---|---|---|
| Jamboo (le) | *Columba jambu.* Lin. | B. | 463 |
| Jean-le-blanc (le) | *Falco gallicus.* Lin. | A. | 27 |

## L

| | | | |
|---|---|---|---|
| Labbe (le), *ou* stercoraire | *Larus crepidatus.* Lin. | B. | 327 *bis.* |
| Lagopède (le) des Alpes | *Tetrao lagopus.* Lin. | B. | 66 |
| Lanier (le) | *Falco lanarius.* Lin. | A. | 52 |
| Lavandière (la) | *Motacilla alba.* Lin. | A. | 328 |
| Linotte (la) de vignes | *Fringilla cannabina.* Lin. | A. | 190 |
| Linotte (la) ordinaire | *Fringilla linota.* Lin. | A. | 188 |
| Litorne (la) | *Turdus pilaris.* Lin. | A. | 117 |
| Loriot (le) d'Europe | *Oriolus galbula.* Lin. | A. | 150 |
| Lulu (le), *ou* petite alouette huppée | *Alauda nemorosa.* Lin. | A. | 258 |

## M

| | | | |
|---|---|---|---|
| Macreuse (la) | *Anas nigra.* Lin. | B. | 398 |
| Macreuse (la double) | *Anas fusca.* Lin. | B. | 400 |
| Macroule (la) | *Fulica aterrima.* Lin. | B. | 290 |
| Maguari (le) | *Ardea maguari.* Lin. | B. | 155 |
| Marouette (la) | *Rallus porzana.* Lin. | B. | 253 |
| Martinet (le grand) à ventre blanc | *Hirundo riparia maxima.* Lin. | A. | 353 |
| Martinet (le) noir | *Hirundo apus.* Lin. | A. | 350 |
| Martin pêcheur (le) d'Europe | *Alcedo hispida.* Lin. | A. | 380 |
| Maubêche (la) commune | *Tringa calidris.* Lin. | B. | 211 |
| Maubêche (la) grise | *Tringa grisea.* Lin. | B. | 214 |
| Maubêche (la) tachetée | *Tringa nævia.* Lin. | B. | 213 |
| Mauvis (le) | *Turdus iliacus.* Lin. | A. | 119 |
| Merle (le) à plastron blanc | *Turdus torquatus.* Lin. | A. | 102 |
| Merle (le) d'eau | *Sturnus cinclus.* Lin. | B. | 260 |
| Merle (le grand) de montagnes | *Turdus major montanus.* Gérardin. | A. | 103 |
| Merle (le) de roche | *Turdus merula saxatilis.* Lin. | A. | 104 |
| Merle (le) ordinaire | *Turdus merula.* Lin. | A. | 98 |
| Merle (le) solitaire | *Turdus solitarius.* Lin. | A. | 106 |
| Mésange (la) à longue queue | *Parus caudatus.* Lin. | A. | 243 |
| Mésange (la) à tête noire | *Parus atricapillus.* Lin. | A. | 238 |
| Mésange (la) bleue | *Parus cæruleus.* Lin. | A. | 253 |
| Mésange (la) cendrée | *Parus motacilla sylvia.* Lin. | A. | 236 |
| Mésange (la) des marais | *Parus palustris.* Lin. | A. | 239 |
| Mésange (la) huppée | *Parus cristatus.* Lin. | A. | 240 |
| Mésange (la grosse) ou charbonnière | *Parus major.* Lin. | A | 229 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Mésange (la) moustache, *ou* barbue | *Parus biarmicus.* Lin. | A. | 242 |
| Milan (le) noir | *Falco ater.* Lin. | A. | 48 |
| Milan (le) royal | *Falco milvus.* Lin. | A. | 45 |
| Millouinan (le) | *Anas marila.* Lin. | B. | 380 |
| Millouin (le) | *Anas ferina.* Lin. | B. | 378 |
| Mitilène (le) de Province | *Emberiza lesbia.* Lin. | A. | 224 |
| Moineau (le) franc | *Fringilla domestica.* Lin. | A. | 171 |
| Morelle (la), *ou* la foulque ordinaire | *Fulica atra.* Lin. | B. | 286 |
| Morillon (le) | *Anas fuligula.* Lin. | B. | 393 |
| Morillon (le petit) | *Anas fuligula* (*minor*). Lin. | B. | 396 |
| Motteux (le), *ou* cul-blanc ordinaire | *Motacilla œnanthe.* Lin. | A. | 289 |
| Motteux (le), *ou* cul-blanc roussâtre | *Motacilla rufescens.* Lin. | A. | 291 |
| Mouette (la grande) grise | *Larus argentatus.* Lin. | B. | 321 *bis.* |
| Mouette (la petite) cendrée | *Larus cinerarius.* Lin. | B. | 322 *bis.* |
| Mouette (la) rieuse | *Larus atricilla.* Lin. | B. | 325 *bis.* |


## N


| | | | |
|---|---|---|---|
| Nivérolle (la) *ou* le pinson de neige | *Fringilla australis.* Lin. | A. | 187 |


## O


| | | | |
|---|---|---|---|
| Oie (l') bronzée | *Anas melanotos.* Lin. | B. | 352 |
| Oie (l') de Guinée | *Anas cygnoïdes.* Lin. | B. | 350 |
| Oie (l') d'Égypte | *Anas ægyptiaca.* Lin. | B. | 353 |
| Oie (l') domestique | *Anas anser domesticus.* Lin. | B. | 340 |
| Oie (l') sauvage | *Anas anser.* Lin. | B. | 343 |
| Oiseau (l') Saint-Martin | *Falco cyaneus.* Lin. | A. | 43 |
| Orfraie (l') | *Falco ossifragus.* Lin. | A. | 25 |
| Ortolan (l') de Lorraine | *Emberiza lotharingica.* Lin. | A. | 219 |
| Ortolan (l') de roseaux | *Emberiza schœniclus.* Lin. | A. | 221 |
| Ortolan (l') proprement dit | *Emberiza hortulanus.* Lin. | A. | 217 |
| Outarde (la grande) | *Otis tarda.* Lin. | B. | 109 |
| Outarde (la petite) *ou* cannepétière | *Otis tetrax.* Lin. | B. | 113 |


## P


| | | | |
|---|---|---|---|
| Paon de mer (le), *ou* le combattant | *Tringa pugnax.* Lin. | B. | 195 |
| Paon (le) ordinaire | *Pavo cristatus.* Lin. | B. | 87 |
| Passerinette (la), *ou* petite fauvette | *Motacilla passerina.* Lin. | A. | 304 |
| Pélican (le) brun | *Pelecanus fuscus.* Lin. | B. | 311 |
| Pélican (le) proprement dit | *Pelecanus onocrotalus.* Lin. | B. | 306 |
| Penduline (la) | *Parus narbonensis.* Lin. | A. | 246 |
| Percnoptère (le) | *Vultur pernopterus.* Lin. | A. | 7 |
| Perdrix-de-mer (la) à collier | *Glareola torquata.* Lin. | B. | 245 |
| Perdrix-de-mer (la) grise | *Glareola grisea.* Gérardin. | B. | 243 |
| Perdrix-de-mer (la) ordinaire | *Glareola austriaca.* Lin. | B. | 242 |
| Perdrix (la) de montagnes | *Tetrao montanus.* Lin. | B. | 76 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Perdrix (la) grise | *Tetrao perdrix.* Lin. | B. | 69 |
| Perdrix (la petite) grise | *Tetrao perdrix damascena.* Lin. | B. | 74 |
| Perdrix (la) rouge d'Europe | *Tetrao rufus.* Lin. | B. | 77 |
| Pic (le) noir | *Picus martius.* Lin. | B. | 4 |
| Pic (le) varié *ou* l'épeiche | *Picus medius.* Lin. | B. | 10 |
| Pic (le) vert | *Picus viridis.* Lin. | B. | 6 |
| Pie (la) | *Corvus pica.* Lin. | A. | 139 |
| Pie-grièche (la) grise | *Lanius excubitor.* Lin. | A. | 85 |
| Pie-grièche (la) rousse | *Lanius rufus.* Lin. | A. | 87 |
| Piette (la), *ou* harle | *Mergus albellus.* | B. | 415 |
| Pigeon (le) à ailes blanches des Indes | *Columba leucoptera.* Lin. | B. | 437 |
| Pigeon (le) à ailes noires du Chili | *Columba melanoptera.* Lin. | B. | 478 |
| Pigeon (le) à bec courbé | *Columba curvirostra.* Lin. | B. | 438 |
| Pigeon (le) à cravatte | *Columba turbita.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) à crinière | *Columba jubata.* Lin. | B. | 439 |
| Pigeon (le) à poitrine pourpre d'Eimeo | *Columba Eimensis.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) à queue annelée des Antilles | *Columba caribæa.* Lin. | B. | 440 |
| Pigeon (le) à tête blanche de la Jamaïque | *Columba leucocephala.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) à tête grise d'Antigue | *Columba albicapilla.* Lin. | B. | 441 |
| Pigeon (le) à tête pourprée et poitrine orangée, de Java. | *Columba purpurea.* Lin. | B. | 442 |
| Pigeon (le) aux ailes rouges | *Columba erythroptera.* Lin. | B. | 443 |
| Pigeon (le) à ventre blanc de la Jamaïque | *Columba Jamaïcensis.* Lin. | B. | 444 |
| Pigeon (le) bartavelle | *Columba tetraoides.* Lin. | B. | 445 |
| Pigeon (le) biset, fuyard, *ou* domestique | *Columba domestica.* Lin. | B. | 31 *et id.* |
| Pigeon (le) blanc, mangeur de muscades de la Nouvelle-Guinée | *Columba alba.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) bleu du Mexique | *Columba cærulea.* Lin. | B. | 446 |
| Pigeon (le) brun de Carthagène | *Columba fusca.* Lin. | B. | 447 |
| Pigeon (le) brun de la Nouvelle-Espagne | *Columba nævia.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) cavalier | *Columba eques.* Lin. | B. | 448 |
| Pigeon (le) couronné de pourpre, de la mer du Sud | *Columba purpurata.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) couronné des Indes, *ou* le goura | *Columba coronata.* Lin. | B. | 450 |
| Pigeon (le) cuirassé, *ou* coquille hollandaise | *Columba galeata.* Lin. | B. | 452 |
| Pigeon (le) culbutant | *Columba gyratrix.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) de Barbarie | *Columba barbarica.* Lin. | B. | 453 |
| Pigeon (le) de Coro | *Columba corensis.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) de Guinée | *Columba Guinea.* Lin. | B. | 454 |
| Pigeon (le) de la Martinique | *Columba Martinica.* Lin. | B. | 455 |
| Pigeon (le) de la mer du Sud | *Columba pacifica.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon (le) de la Nouvelle-Zélande | *Columba novæ Seelandiæ.* Lin. | B. | 456 |
| Pigeon (le) de l'île de France | *Columba Franciæ.* Lin. | B. | 457 |
| Pigeon (le) de montagne, de Cayenne | *Columba montana.* Lin. | B. | *idem* |
| Pigeon (le) de montagne, du Mexique | *Columba hoitotl.* Lin. | B. | 458 |
| Pigeon (le) de Nicobar | *Columba Nicobarica.* Lin. | B. | *idem.* |
| Pigeon de Norwège | *Columba Norwegica.* Lin. | B. | 460 |
| Pigeon (le) de passage, d'Amérique | *Columba migratoria.* Lin. | B. | 47 |

| | | Tom. Pag. |
|---|---|---|
| Pigeon (le) de roche | *Columba saxatilis.* Lin. | B. 460 |
| Pigeon (le) domestique | *Columba domestica.* Lin. | B. 31 *et* 461 |
| Pigeon (le) du Mexique | *Columba Mexicana.* Lin. | B. *idem.* |
| Pigeon (le) founingo bleu | *Columba Madagascariensis.* Lin. | B. *idem.* |
| Pigeon (le) frisé | *Columba hispida.* Lin. | B. 462 |
| Pigeon (le) fuyard | *Columba domestica.* Lin. | B. 31 *et* 461 |
| Pigeon (le) grosse-gorge | *Columba gutturosa.* Lin. | B. 462 |
| Pigeon (le) huppé | *Columba cristata.* Lin. | B. 463 |
| Pigeon (le) jamboo | *Columba jambu.* Lin. | B. *idem.* |
| Pigeon (le) messager | *Columba tabellaria.* Lin. | B. 464 |
| Pigeon (le) nonnain | *Columba cucullata.* Lin. | B. 465 |
| Pigeon (le) paon | *Columba laticauda.* Lin. | B. 466 |
| Pigeon (le) pattu | *Columba dasypus.* Lin. | B. *idem.* |
| Pigeon (le) pompadour | *Columba pompadora.* Lin. | B. 467 |
| Pigeon (le) ramier | *Columba palumbus.* Lin. | B. 468 |
| Pigeon (le) ramier cuivré, mangeur de muscades de la Nouvelle-Zélande | *Columba ænea.* Lin., *var. b.* | B. *idem.* |
| Pigeon (le) ramier d'Amboine | *Columba indica.* Lin. | B. 469 |
| Pigeon (le) ramier des Moluques | *Columba ænea.* Lin., *var. a.* | B. 470 |
| Pigeon (le) romain | *Columba hispanica.* Lin. | B. 471 |
| Pigeon (le) sauvage | *Columba œnas.* Lin. | B. 472 |
| Pigeon (le) taché | *Columba maculata.* Lin. | B. *idem.* |
| Pigeon (le) tournant, *ou* batteur | *Columba percussor.* Lin. | B. 473 |
| Pigeon (le) tourocco | *Columba macroura.* Lin. | B. 479 |
| Pigeon (le) turc | *Columba turcica.* Lin. | B. 473 |
| Pigeon (le) vert d'Amboine | *Columba aromatica.* Lin. | B. 474 |
| Pigeon (le) vert de l'île Saint-Thomas | *Columba Sancti-Thomæ.* Lin. | B. 475 |
| Pigeon (le) vert des Philippines | *Columba vernans.* Lin. | B. *idem.* |
| Pigeon (le) vert taché | *Columba viridis maculata.* Lin. | B. 476 |
| Pigeon (le) violet à tête rouge d'Antigues | *Columba rubricapilla.* Lin. | B. 477 |
| Pilet (le), *ou* canard à longue queue | *Anas acuta.* Lin. | B. 382 |
| Pinson (le) brun | *Fringilla flavirostris.* Lin. | A. 182 |
| Pinson (le) d'Ardennes | *Fringilla montifringilla.* Lin. | A. 183 |
| Pinson (le) de montagnes | *Fringilla laponica.* Lin. | A. 186 |
| Pinson (le) de neige, *ou* la nivérolle | *Fringilla australis.* Lin. | A. 187 |
| Pinson (le) ordinaire | *Fringilla cœlebs.* | A. 179 |
| Pintade (la) commune | *Numida meleagris.* Lin. | B. 99 |
| Pitchou (le) | *Motacilla provincialis.* Lin. | A. 316 |
| Plongeon (le grand) | *Colymbus immer.* Lin. | B. 419 |
| Plongeon (le petit) | *Colymbus stellatus.* Lin. | B. 421 |
| Pluvier (le) à collier | *Charadrius hiaticula.* Lin. | B. 172 |
| Pluvier (le) doré | *Charadrius pluvialis.* Lin. | B. 169 |
| Pluvier (le grand), *ou* courlis de terre | *Charadrius œdicnemus.* Lin. | B. 173 |
| Pouillot (le grand) | *Motacilla trochylus lotharingicus.* Lin. | A. 325 |
| Pouillot (le petit), *ou* le chantre | *Motacilla trochylus.* Lin. | A. 326 |
| Poule-d'eau (la petite) | *Fulica fusca.* Lin. | B. 282 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Poule-d'eau (la) proprement dite. . . . . | *Fulica chloropus.* Lin. | B. | 278 |
| Proyer (le) . . . . . | *Emberiza miliaria.* Lin. | A. | 215 |


## R


| | | | |
|---|---|---|---|
| Râle (le) d'eau . . . . . | *Rallus aquaticus.* Lin. | B. | 256 |
| Râle (le) de terre, *ou* de genêt . . . . . | *Rallus crex.* Lin. | B. | 250 |
| Ramier (le) . . . . . | *Columba palumbus.* Lin. | B. | 34 |
| Ramiret (le) . . . . . | *Columba speciosa.* Lin. | B. | 480 |
| Rochier (le) . . . . . | *Falco litho-falco.* Lin. | A. | 58 |
| Roitelet (le) . . . . . | *Motacilla regulus.* Lin. | A. | 318 |
| Rollier (le) d'Europe . . . . . | *Coracias garrula.* Lin. | A. | 146 |
| Rossignol (le) de murailles . . . . . | *Motacilla phenicurus.* Lin. | A. | 282 |
| Rossignol (le) des bois . . . . . | *Motacilla luscinia.* Lin. | A. | 277 |
| Rouge-gorge (le) . . . . . | *Motacilla rubecula.* Lin. | A. | 271 |
| Rouge-queue (le) . . . . . | *Motacilla erythacus.* Lin. | A. | 285 |
| Rousserolle (la). . . . . | *Turdus arundinaceus.* Lin. | A. | 111 |
| Roussette (la), *ou* fauvette des bois . . . . . | *Motacilla sehœnobœnus.* Lin. | A. | 303 |


## S


| | | | |
|---|---|---|---|
| Sarcelle (la) commune . . . . . | *Anas querquedula.* Lin. | B. | 401 |
| Sarcelle (la) d'été . . . . . | *Anas circia.* Lin. | B. | 406 |
| Sarcelle (la petite) . . . . . | *Anas crecca.* Lin. | B. | 404 |
| Scops (le), *ou* petit duc . . . . . | *Strix scops.* Lin. | A. | 68 |
| Serin (le) des Canaries . . . . . | *Fingilla Canaria.* Lin. | A. | 198 |
| Sitelle (la) petite . . . . . | *Sitta minor.* Lin. | A. | 363 |
| Sitelle (la) ordinaire . . . . . | *Sitta europea.* Lin. | A. | 360 |
| Sous-buse (la) . . . . . | *Falco pygargus.* Lin. | A. | 37 |
| Souchet (le) . . . . . | *Anas clypeata.* Lin. | B. | 369 |
| Soulcie (la) . . . . . | *Fringilla petronia.* Lin. | B. | 177 |
| Spatule (la) blanche . . . . . | *Platalea leucorodios.* Lin. | A. | 161 |
| Spipolette (la) . . . . . | *Alauda campestris.* Lin. | B. | 261 |
| Stercoraire (le) . . . . . | *Larus crepidatus.* Lin. | B. | 327 *bis.* |


## T


| | | | |
|---|---|---|---|
| Tadorne (le) . . . . . | *Anas tadorna.* Lin. | B. | 384 |
| Tarier (le) . . . . . | *Motacilla rubeta.* Lin. | A. | 288 |
| Tarin (le) . . . . . | *Fringilla spinus.* Lin. | A. | 207 |
| Tétras (le), *ou* grand coq de bruyère . . . . . | *Tetra urogallus.* Lin. | B. | 52 |
| Tétras (le), *ou* petit coq de bruyère à queue fourchue. | *Tetrao tetrix.* Lin. | B. | 57 |
| Torcol (le) ordinaire . . . . . | *Yunx torquilla.* Lin. | B. | 14 |
| Tourne-pierre (le) . . . . . | *Tringa interpres.* Lin. | B. | 193 |
| Tourocco (le pigeon) . . . . . | *Columba macroura.* Lin. | B. | 479 |
| Tourte (la) . . . . . | *Columba Caroliniensis.* Lin. | B. | 502 |
| Tourtelette. (la) . . . . . | *Columba capensis.* Lin. | B. | 503 |
| Tourterelle (la) à collier . . . . . | *Columba risoria.* Lin. *var. a.* | B. | 481 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Tourterelle (la) à collier du Sénégal | *Columba vinacea.* Lin. | B. | 482 |
| Tourterelle (la) à gorge tachetée du Sénégal | *Columba Senegalensis.* Lin. | B. | 483 |
| Tourterelle (la) à tête bleue, de la Jamaïque | *Columba cyanocephala.* Lin. | B. | *idem.* |
| Tourterelle (la) blanche ensanglantée | *Columba sanguinea.* Lin. | B. | 484 |
| Tourterelle (la) brune de la Chine | *Columba turtur.* Lin. *var. d.* | B. | 485 |
| Tourterelle (la) cocotli | *Columba minuta.* Lin. | B. | 486 |
| Tourterelle (la) cocotzin | *Columba passerina.* Lin. | B. | 487 |
| Tourterelle (la) commune | *Columba turtur.* Lin., *var. a.* | B. | 37 *et* 488 |
| Tourterelle (la) d'Amboine | *Columba Amboniensis.* Lin. | B. | 501 |
| Tourterelle (la) d'Amérique | *Columba marginata.* Lin. | B. | *idem.* |
| Tourterelle (la) de Cambaye | *Columba Cambayensis.* Lin. | B. | *idem.* |
| Tourterelle (la) de la côte de Malabar | *Columba Malabarica.* Lin. | B. | 489 |
| Tourterelle (la petite) de Queda | *Columba Malaccensis.* Lin. | B. | *idem.* |
| Tourterelle (la) de Surate | *Columba Suratensis.* Lin. | B. | 490 |
| Tourterelle (la) de Surinam | *Columba Surinamensis.* Lin. | B. | 491 |
| Tourterelle (la) du Canada | *Columba Canadensis.* Lin. | B. | 492 |
| Tourterelle (la) du Portugal | *Columba turtur.* Lin., *var. b.* | B. | *idem.* |
| Tourterelle (la) du Sénégal | *Columba afra.* Lin. | B. | 493 |
| Tourterelle (la) grise de la Chine | *Columba risoria.* Lin., *var. b.* | B. | 494 |
| Tourterelle (le) grise de l'île de Luçon | *Columba turtur.* Lin., *var. c.* | B. | 495 |
| Tourterelle (la) grise ensanglantée | *Columba cruenta.* Lin. | B. | *idem.* |
| Tourterelle (la) hybride | *Columba risoria.* Lin., *var. c.* | B. | 496 |
| Tourterelle (la) rayée | *Columba striata.* Lin. | B. | 497 |
| Tourterelle (la) rayée de la Chine | *Columba sinica.* Lin. | B. | 498 |
| Traîne-buisson (le), *ou* la fauvette d'hiver | *Motacilla modularis.* Lin. | A. | 310 |
| Traquet (le) | *Motacilla rubicola.* Lin. | A. | 286 |
| Tricolor (le), *ou* le faisan huppé de la Chine | *Phasianus pictus.* Lin. | B. | 95 |
| Troglodyte (le) | *Motacilla troglodytes.* Lin. | A. | 321 |
| Turvert (le) à calotte noire | *Columba melanocephala.* Lin. | B. | 498 |
| Turvert (le) couronné de bleu | *Columba cyanocephala.* Lin. | B. | 499 |
| Turvert (le) d'Amboine | *Columba viridis.* Lin. | B. | *idem.* |
| Turvert (le) de Java | *Columba Javanica.* Lin. | B. | 500 |


## V


| | | | |
|---|---|---|---|
| Vanneau (le) ordinaire | *Tringa vanellus.* Lin. | B. | 185 |
| Vanneau (le) pluvier | *Tringa variata.* Lin. | B. | 191 |
| Vanneau (le) suisse | *Tringa helvetica.* Lin. | B. | 189 |
| Vautour (le) à aigrettes | *Vultur cristatus.* Lin. | A. | 5 |
| Vautour (le petit) | *Vultur leucocephalos.* Lin. | A. | 10 |
| Verdier (le) commun | *Loxia chloris.* Lin. | A. | 163 |
| Verdier (le) de haie | *Loxia textris.* Lin. | A. | 165 |


## Z


| | | | |
|---|---|---|---|
| Zizi (le), *ou* bruyant de haie | *Emberiza cirlus.* Lin. | A. | 211 |


FIN DE LA TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANÇAIS.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS LATINS

# DE TOUTES LES ESPÈCES D'OISEAUX

### CONTENUES

## DANS LES DEUX PREMIERS VOLUMES DE CET OUVRAGE.

NOTA. *Tous les individus du premier volume sont, comme dans la Table précédente, notés d'un* A, *avant le chiffre qui indique la page, et ceux du second volume le sont d'un* B.

## A


| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Alauda arborea. — Lin. | *Le cujelier.* | A. | 251 |
| Alauda arvensis. — Lin. | *L'alouette ordinaire.* | A. | 248 |
| Alauda calandra. — Lin. | *La calandre*, ou *grosse alouette.* | A. | 253 |
| Alauda campestris. — Lin. | *La spipolette.* | A. | 261 |
| Alauda cristata. — Lin. | *Le cochevis*, ou *grosse alouette huppée.* | A. | 256 |
| Alauda italica. — Lin. | *La girole.* | A. | 265 |
| Alauda nemorosa. — Lin. | *La lulu*, ou *la petite alouette huppée.* | A. | 258 |
| Alauda pratensis. — Lin. | *La farlouse*, ou *l'alouette des prés.* | A. | 262 |
| Alauda trivialis. — Lin. | *L'alouette pipi.* | A. | 264 |
| Alauda undata. — Lin. | *La coquillade.* | A. | 260 |
| Alcedo hispida. — Lin. | *Le martin-pêcheur d'Europe.* | A. | 380 |
| Anas acuta. — Lin. | *Le pilet*, ou *canard à longue queue.* | B. | 382 |
| Anas Ægyptiaca. — Lin. | *L'oie d'Egypte.* | B. | 353 |
| Anas anser. — Lin. | *L'oie sauvage.* | B. | 343 |
| Anas anser domesticus. — Lin. | *L'oie domestique.* | B. | 340 |
| Anas bernicla. — Lin. | *Le cravant.* | B. | 376 |
| Anas boschas. — Lin. | *Le canard sauvage.* | B. | 358 |
| Anas circia. — Lin. | *La sarcelle d'été.* | B. | 406 |
| Anas clangula. — Lin. | *Le garrot.* | B. | 387 |
| Anas clypeata. — Lin. | *Le souchet.* | B. | 369 |
| Anas crecca. — Lin. | *La petite sarcelle.* | B. | 404 |
| Anas cygnoïdes. — Lin. | *L'oie de Guinée.* | B. | 350 |
| Anas cygnus. — Lin. | *Le cygne sauvage.* | B. | 337 |
| Anas domestica. — Lin. | *Le canard domestique.* | B. | 355 |
| Anas erytropus. — Lin. | *La bernache.* | B. | 374 |
| Anas ferina. — Lin. | *Le millouin.* | B. | 378 |
| Anas fuligula. — Lin. | *Le morillon.* | B. | 393 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Anas fuligula (minor). — Lin. | *Le petit morillon.* | B. | 396 |
| Anas fusca. — Lin. | *La double macreuse.* | B. | 400 |
| Anas marila. — Lin. | *Le millouinan.* | B. | 380 |
| Anas melanotos. — Lin. | *L'oie bronzée.* | B. | 352 |
| Anas moschata. — Lin. | *Le canard musqué.* | B. | 366 |
| Anas nigra. — Lin. | *La macreuse.* | B. | 398 |
| Anas olor. — Lin. | *Le cygne domestique.* | B. | 333 *bis.* |
| Anas penelope. — Lin. | *Le canard siffleur.* | B. | 389 |
| Anas querquedula. — Lin. | *La sarcelle commune.* | B. | 401 |
| Anas rufina. — Lin. | *Le canard siffleur huppé.* | B. | 392 |
| Anas strepera. — Lin. | *Le chipeau.* | B. | 371 |
| Anas tadorna. — Lin. | *Le tadorne.* | B. | 384 |
| Ardea alba. — Lin. | *Le héron blanc.* | B. | 125 |
| Ardea candida minor Brissoni. — Lin. | *Le héron garzette blanche.* | B. | 131 |
| Ardea ciconia. — Lin. | *La cicogne blanche.* | B. | 149 |
| Ardea ciconia nigra. — Lin. | *La cigogne noire.* | B. | 153 |
| Ardea cinerea. — Lin. | *Le héron commun.* | B. | 121 |
| Ardea erytropus. — Lin. | *Le crabier gentil.* | B. | 137 |
| Ardea grus. — Lin. | *La grue ordinaire.* | B. | 158 |
| Ardea maguari. — Lin. | *Le maguari.* | B. | 155 |
| Ardea minuta. — La Peyrouse | *Le blongios.* | B. | 136 |
| Ardea monticola. — Lin. | *Le héron montagnard.* | B. | 127 |
| Ardea nicticorax. — Lin. | *Le bihoreau.* | B. | 145 |
| Ardea nivea. — Lin. | *L'aigrette.* | B. | 133 |
| Ardea purpurea. — Lin. | *Le héron pourpré.* | B. | 128 |
| Ardea soloniensis. — Lin. | *Le butor roux.* | B. | 145 |
| Ardea stellaris. — Lin. | *Le butor ordinaire.* | B. | 140 |


## C


| | | | |
|---|---|---|---|
| Caprimulgus Europæus. — Lin. | *L'engoulevent d'Europe.* | A. | 356 |
| Certhia minor. — Lin. | *Le grimpereau ordinaire.* | A. | 365 |
| Certhia muraria. — Lin. | *Le grimpereau de muraille.* | A. | 367 |
| Charadrius œdicnemus. — Lin. | *Le grand pluvier*, ou *courlis de terre.* | B. | 173 |
| Charadrius hiaticula. — Lin. | *Le pluvier à collier.* | B. | 172 |
| Charadrius himantopus. — Lin. | *L'échasse.* | B. | 178 |
| Charadrius morinellus. — Lin. | *Le guignard.* | B. | 176 |
| Charadrius pluvialis. — Lin. | *Le pluvier doré.* | B. | 169 |
| Columba œnas. — Lin. | *Le pigeon sauvage.* | B. | 472 |
| Columba œnea. — Lin., *var.* a. | *Le pigeon ramier des Moluques.* | B. | 470 |
| Columba œnea. — Lin., *var.* b. | *Le pigeon ramier, cuivré, mangeur de muscades, de la Nouvelle-Zélande.* | B. | 468 |
| Columba afra. — Lin. | *La tourterelle du Sénégal.* | B. | 493 |
| Columba alba. — Lin. | *Le pigeon blanc, mangeur de muscades, de la Nouvelle-Guinée.* | B. | 445 |
| Columba albi capilla. — Lin. | *Le pigeon à tête grise, d'Antigue.* | B. | 441 |
| Columba Amboniensis. — Lin. | *La tourterelle d'Amboine.* | B. | 501 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Columba aromatica. — Lin. | *Le pigeon vert d'Amboine.* | B. | 474 |
| Columba Barbarica. — Lin. | *Le pigeon de Barbarie.* | B. | 453 |
| Columba Cambayensis. — Lin. | *La tourterelle de Cambaye.* | B. | 488 |
| Columba Canadensis — Lin. | *La tourterelle du Canada.* | B. | 492 |
| Columba capensis. — Lin. | *La tourtelette.* | B. | 503 |
| Columba caribæa. — Lin. | *Le pigeon à queue annelée, des Antilles.* | B. | 440 |
| Columba caroliniensi. — Lin. | *La tourte.* | B. | 502 |
| Columba cerulœa. — Lin. | *Le pigeon bleu du Mexique.* | B. | 446 |
| Columba corensis. — Lin. | *Le pigeon de Coro.* | B. | 453 |
| Columba coronata. — Lin. | *Le pigeon couronné des Indes, ou le goura.* | B. | 450 |
| Columba cristata. — Lin. | *Le pigeon huppé.* | B. | 463 |
| Columba cruenta. — Lin. | *La tourterelle grise ensanglantée.* | B. | 495 |
| Columba cucullata. — Lin. | *Le pigeon nonain.* | B. | 465 |
| Columba curvirostra. — Lin. | *Le pigeon à bec courbé.* | B. | 438 |
| Columba cyanocephala. — Lin. | *La tourterelle à tête bleue de la Jamaïque.* | B. | 483 |
| Columba dasypus. — Lin. | *Le pigeon pattu.* | B. | 466 |
| Columba domestica. — Lin. | *Le pigeon biset, fuyard, ou domestique.* | B. | 31 et 443 |
| Columba Eimensis. — Lin. | *Le pigeon à poitrine pourprée, deimeo.* | B. | 439 |
| Columba eques. — Lin. | *Le pigeon cavalier.* | B. | 448 |
| Columba erythroptera. — Lin. | *Le pigeon aux ailes rouges.* | B. | 443 |
| Columba Franciæ. — Lin. | *Le pigeon de l'Ile-de-France.* | B. | 457 |
| Columba fusca. — Lin. | *Le pigeon brun de Carthagène.* | B. | 7 |
| Columba galeata. — Lin. | *Le pigeon cuirassé, ou coquille hollandaise.* | B. | 452 |
| Columba Guinea. — Lin. | *Le pigeon de Guinée.* | B. | 454 |
| Columba gutturosa. — Lin. | *Le pigeon grosse-gorge.* | B. | 462 |
| Columba gyratrix. — Lin. | *Le pigeon culbutant.* | B. | 452 |
| Columba hispanica. — Lin. | *Le pigeon romain.* | B. | 471 |
| Culumba hispida. — Lin. | *Le pigeon frisé.* | B. | 462 |
| Columba hoilotl. — Lin. | *Le pigeon de montagne du Mexique.* | B. | 458 |
| Columba indica. — Lin. | *Le pigeon ramier d'Amboine.* | B. | 469 |
| Columba Jamaïcensis — Lin. | *Le pigeon à ventre blanc de la Jamaïque.* | B. | 444 |
| Columba jambu. — Lin. | *Le pigeon jamboo.* | B. | 463 |
| Columba Javanica. — Lin. | *Le turvert de Java.* | B. | 500 |
| Columba jubata. — Lin. | *Le pigeon à crinière.* | B. | 439 |
| Columba laticoda. — Lin. | *Le pigeon paon.* | B. | 466 |
| Columba leucocephala. — Lin. | *Le pigeon à tête blanche, de la Jamaïque.* | B. | 440 |
| Columba leucoptera. — Lin. | *Le pigeon à ailes blanches, des Indes.* | B. | 437 |
| Columba maculata. — Lin. | *Le pigeon taché.* | B. | 472 |
| Columba macroura. — Lin. | *Le pigeon tourocco.* | B. | 479 |
| Columba Madagascariensis. — Lin. | *Le pigeon founingo bleu.* | B. | 461 |
| Columba Malabarica. — Lin. | *La tourterelle de la côte de Malabar.* | B. | 489 |
| Columba malaccensis. — Lin. | *La petite tourterelle de Queda.* | B. | 489 |
| Columba marginata. — Lin. | *La tourterelle d'Amérique.* | B. | 501 |
| Columba Martinica. — Lin. | *Le pigeon de la Martinique.* | B. | 455 |
| Columba Melanocephala. — Lin. | *Le turvert à calotte noire.* | B. | 498 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Columba melanoptera. — Lin. | *Le pigeon à ailes noires, du Chili.* | B. | 478 |
| Columba Mexicana. — Lin. | *Le pigeon du Mexique.* | B. | 461 |
| Columba migratoria. — Lin. | *Le pigeon de passage d'Amérique.* | B. | 478 |
| Columba minuta. — Lin. | *La tourterelle cocotti.* | B. | 486 |
| Columba montana. — Lin. | *Le pigeon de montagne, de Cayenne.* | B. | 457 |
| Columba nævia. — Lin. | *Le pigeon brun, de la Nouvelle-Espagne.* | B. | 447 |
| Columba Nicobarica. — Lin. | *Le pigeon de Nicobar.* | B. | 458 |
| Columba Norwegica. — Lin. | *Le pigeon de Norwége.* | B. | 460 |
| Columba novæ Seelandiæ. — Lin. | *Le pigeon de la Nouvelle-Zélande.* | B. | 456 |
| Columba pacifica. — Lin. | *Le pigeon de la mer du Sud.* | B. | 455 |
| Columba palumbus. — Lin. | *Le pigeon ramier.* | B. | 34 et 468 |
| Columba passerina. — Lin. | *La tourterelle cocotzin.* | B. | 487 |
| Columba percussor. — Lin. | *Le pigeon tournant, ou batteur.* | B. | 473 |
| Columba pompadora. — Lin. | *Le pigeon pompadour.* | B. | 467 |
| Columba purpurea. — Lin. | *Le pigeon à tête pourprée et poitrine orangée, de Java.* | B. | 442 |
| Columba risoria. — Lin., *var.* a. | *La tourterelle à collier.* | B. | 481 |
| Columba risoria. — Lin., *var.* b. | *La tourterelle grise de la Chine.* | B. | 494 |
| Columba risoria. — Lin., *var.* c. | *La tourterelle hybride.* | B. | 496 |
| Columba rubricapilla. — Lin. | *Le pigeon violet à tête rouge, d'Antigue.* | B. | 477 |
| Columba sanguinea. — Lin. | *La tourterelle blanche ensanglantée.* | B. | 484 |
| Columba saxatilis. — Lin. | *Le pigeon de roche.* | B. | 460 |
| Columba Senegalensis. — Lin. | *La tourterelle à gorge tachetée, du Sénégal.* | B. | 483 |
| Columba sinica. — Lin. | *La tourterelle rayée de la Chine.* | B. | 498 |
| Columba Sancti-Thomæ. — Lin. | *Le pigeon vert de l'île Saint-Thomas.* | B. | 475 |
| Columba speciosa. — Lin. | *Le ramiret.* | B. | 480 |
| Columba striata. — Lin. | *La tourterelle rayée.* | B. | 497 |
| Columba Suratensis. — Lin. | *La tourterelle de Surate.* | B. | 490 |
| Columba Surinamensis. — Lin. | *La tourterelle de Surinam.* | B. | 491 |
| Columba tabellaria. — Lin. | *Le pigeon messager.* | B. | 464 |
| Columba tetraoïdes. — Lin. | *Le pigeon bartavelle.* | B. | 445 |
| Columba turbita. — Lin. | *Le pigeon à cravatte.* | B. | 438 |
| Columba turcica. — Lin. | *Le pigeon turc.* | B. | 473 |
| Columba turtur. — Lin., *var.* a. | *La tourterelle commune.* | B. | 37 et 488 |
| Columba turtur. — Lin., *var.* b. | *La tourterelle du Portugal.* | B. | 492 |
| Columba turtur. — Lin., *var.* c. | *La tourterelle grise de l'île de Luçon.* | B. | 495 |
| Columba turtur. — Lin., *var.* d. | *La tourterelle brune de la Chine.* | B. | 485 |
| Columba vernans. — Lin. | *Le pigeon-vert des Philippines.* | B. | 475 |
| Columba vinacea. — Lin. | *La tourterelle à collier du Sénégal.* | B. | 482 |
| Columba viridis. — Lin. | *Le turvert d'Amboine.* | B. | 499 |
| Columba viridis maculata. — Lin. | *Le pigeon vert taché.* | B. | 476 |
| Colymbus auritus. — Lin. | *Le petit grèbe cornu.* | B. | 301 |
| Colymbus cornutus. — Lin. | *Le grèbe cornu.* | B. | 299 |
| Colymbus cristatus. — Lin. | *Le grèbe huppé.* | B. | 297 |
| Coymbus immer. — Lin. | *Le grand plongeon.* | B. | 419 |
| Colymbus minor. — Lin. | *Le castagneux de rivière.* | B. | 302 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Colymbus obscurus. — Lin. | *Le petit grèbe.* | B. | 295 |
| Colymbus stellatus. — Lin. | *Le petit plongeon.* | B. | 421 |
| Colymbus urinator. — Lin. | *Le grèbe commun.* | B. | 292 |
| Coracias garrula. — Lin. | *Le rollier d'Europe.* | A. | 146 |
| Corvus caryocactes. — Lin. | *Le casse-noix.* | A. | 143 |
| Corvus corax. — Lin | *Le corbeau ordinaire.* | A. | 122 |
| Corvus cornix. — Lin. | *La corneille mantelée.* | A. | 130 |
| Corvus corone. — Lin. | *La corbine*, ou *corneille noire.* | A. | 126 |
| Corvus eremita. — Lin. | *Le coracias huppé.* | A. | 137 |
| Corvus frugilegus. — Lin. | *Le freux*, ou *la frayonne.* | A. | 128 |
| Corvus glandarius. — Lin. | *Le geai.* | A. | 141 |
| Corvus graculus. — Lin. | *Le crave*, ou *coracias.* | A. | 136 |
| Corvus monedula. — Lin. | *Le choucas.* | A. | 132 |
| Corvus pica. — Lin. | *La pie.* | A. | 139 |
| Corvus pyrrocorax. — Lin. | *Le choquard*, ou *choucas des Alpes.* | A. | 134 |
| Cuculus caudâ rotundatâ. — Lin. | *Le coucou ordinaire.* | B. | 17 |


## E


| | | | |
|---|---|---|---|
| Emberiza cia. — Lin. | *Le bruant fou*, ou *de pré.* | A. | 214 |
| Emberiza cirlus. — Lin. | *Le bruant de haie*, ou *le zizi.* | A. | 212 |
| Emberiza citrinella. — Lin. | *Le bruant proprement dit.* | A. | 210 |
| Emberiza hortulanus. — Lin. | *L'ortolan proprement dit.* | A. | 217 |
| Emberiza lesbia. — Lin. | *Le mitilène de Provence.* | A. | 224 |
| Emberiza lotharingica. — Lin. | *L'ortolan de Lorraine.* | A. | 219 |
| Emberiza miliaria. — Lin. | *Le proyer.* | A. | 215 |
| Emberiza provincialis. — Lin. | *Le gavoué de Provence.* | A. | 223 |
| Emberiza schæniclus. — Lin. | *L'ortolan de roseau.* | A. | 221 |
| Emberiza textrix. — Lin. | *Le verdier de haie.* | A. | 165 |


## F


| | | | |
|---|---|---|---|
| Falco albus. — Lin. | *L'aigle blanc.* | A. | 22 |
| Falco apivorus. — Lin. | *La bondrée.* | A. | 42 |
| Falco ater. — Lin. | *Le milan noir.* | A. | 48 |
| Falco buteo. — Lin. | *La buse ordinaire.* | A. | 34 |
| Falco chrysætos. — Lin. | *Le grand aigle.* | A. | 17 |
| Falco communis. — Lin. | *Le faucon ordinaire.* | A. | 50 |
| Falco cyaneus. — Lin. | *L'oiseau Saint-Martin.* | A. | 43 |
| Falco fulvus. — Lin. | *L'aigle commun.* | A. | 20 |
| Falco gallicus. — Lin. | *Le Jean-le-blanc.* | A. | 27 |
| Falco haliætos. — Lin. | *Le busard.* | A. | 23 |
| Falco lanarius. — Lin. | *Le lanier.* | A. | 52 |
| Falco litho falco. — Lin. | *Le rochier.* | A. | 58 |
| Falco milvus. — Lin. | *Le milan royal.* | A. | 45 |
| Falco nisus. — Lin. | *L'épervier.* | A. | 32 |
| Falco œruginosus. — Lin. | *Le busard.* | A. | 39 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Falco œsalon. — Lin. | *L'émérillon.* | A. | 60 |
| Falco ossifragus. — Lin. | *L'orfraie.* | A. | 25 |
| Falco palumbarius. — Lin. | *L'autour ordinaire.* | A. | 30 |
| Falco pygargus. — Lin. | *La sous-buse.* | A. | 37 |
| Falco rufus. — Lin. | *La harpaye.* | A. | 41 |
| Falco subbuteo. — Lin. | *Le hobréau.* | A. | 54 |
| Falco tinnunculus. — Lin. | *La cresserelle.* | A. | 56 |
| Fringilla argentoratensis. — Lin. | *Le gyntel de Strasbourg.* | A. | 194 |
| Fringilla australis. — Lin. | *Le pinson de neige, ou la niverolle.* | A. | 187 |
| Fringilla Cannaria. — Lin. | *Le serin des Canaries.* | A. | 198 |
| Fringilla cannabina. — Lin. | *La linotte de vignes.* | A. | 190 |
| Fringilla carduelis. — Lin. | *Le chardonneret.* | A. | 202 |
| Fringilla cœlebs. — Lin. | *Le pinson ordinaire.* | A. | 179 |
| Fringilla domestica. — Lin. | *Le moineau franc.* | A. | 171 |
| Fringilla flavirostris. — Lin. | *Le pinson brun.* | A. | 182 |
| Fringilla lapponica. — Lin. | *Le pinson de montagne.* | A. | 186 |
| Fringilla linaria minima. — Lin. | *Le cabaret.* | A. | 196 |
| Fringilla linota. — Lin. | *La linotte ordinaire.* | A. | 188 |
| Fringilla montana. — Lin. | *Le friquet.* | A. | 175 |
| Fringilla montifringilla. — Lin. | *Le pinson d'Ardennes.* | A. | 183 |
| Fringilla petronia. — Lin. | *La soulcie.* | A | 177 |
| Fringilla spinus. — Lin. | *Le tarin.* | A. | 207 |
| Fulica aterrima. — Lin. | *La macroule.* | B. | 290 |
| Fulica atra. — Lin. | *La foulque, ou morelle ordinaire.* | B. | 286 |
| Fulica chloropus. — Lin. | *La poule-d'eau proprement dite.* | B. | 278 |
| Fulica fusca. — Lin. | *La petite poule-d'eau.* | B. | 282 |
| Fulica nævia. — Lin. | *La grinette.* | B. | 284 |

## G

| | | | |
|---|---|---|---|
| Glareola austriaca. — Lin. | *La perdrix-de-mer ordinaire.* | B. | 242 |
| Glareola grisæa. — Gérardin. | *La perdrix-de-mer grise.* | B. | 243 |
| Glareola torquata. — Lin. | *La perdrix-de-mer à collier.* | B. | 245 |

## H

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hirundo apus. — Lin. | *Le martinet noir.* | A. | 350 |
| Hirundo dominicensis. — Lin. | *Le grand martinet noir à ventre blanc.* | A. | 353 |
| Hirundo riparia. — Lin. | *L'hironde de rivage.* | A. | 347 |
| Hirundo rupestris. — Lin. | *L'hirondelle grise de rochers.* | A. | 349 |
| Hirundo rustica. — Lin. | *L'hirondelle de cheminée, ou domestique.* | A. | 340 |
| Hirundo urbica. — Lin. | *L'hirondelle de fenêtre, ou à croupion blanc.* | A. | 344 |
| Hœmatopus ostralegus. — Lin. | *L'huitrier.* | B. | 180 |

## L

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lanius collurio. — Lin. | *L'écorcheur.* | A. | 90 |
| Lanius excubitor. — Lin. | *La pie-grièche grise.* | A. | 85 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Lanius rufus. — Lin. | *La pie-grièche rousse.* | A. | 87 |
| Larus argentatus. — Lin. | *La grande mouette grise.* | B. | 321 *bis.* |
| Larus atricilla. — Lin. | *La mouette rieuse.* | B. | 325 *bis.* |
| Larus cinerarius. — Lin. | *La petite mouette cendrée.* | B. | 322 *bis.* |
| Larus crepidatus. — Lin. | *Le labbe*, ou *le stercoraire.* | B. | 327 *bis.* |
| Larus glaucus. — Lin. | *Le goëland à manteau gris.* | B. | 333 |
| Larus nævius. — Lin. | *Le goëland varié*, ou *le grisard.* | B. | 334 |
| Loxia chloris. — Lin. | *Le verdier commun.* | A. | 163 |
| Loxia coccothraustes. — Lin. | *Le gros-bec d'Europe.* | A. | 160 |
| Loxia curvirostra. — Lin. | *Le bec-croisé.* | A. | 157 |
| Loxia pyrrhula. — Lin. | *Le bouvreuil commun.* | A. | 167 |


## M


| | | | |
|---|---|---|---|
| Meleagris gallo pavo. — Lin. | *Le dindon.* | B. | 103 |
| Mergus albellus. — Lin. | *Le harle-piette.* | B. | 415 |
| Mergus merganser. — Lin. | *Le harle proprement dit.* | B. | 410 |
| Mergus serrator. — Lin. | *Le harle huppé.* | B. | 413 |
| Merops apiaster. — Lin. | *Le guêpier d'Europe.* | A. | 377 |
| Motacilla alba. — Lin. | *La lavandière.* | A. | 328 |
| Motacilla alpina. — Lin. | *La fauvette des Alpes.* | A. | 314 |
| Motacilla atricapilla. — Lin. | *La fauvette à tête noire.* | A. | 296 |
| Motacilla boarula. — Lin. | *La bergeronnette jaune.* | A. | 335 |
| Motacilla cineraria. — Lin. | *La fauvette grise*, ou *la grisette.* | A. | 309 |
| Motacilla cinerea. — Lin. | *La bergeronnette grise.* | A. | 332 |
| Motacilla curruca. — Lin. | *La fauvette babillarde.* | A. | 299 |
| Motacilla erythacus. — Lin. | *Le rouge-queue.* | A. | 285 |
| Motacilla ficedula. — Lin. | *Le bec-figue.* | A. | 269 |
| Motacilla flava. — Lin. | *La bergeronnette printanière.* | A. | 334 |
| Motacilla hyppolaïs. — Lin. | *La petite fauvette à poitrine jaune.* | A. | 305 |
| Motacilla hortensis. — Lin. | *La fauvette ordinaire.* | A. | 293 |
| Motacilla luscinia. — Lin. | *Le rossignol des bois.* | A. | 277 |
| Motacilla modularis. — Lin. | *La fauvette d'hiver*, ou *le traîne-buisson.* | A. | 310 |
| Motacilla nævia. — Lin. | *La fauvette tachetée.* | A. | 313 |
| Motacilla œnanthe. — Lin. | *Le motteux*, ou *cul-blanc ordinaire.* | A. | 289 |
| Motacilla passerina. — Lin. | *La passerinette*, ou *petite fauvette.* | A. | 304 |
| Motacilla phœnicurus. — Lin. | *Le rossignol de muraille.* | A. | 282 |
| Motacilla provincialis. — Lin. | *Le pitchou.* | A. | 316 |
| Motacilla regulus. — Lin. | *Le roitelet.* | A. | 318 |
| Motacilla rubecula. — Lin. | *Le rouge-gorge.* | A. | 271 |
| Motacilla rubetra. — Lin. | *Le tarier.* | A. | 288 |
| Motacilla rubicola. — Lin. | *Le traquet.* | A. | 286 |
| Motacilla rufa. — Lin. | *La petite fauvette rousse.* | A. | 309 |
| Motacilla rufescens. — Lin. | *Le motteux*, ou *cul-blanc roussâtre.* | A. | 291 |
| Motacilla salicaria. — Lin. | *La fauvette de roseaux.* | A. | 307 |
| Motacilla schœnobænus. — Lin. | *La fauvette des bois.* | A. | 303 |
| Motacilla suecica. — Lin. | *La gorge-bleue.* | A. | 275 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| Motacilla sylvia. — Lin. | *La mésange cendrée.* | A. | 236 |
| Motacilla trochylus. — Lin. | *Le petit pouillot*, ou *le chantre.* | A. | 326 |
| Motacilla trochylus lotharingicus. — Lin. | *Le grand pouillot.* | A. | 325 |
| Motacilla troglodytes. — Lin. | *Le troglodyte.* | A. | 321 |
| Mussicapa atricapilla. — Lin. | *Le gobe-mouche à collier*, ou *de Lorraine.* | A. | 95 |
| Mussicapa grisola. — Lin. | *Le gobe-mouche proprement dit.* | A. | 93 |


## N


| | | | |
|---|---|---|---|
| Numida meleagris. — Lin. | *La pintade commune.* | B. | 99 |


## O


| | | | |
|---|---|---|---|
| Oriolus galbula. — Lin. | *Le loriot d'Europe.* | A. | 150 |
| Otis tarda. — Lin. | *La grande outarde.* | B. | 109 |
| Otis tetrax. — Lin. | *La petite outarde*, ou *cannepetière.* | B. | 113 |


## P


| | | | |
|---|---|---|---|
| Parus ater. — Lin. | *La petite charbonnière.* | A. | 232 |
| Parus atricapillus. — Lin. | *La mésange à tête noire.* | A. | 238 |
| Parus biarmicus. — Lin. | *La mésange barbue*, ou *la moustache.* | A. | 242 |
| Parus caudatus. — Lin. | *La mésange à longue queue.* | A. | 245 |
| Parus cœruleus. — Lin. | *La mésange bleue.* | A. | 233 |
| Parus cristatus. — Lin. | *La mésange huppée.* | A. | 240 |
| Parus major. — Lin. | *La grosse mésange*, ou *charbonnière.* | A. | 229 |
| Parus narbonensis. — Lin. | *La penduline.* | A. | 246 |
| Parus palustris. — Lin. | *La mésange des marais.* | A. | 259 |
| Pavo cristatus. — Lin. | *Le paon ordinaire.* | B. | 87 |
| Pelecanus Bassanus. — Lin. | *Le fou de Bassan.* | B. | 317 |
| Pelecanus carbo. — Lin. | *Le cormoran.* | B. | 313 |
| Pelecanus fuscus. — Lin. | *Le pélican brun.* | B. | 311 |
| Pelecanus onocrotalus. — Lin. | *Le pélican proprement dit.* | B. | 306 |
| Phasianus colchicus. — Lin. | *Le faisan ordinaire.* | B. | 91 |
| Phasianus gallus domesticus. — Lin. | *Le coq.* | B. | 105 |
| Phasianus pictus. — Lin. | *Le faisan doré*, ou *le tricolor huppé de la Chine.* | B. | 95 |
| Picus martius. — Lin. | *Le pic noir.* | B. | 4 |
| Picus medius. — Lin. | *L'Epeiche*, ou *le pic varié.* | B. | 10 |
| Picus minor. — Lin. | *Le petit épeiche.* | B. | 12 |
| Picus viridis — Lin. | *Le pic vert.* | B. | 6 |
| Platalea leucorodios. — Lin. | *La spatule blanche.* | B. | 161 |


## R


| | | | |
|---|---|---|---|
| Rallus aquaticus. — Lin. | *Le râle d'eau.* | B. | 256 |
| Rallus crex. — Lin. | *Le râle de terre*, ou *de genêt.* | B. | 250 |
| Rallus porzana. — Lin. | *La marouette.* | B. | 253 |

| | | Tom. | Pag. |
|---|---|---|---|
| **S** | | | |
| Scolopax ægocephala. — Lin. | *La grande barge rousse.* | B. | 235 |
| Scolopax arquata. — Lin. | *Le courlis ordinaire.* | B. | 238 |
| Scolopax cipensis. — Lin. | *La bécassine de la Chine.* | B. | 229 |
| Scolopax gallinago. — Lin. | *La bécassine.* | B. | 223 |
| Scolopax gallinula. — Lin. | *La petite bécassine.* | B. | 226 |
| Scolopax limosa. — Lin. | *La barge commune.* | B. | 232 |
| Scolopax obscura. — Lin. | *La barge aux pieds rouges.* | B. | 236 |
| Scolopax pusilla. — Lin. | *La brunette.* | B. | 228 |
| Scolopax rusticola. — Lin. | *La bécasse ordinaire.* | B. | 217 |
| Scolopax totanus. — Lin. | *La barge aboyeuse.* | B. | 234 |
| Sitta europæa. — Lin. | *La sittelle ordinaire.* | A. | 360 |
| Sitta minor. — Lin. | *La petite sittelle.* | A. | 363 |
| Sterna fissipes. — Lin. | *La guifette noire, ou l'épouvantail.* | B. | 329 |
| Sterna hirundo. — Lin. | *La grande hirondelle de mer, ou le pierre-garin.* | B. | 322 |
| Sterna minuta. — Lin. | *La petite hirondelle de mer.* | B. | 325 |
| Sterna nævia. — Lin. | *La guifette.* | B. | 327 |
| Strix aluco. — Lin. | *La hulotte.* | A. | 70 |
| Strix bubo. — Lin. | *Le grand-duc.* | A. | 64 |
| Strix flammea. — Lin. | *L'effraie.* | A. | 74 |
| Strix otus. — Lin. | *Le hibou proprement dit, ou le moyen-duc.* | A. | 66 |
| Strix passerina. — Lin. | *La chevêche, ou petite chouette.* | A. | 78 |
| Strix scops. — Lin. | *Le scops, ou petit-duc.* | A. | 68 |
| Strix Soloniensis. — Lin. | *La chouette de Sologne.* | A. | 79 |
| Strix stridula. — Lin. | *Le chat-huant proprement dit.* | A. | 73 |
| Strix ulula. — Lin. | *La chouette, ou grande chevêche.* | A. | 76 |
| Sturnus cyclus. — Lin. | *Le merle d'eau.* | B. | 260 |
| Sturnus vulgaris. — Lin. | *L'étourneau d'Europe.* | A. | 154 |
| Sylvia sylviella. — Latham. | *La petite grisette.* | A. | 301 |
| Sylvia viridi fusca, subtùs, superciliisque albida, remigibus rectricibusque fusco-obscuris. — Latham. | *Variété de la fauvette ordinaire.* | A. | 295 |
| **T** | | | |
| Tetrao alchata. — Lin. | *Le ganga.* | B. | 62 |
| Tetrao bonasia. — Lin. | *La gélinotte.* | B. | 60 |
| Tetrao coturnix. — Lin. | *La caille.* | B. | 82 |
| Tetrao lagopus. — Lin., *var.* a. | *Le lagopède des Alpes.* | B. | 66 |
| Tetrao lagopus. — Lin., *var.* b. | *L'attagas.* | B. | 64 |
| Tetrao montanus. — Lin. | *La perdrix de montagnes.* | B. | 76 |
| Tetrao perdrix. — Lin. | *La perdrix grise.* | B. | 69 |
| Tetrao perdrix damascena. — Lin. | *La petite perdrix grise.* | B. | 74 |
| Tetrao rufus. — Lin., *var.* a. | *La bartavelle.* | B. | 79 |
| Tetrao rufus. — Lin., *var.* b. | *La perdrix rouge d'Europe.* | B. | 77 |
| Tetrao tetrix. — Lin. | *Le petit coq de bruyères à queue fourchue.* | B. | 57 |

| | | Tom. | pg. |
|---|---|---|---|
| Tetrao urogallus. — Lin. | *Le grand coq de bruyères.* | B. | 52 |
| Tringa calydris. — Lin. | *La maubèche commune.* | B. | 211 |
| Tringa cinclus. — Lin. | *L'alouette-de-mer ordinaire.* | B. | 208 |
| Tringa cinclus pedibus fuscis. — Lin. | *L'alouette-de-mer à collier*, ou *le cincle.* | B. | 210 |
| Tringa equestris. — Latham. | *Le chevalier ordinaire.* | B. | 203 |
| Tringa gambetta. — Lin. | *Le chevalier aux pieds rouges.* | B. | 205 |
| Tringa grisea. — Lin. | *La maubèche grise.* | B. | 214 |
| Tringa helvetica. — Lin. | *Le vanneau suisse.* | B. | 189 |
| Tringa hypoleucos. — Lin. | *La guignette.* | B. | 201 |
| Tringa interpres. — Lin. | *Le tourne-pierre.* | B. | 193 |
| Tringa littorea. — Lin. | *Le chevalier varié.* | B. | 207 |
| Tringa nævia. — Lin. | *La maubèche tachetée.* | B. | 213 |
| Tringa ochropus. — Lin. | *Le bécasseau.* | B. | 199 |
| Tringa pugnax. — Lin. | *Le combattant*, ou *paon-de-mer.* | B. | 195 |
| Tringa vanellus. — Lin. | *Le vanneau ordinaire.* | B. | 185 |
| Tringa variata. — Lin. | *Le vanneau pluvier.* | B. | 191 |
| Turdus arundinaceus. — Lin. | *La rousserolle.* | A. | 111 |
| Turdus iliacus. — Lin. | *Le mauvis.* | A. | 119 |
| Turdus merula. — Lin. | *Le merle ordinaire.* | A. | 98 |
| Turdus merula saxatilis. — Lin. | *Le merle de roche.* | A. | 104 |
| Turdus musicus. — Lin. | *La grive proprement dite.* | A. | 108 |
| Turdus pilaris. — Lin. | *La litorne.* | A. | 117 |
| Turdus solitarius. — Lin. | *Le merle solitaire.* | A. | 106 |
| Turdus torquatus. — Lin. | *Le merle à plastron blanc.* | A. | 102 |
| Turdus viscivorus. — Lin. | *La draine.* | A. | 115 |


## U


| | | | |
|---|---|---|---|
| Upupa variegata. — Lin. | *La huppe ordinaire.* | A. | 373 |


## V


| | | | |
|---|---|---|---|
| Vultur barbatus. — Lin. | *Le gypaëte des Alpes.* | A. | 12 |
| Vultur cinereus. — Lin. | *Le petit vautour.* | A. | 10 |
| Vultur cristatus. — Lin. | *Le vautour à aigrettes.* | A. | 9 |
| Vultur fulvus. — Lin. | *Le griffon.* | A. | 8 |
| Vultur ignobilis. — Gérardin. | *L'arrian.* | A. | 11 |
| Vultur percnopterus. — Lin. | *Le percnoptère.* | A. | 7 |


## Y


| | | | |
|---|---|---|---|
| Yunx torquilla. — Lin. | *Le torcol ordinaire.* | B. | 14 |


FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS.

# *ERRATA.*

| | | |
|---|---|---|
| Page 6, ligne 16, | *lorsque ces œufs sont vides*, lisez : ..... | *lavés.* |
| 14 —— | 1, *toujours le dos*, effacez : ..... | *toujours.* |
| 17 —— | 15, effacez : ..... | *en dedans.* |
| 38 —— | 22, *fil de fer réuni*, lisez : ..... | *fil de fer recuit.* |
| 39 —— | 5, *l'exmité*, lisez : ..... | *l'extrémité.* |
| 43 —— | 13, *comme on le fait*, lisez : ..... | *comme cela se pratique au laboratoire du Muséum.* |
| 51 —— | 25, *l'on accourt*, lisez : ..... | *ils accourent.* |
| 59 —— | 19, *afin qu'on en conçoive*, lisez : ..... | *afin qu'on en conçût.* |
| 61 —— | 32, (*fig. IX et XI*), lisez : ..... | (*fig. IX et X*). |
| 72 —— | 17, (*F, fig. XI*), lisez : ..... | (*F, fig. IX*). |
| 72 —— | 27, *celui-ci*, lisez : ..... | *elle la force de sortir.* |
| Planche II, ligne | 41, *est uni au doigt*, lisez : ..... | *est uni au doigt du milieu.* |
| XI —— | dernière, *sa chair estimée*, lisez : ..... | *sa chair est estimée.* |
| XV. —— | 17, *pompeux roitelet*, lisez : ..... | *pompeux de roitelet.* |
| XIX. —— | 16, *deux fois deux œufs*, lisez : ..... | *deux fois par an deux œufs.* |
| XLI. —— | 32, *de leurs ailes*, lisez : ..... | *de ses ailes.* |

# TABLEAUX SYNOPTIQUES

DE

# L'ORNITHOLOGIE DE LA FRANCE.

II.e

LOUETTES.

ne, grêle, allongé
ongle du doigt de
presque droit, et
ng que le doigt
langue fourchue.

d'un gris brun . . . . . La Calandre.

Iris cendré; mandibule supérieure brune, l'inférieure blanchâtre; pieds et ongles gris blanc. . . . . Le Cochevis.

Iris et bec bruns; pieds rougeâtres, et ongles gris blanc . . . . Le Lulu.

Iris couleur de noisette; mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure blanchâtre; pieds jaunâtres; ongles noirâtres . . . La Coquillade.

Iris noisette; mandibule supérieure du bec noirâtre, l'inférieure couleur de chair; pieds et ongles bruns . . . . . La Spipolette.

Iris noisette; mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure couleur de chair; pieds jaunâtres; ongles bruns . . . . . La Farlouse.

Iris couleur de noisette; bec brun jaunâtre; pieds jaune obscur, et ongles noirâtres . . . . . L'Alouette pipi.

Iris brun vif; bec marron brun à angles jaunâtres; pieds couleur de chair, et ongles blanchâtres. . . . . La Girole.

# ORDRE PREMIER.

## *LES OISEAUX FISSIPÈDES PROPREMENT DITS.*

Les *Oiseaux Fissipèdes proprement dits* ont, pour caractères généraux et distinctifs, quatre doigts nus, tous séparés les uns des autres, et la jambe garnie de plumes au moins jusqu'au talon.

| SECTIONS. | FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. |
|---|---|---|---|---|
| I.re LES ACCIPITRES ou OISEAUX DE PROIE. Ailes grandes ; jambes fortes et musculeuses; bec et ongles très-aigus; tête grosse ; langue épaisse et charnue. | I.re ACCIPITRES DIURNES | I.er LES VAUTOURS. Tête dénuée de plumes et recouverte, ainsi que le cou, d'un simple duvet; yeux à fleur de tête ; ongles plus courts et moins crochus que ceux des aigles ; ailes tapissées, en dessous, d'un duvet fin | | Iris jaune rougeâtre; cire et ongles noirs; bec de même couleur, son extrémité blanche, pieds nus et plombés. — LE PERCNOPTÈRE<br>Iris orangé, bec bleuâtre, ses deux extrémités, ainsi que ses ongles et ses doigts, qui sont noirs, sont noirâtres. — LE GRIFFON<br>Iris, cire du bec et pieds jaunes; bec noir, et ongles cendrés. — LE VAUTOUR A SIGNETTES.<br>Iris jaune; cire couleur de safran; bec et ongles couleur de corne; pieds cendrés — LE PETIT VAUTOUR.<br>Iris aurore; bec et ongles noirâtres; cire et pieds bleuâtres — L'ARRIAN.<br>Iris d'un rouge vif; bec et ongles bruns; cire et pieds blanc jaunâtre; doigts gris — LE GYPAÈTE DES ALPES |
| | | II.e LES FAUCONS. Tête couverte de plumes base du bec enduite d'une peau molle nommée cire ; doigts nus ou emplumés ; les uns et les autres armés d'ongles acérés et crochus ; bec droit ou courbé dans toute sa longueur, et crochu à son extrémité. | I.re OISEAUX DE PROIE IGNOBLES, qu'on ne peut dresser à la chasse. | Iris jaune clair; cire et doigts jaunâtres; bec couleur de corne; ongles noirs — LE GRAND AIGLE.<br>Iris couleur de noisette, bec bleuâtre; cire et doigts jaunes; ongles noirs — L'AIGLE COMMUN.<br>Iris aurore; bec, cire, pieds et doigts, d'un blanc bleuâtre; ongles noirâtres. — L'AIGLE BLANC<br>Iris jaune; cire et écailles du tarse et des doigts, bleuâtres; bec et ongles noirs — LE BARBUZARD.<br>Iris, cire et pieds, d'un jaune vif; bec et ongles noirs — L'OSPRAIE.<br>Iris, cire du bec et pieds, jaunes; bec couleur de corne, et ongles noirs. — LE JEAN-LE-BLANC.<br>Iris et tarse jaunes; bec bleu pâle; cire bleu livide; ongles noirâtres. — L'AUTOUR ORDINAIRE.<br>Iris jaune ; bec et cire bleu noirâtre ; pieds et doigts jaunâtres, ongles noirs — L'ÉPERVIER. |
| | | | | Iris, cire, pieds et doigts d'un jaune pâle; bec brun ou blanc jaunâtre; ongles bruns — LA BUSE ORDINAIRE.<br>Iris et pieds jaunes; bec et ongles noirs. — LA SOUBUSE. |
| | | | 2.e OISEAUX DE PROIE NOBLES, qu'on peut dresser pour la chasse. | Iris couleur de safran; cire d'un jaune verdâtre; pieds jaunâtres, bec et ongles noirs — LE BUSARD.<br>Iris couleur de safran; cire et pieds jaunes; bec et ongles noirs — LA HARPAYE<br>Iris, cire et pieds, jaunes; bec et ongles noirâtres — LA BONDRÉE.<br>Iris jaune vif; pieds et doigts jaune pâle, ongles noirs; bec noir, blanc à sa base. — L'OSPRAY SAINT MARTIN.<br>Iris, cire et pieds, jaunes; bec couleur de corne; ongles noirs. — LE MILAN ROYAL<br>Iris jaune brunâtre; cire et pieds jaunes; bec et ongles noirs — LE MILAN NOIR. |
| | | | | Iris jaune vif; cire et doigts jaunâtres; bec couleur de corne; pieds verdâtres, et ongles noirs — LE FAUCON ORDINAIRE.<br>Iris et cire jaunes; bec et pieds bleus; ongles noirs. — LE LANIER.<br>Iris couleur de noisette; bec bleu, pieds jaunes; ongles bruns. — LE HOBEREAU.<br>Iris, cire et pieds, d'un jaune vif, bec cendré; ongles noirs. — LA CRESSERELLE.<br>Iris, cire et pieds, jaunes; bec cendré bleu; ongles noirs. — LE ROCHIER.<br>Iris, cire, pieds et doigts, jaunes; bec bleuâtre, noirâtre à sa pointe; ongles noirs — L'ÉMERILLON. |
| | II.e ACCIPITRES NOCTURNES. | GENRE UNIQUE. LES CHOUETTES. Tête grosse, ronde et semblable à celle d'un chat; ouverture des oreilles grande et entourée de plumes découposées; bec courbé dans toute sa longueur; doigt externe de chaque pied se tournant en tous sens, et pieds couverts de duvet. | I.er HIBOUS. Aigrettes de plumes sur la tête. | Iris jaune safrané, pieds et doigts roussâtres; bec et ongles noirs. — LE GRAND DUC.<br>Iris jaune vif; bec et ongles noirâtres; pieds et doigts roussâtres — LE MOYEN-DUC.<br>Iris jaune; bec noir; doigts et ongles bruns; jambes d'un gris roussâtre — LE PETIT DUC. |
| | | | 2.e CHOUETTES. Point d'aigrettes. | Iris bleuâtre; bec verdâtre; pieds blancs, tachetés de points noirs; ongles bruns — LA HULOTTE<br>Iris bleuâtre; bec jaune verdâtre; pieds blancs jaunâtres; ongles couleur de corne — LE CHAT-HUANT<br>Iris jaune safrané; bec blanc dans toute sa longueur, noir à sa pointe; pieds et doigts blancs; ongles noirâtres — L'EFFRAYE.<br>Iris jaune; bec et ongles noirâtres; pieds et doigts blanc roussâtre. — LA GRANDE CHEVÊCHE.<br>Iris jaune pâle; bec jaune à pointe noire; pieds et doigts blanc roussâtre; ongles bruns — LA PETITE CHOUETTE.<br>Iris jaune, bec et ongles noirâtres, pieds et doigts blanc teint de fauve. — LA CHOLETTE DE SOLOGNE. |
| | III.e PASSEREAUX à bec conique, modifié dans sa structure, suivant les différens genres d'oiseaux qui le portent. | I.er LES PIES-GRIÈCHES. Bec droit, convexe en dessus, comprimé par les côtés; bords de la mandibule supérieure échancrés vers le bout; pointe courbée en bas | | Iris brun; pieds, doigts et ongles, noirs — LA PIE-GRIÈCHE GRISE.<br>Iris gris blanchâtre; bec noirâtre; pieds et ongles bruns — LA PIE-GRIÈCHE ROUSSE.<br>Iris brun clair; bec noir; pieds bruns; ongles noirâtres — L'ÉCORCHEUR. |
| | | II.e LES GOBE-MOUCHES. Bec droit, comprimé horizontalement à sa base, presque triangulaire, échancré vers sa pointe; poils à la base du bec dirigés en avant. | | Iris, pieds, doigts et ongles, brun foncé; bec noir dans toute sa longueur, blanchâtre à son origine — LE GOBE-MOUCHE ORDINAIRE.<br>Iris, bec, pieds, doigts et ongles, noirs. — LE GOBE-MOUCHE DE LORRAINE |
| | | III.e LES MERLES ET LES GRIVES. Bec droit, convexe en dessus, comprimé par les côtés et légèrement arqué, mandibule supérieure faiblement échancrée vers sa pointe. | | Iris, pieds et doigts, jaunes; ongles noirs; bec jaune. — LE MERLE ORDINAIRE.<br>Iris couleur de noisette, bec noirâtre; base de la mandibule inférieure blanchâtre; pieds et ongles bruns — LE MERLE A PLASTRON BLANC.<br>Iris, bec, pieds et ongles, d'un noir brillant. — LE MERLE DE MONTAGNE.<br>Iris couleur de noisette, bec et ongles d'un brun noirâtre; pieds rougeâtres. — LE MERLE DE ROCHE.<br>Iris orangé, bec et ongles noirs; pieds brun rouge — LE MERLE SOLITAIRE.<br>Iris couleur de noisette; bec brun dans sa longueur, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure, pieds et ongles d'un gris brun. — LA GRIVE PROPREMENT DITE.<br>Iris brun, entouré d'un cercle aurore; bec et ongles noirs; pieds plombés. — LA ROUSSEROLLE.<br>Iris couleur de noisette; bec brun, jaune à sa base et à ses angles, bout noirâtre; pieds jaunes; ongles noirs — LA DRAINE.<br>Iris couleur de noisette; bec jaunâtre, noirâtre à son extrémité; pieds et ongles bruns — LA LITORNE.<br>Iris brun noirâtre; bec de même couleur, base de la mandibule inférieure blanchâtre; pieds gris clair; ongles bruns — LE MAUVIS. |
| | | I.er LES CORBEAUX. Bec un peu tourné en bas; mandibules égales, ou bien la supérieure plus longue et obtuse; narines couvertes par les plumes désunies de la base du bec; doigt du milieu étroitement uni à l'extérieur jusqu'à la première articulation. | | Iris noir, entouré d'un double cercle, l'intérieur d'un cendré brun, l'extérieur gris blanc; bec, pieds et ongles, noirs. — LE CORBEAU.<br>Iris couleur de noisette; bec, pieds, ongles et intérieur de la bouche, noirs — LA CORNEILLE.<br>Iris, pieds et ongles, noirs; bec de même couleur, couvert à sa base d'une peau grise et farineuse — LE FREUX OU LA FRAYONNE. |
| | II.e PASSEREAUX à bec droit, gros, fort, comprimé par les côtés, et sans échancrures. | II.e LES ROLLIERS. Bout de la mandibule supérieure recourbé sur l'inférieure; narines découvertes | | Iris cendré brun; bec, pieds et ongles, noirs — LA CORNEILLE MANTELÉE.<br>Iris blanchâtre; bec, pieds et ongles, noirs — LE CHOUCAS.<br>Iris et ongles noirs; bec jaune, et pieds rouges — LE CHOUCARD.<br>Iris noisette; ongles noirs; bec et pieds rouges — LE CRAVE.<br>Iris brun obscur; ongles noirs; bec et pieds rouges — LE CORACIAS HUPPÉ.<br>Iris, bec, pieds et ongles, noirs. — LA PIE.<br>Iris bleu; bec et ongles noirs; pieds et doigts brun rouge — LE GEAI.<br>Iris couleur de noisette; bec, pieds et ongles, noirs. — LE CASSE-NOIX. |
| | | | | Iris d'un jaune-aurore; bec noirâtre, jaune à sa base; pieds jaunâtres, et ongles brun obscur — LE ROLLIER D'EUROPE |

(II.e *Les Passereaux.*)

| SECTIONS. | FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. |
|---|---|---|---|---|
| II.e LES PASSEREAUX. Trois doigts en avant, séparés les uns des autres dans quelques familles, et dans d'autres les deux extérieurs unis ensemble par une courte membrane; tous armés d'ongles non crochus. | III.e PASSEREAUX à bec conique, modifié dans sa structure, suivant les différens genres d'oiseaux qui le portent. | I.er LES LORIOTS. Bec conique, allongé, comprimé horizontalement à sa base, et échancré vers sa pointe, qui est aiguë. | | Iris rouge; bec couleur de marron rougeâtre; pieds gris bleuâtre, et ongles noirs — LE LORIOT D'EUROPE. |
| | | II.e LES ÉTOURNEAUX. Bec en cône allongé, comprimé horizontalement à sa base, et à pointe acérée. | | Iris noir dans le mâle, blanchâtre dans la femelle; bec jaune dans le mâle, brun dans la femelle; pieds couleur de chair, et ongles noirâtres — L'ÉTOURNEAU D'EUROPE. |
| | | III.e LES GROS-BECS. Bec en cône, gros, court, et comme renflé à sa base. | 1.er Les deux mandibules crochues, et se croisant l'une sur l'autre. | Iris cendré noisette; pieds bruns, bec et ongles noirs. — LE BEC-CROISÉ. |
| | | | 2.e Les deux mandibules droites et entières; leur base aussi grosse que la tête. | Iris cendré; bec, pieds et ongles couleur de chair — LE GROS-BEC D'EUROPE. |
| | | | 3.e Bec conique, moins gros que dans les précédens. | Iris brun marron; bec du mâle brun ou dessus et blanchâtre au dessous, celui de la femelle gris brun; pieds et ongles de tous deux, gris — LE VERDIER COMMUN<br>Iris marron; bec brun noir à sa pointe, jaunâtre à sa base; pieds couleur de chair; ongles noirs — LE VERDIER DES HAIES. |
| | | | 4.e Bec arrondi et convexe de toutes parts. | Iris, bec, pieds et ongles, noirs — LE BOUVREUIL COMMUN |
| | | IV.e LES MOINEAUX. Bec en cône raccourci, à base bien moins large que la tête; ailes très-courtes. | 1.er Bec à pointe grosse et courte, dont les deux mandibules sont droites, entières et sans échancrures. | Iris noisette; bec du mâle noirâtre; mandibule inférieure jaunâtre à sa base; pieds et ongles couleur de chair sombre; bec, pieds et ongles de la femelle, gris brun — LE MOINEAU FRANC.<br>Iris brun; bec noir; pieds et ongles gris — LE FRIQUET.<br>Iris noisette; bec gris blanc, noir à sa pointe; pieds gris clair, et ongles noirs — LA SOULCIE. |
| | | | 2.e Bec allongé en pointe aiguë; à mandibules droites et entières, et à base moins large que la tête. | Iris brun noir; bec rougeâtre, brun à sa pointe, pieds et ongles bruns. — LE PINSON ORDINAIRE.<br>Iris brun noir; bec jaunâtre, pieds et ongles noirs — LE PINSON DRU.<br>Iris noisette; bec jaunâtre, noir à sa pointe; pieds et ongles gris. — LE PINSON D'ARDENNE<br>Iris noisette; bec couleur de corne, noir à sa pointe; pieds et ongles noirs — LE PINSON DE MONTAGNE.<br>Iris brun noir; bec, pieds et ongles, noirs — LE PINSON DE NEIGE<br>Iris noisette; bec gris blanc, noir à sa pointe; pieds bruns et ongles noirs — LA LINOTTE ORDINAIRE<br>Iris noisette; bec noirâtre; mandibule inférieure blanchâtre à sa base; pieds bruns, et ongles noirs — LA LINOTTE DES VIGNES.<br>Iris marron clair; bec jaune orangé; pieds rouges, et ongles brun noir — LE GYNZELE DE STRASBOURG.<br>Iris noisette rougeâtre; bec jaunâtre, noir à sa pointe, pieds et ongles bruns — LE CABARET.<br>Iris brun; bec blanc; pieds et ongles blancs, teints de couleur de chair — LE SERIN ET LE CINI. |
| | | | 3.e Bec en cône, très-aiguisé en une longue pointe. | Iris noisette; bec blanc, noir à sa pointe; pieds et ongles bruns — LE CHARDONNERET.<br>Iris noir; bec blanc, noir à sa pointe; pieds et ongles gris — LE TARIN. |
| | | V.e LES BRUANS. Bec en cône raccourci; les mandibules droites, entières et à bords rentrans; un grain d'orge placé en dedans de la mandibule supérieure. | | Iris noisette; pieds jaunâtres; bec et ongles bruns — LE BRUANT ORDINAIRE.<br>Iris noisette, bec cendré, pieds et ongles jaunâtres — LE BRUANT ZIZI.<br>Iris brun; bec et pieds gris; ongles noirâtres — LE BRUANT FOU.<br>Iris noisette; bec brun jaunâtre; pieds et ongles gris brun — LE PROYER.<br>Iris brun foncé, bec, pieds et ongles, jaunâtres — L'ORTOLAN PROPREMENT DIT<br>Iris noisette, bec du mâle brun roux, celui de la femelle jaune orangé à sa base, noir à sa pointe; pieds du mâle brun noirâtre, ceux de la femelle noirs, ainsi que les ongles — L'ORTOLAN DES ROSEAUX.<br>Iris brun rouge; bec et ongles bruns; pieds couleur de chair rembrunie — L'ORTOLAN DES ROSEAUX.<br>Iris brun rougeâtre; bec et ongles bruns; pieds couleur de chair livide — LA GATTOLE DE PROVENCE.<br>Iris et pieds bruns; bec et ongles noirâtres — LE MITILÈNE DE PROVENCE |
| | | IV.e PASSEREAUX à bec droit et menu, en forme de poinçon ou d'alêne; narines couvertes par les plumes de la base du bec dans les uns, et découvertes dans les autres; doigt antérieur du milieu étroitement uni avec l'extérieur, dès son origine, jusqu'à la première articulation. | I.er LES MÉSANGES. Bec étroit, pointu, dur, fort et recouvert, à sa base, de petites plumes; langue terminée par des filamens; le doigt de derrière grand et fort. | Iris brun noir; bec noir; pieds et ongles d'un gris bleu — LA GRISETTE CHARBONNIÈRE.<br>Iris brun noir; bec noir; pieds et ongles d'un gris bleu — LA PETITE CHARBONNIÈRE.<br>Iris noir; bec noirâtre à bords plus clairs; pieds et ongles de couleur de plomb — LA MÉSANGE BLEUE<br>Iris couleur de noisette; mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure blanchâtre; pieds jaunâtres, et ongles bruns — LA MÉSANGE CENDRÉE.<br>Iris brun; bec noir; pieds et ongles couleur de plomb — LA MÉSANGE A TÊTE NOIRE.<br>Iris noisette clair; bec noir; pieds et ongles d'une couleur plombée. — LA MÉSANGE DES MARAIS<br>Iris noir; bec noirâtre; pieds gris bleuâtre; ongles gris — LA MÉSANGE HUPPÉE<br>Iris orangé, pieds et ongles bruns; bec jaunâtre, à pointe noirâtre dans la femelle — LA MÉSANGE MOYETTE.<br>Iris, ongles et bec, noirs, ce dernier à la pointe grise, pieds noirâtres. — LA MÉSANGE A LONGUE QUEUE.<br>Iris d'un brun rougeâtre; bec noir; bords de la mandibule supérieure jaune brun; pieds plombés, et ongles noirs — LA PENDULINE. |
| | | | II.e LES ALOUETTES. Bec en alène, grêle, allongé et effilé; ongle du doigt de derrière presque droit, et plus long que le doigt même; langue fourchue. | Iris noisette; mandibule supérieure couleur de corne, l'inférieure blanchâtre; pieds gris brun; ongles noirâtres — L'ALOUETTE ORDINAIRE.<br>Iris noisette, mandibule supérieure brune, l'inférieure rougeâtre, ainsi que les pieds; ongles noirs — LE CUJELIER.<br>Iris marron, entouré d'un cercle jaunâtre; bec, pieds et ongles d'un gris brun — LA CALANDRE.<br>Iris cendré; mandibule supérieure brune, l'inférieure blanchâtre; pieds et ongles gris blanc — LE COCOTHRAUSTE.<br>Iris et bec bruns; pieds rougeâtres, et ongles gris blanc — LE LULU.<br>Iris couleur de noisette; mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure blanchâtre; pieds jaunâtres; ongles noirâtres — LA COQUILLADE<br>Iris noisette, mandibule supérieure du bec noirâtre, l'inférieure couleur de chair; pieds et ongles bruns — LA STIPOLETTE.<br>Iris noisette; mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure couleur de chair; pieds jaunâtres; ongles bruns — LA FARLOUSE.<br>Iris couleur de noisette; bec brun jaunâtre; pieds jaune obscur, et ongles noirâtres — L'ALOUETTE PISPI.<br>Iris brun vif; bec marron brun à angles jaunâtres; pieds couleur de chair, et ongles blanchâtres — LA CIVIOLE. |

*ils.*

| ES<br>S. ACTÈRES. | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. |
|---|---|---|

| SECTIONS. | FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES. | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. | |
|---|---|---|---|---|---|
| (II.e *Passereaux.*) | (IV.e *Passereaux à bec etc.*) | | | | |
| | | | | Iris brun, entouré d'un cercle plus clair; bec, pieds et ongles noirâtres. | LE BEC FIGUE. |
| | | | | Iris noir brillant, bec noirâtre; pieds et ongles bruns | LE ROUGE-GORGE. |
| | | | | Iris [illegible] foncé; bec noirâtre; pieds et ongles bruns | LA GORGE-BLEUE. |
| | | | | Iris [illegible]ette, mandibule supérieure du bec d'un brun foncé; la base de l'inférieure, les pieds et les ongles, couleur de chair; le reste de cette mandibule gris brun | LE ROSSIGNOL DES BOIS. |
| | | | | Iris brun, bec, pieds et ongles, noirs | LE ROSSIGNOL DE MURAILLES. |
| | | | | Iris brun; bec noirâtre; pieds et ongles brunâtres | LE ROUGE-QUEUE. |
| | | | | Iris brun, bec, pieds et ongles, noirs | LE TRAQUET. |
| | | | | Iris brun, bec, pieds et ongles, noirs | LA TARIER. |
| | | | | Iris noisette clair; bec, pieds et ongles, [illegible] | LE MOTTEUX ORDINAIRE. |
| | | | | Iris noisette clair; bec, pieds et ongles, noirs | LE MOTTEUX ROUSSATRE. |
| | | | | Iris noisette; base de la mandibule inférieure d'un brun clair, le reste noirâtre; pieds et ongles bruns | LA FAUVETTE ORDINAIRE. |
| | | | | Iris, bec et pieds, bruns; ongles brun marron | *Variété de la Fauvette ord.* |
| | | | | Iris et bec bruns; pieds plombés, et ongles noirâtres | LA FAUVETTE A TÊTE NOIRE. |
| | | | | Iris et ongles brun foncé, bec et pieds d'un gris plombé | LA FAUVETTE BABILLARDE. |
| | | | | Iris mordoré clair ou orangé, bec noirâtre, pieds et ongles de chair | LA FAUVETTE GRISE. |
| | | III.e LES BECS-FINS. Bec en alêne, plus faible que celui des Alouettes; narines découvertes, ongle postérieur courbe en arc, et pas plus long que le doigt | | Iris noir; base de la mandibule inférieure jaunâtre, bec et pieds bruns; ongles noirs. | LA PETITE GRIVETTE. |
| | | | | Iris brun; bec, pieds et ongles, noirs | LA FAUVETTE DES BOIS. |
| | | | | Iris brun marron, mandibule supérieure du bec brune; l'inférieure jaunâtre; pieds et ongles plombés | LA PASSERINETTE. |
| | | | | Iris brun, entouré d'un cercle jaunâtre; mandibule supérieure du bec noire, l'inférieure blanchâtre; pieds bruns, ongles noirs | LA FAUVETTE DE POITRINE JAUNE. |
| | | | | Iris brun; bec brun rougeâtre; pieds jaune orangé, et ongles gris | LA FAUVETTE OU ROSSELET. |
| | | | | Iris brun clair; bec, pieds et ongles, noirs | LA PETITE FAUVETTE ROUSSE. |
| | | | | Iris noisette; bec noirâtre, pieds jaunâtres, et ongles bruns | LA FAUVETTE D'HIVER. |
| | | | | Iris noisette; bec et pieds brun rougeâtre; ongles noirs | LA FAUVETTE TACHETÉE. |
| | | | | Iris et ongles bruns; bec noirâtre, base de la mandibule inférieure jaune, et pieds jaunâtres | LA FAUVETTE DES ALPES. |
| | | | | Iris noisette; bec blanchâtre à sa base, noirâtre à sa pointe; pieds jaunâtres, et ongles bruns | LE PITCHOU. |
| | | | | Iris brun foncé, bec, pieds et ongles, noirs | LE ROITELET. |
| | | | | Iris noir; mandibule supérieure brune, noirâtre; l'inférieure brune, pieds et ongles gris brun | LE TROGLODYTE. |
| | | | | Iris noisette bec brun à bords jaunes; ongles bruns, et pieds jaunâtres | LE GRAND POCILLOT. |
| | | | | Iris noisette, bec brun à bords jaunes; pieds jaunâtres, et ongles bruns | LE PETIT POUILLOT. |
| | | | | Iris noisette; bec, pieds et ongles, noirs | LA LAVERSIERE. |
| | | | | Iris brun foncé, bec, pieds et ongles, brun clair | LA BERGERONNETTE GRISE. |
| | | | | Iris, bec, pieds et ongles, noirs | LA BERGERON DE PRINTANIÈRE. |
| | | | | Iris noisette; bec brun; pieds noirâtres, et ongles noirs | LA BERGERONNETTE JAUNE. |
| V.e Bec très-court, comprimé horizontalement à sa base, et crochu à sa pointe: ouverture de ce bec plus large que la tête. | | I.er LES HIRONDELLES. Tête grosse et aplatie, ouverture du gosier très-large, court pieds courts, ailes longues, doigt du milieu étroitement uni à l'extérieur, depuis son origine jusqu'à sa première articulation; dans quelques espèces les quatre doigts dirigés en avant; pieds couverts d'un duvet fin. | | Iris couleur de noisette; bec noir; palais jaune; pieds et ongles noirâtres. | L'HIRONDELLE DE CHEMINÉE. |
| | | | | Iris noisette foncé; bec noirâtre à pointe rougeâtre; pieds à duvet blanc, et ongles grisâtres | L'HIRONDELLE DE FENÊTRE. |
| | | | | Iris noisette; bec noirâtre; pieds bruns, garnis d'un duvet de même couleur, ainsi que les ongles | L'HIRONDELLE DE RIVAGE. |
| | | | | Iris aurore pâle; bec et ongles noirs, pieds garnis d'un duvet grisâtre moucheté de brun. | L'HIRONDELLE DE ROCHERS. |
| | | | | Iris et bec noirs; pieds, dont les quatre doigts sont dirigés en avant, noirâtres, ainsi que les ongles | LE MARTINET NOIR. |
| | | | | Iris brun; bec et ongles noirs, pieds, dont les quatre doigts sont dirigés en avant, couverts d'un duvet gris brun | LE MARTINET A VENTRE BLANC. |
| | | II.e LES ENGOULEVENS. Base de la mandibule supérieure du bec garnie de poils roides, dirigés en avant; yeux gros et saillans; ongle du doigt du milieu intérieurement dentelé comme une scie; pieds très-courts; les trois doigts antérieurs réunis ensemble, par une courte membrane, depuis leur base jusqu'à la première articulation. | | Iris, bec et ongles, noirâtres, pieds bruns | L'ENGOULEVENT. |
| | | I.er LES SITTELLES. Bec en forme de coin, un peu renflé en dessus et en dessous; mandibules presque égales; pointe mousse; pieds courts et forts; doigt du milieu uni à l'extérieur jusqu'à la première articulation. | | Iris noisette; bec cendré; pieds et ongles gris | LA SITTELLE ORDINAIRE. |
| | | | | Iris noisette; bec cendré; pieds et ongles gris | LA PETITE SITTELLE. |
| | | II.e LES GRIMPEREAUX. Bec courbé en arc en en-bas, décroissant de la base à la pointe, qui est très-aiguë; pieds courts et armés d'ongles crochus et très-aigus; doigt antérieur du milieu étroitement uni avec l'extérieur jusqu'à la première articulation, et pennes de la queue roides et fléchies en dedans. | | Iris noisette, mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure blanchâtre; pieds et ongles gris | LE GRIMPEREAU ORDINAIRE. |
| | | | | Iris, bec, pieds et ongles, d'un noir brillant | LE GRIMPEREAU DE MURAILLES. |
| VI.e Bec très-allongé; fort et droit dans certains genres; grêle et courbé en arc dans d'autres; allant en décroissant de la base à la pointe dans tous. | | III.e LES HUPPES. Bec menu, effilé, un peu courbé en arc en en-bas; tête ornée d'une double huppe composée de plumes longitudinales; pieds courts; doigt antérieur du milieu étroitement uni avec l'extérieur jusqu'à la première articulation, par une courte membrane. | | Iris brun; bec couleur de chair à son origine, noirâtre dans le reste; pieds et ongles bruns. | LA HUPPE ORDINAIRE. |
| | | IV.e LES GUÊPIERS. Bec allongé, courbé en arc en en-bas, assez fort et large à sa base; pieds courts; doigt du milieu des trois antérieurs uni par une membrane avec l'externe, jusqu'à l'origine des ongles, et avec l'interne jusqu'à la première articulation seulement; les deux pennes du milieu de la queue sensiblement plus longues que les latérales. | | Iris d'un rouge vif; bec et ongles, noirs, pieds brun rougeâtre | LE GUÊPIER D'EGYPTE. |
| | | V.e LES MARTINS-PÊCHEURS. Bec très-long, droit, pointu et comprimé par les côtés, tête grosse; pieds très-courts; celui du milieu des trois doigts antérieurs étroitement uni au doigt extérieur jusqu'à la troisième articulation, et au doigt intérieur jusqu'à la première seulement. | | Iris noir, ainsi que les ongles; bec d'un brun rougeâtre, pieds rouges | LE MARTIN-PÊCHEUR. |

| SECTIONS. | FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES. | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. | |
|---|---|---|---|---|---|
| III.e LES GRIMPEURS. Pieds courts: quatre doigts épais et nerveux, dont deux sont dirigés en avant et deux en arrière; les deux antérieurs unis ensemble, et à leur base, par une courte membrane: ongles solides, arqués et aigus. | | I.er LES PICS. Bec en forme de coin, carré à sa base, cannelé dans sa longueur et tronqué à sa pointe; langue vermiforme, extensible; pennes de la queue roides et fléchies en dedans. | | Iris noir; bec cendré noirâtre, blanchâtre sur les côtés; pieds et ongles cendrés | LE PIC NOIR. |
| | | | | Iris brun-aurore, base de la mandibule supérieure du bec jaune olivâtre, le reste noir; pieds verdâtres, et ongles gris. | LE PIC VERT. |
| | | | | Iris noir; bec, pieds et ongles, noirâtres. | LE PIC VARIÉ. |
| | | | | Iris noisette; bec, pieds et ongles, noirâtres. | LE PETIT LAVERCOU. |
| | | II.e LES TORCOLS. Bec très-court; quatre doigts, dont deux placés en avant et deux en arrière: langue très-longue, extensible, ronde et vermiforme; pennes de la queue flexibles, au lieu d'être roides comme dans celle des Pics. | | Iris jaunâtre; bec plombé; pieds et ongles grisâtres. | LE TORCOL ORDINAIRE. |
| | | III.e LES COUCOUS. Bec médiocrement long, très-peu arqué, arrondi à sa base, à rebord saillant qui entoure les narines, et à pointe un peu courbée en en-bas; langue longue, vermiforme et extensible; deux doigts en avant et deux en arrière; queue carrée. | | Iris noisette et couvrant jaune; bec noir; coins de la bouche jaune orangé, pieds et ongles jaunâtres | LE COUCOU ORDINAIRE. |
| | | I.er LES PIGEONS. Bec droit, bout de la mandibule supérieure un peu renflé et courbé; narines à demi recouvertes par une membrane épaisse et molle. | | Iris brun rouge; bec rouge pâle; pieds rouge vif, et ongles noirs | LE PIGEON BISET. |
| | | | | Iris jaune pâle; bec jaunâtre; membrane qui recouvre les narines rouge, ainsi que les pieds; ongles noirs | LE PIGEON RAMIER. |
| | | | | Iris jaunâtre, bec brun blanâtre; pieds rouges, et ongles noirs. | LA TOURTERELLE. |
| | | II.e LES TÉTRAS. Pieds garnis de plumes dans les uns, et sans plumes dans les autres; appendices entourant l'œil; un ergot pointu aux pieds des uns, et obtus ou manquant dans les autres. | 1.er Bec en cône, courbé, tarses garnis de plumes, et point d'ergot; queue pleine dans les uns, et fourchue dans les autres. | Iris gris brun; bec couleur de corne blanchâtre; doigts bruns, garnis d'appendices ciliformes, et ongles noirs | LE GRAND COQ DE BRUYÈRE. |
| | | | | Iris gris brun, bec noir, doigts bruns, et ongles noirâtres | LE PETIT COQ DE BRUYÈRE. |
| | | | | Iris rougeâtre, bec noirâtre, pieds gris, et ongles noirs | LA GRIVOTTE. |
| | | | | Iris noisette; bec et pieds cendrés, ongles noirs | LA GARDA. |
| | | | | Iris rouge vif, bec et ongles noirâtres, pieds bruns, et doigts gris brun | L'ATTAGAS. |
| | | | | Iris rouge, bec et ongles noirs, pieds plombés | LE LAGOPÈDE DES ALPES. |
| | | | 2.e Bec en cône, courbé, tête et sourcils rouges; tarses nus; un ergot obtus aux pieds du mâle, et une queue courte. | Iris rouge brun; bec, pieds et ongles, plombés | LA PERDRIX NOISE. |
| | | | | Iris brun rouge; bec et pieds jaunes; ongles bruns | LA PETITE PERDRIX GRISE. |
| | | | | Iris, bec et pieds, rouges; ongles brun-marron | LA PERDRIX DES MONTAGNES. |
| | | | | Iris, bec et pieds, rouges; ongles bruns | LA PERDRIX ROUGE. |
| | | | | Iris, bec et pieds, rouges; ongles bruns | LA BARTAVELLE. |
| | | | 3.e Tarses nus, une tache nue derrière l'œil, et sans rouge; bec en cône, courbé; tête dénuée de membranes charnues, et queue courte. | Iris noisette, bec cendré; pieds et ongles couleur de chair | LA CAILLE. |
| IV.e LES GALLINACÉS. Pieds courts, armés pour la plupart d'un éperon dans les mâles; doigts réunis à leur base par une courte membrane; mandibule supérieure du bec légèrement arquée; narines recouvertes d'une pièce charnue; yeux entourés d'une caroncule dans la plupart. | | III.e LES PAONS. Bec en cône, courbé; tête dénuée de membranes charnues, et ornée d'une superbe aigrette de plumes; pieds nus et ergotés; les couvertures supérieures de la queue très-prolongées. | | Iris aurore, bec blanchâtre, pieds et ongles gris | LE PAON ORDINAIRE. |
| | | IV.e LES FAISANS. Bec en cône, courbé; tête dénuée de membranes; joues dégarnies de plumes; huppe soyeuse sur la tête, pieds ongulés, ergotés, et queue longue, terminée en pointe. | | Iris jaunâtre, bec couleur de corne; pieds et ongles gris brun | LE FAISAN ORDINAIRE. |
| | | | | Iris jaune foncé; bec, pieds et ongles, jaune pâle | LE FAISAN DE LA CHINE. |
| | | V.e LES PINTADES. Bec en cône, courbé; point d'ergot aux pieds; une membrane charnue de chaque côté du bec; une protubérance osseuse sur la tête, qui, ainsi que le haut du cou, est dégarnie de plumes et clair-semée de poils roides et noirs. | | Iris rougeâtre; bec rouge à sa base, couleur de corne dans le reste; pieds et ongles, gris brun | LA PINTADE COMMUNE. |
| | | VI.e LE DINDON ET LE COQ. Tête dénuée de plumes, couverte de papilles, barbillons charnus sous le cou, crête flasque et extensible sur la base de la mandibule supérieure touffe de crin sur la poitrine, queue susceptible de s'étendre en roue | | Iris brun, bec, pieds et ongles, noirs. | LE DINDON. |
| | | Jeune nues, une crête charnue ou une huppe sur la tête, deux barbillons pendant de chaque côté de la base inférieure du bec, pennes de la queue adossées en deux rangs verticaux, bec en cône, courbé dans l'une et l'autre espèce, ergots aux pieds de toutes deux. | | Iris rouge; bec, pieds et ongles, jaunes ou noirs | LE COQ. |
| | | VII.e LES OUTARDES. Trois doigts en avant, dénués de membranes, point de doigt en arrière, ni d'ergot, bec en cône, courbe, et jambes dégarnies de plumes dans leur partie inférieure | | Iris orangé; bec gris brun; pieds et doigts cendrés, couverts d'écailles; ongles gris | LA GRANDE OUTARDE. |
| | | | | Iris jaune-orangé; bec gris brun; pieds et ongles, gris. | LA PETITE OUTARDE. |

| | | |
|---|---|---|
| primé, et tête petite. | jambes, pieds et doigts, [illegible] | |
| 2.e<br>Doigts très-longs; bec fort allongé, obtus, et comme grossi à son extrémité; corps aplati par les côtés; tête petite. | Iris brun; bec rougeâtre à sa base, brun rougeâtre dans le reste; partie nue des jambes, pieds et ongles, rouge obscur. | Le Rale d'eau. |
| 3.e<br>Bec grêle, effilé, et de médiocre grandeur; corps plein et arrondi; jambes garnies de plumes jusqu'au calcaneum; doigts de devant tous séparés les uns des autres, sans apparence de membrane, avec un pouce. | Iris gris de perle; bec, pieds et ongles, couleur de corne. | Le Merle d'eau. |

# ORDRE SECOND.

## *LES OISEAUX FISSIPÈDES DE RIVAGES.*

Les caractères généraux et distinctifs des *Oiseaux Fissipèdes de rivages* consistent en ce que, outre qu'ils ont, comme les *Oiseaux Fissipèdes proprement dits*, les doigts nus, tous séparés les uns des autres, ils ont constamment, de plus que ceux-ci, une petite membrane qui unit les doigts entre eux et à leur base seulement; une partie du bas de la jambe, que l'on nomme improprement la *cuisse*, est dégarnie de plumes.

| FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES. | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. | |
|---|---|---|---|---|
| I.re<br>Bec long et fort; partie inférieure de la jambe dégarnie de plumes; des demi-membranes entre les doigts de devant; un doigt de derrière nommé *pouce*. | LES HÉRONS.<br>Corps grêle, effanqué, aplati sur les côtés; ailes amples, concaves et musculeuses; queue courte; cou très-long, peu couvert de plumes en dessus; narines longues et étroites; jambes fort hautes. | 1.re<br>Bec épais à sa base, long, fort, et allant en diminuant de la base à la pointe, qui est très-aiguë; doigt du milieu denté en scie à son bord intérieur; yeux entourés d'une peau nue, et comme implantés dans la base du bec. | Iris jaune; mandibule inférieure jaunâtre, la supérieure jaune verdâtre, et noire à sa pointe; l'une et l'autre sont dentées, partie nue des jambes et les pieds, verdâtres; ongles noirâtres, celui du milieu est denté intérieurement | Le Héron commun |
| | | | Iris jaune de citron, bec jaune de safran; la peau nue qui entoure le bec, verte, bordée de jaune; la partie nue des jambes, les pieds et les doigts, verts; ongles noirs | Le Héron blanc |
| | | | Iris jaune; bec brun mêlé de jaune; la peau nue du tour des yeux jaune verdâtre; partie nue des jambes jaune citron; pieds noirâtres en dessus, et ongles bruns noir | Le Héron montagnard |
| | | | Iris jaune-aurore; mandibule supérieure du bec jaunâtre dans sa première moitié, verdâtre dans le reste, l'inférieure entièrement jaune; la partie nue des jambes, les pieds et les ongles, gris brun | Le Héron pourpré |
| | | | Iris, bec, partie nue du bec et des jambes, pieds et ongles, noirs | La Garette blanche |
| | | | Iris d'un jaune pâle; la partie nue entre le bec et l'œil, et celle des jambes, sont d'un beau vert; les pieds et les doigts d'un noir verdâtre, et les ongles noirs | L'Aigrette |
| | | | Iris de couleur citrine; bec non dégarni de plumes à sa base, verdâtre, ainsi que les pieds et les doigts; ongles bruns. | Le Blongios. |
| | | | Iris jaunâtre; bec d'un bleu d'azur depuis la base jusqu'à la moitié, noir dans le reste; jambes et pieds couleur de chair, et ongles bruns | Le Crabier gentil |
| | | | Iris jaunâtre ou rougeâtre; mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure d'un brun verdâtre; partie nue des jambes et pieds, vert jaunâtre; ongles bruns. | Le Butor ordinaire. |
| | | | Iris jaune; mandibule supérieure du bec d'un brun noir, l'inférieure couleur de corne; partie nue de la jambe, pieds et ongles, bruns. | Le Butor roux. |
| | | | Iris d'un jaune orangé; bec d'un vert jaunâtre à sa base, noirâtre dans le reste; partie nue des jambes, ainsi que les pieds, d'un vert jaunâtre; ongles d'un brun foncé | Le Bihoreau. |
| | | 2.e<br>Bec gros, long, pointu et lisse; œil moins près de la base du bec; des trois doigts antérieurs, celui du milieu uni, jusqu'à la première articulation, avec les deux collatéraux par une courte membrane; point de dentelure aux doigts. | Iris rougeâtre; partie nue des jambes, pieds, bec et ongles, d'un rouge vif | La Cigogne blanche |
| | | | Iris rougeâtre; bec verdâtre à sa base, blanchâtre dans le reste; partie nue des jambes, pieds et ongles, rougeâtres dans quelques individus, et verdâtres dans d'autres. | La Cigogne noire |
| | | | Iris blanc argenté; bec verdâtre à sa base et bleuâtre dans le reste; partie nue des jambes, pieds et doigts, d'un beau rouge, et ongles d'un rouge brun. | Le Maguari |
| | | 3.e<br>Bec moins long et plus droit que celui du *Héron*, pointu, lisse et denté à son extrémité; partie de la tête dénuée de plumes; point de membranes entre les doigts; ongle sans dentelure. | Iris rougeâtre; bec d'un noir verdâtre; partie nue des jambes, pieds et ongles, noirs | La Gaze ordinaire. |
| II.e<br>Doigts réunis, à leur base seulement, par une courte membrane, dont ils sont légèrement frangés. | LES SPATULES.<br>Bec long, sans consistance, aussi large à sa base que la tête, droit, aplati au bout, en disque ou en forme de spatule. | | Iris rougeâtre; partie nue des jambes, pieds et doigts, d'un gris brun; ongles noirs; bec jaunâtre dans le bout, et quelquefois taché de rouge | La Spatule blanche. |
| (III.e *A bec grêle, etc.*) | I.er<br>L'AVOCETTE.<br>Bec grêle, long, faible, un peu comprimé horizontalement à sa base, et recourbé en haut à sa pointe. | | Iris d'un jaune-aurore; bec, partie nue des jambes, pieds et ongles, noirs. | L'Avocette. |
| | II.e<br>LES PLUVIERS.<br>Trois doigts en avant, point de pouce; bec droit, de grandeur médiocre, et un peu renflé par le bout dans les uns; très-long, cylindrique, courbé en en-bas dans les autres; long, rétréci et comprimé dans certaine espèce. | 1.re<br>Des trois doigts antérieurs, celui du milieu uni, à sa base, avec l'extérieur par une courte membrane. | Iris d'un rouge obscur; bec, partie nue des jambes, pieds doigts et ongles, noirs | Le Pluvier doré. |
| | | | Iris brun rougeâtre; base du bec orangée, le reste noir; partie nue des jambes et pieds, jaune orangé; ongles noirs. | Le Pluvier à collier. |
| | | | Iris jaune, ainsi que la partie nue des jambes et les pieds; ongles noirs | Le grand Pluvier. |
| | | | Iris brun, ainsi que la partie nue des jambes et les pieds; bec et ongles noirs | Le Guignard |
| | | 2.e<br>Tarses longs, grêles; doigt du milieu uni, à sa base, au doigt extérieur par une courte membrane qui les borde; bec très-long, cylindrique, courbé en-bas et renflé vers le bout. | Iris rouge, ainsi que la partie nue des jambes et les pieds; ongles noirâtres | L'Échasse. |
| | | 3.e<br>Bec long, rétréci, terminé en coin, comprimé entre les narines et le bout; des trois doigts antérieurs, celui du milieu uni, à l'extérieur par une | Iris jaune-aurore; partie nue des jambes, pieds, doigts et bec, d'un rouge de corail; ongles noirâtres | L'Hématope. |

| FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES. | TRIBUS. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. | |
|---|---|---|---|---|
| III.e<br>Bec grêle, ordinairement rond, et plus ou moins long et faible: comprimé horizontalement dans les uns, tantôt recourbé en en-haut, et tantôt en en-bas; dans les autres il est renflé ou dilaté par le bout, uni ou raboteux; dans ceux-ci il est obtus et lisse, et, enfin, dans ceux-là il est droit et comprimé par les côtés. | III.e<br>LES VANNEAUX.<br>Trois doigts en avant, et un pouce si court qu'il ne peut appuyer sur terre dans la marche | 1.er<br>Bec droit, renflé par le bout; narines peutes; rudiment de membrane entre les doigts des uns, et manquant absolument dans les autres. | Iris brun; bec et ongles noirs; partie nue des jambes et pieds, d'un brun rougeâtre. | Le Vanneau ordinaire. |
| | | | Iris brun; bec, partie nue des jambes, pieds et ongles, noirs. | Le Vanneau huppé. |
| | | | Iris couleur de noisette; bec, partie nue des jambes, pieds et ongles, noirâtres | Le Vanneau pluvier. |
| | | 2.e<br>Bec comprimé horizontalement, plutôt courbé en en-haut que droit; épais à sa racine, et diminuant insensiblement vers sa pointe, qui est très-aiguë. | Iris et bec noirs; partie nue des jambes, pieds et doigts, qui sont sans membrane, jaune orangé, et ongles brun noir. | La Tourne pierre |
| | | 3.e<br>Bec aussi long que la tête, un peu épais à sa base, légèrement courbé en en-bas, et faiblement renflé vers son extrémité. | Iris couleur de noisette; bec, partie nue des jambes, pieds et doigts, gris; ongles bruns. | Le Combattant |
| | | 4.e<br>Bec menu, de moyenne longueur, droit ou un peu incliné en en-bas, obtus et lisse. | Iris couleur de noisette; bec d'un vert obscur; partie nue des jambes et pieds, verdâtres; ongles noirs. | Le Bécasseau. |
| | | | Iris couleur de noisette; bec brun; partie nue des jambes, pieds, doigts et ongles, brun verdâtre. | La Combattue. |
| | | | Iris noisette, entouré d'un cercle jaune doré; bec, partie nue des jambes, pieds et doigts, couleur noirâtre; ongles noirâtres. | Le Chevalier commun |
| | | | Iris jaune verdâtre; bec rouge à sa base, noirâtre dans le reste; partie nue des jambes et pieds, rouges; ongles noirs. | Le Chevalier aux pieds rouges |
| | | | Iris jaune verdâtre; partie nue des jambes, pieds, ongles et bec, noirs | Le Chevalier varié |
| | | | Iris brun; bec noir; partie nue des jambes, pieds et ongles, noirâtres | L'Avocette de mer ordinaire |
| | | | Iris brun noir; bec noir; partie nue des jambes et pieds, brunes; ongles noirâtres | L'Avocette de bord a collier |
| | | | Iris d'un brun clair; bec noirâtre, moins foncé à sa base, partie nue des jambes et pieds, bruns, ongles brun noir | La Maubèche commune |
| | | | Iris couleur de noisette; bec noirâtre, partie nue des jambes et pieds, verdâtres, ongles noirs | La Maubèche falcinelle |
| | | | Iris, bec, partie nue des jambes, pieds et ongles, noirs. | La Maubèche grise |
| | | 1.re<br>Bec menu, très-long, droit, et dont le bout est obtus et raboteux | Iris noisette foncé; base du bec incarnat, bout noirâtre; partie nue des jambes, pieds et ongles, bleuâtres | La Bécasse ordinaire |
| | | | Iris noisette; base du bec brune, noirâtre dans le reste; partie nue des jambes et pieds, verdâtres, ongles noirâtres | La Bécassine. |
| | | | Iris noisette, bec brun à sa base, noirâtre dans le reste; partie nue des jambes et pieds, verdâtres, ongles noirâtres. | La petite Bécassine |
| | | | Iris, base du bec, partie nue des jambes et pieds, bleuâtres; reste du bec et ongles, noirs | La Bargette |
| | | | Iris brun clair, entouré d'un cercle jaune; bec, partie nue des jambes, pieds et doigts, bruns; ongles noirâtres | La Bécassine de sa Grâce. |
| | | 2.e<br>Bec très-long, plutôt recourbé en en-haut que droit; bout de la mandibule supérieure obtus et lisse. | Iris, partie nue des jambes et ongles, noirs; bec rougeâtre à sa base, noirâtre à son bout | La Barge commune. |
| | | | Iris marron foncé; bec brun; partie nue des jambes et pieds, gris; ongles noirâtres | La Barge aboyeuse. |
| | | | Iris noisette; bec blanc roussâtre à son origine, noir dans le reste; partie nue des jambes et pieds, verdâtres; ongles noirs. | La Barge sombre. |
| | | | Iris brun rougeâtre; base de la mandibule inférieure du bec rouge, noir dans le reste; pieds rouges, et ongles noirs. | La Barge aux pieds rouges. |
| | | 3.e<br>Bec arqué en en-bas, long, faible, sans consistance, et comme émoussé à son extrémité; doigt du milieu uni avec les deux collatéraux par une courte membrane. | Iris brun rouge; mandibule inférieure blanchâtre, la supérieure brune, terminée de noirâtre; jambes, pieds et ongles, bruns. | La Courlis ordinaire |
| | | 4.e<br>Bec court, convexe dans sa longueur, comprimé par les côtés, et terminé en pointe aiguë, dirigée en en-bas; doigt antérieur du milieu denté en scie. | Iris rougeâtre, bec noirâtre; partie nue des jambes, pieds et doigts, jaunâtres; ongles noirâtres | La Perdrix de mer ordinaire. |
| | | | Iris rougeâtre; bec rouge à sa base, noir dans le reste, partie nue des jambes, pieds, doigts et ongles, rouge brun. | La Perdrix de mer grise |
| | | | Iris noisette; bec noirâtre; partie nue des jambes, pieds et doigts, jaunâtres; ongles brun-marron foncé. | La Perdrix de mer a collier. |
| | IV.e<br>LES BÉCASSES.<br>Trois doigts en avant, de médiocre grandeur, avec un pouce en arrière assez long pour appuyer à terre en marchant, et qui est de niveau avec les doigts antérieurs. | 1.er<br>Doigts médiocrement longs; bec pointu, d'une grandeur aussi médiocre, et dont le bout se dirige en en-bas; corps comprimé, et tête petite. | Iris rougeâtre; bec supérieur gris brun, l'inférieur brun, partie nue des jambes et pieds, bruns, ongles gris brun | Le Râle de terre |
| | | | Iris noisette; bec et ongles jaune altérés; partie nue des jambes, pieds et doigts, brun uni de fumée. | La Mégosette. |
| | | 2.e<br>Doigts très-longs; bec fort allongé, obtus, et comme gros à son extrémité; corps aplati par les côtés; tête petite. | Iris brun; bec rougeâtre à sa base, brun rougeâtre dans le reste; partie nue des jambes, pieds et ongles, rouge obscur. | La Râle d'eau. |
| | V.e<br>LES RALES.<br>Trois doigts antérieurs très-longs dans quelques-uns, et de médiocre grandeur dans d'autres, tous liés à leur base par une membrane entre eux; un pouce grand et capable d'appuyer à terre en marchant; un corps aplati sur les côtés dans les uns, et arrondi dans les autres. | 3.e<br>Bec grêle, effilé, et de médiocre grandeur; corps plein et arrondi; jambes garnies de plumes jusqu'au calcanéum; doigts de devant tous séparés les uns des autres, sans apparence de membrane, avec un pouce. | Iris gris de perle; bec, pieds et ongles, couleur de corne. | La Merle d'eau. |

# ORDRE TROISIÈME.

## *LES OISEAUX NAGEURS* ou *PALMIPÈDES.*

Les caractères généraux et distinctifs des *Oiseaux Nageurs* ou *Palmipèdes*, qui composent le dernier Ordre, consistent particulièrement dans la brièveté de leurs jambes, cachées pour ainsi dire dans leurs plumes, et dont la position est très à l'arrière du corps; dans la compression du tarse sur les côtés; dans les membranes plus ou moins larges de leurs doigts; dans l'épaisseur de leur plumage serré et garni d'un duvet en-dessous; enfin dans une glande située sur leur croupion, et de laquelle ils extraient une espèce de suc huileux dont ils vernissent leurs plumes, qu'ils rendent par ce moyen impénétrables à l'eau.

| FAMILLES. | GENRES ET LEURS CARACTÈRES. | CARACTÈRES PARTICULIERS aux ESPÈCES. |
|---|---|---|
| I.re<br>Partie inférieure de la jambe dégarnie de plumes; peu ou point de queue; pieds comprimés par les côtés; doigts garnis de membranes partagées, unies ou festonnées; une plaque osseuse sur le front chez quelques espèces. | I.er<br>LES POULES D'EAU.<br>Bec droit, pointu, comprimé par les côtés; une plaque nue et cartilagineuse, qui s'étend de la base du bec, en remontant, jusque vers le milieu du sommet de la tête; doigts garnis d'une membrane unie. | Iris brun rouge; bec rouge foncé à sa base, vert jaunâtre dans le reste; plaque frontale rouge, ainsi que le cercle qui entoure la partie nue des jambes; pieds verdâtres, de même que la membrane des doigts et les ongles . . . . . La Poule d'eau ordinaire.<br>Iris rouge; bec, partie nue des jambes, pieds, doigts, membranes qui les bordent, plaque du front, jaune verdâtre, et ongles brunâtres. La petite Poule d'eau.<br>Iris d'un brun rougeâtre; bec vert jaunâtre; plaque frontale d'un jaune-aurore; partie nue des jambes rousâtre; pieds, doigts et membrane, vert jaunâtre; ongles d'un brun marron . . . . . La Crenette. |
| | II.e<br>LES FOULQUES ou MORELLES.<br>Bec droit, pointu, comprimé par les côtés, une plaque membraneuse s'étendant de la base du bec jusqu'au milieu du sommet de la tête; et les doigts entourés d'une membrane festonnée. | Iris rougeâtre; bec blanc jaunâtre, à pointe d'un blanc pur, ainsi que la plaque frontale; partie nue des jambes, pieds, doigts et ongles, noirs . . . . . La Foulque ou Morelle.<br>Iris rougeâtre, bec blanc jaunâtre, à pointe d'un blanc pur; plaque frontale de même couleur; partie nue des jambes, pieds, doigts et ongles, noirs . . . . . La Macroule. |
| | III.e<br>LES GRÈBES.<br>Bec droit et pointu; ailes courtes, resserrées en tous sens; touffe de plumes effilées au lieu de queue; pieds courts, aplatis sur les côtés, à demi rentrés dans le ventre, et placés à l'extrémité du corps; trois doigts antérieurs liés, à leur base seulement, par une membrane non festonnée, à demi fendue, arrondie à son extrémité, et qui les entoure; des ongles aplatis, et un pouce. | Iris cendré, rougeâtre; mandibule supérieure du bec brune, l'inférieure rougeâtre; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, d'un brun rougeâtre; ongles bruns, terminés de blanchâtre. . . . . Le Grèbe commun.<br>Iris brun, à reflets d'un rouge doré; bec noir; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, de couleur de chair, teinte de rouge de cerise; ongles de même couleur. . . . . Le petit Grèbe.<br>Iris jaune; mandibule supérieure du bec d'un brun noirâtre, rouge sur les côtés; l'inférieure rouge; partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, d'un brun rougeâtre; ongles noirs, terminés de blanc . . . . . Le Grèbe huppé.<br>Iris rouge; mandibule supérieure du bec brune en dessus, rougeâtre sur les côtés; l'inférieure rougeâtre à la pointe; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, rougeâtres intérieurement et bleuâtres extérieurement, ongles bruns, blancs à la pointe. Le Grèbe cornu<br>Iris brun rougeâtre; bec noirâtre à sa base, d'un blanc sale à son extrémité; partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, d'un brun verdâtre; ongles brun foncé . . . . . Le petit Grèbe cornu.<br>Iris couleur de noisette; bec brun fauve, blanchâtre à sa pointe; partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, d'un brun verdâtre; ongles bruns, bordés de blanc . . . . . Le Castagneux |
| II.e<br>Les quatre doigts unis et liés ensemble par une seule membrane. | LES PÉLICANS.<br>Bec long, aplati en dessus, à base recouverte d'une peau nue, à mandibule supérieure terminée par un croc, et à sac longitudinal, extensible, situé au-dessous de la mandibule inférieure, dans les Pélicans proprement dits: dans le Cormoran et le Fou de Bassan, au contraire, le bec est sensiblement plus court, comprimé à sa base, et crochu à sa pointe. | Iris gris jaunâtre; bec gris ou rougeâtre, avec des traits rouges; pieds, doigts, ongles et membranes qui les unissent, jaunâtres; un sac membraneux sous la gorge . . . . . Le Pélican proprement dit.<br>Iris gris jaunâtre; bec gris ou rougeâtre, moucheté de rouge; pieds, doigts, ongles et les membranes qui les unissent, jaunâtres; un sac membraneux sous la gorge . . . . . Le Pélican brun.<br>Iris verdâtre; bec brun cendré, pieds, doigts, membranes et ongles, d'un noir profond . . . . . Le Cormoran.<br>Iris jaunâtre; bec bleuâtre; pieds, doigts, membranes et ongles, noirs . . . . . Le Fou de Bassan. |
| III.e<br>Bec sans dentelures; bas de la jambe dégarni de plumes; pieds courts dans les uns, et élevés dans les autres; trois doigts en avant, réunis par une membrane, et un pouce séparé; ailes très-longues; queue fourchue dans les uns, et pleine dans les autres. | I.er<br>LES HIRONDELLES DE MER.<br>Bec long, droit, pointu, aplati par les côtés, et dont les mandibules sont d'égale longueur; pieds et jambes fort courts; ailes très-longues; queue fourchue. | Iris jaune-aurore; bec, partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, rouges, ongles noirs . . . . . La grande Hirondelle de mer.<br>Iris noisette, pointe du bec noire, le reste rouge, ainsi que les pieds, les doigts et leurs membranes; ongles noirâtres . . . . . La petite Hirondelle de mer.<br>Iris noisette; bec brun noirâtre; pieds, doigts et membranes, d'un gris verdâtre; ongles noirâtres . . . . . La Guifette.<br>Iris brun noirâtre, bec et ongles noirs, partie nue des jambes, pieds, doigts et leur membrane, d'un rouge obscur . . . . . L'Epouvantail. |
| | II.e<br>LES MAUVES.<br>Bec comprimé par les côtés; mandibule supérieure arquée; l'inférieure anguleuse vers sa pointe, dans les Mouettes: bec presque cylindrique, sans dentelures, dans le Labbe; l'extrémité de la mandibule supérieure crochue, et l'inférieure arrondie. Dans l'un et l'autre les jambes élevées, et la queue pleine, mais un peu taillée en coin dans le Labbe. | Iris jaune; bec jaune orangé, à renflement inférieur rouge; pieds, doigts et leurs membranes, couleur de chair livide; ongles bruns. Le Goéland à manteau gris.<br>Iris gris, bec noirâtre; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, blanchâtres, ongles d'un gris brun . . . . . Le Goéland varié.<br>Iris brunâtre; bec noirâtre à sa pointe, bleuâtre dans tout le reste, ainsi que la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes; ongles d'un brun noir. . . . . La grande Mouette cendrée.<br>Iris couleur de noisette; bec d'un rouge foncé; partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, d'un rouge aurore; ongles noirs. La petite Mouette cendrée.<br>Iris noisette; bec, partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, rouges de sang dans les uns, noirâtres dans les autres; ongles d'un brun rouge . . . . . La Mouette rieuse.<br>Iris brun rouge; bec, pieds, doigts, membranes et ongles, noirs . Le Labbe ou Stercoraire. |
| IV.e<br>Bec plus ou moins large, denté comme une lime; langue épaisse et charnue; quatre doigts, trois devant, réunis dans une seule membrane; un pouce séparé, et des ailes de médiocre grandeur. | (1.re Les Canards.) | Iris, tubercule du bec et ongles, noirs, bec rouge, à pointe de la mandibule supérieure noire; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, de couleur plombée . . . . . Le Cygne domestique.<br>Iris noir; bec jaune, noir à son bout; partie nue des jambes, pieds doigts et membranes, d'un gris brun; ongles bruns. . . . . Le Cygne sauvage.<br>Iris rougeâtre; bec, partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, rougeâtres, ongles noirâtres . . . . . L'Oie domestique.<br>Iris rougeâtre; bec noir à sa base, d'un jaune de safran dans le reste de sa longueur; mandibule supérieure terminée par un croc noir; partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, d'un jaune orangé; ongles noirâtres. . . . . L'Oie cacalan.<br>Iris aurore; bec noir, surmonté d'un tubercule rouge, partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, noirs dans quelques individus, rouges dans d'autres, ongles noirs . L'Oie de Guinée.<br>Iris aurore; bec, partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, d'un jaune orangé, ongles noirâtres . . . . . L'Oie rieuse. |
| V.e<br>Jambes placées tout-à-fait à l'arrière du corps, presque entièrement cachées dans l'abdomen, et disposées en dehors; trois doigts en avant, réunis dans une seule membrane; le pouce séparé, et la queue très-courte. | I.er<br>LES CANARDS.<br>Bec plus épais que large dans l'Oie et le Cygne; plus large que épais dans les Canards: onguiculé et obtus à son bout, dans tous, convexe en dessus, et aplati en dessous; jambes plus courtes que le corps, et avancées vers son milieu; partie inférieure de la jambe dégarnie de plumes. | Iris blanchâtre; paupières rougeâtres; bec rouge, noir à sa pointe; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, rouges, ongles noirâtres . . . . . L'Oie d'Égypte.<br>Iris de diverses couleurs; bec ou verdâtre ou rougeâtre; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, d'un rouge orangé; ongles noirâtres . . . . . Le Canard domestique.<br>Iris rougeâtre dans le mâle et la femelle, bec d'un vert jaunâtre, terminé par un croc noir dans le mâle; mandibule supérieure du bec de la femelle, rougeâtre, marquée de noir, l'inférieure d'un rouge uniforme; dans l'un et dans l'autre, partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, d'un jaune orangé; ongles du devant noirâtres, celui du derrière marron. Le Canard sauvage.<br>Iris rougeâtre; bec rouge, bordé de bandes noirâtres; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, rouges; ongles blanchâtres . . . . . Le Canard musqué.<br>Iris jaune foncé; bec noir; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, orangés; ongles gris . . . . . Le Souchet.<br>Iris d'un brun clair; bec noir; partie nue des jambes, pieds, doigts, ainsi que les membranes qui les unissent, d'un jaune orangé; ongles noirâtres . . . . . Le Chipeau<br>Iris aurore; bec noir avec une tache rouge de chaque côté, partie nue des jambes, pieds, doigts, membranes et ongles, noirs La Barbacle<br>Iris jaune brunâtre; bec, partie nue des jambes, pieds, doigts, membranes et ongles, noirâtres . . . . . La Cravant<br>Iris couleur de noisette; mandibule supérieure du bec d'un rendré bleuâtre; noir à sa pointe, ainsi que la mandibule inférieure; la partie nue des jambes; les pieds, les doigts, les membranes, plombés; les ongles noirâtres . . . . . Le Milouin.<br>Iris couleur de noisette; bec plombé foncé; partie nue des jambes, pieds, doigts, membranes et ongles, de couleur de corne . . Le Milloumier.<br>Iris d'un beau rouge, bec, partie nue des jambes, pieds, doigts, membrane et ongles, noirâtres . . . . . Le Pilet.<br>Iris marron; bec rouge pâle, terminé par un croc noir; narines entourées de cette couleur; un tubercule saillant, rougeâtre, à la base du bec; pieds, doigts, membranes et partie nue des jambes, couleur de chair; ongles bruns . . . . . Le Tadorne<br>Iris jaune dorée; bec noir, partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, rouges; ongles bruns . . . . . Le Garrot |
| | | Iris noisette; bec supérieur bleuâtre, à crête noire, l'inférieur bleuâtre à sa base, et noir dans le reste; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, plombés; ongles noirâtres . Le Canard siffleur.<br>Iris, bec, partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, d'un rouge de vermillon; ongles noirs . . . . . La Canard siffleur huppé<br>Iris jaune brillant; bec d'un bleu clair; partie nue des jambes, pieds, doigts et membranes, noirâtres en dehors et rougeâtres en dedans; ongles noirs . . . . . La Morillon.<br>Iris d'un jaune éclatant; bec d'un cendré bleu foncé, partie nue des jambes, pieds et doigts, d'un gris plombé, membranes et ongles noirs . . . . . La petite Morillon<br>Iris brun foncé; paupières jaunes; un tubercule rouge; bec jaune sur les côtés, noir dans son milieu, à crête rouge; partie nue des jambes, pieds et doigts, rouges en dehors, jaunes en dedans; membranes et ongles d'un brun noir . . . . . La Macareux<br>Iris brun foncé, paupières jaunes; un tubercule noir, bec jaune sur les côtés, noir dans le reste, terminé par un croc rouge; partie nue des jambes, pieds et doigts, rouges en dehors, jaunes en dedans, membranes et ongles d'un noir profond . . . . La double Macareux.<br>Iris couleur de noisette, cercle de jaune, bec noirâtre; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, d'un gris plombé, ongles noirs . . . . . La Sarcelle commune.<br>Iris grisâtre, bec et ongles noirs, dans le mâle, mandibule supérieure de la femelle d'un vert obscur, parsemé de taches noires, l'inférieure absolument noire, partie nue des jambes du mâle, pieds, doigts et leurs membranes, d'un gris cendré, dans la femelle, ces parties sont d'un gris brun, ainsi que les ongles . La petite Sarcelle<br>Iris noisette, bec et ongles noirs, partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, couleur d'ardoise . . . . . La Sarcelle d'été. |
| | II.e<br>LES HARLES.<br>Bec droit, presque cylindrique, étroit, onguiculé, crochu à l'extrémité, et denté en forme de scie sur chacun des bords des deux mandibules; dentelures du bec inclinées d'avant en arrière; bas de la jambe dégarni de plumes. | Iris du mâle rouge, bec rouge à sa base, au-dessus et sur les côtés, noir dans le reste de sa longueur, dans la femelle, rougeâtre seulement à la base, et brun dans le reste dans l'un et l'autre; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes, sont plus ou moins rouges, et les ongles d'un brun rouge. Le Harle proprement dit<br>Iris aurore; mandibule supérieure du bec brun marron dans quelques individus; l'inférieure rouge dans tous, ainsi que la partie nue des jambes, les pieds, les membranes et les ongles . . . Le Harle huppé.<br>Iris rougeâtre; bec noir verdâtre dans le mâle; noir dans la femelle; partie nue des jambes, pieds, doigts et leurs membranes, d'un noir verdâtre dans le mâle, plombés dans la femelle, ongles noirâtres. Le Harle piette. |
| | LES PLONGEONS.<br>Bec droit, pointu, comprimé par les côtés et sans dentelures; pieds déprimés, aplatis sur leurs faces latérales, et queue presque nulle. | Iris rougeâtre; bec, pieds, doigts et ongles noirâtres; membranes noirâtres sur les bords, blanchâtres au milieu . . . Le grand Plongeon.<br>Iris noisette, bec gris brun, pieds, doigts, membranes et ongles, bruns, avec une teinte rougeâtre en dedans des pieds et des doigts . . . . . Le petit Plongeon. |

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS CET ATLAS.


CABINET *d'histoire naturelle, et moyens de s'en former un.* page 1

*Manière de se procurer les nids et les œufs des oiseaux, et de les conserver dans une collection.* 4

*Forme d'un tube particulier de verre que l'on emploie pour vider les œufs.* 5

*Procédé propre à faire périr les insectes qui rongent les* oiseaux. 6

*Moyens préférables de se procurer des* oiseaux *destinés à être montés, et de la saison la plus convenable pour leur faire la chasse.* 8

*Précautions à prendre aussitôt que l'on a tué un* oiseau *que l'on veut embaumer.* 11

*Manière d'écorcher ou de dépouiller les* oiseaux *pour en remonter ensuite la peau.* 12

*Manière de ramollir la peau sèche d'un* oiseau, *pour la monter ensuite, et la placer dans une collection.* 18

*Manière de remonter les peaux d'*oiseaux. 20

*Construction de la charpente intérieure qui doit soutenir leur corps.* 22

*Support sur lequel on place un* oiseau *lorsqu'il est embaumé.* 26

*Recette du préservatif dont on enduit l'intérieur de la peau des* oiseaux *pour les conserver dans une collection.* 29

*Recette d'une colle particulière employée pour les* oiseaux *et les* insectes. 32

*Manière de remonter les* oiseaux *plume à plume.* Idem.

*Description du radiotrope, ou* support provisoire mobile. 34

*Manière d'embaumer ou de monter les petits* mammifères, *les* lézards, *les* grenouilles, *les* serpens, *les* poissons *et les* insectes. 36

1.° *Les* quadrupèdes. 37

2.° *Les* chauve-souris. 41

3.° *Les* lézards, *les* grenouilles *et les* serpens. Idem.

4.° *Les* poissons. 42

5.° *Les* insectes. Idem.

*Buffet propre à élever des* chenilles *pour en obtenir de beaux* papillons. 46

*Des différens piéges dont on fait usage, surtout dans les Vosges, pour prendre les diverses espèces d'*oiseaux *qu'on y rencontre.* 47
1.° *La* pipée. 48
2.° *Les* claies *ou* portes. 52
3.° *Les* rejets à bécasses. 54
4.° *Les* perchées. 55
5.° *L'*abreuvoir. Idem.
6.° *Les* lacets *et les* hameçons *pour prendre les* canards. 57
7.° *Le* trébuchet *pour les* rossignols. 58
8.° *Le* battant. 60
9.° Tendue *aux* chardonnerets, aux bruans *et aux* tarains. 61
10.° *Le* bâton *fendu.* 63
11.° *Le* filet *aux* alouettes. 66
12.° *Le* traîneau de nuit. 70
13.° *Les* sauterelles *ou* rejets. 71
14.° *Le* trémailler. 73
15.° *Les* lacets *pour prendre les* grives. 74
16.° Lacet *pour prendre les* oiseaux *sur leur nid.* 75
17.° Lacets *pour prendre les* perdrix. Idem.
18.° Lacets *pour prendre les* alouettes. 76
*Explication des planches contenues dans cet Atlas du Tableau élémentaire d'Ornithologie.* 77
*Tables alphabétiques, française et latine, de toutes les espèces contenues dans les deux premiers volumes.* 123
*Tableaux synoptiques de l'Ornithologie de la France.* 145
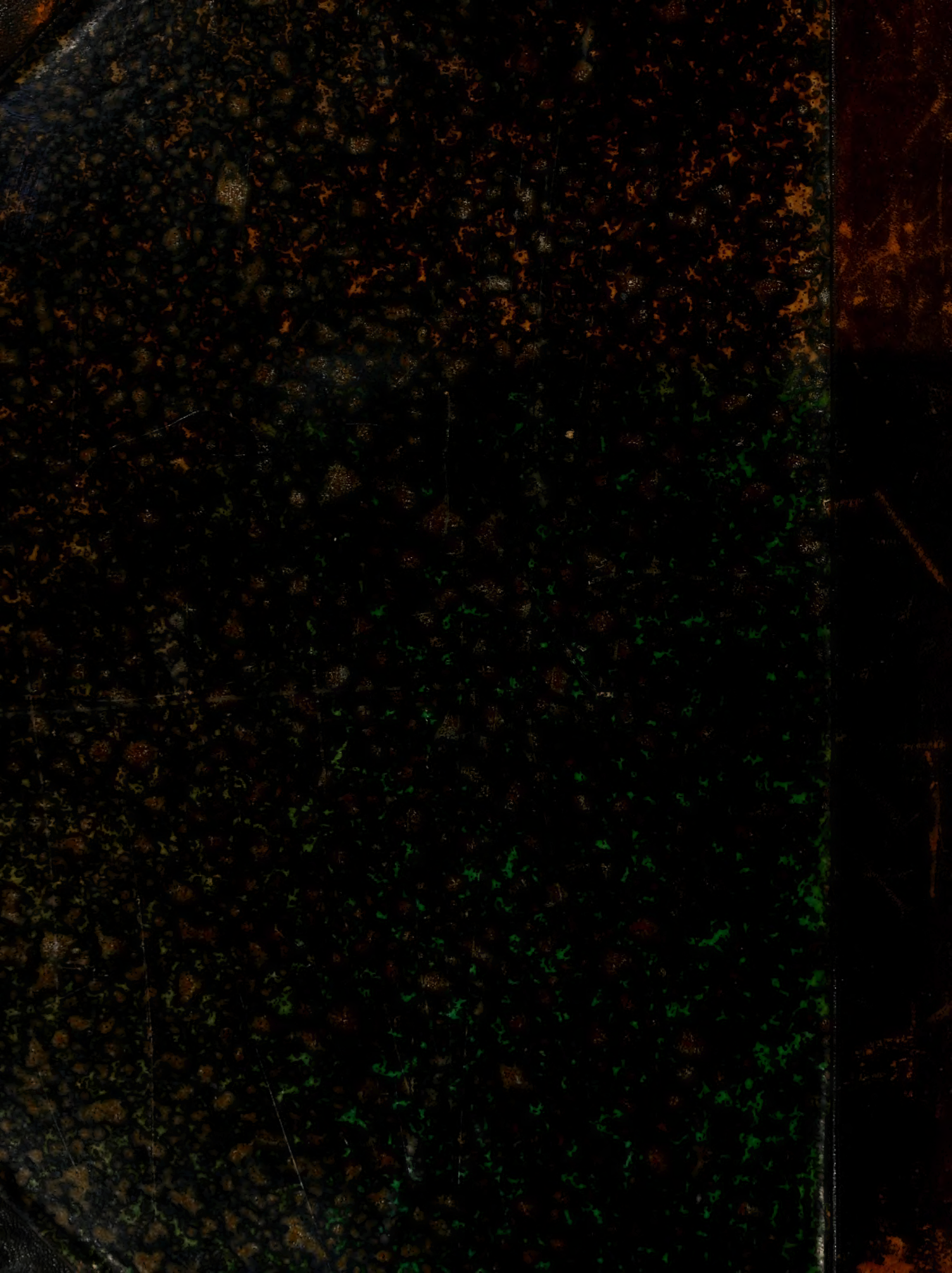
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.